L'IDÉE DE JEAN TÊTEROL

SECONDE PARTIE (1).

VI.

Le traité de paix entre le château de Saligneux et la Maison-Blanche avait été dénoncé. On passa quelque temps à s'épier, à se guetter ; bientôt les hostilités éclatèrent, guerre de chicane, d'escarmouches, en attendant les batailles rangées. Entre voisins qui ne s'aiment pas, tout est matière à contestation ; on voulait des prétextes, la ferme que M. Têterol possédait au-delà du ruisseau en fournit. Tantôt il dépêchait à M. de Saligneux un valet de ferme en veste de futaine et en sabots pour se plaindre d'un de ses arbres de haute tige, dont la branche maîtresse avançait trop, et lui signifier qu'il eût à l'arracher sans délai, ou pour lui intimer d'un ton rustre l'ordre de boucher un jour de souffrance à verre dormant pratiqué dans un mur mitoyen. Tantôt le baron députait à M. Têterol un grand laquais galonné et ganté, porteur d'un billet par lequel il l'engageait dans un style courtois, mais concis, à curer au plus vite une fosse qui infectait. Les messages succédaient aux messages, les exprès aux exprès ; le débat s'envenimait, la conversation tournait à l'aigre. L'un disait : « Mon arbre est bien où il est, et je n'aurai garde de le couper. » L'autre écrivait : « Je regrette que ma fosse ne sente pas la fleur d'orange, mais j'attendrai pour la curer que cela me fasse plaisir. » L'affreuse discorde menaçait de brouiller les cartes et faisait déjà siffler ses couleuvres. Un nuage couleur de plomb s'amassait au ciel, il recélait dans ses flancs une tempête ; on pouvait prévoir qu'il allait s'ouvrir et qu'il en pleuvrait

(1) Voyez la *Revue* du 15 mai.

des procès-verbaux, des rames de papier timbré, des citations, des assignations, des exploits et des huissiers.

Comme les maîtres, les gens guerroyaient. Valets de charrue, journaliers, gardes et fermiers, ils épousaient tous la querelle de leurs patrons; jusqu'aux animaux disaient leur mot dans ce conflit. M. Têterol avait fait l'acquisition d'un dogue au museau court, à l'épaisse mâchoire, aux lèvres noires et pendantes, qui, disait-on, lui ressemblait beaucoup. Le château était gardé par un grand danois, blanc moucheté, svelte, élégant, mais bien musclé comme le baron. Un soir, les deux molosses se rencontrèrent. L'affaire fut chaude et longtemps disputée, la victoire fut indécise. Les combattans se retirèrent l'oreille saignante, mal en point, occupés de panser leurs blessures et se promettant en secret de ne plus recommencer. Ils se contentaient le plus souvent de s'interpeller d'un bord à l'autre de la rivière; ils se montraient les dents, se toisaient, se mesuraient des yeux, se mangeaient du regard, s'étranglaient en imagination. On les voyait quelquefois partir comme un trait, en poussant d'affreux hurlemens; ils remontaient l'un la rive droite, l'autre la rive gauche de la Limourde, et se donnaient l'air de chercher un pont qui leur permît de se rejoindre et de se dévorer; mais ils avaient grand soin de le chercher où il n'était pas.

On assure que dans le silence de la nuit, à la clarté des étoiles, les manoirs eux-mêmes échangeaient des défis, des injures, des gestes menaçans et farouches. Les murailles grises apostrophaient les murailles blanches, et les murailles blanches leur répondaient. Les tourelles du château, habillées des pieds à la tête d'un lierre touffu où la lune semait sans compter les perles et les diamans, criaient aux cheminées grimaçantes de M. Têterol : — Nous avons été bâties par la main d'un artiste pour le plaisir des yeux délicats. Nous avons la beauté, nous avons la grâce, le contour, le mystère sacré de la forme; Dieu! que vous êtes laides! et que vous avez l'air sottement bourgeois! — A quoi les cheminées répliquaient en faisant de grands bras et agitant leurs immenses tuyaux: — Nous avons été construites, nous autres, par un vaillant homme qui s'est levé de bon matin et qui a passé la longue journée de sa vie à suer des écus. Il y en a beaucoup chez nous; où sont les vôtres? Ils se sont égarés dans quelque poche; courez après, si vous pouvez. — Qu'est-ce que l'argent? répondaient les tourelles, c'est la richesse des sots. Notre trésor, ce sont nos souvenirs. Quand nous sommes nées, le père du peuple, Louis XII, régnait encore, et nous avons vu de nos yeux Louise de Savoie; elle s'est promenée un jour sur cette terrasse, une inscription en fait foi. Nous avons un passé, une histoire; vous n'en aurez jamais. Eh! bon Dieu, qu'y

a-t-il entre l'histoire et vous? Elle ne saura jamais que vous existez, et vous aurez beau mendier ses regards, elle passera près de vous sans vous voir. — Les cheminées ripostaient en ricanant : — Soit, nous n'avons pas de souvenirs, en revanche nous n'avons pas de dettes; en pouvez-vous dire autant? Vous feriez mieux dans votre intérêt d'oublier un peu Louise de Savoie et de penser quelquefois à vos créanciers hypothécaires, qui pensent souvent à vous.

Les champs, les bois faisaient galerie et écoutaient ces propos; les vieux chênes en disaient leur avis à la lune. Cette dispute durait jusqu'à l'heure où l'aube au pied léger, les cheveux en désordre, court vêtue, frémissante, indiscrète, éternellement curieuse, s'accoudant sur la mousse des collines, se penchait sur la vallée pour voir ce qui s'y passait, et, réveillant les coqs, les faisait chanter à tue-tête sur leur juchoir. C'est l'heure où les murailles ne parlent plus, qu'elles soient jeunes ou vieilles.

M. Têterol ne recherchait la compagnie des hommes que pour leur conter ses chagrins et ses colères. Dans ses prospérités, il n'avait besoin de voir personne, il se renfermait en lui-même, sa propre société lui suffisait. Depuis que la sablière était à lui, il ne doutait plus de rien, il tenait pour assuré le gain de la grande bataille qu'il venait d'engager. Aussi n'allait-il plus au village que de loin en loin, et il était plus avare de ses visites au presbytère, de quoi le pacifique abbé Miraud n'avait garde de se plaindre. D'ordinaire il passait ses soirées tout seul, et le temps ne lui paraissait pas long. Il jouait dans sa tête une partie d'échecs, il faisait manœuvrer ses pions, ses cavaliers et ses tours. Joseph, jeune rustaud dont il avait fait son valet de chambre, l'entendit un jour s'écrier en repoussant sa calotte sur le haut de son front : — Trois coups en feront l'affaire, ce sera l'échec et mat du berger. — Il disait aussi : — Je lui donnerai tant de dégoûts qu'il repartira bien vite pour sa grande Babylone, sans demander son reste. — Il disait encore : — Vouloir! ce n'est rien que de vouloir. Il faut que la volonté ait de la résistance et du souffle. Tu auras bien vite usé la tienne; la mienne est éternelle comme ton bon Dieu, auquel tu fais semblant de croire.

Quand il était las de causer avec lui-même, étant homme de ressource, il se procurait sans peine un interlocuteur à son goût. Il aimait à boire de la bière avant de se mettre au lit. Après avoir vidé son cruchon, ses coudes posés sur la table qui gémissait de leur poids, il passait vingt minutes au moins à le regarder. Il lui prêtait un visage, une fine moustache, une barbe et des cheveux blonds, des traits effilés, un sourire gracieux, mais un peu défraîchi. Il adressait à ce cruchon, fort étonné d'être devenu en un tour

de main baron de Saligneux, d'éloquens discours, qui devaient lui être médiocrement agréables, accompagnés de clignemens d'œil, de froncemens de nez et de longs tambourinages. Puis, par forme de conclusion, il lui disait : — Tiens-toi bien, grand dadais, attrape-moi ça! — Et d'une chiquenaude vigoureusement appliquée il faisait voler dans l'air le bouchon, qu'il envoyait à l'autre bout de la chambre, après quoi il allait se coucher content. L'affaire était en règle, c'était aussi simple que cela.

Il ne faut pas abonder trop dans son sens ni vouloir aller trop vite; autrement on fait des pas de clerc. M. de Saligneux, grand chasseur, avait beaucoup de lapins dans son bois. Il arriva que plusieurs de ces lapins, s'échappant de leur enclos, firent des incursions dans le voisinage et se permirent de ravager deux ou trois carrés de choux cabus plantés par M. Têterol. Celui-ci, averti du dégât qu'il fit constater par son garde, envoya incontinent au baron l'ordre de détruire ses clapiers et leurs habitans dans les vingt-quatre heures. Le baron lui répondit poliment, mais sommairement, qu'il n'en ferait rien.

Le lendemain, M. Têterol courut à Bourg, il y devança le soleil, et se présenta chez un homme de loi de sa connaissance, qu'il prit au saut du lit. Il lui conta avec de grands gestes et une extrême animation l'exécrable attentat dont il était la victime. A l'entendre, le baron avait ourdi un complot contre lui, il avait juré de lui rendre la vie impossible, de l'obliger à déguerpir de Saligneux; il était d'intelligence avec ses lapins, il y avait du moins entre eux une connivence criminelle; lapins et baron, tout le monde était à pendre. L'homme de loi l'écoutait sans s'émouvoir en faisant danser sa tabatière entre ses doigts. Cette placidité qui ne se démentait pas et cette tabatière qui dansait déplurent souverainement à M. Têterol. Il finit par s'écrier : — Je vous félicite de votre belle humeur, monsieur l'avocat, vous prenez les choses bien tranquillement.

— C'est ainsi qu'il faut les prendre, monsieur Têterol, car, avant de se fâcher, il est bon de savoir s'il y a de quoi, et au préalable il faut examiner...

— Examiner qui? examiner quoi? Mon droit est évident, plus clair et plus limpide que de l'eau de roche.

— Pas si limpide que vous pensez.

M. Têterol bondit sur sa chaise. — A merveille, reprit-il tout bouillant de colère, vous allez voir que ce sont mes choux qui ont mangé les lapins et qui leur doivent des dommages-intérêts.

— Un instant, je ne mets pas en doute que les lapins de M. de Saligneux n'aient fait quelque tort à vos choux, mais je suis disposé à croire...

— Que c'était de leur part une prévenance, une charmante attention, interrompit encore M. Têterol. Eh! voyez plutôt, les lapins d'un baron daignent se déranger pour honorer de leur visite le potager d'un petit bourgeois, d'un ancien maçon, d'un vilain, et au lieu de les remercier, ce vilain se fâche comme un nigaud. Qu'ils arrivent donc, ces lapins de baron, ces barons de lapins, je les recevrai à bras ouverts. Ma maison est à vous, mes amis, dévorez-la, et s'il vous venait l'aimable pensée de me dévorer moi-même...

— C'est une pensée qui ne leur viendra pas, monsieur Têterol; vous n'êtes pas un homme commode. Je vous en prie, calmez-vous et raisonnons.

— Soit, raisonnons, puisque cela vous amuse. Vous dites?

— Je dis, mon cher monsieur, que notre bon droit nous paraît toujours évident, mais qu'il en faut rabattre quelquefois. Dans l'espèce, je recommande à vos réflexions l'article 524 du code.

— Qu'est-ce qu'il chante cet article? Dit-il par hasard que mes choux sont à M. de Saligneux?

— Il ne parle pas de cela. Le voici, cet article 524. Écoutez-moi : « Les objets que le propriétaire d'un fonds y a placés pour le service et l'exploitation de ce fonds sont immeubles par destination. »

— Qu'ils soient immeubles, si c'est leur idée; je n'irai pas les taquiner là-dessus, je n'en ai cure.

— Tout est là cependant. Je continue : « Ainsi sont immeubles par destination les animaux attachés à la culture, les ustensiles aratoires, les semences données aux fermiers ou colons partiaires, les pigeons des colombiers, les ruches à miel, les poissons des étangs... »

— Y en a-t-il encore pour longtemps? s'écria M. Têterol, qui ne se contenait plus. Qu'ai-je affaire de vos pigeons et de vos ruches à miel? je vous parle lapins.

— Justement nous y voilà. Comme les pigeons, comme les poissons des étangs, sont immeubles par destination les lapins de garenne, d'où il s'ensuit que celui qui possède une garenne est le propriétaire des lapins qu'elle renferme, que partant il est responsable du dégât qu'ils peuvent causer et tenu du dommage.

— Enfin! Que ne commenciez-vous par là?.. Il a donc quelquefois le sens commun, votre code ?

— Ainsi, poursuivit l'homme de loi en se barbouillant le nez de tabac, toute la question est de savoir si le bois de M. de Saligneux est une garenne et si ses lapins sont des lapins de garenne.

— La belle question! Puisque je vous dis qu'ils ont mangé mes choux!..

— L'argument n'est pas probant.

— Fort bien, je ne m'attendais pas à celle-là. Et qui décidera si ce sont lapins de garenne? Eh! parbleu, nous irons les trouver, ces gentilshommes, nous leur dirons, chapeau bas: En conscience, foi de lapins, l'êtes-vous ou ne l'êtes-vous pas? et suivant qu'ils répondront oui ou non... Ma parole d'honneur, c'est une belle science que le droit! Combien je regrette qu'on ne me l'ait pas apprise! elle m'aurait dégrossi l'esprit; mais je compte sur monsieur mon fils pour refaire mon éducation trop négligée.

— Dieu! que vous êtes vif, mon cher monsieur!.. Il est aisé de reconnaître une garenne, on y trouve d'anciens terriers et des constructions faites exprès. J'ajoute, que sans faire précisément une garenne, le propriétaire d'un bois s'avise quelquefois d'y attirer le gibier en y semant du genêt ou par d'autres moyens analogues. En ce cas, il y a contestation possible; mais c'est au demandeur à prouver que le défendeur attire réellement le gibier et le laisse pulluler outre mesure. En effet, remarquez-le bien, monsieur Têterol, il est nécessaire d'établir ceci, attendu que par lui-même le gibier n'appartient qu'à celui qui le chasse et que les terrains situés dans le voisinage d'un bois sont grevés d'une sorte de servitude, à laquelle les détenteurs de ces terrains doivent se résigner, si toutefois les dégâts ne sont pas trop considérables, car tout bois est un repaire naturel du gibier qui s'y rend sans qu'on l'y attire...

M. Têterol était au bout de sa patience. Il se leva, se pencha vers son homme avec une menaçante brusquerie, lui ôta des mains sa tabatière, qu'il posa sur une table, puis le saisissant par les deux bras, qu'il secoua énergiquement :

— Excusez-moi, lui dit-il, j'ai l'entendement obtus. Je ne comprends goutte à vos distinctions, à vos servitudes, à vos repaires naturels. Je sais seulement que mes choux sont à moi, qu'ils ont été mangés, et que je le serais bientôt moi-même, si je n'y mettais bon ordre. Monsieur l'avocat, je n'ai jamais eu de goût ni pour les embrouilleurs de questions, ni pour les flegmatiques. Quand je paie un avocat, j'entends qu'il trouve que j'ai raison, et j'entends aussi qu'il se fâche, quand je suis en colère. J'ai dit, voici votre tabatière, je vous la rends, et j'ai l'honneur de vous saluer.

Là-dessus, il partit sans vouloir rien écouter, et il courut chez un grapignan qui, se conformant à son humeur, lui jura ses grands dieux que son cas était liquide, son bon droit évident, qu'il ne devait pas balancer à plaider et qu'il gagnerait sans difficulté son procès.

Cette affaire se compliqua bientôt d'une autre. La Limourde, si tranquille à l'ordinaire, avait dans la saison des pluies des crues subites. Elle avait alors les allures et les colères d'un torrent, elle

roulait à pleins bords des eaux tapageuses, qui corrodaient et fouillaient leurs berges. Dans la partie de son cours où elle servait de frontière entre l'héritage des Saligneux et le domaine du parvenu, c'était surtout à sa rive droite qu'elle s'attaquait. Elle n'était pas comme le Doubs, qui, d'après l'adage franc-comtois, « ne tolle ni ne baille, » elle *tollait* à M. Têterol chaque année quelques mottes de ses champs et quelques arbrisseaux ; elle baillait un peu de vase au baron, qu'elle favorisait de ses alluvions. Cette iniquité révoltait profondément M. Têterol ; il prenait bonne note de toutes les peccadilles commises étourdiment par la Limourde, et il les lui reprochait en la regardant avec des yeux aussi tendres que ceux de son dogue ; il l'accusait d'être à la solde des hobereaux. La pensée que M. de Saligneux pût gagner sur lui d'année en année quelques pouces de terrain lui donnait la fièvre. Cet heureux aimait à se forger des malheurs, qui lui apparaissaient dans ses rêveries comme des catastrophes ; il avait l'imagination tragique et n'avait jamais fait la différence d'une mouche et d'un éléphant.

Après une nuit où sans doute il avait eu le cauchemar et vu la perfide Limourde emportant la Maison-Blanche, qu'elle déposait aux pieds de M. de Saligneux, il ne put se tenir d'écrire une lettre insensée, par laquelle il redemandait au baron toute la terre que celui-ci lui avait prise. Pour toute réponse, le baron lui envoya copie de deux articles du code ainsi conçus : « L'alluvion profite au propriétaire riverain... Il en est de même des relais que forme l'eau courante qui se retire insensiblement de l'une de ses rives en se portant sur l'autre ; le propriétaire de la rive découverte profite de l'alluvion, sans que le riverain du côté opposé y puisse venir réclamer le terrain qu'il a perdu. » M. Têterol ne répliqua point ; mais il se mit à fabriquer dans l'endroit de son fonds le plus menacé par l'eau un relais artificiel, protégé par des saules et destiné à rejeter le courant sur la rive opposée. Il compléta son ouvrage en coupant aux trois quarts et en pliant des arbres, que la Limourde eut bientôt submergés et qu'on put croire tombés par accident. Il fit mieux encore : profitant d'une soirée sans lune, il combla des creux à tourbillons par d'énormes mannequins d'osier remplis de pierres. Cet argument parut décisif à la Limourde, qui prit aussitôt parti pour le bourgeois contre le hobereau. M. de Saligneux était devenu fort regardant. Ayant eu vent de quelque chose, il soupçonna qu'il y avait un peu de magie noire dans cette aventure, et il envoya le garde champêtre constater l'ouvrage. Il se sentit lésé, cria contre le vol et la fraude, somma M. Têterol de détruire ses relais, d'enlever ses arbres et ses mannequins. M. Têterol s'y étant refusé, il voulut d'abord recourir à l'action judiciaire

et porta plainte devant le juge de paix, se réservant de saisir au besoin le tribunal civil. Mais il se ravisa, et, s'appuyant sur les lois et les décrets qui donnent à l'autorité administrative la police des rivières, il s'adressa au préfet, lequel, après avoir fait inspecter l'état des lieux par les ingénieurs du département, condamna l'envahisseur à curer la Limourde. M. Têterol ne se tint point pour battu, il se pourvut auprès du conseil d'état, demandant l'annulation de cet arrêté pour cause d'incompétence, attendu que le préfet, en interprétant l'article 556 du code, avait décidé une question de propriété, qui ne pouvait être soumise qu'aux tribunaux.

On ne s'occupait dans tout le pays que de la grande querelle entre le château de Saligneux et la Maison-Blanche ; elle y faisait événement, c'était l'entretien des veillées, et chacun disait son mot. Il était difficile qu'on en ignorât. Depuis qu'il se considérait comme une victime, M. Têterol avait renoncé à sa solitude, il courait le village et les grands chemins, éprouvant le besoin de soulager son cœur par un flux de paroles et le récit minutieux de toutes les misères qu'on lui faisait. Il tenait pour constant que ses procès étaient des affaires d'état, que l'univers tout entier devait s'y intéresser autant que lui, que tous les honnêtes gens lui donnaient raison, que les neutres étaient des imbéciles et ceux qui le blâmaient des coquins. Le percepteur et le greffier de la justice de paix, le maire et ses adjoints, le maître d'école et le fossoyeur, il arrêtait tous les passans par le bouton pour leur narrer la tragique aventure de ses choux et les alluvions de la Limourde, comme jadis il leur avait conté l'histoire épique de la sablière. Sa démonstration était prolixe ; mais il y avait toujours quelque chose qu'il ne disait pas, un point qu'il omettait soigneusement, et c'était souvent le point essentiel. Il terminait sa harangue en se représentant à ses auditeurs comme un opprimé, en butte à la moins justifiée des persécutions. Il était un pauvre bonhomme, débonnaire, ne voulant de mal à personne, qui s'était retiré à la campagne pour y couler des jours tranquilles et y vivre en paix avec ses voisins ; mais le baron de Saligneux, cet arrogant gentilhomme, nourri dans toutes les duplicités de la sacristie, mettait tout en œuvre pour le forcer à s'en aller. Il était le mouton, M. de Saligneux était le loup. — Cet homme veut ma mort, disait-il ; que lui ai-je fait? Je ne peux pourtant pas me laisser égorger.

Grands et petits, riches ou pauvres, tous les habitans de la commune prenaient parti, à l'exception du curé, qui se disait aussi têteroliste que saligniste, aussi saligniste que têteroliste, et dont la seule opinion politique était qu'on s'embrassât. Les gros bonnets du radicalisme appuyaient M. Têterol ; mais parmi les petites

gens il en était beaucoup qui inclinaient en faveur du baron. M. de Saligneux était bien plus doux pour le pauvre monde que son redoutable voisin; il avait le laisser-aller d'un grand seigneur, l'humeur facile, beaucoup d'indulgence pour ceux qui se permettaient de passer chez lui, de faire un trou dans ses haies, de glaner dans ses champs ou de ramasser du bois mort dans son parc; il réservait sa sévérité pour les braconniers, qui attentaient à son plaisir favori. M. Têterol payait mieux que lui ses ouvriers et plus exactement; mais il ne faisait grâce à ses fermiers ni d'un écu ni d'un jour. Implacable pour les maraudeurs, dressant procès-verbal à la moindre contravention et donnant à son garde les instructions les plus sévères, il était toujours à cheval sur son droit et représentait dans toute sa rigueur la façon bourgeoise d'entendre la propriété. Peut-être les salignistes étaient-ils les plus nombreux; mais aucun d'eux n'eût osé soutenir à la face de M. Têterol que la rigueur de son argumentation laissait quelque chose à désirer. S'il était médiocrement aimé, on redoutait beaucoup ses épais sourcils, et personne ne doutait que la victoire ne finît par lui rester. Les paysans disaient: — Il a les bras longs comme d'ici à Paris, et ce qu'il a dans l'idée, il le fera.

M. Têterol jouissait d'une réputation d'omnipotence si bien établie qu'on éprouva un sentiment voisin de la stupeur quand on apprit quelques mois plus tard que le conseil d'état avait rejeté son pourvoi. Ce coup fut pour lui aussi terrible qu'imprévu. Son fils faisait alors un séjour à Londres, où il étudiait l'anglais et l'Angleterre, tout en se préparant à passer son doctorat. M. Têterol lui adressa une formidable épître de douze pages grand format; il lui faisait part de sa défaite dans un style dont la véhémence douloureuse eût ému un cœur de roche. Il lui mandait que la décision rendue par le conseil d'état était le déni de justice le plus criant, le plus scandaleux qu'eût enregistré l'histoire de tous les siècles. C'en était fait des principes de 89; on allait rétablir la corvée, les billets de confession et le droit du seigneur; il n'y avait plus ni lois, ni magistrats, ni gouvernement, ni rien du tout; les honnêtes gens étaient menacés dans leurs biens et dans leur vie, c'était la fin du monde. — Et tout cela, pensait Lionel, à propos de trois malheureux mannequins qu'il a fallu retirer du fond de la Limourde. — En lisant ce pathétique réquisitoire, il aurait conçu de sérieuses inquiétudes pour la raison et la santé de son père, s'il n'avait su que l'exagération faisait le fond de sa nature, qu'il éprouvait l'impérieux besoin de s'agiter sans cesse et d'agiter les autres. La colère était un genre d'exercice qui faisait partie de son hygiène. Ce Jupiter tonnant serait mort d'ennui, si on l'eût privé de son ton-

nerre, dont les grondemens étaient pour ses oreilles la plus délicieuse des musiques et qui après tout n'avait jamais tué personne.

M. Têterol n'était pas au bout de ses chagrins. L'affaire des lapins avait été jugée contre lui; en dépit des belles promesses de son avocat, le tribunal de première instance le débouta de sa plainte, en le condamnant aux frais et dépens. Il en appela; et cette fois il sortit de sa tanière pour solliciter son procès, il multiplia les démarches, remua ciel et terre. Ses peines furent perdues; la cour de Lyon confirma la sentence des premiers juges et prononça définitivement que le bois de M. de Saligneux n'était pas une garenne. M. Têterol n'avait connu jusque-là que ces chagrins loquaces qui aiment à se raconter et se consolent par le bruit qu'ils font. La perte de son procès le plongea dans un désespoir morne, sombre et muet. Il passa près de trois heures enfermé au verrou, ses volets clos, à demi couché sur un sofa, la tête basse, les bras ballans, se sentant comme accablé par sa déplorable destinée. Il ne croyait plus à son avenir, à son étoile; sa vie lui apparaissait comme un triste et vilain chemin encombré de fuyards; ses combinaisons, ses plans, ses rêves, tout s'en allait à vau de route. Il agita sérieusement la pensée de vendre la Maison-Blanche; il avait pris soudain en dégoût ses champs, ses prés, tout ce beau royaume qu'il avait fondé et qu'il n'avait pas le droit de défendre contre les insultes de la Limourde, contre la dent vorace d'insolens lapins, assez effrontés pour soutenir qu'ils n'étaient pas des lapins de garenne. Il finit par s'écrier: — Étrangler un juge et mourir. — Le son de sa voix le réveilla de sa torpeur, il eut honte de sa faiblesse, il appela à son aide sa toute-puissante volonté, l'instant d'après il était debout.

Il rompit sa clôture. Quand il parut sur le seuil de sa porte, il avait l'air si farouche qu'à son approche ses gens se dérobèrent prudemment. Il descendit dans la cour. Deux jeunes gars, occupés à débiter des bûches et à lier des margotins, ne l'entendirent pas venir. L'un de ces étourdis cria : — Il est quinaud. — Au même instant, une large main, solidement emmanchée, s'abattit sur lui comme la foudre, quoiqu'elle ne tombât pas du ciel, et l'effroyable taloche qu'il reçut lui ôta pour longtemps le goût de rire.

Un peu soulagé par cette exécution, pour laquelle il avait recouvré toute la vigueur de son poignet, M. Têterol sentit qu'une course dans la campagne le remettrait tout à fait. Il gagna pays, cherchant les lieux déserts, les sentiers écartés. Il voulait passer quelques heures sans entendre aucune voix humaine, sans être vu par personne; il lui semblait que la solitude, le silence des bois le rendrait à lui-même et qu'il n'y avait que le vent qui pût lui parler sans rien dire qui l'irritât. Il marcha jusqu'au soir à grandes enjambées. Sa

mélancolie résista longtemps. En arrivant au haut d'une côte, il rencontra une méchante haridelle écloppée, que l'on conduisait chez l'équarrisseur; il se surprit à envier son sort. Cependant peu à peu son sang se calma, l'épais nuage couleur de suie qui couvrait ses yeux s'entr'ouvrit et lui laissa voir un pan de ciel où tremblotait une étoile; c'était la sienne.

Malheureusement, comme il débouchait à la brune sur un grand chemin qui devait le ramener au village, il aperçut à quelque cinquante pas de lui, montés sur deux chevaux bais et se dirigeant de son côté, un cavalier vêtu de gris, qu'il connaissait, et une jeune amazone, coiffée d'un chapeau à plumes, qu'il n'avait jamais vue. C'était le baron de Saligneux, accompagné de sa fille, qui était venue passer quelques mois au château. La fureur de M. Têterol se ralluma, le taureau avait vu le rouge. Il se campa au milieu de la route, les bras croisés, l'œil en feu, attendant de pied ferme l'ennemi qui s'avançait à petits pas, et résolu à ne pas lui livrer passage sans lui avoir dit son fait, en quoi il eut tort. Dans ses momens de violente surexcitation, il n'avait plus la parole à son commandement, il ne trouvait pas ses mots, il bredouillait. Ce fut précisément ce qui lui arriva. Aussitôt que M. de Saligneux fut à portée, il lui cria d'une voix sourde et saccadée : — Monsieur le baron, je vous félicite; vous voilà tout triomphant parce qu'un juge prévaricateur... Votre conscience, si vous en avez une... J'en appelle à votre conscience... Votre bois, votre garenne... C'est une infamie que ce jugement, car enfin...

Il réussit pourtant à achever une phrase. Saisissant sa grosse tête entre ses deux mains : — Vous voulez ma tête, monsieur, s'écria-t-il, la voici! — Et il avait l'air de la lui offrir.

Penché sur l'encolure de son cheval, M. de Saligneux écoutait attentivement ce discours incohérent et haché, se demandant ce qui allait sortir de ce chaos. A ces dernières paroles, il porta la main à son chapeau, se découvrit, salua, et ce salut d'une grâce exquise fut un chef-d'œuvre. Puis faisant signe à sa fille, il donna de l'éperon à sa monture, et partit au petit trot.

Au lieu de le suivre, Mlle de Saligneux, qui était restée jusque-là à l'arrière-plan, poussa droit à M. Têterol, et, relevant le menton, elle lui dit :

— Monsieur Têterol, vous êtes en colère, et quand on est fâché, monsieur Têterol, on ne réussit pas à finir ses phrases, et cela est fort heureux, car les gens fâchés ne disent d'habitude que des sottises.

En recevant en pleine poitrine cette hautaine provocation, M. Têterol bondit de rage. Il poussa un cri rauque, allongea le bras, et

peu s'en fallut que, saisissant M[lle] de Saligneux par la taille et l'enlevant de sa selle, il ne l'envoyât au travers des airs mordre la poussière du chemin. Cependant avant de l'avoir touchée, il laissa retomber son bras, il se sentit comme désarmé. Elle le contemplait fixement, et il y avait dans son regard une limpidité extraordinaire, qui l'étonna. C'était le regard d'une personne qui n'a rien à cacher et qui sait bien ce qu'elle veut. M[lle] de Saligneux s'appelait Claire et méritait son nom; il faisait très clair dans cette tête de dix-neuf ans. Ajoutez qu'elle n'éprouvait pas en ce moment la moindre frayeur; elle avait vu ce furibond lever la main sur elle et n'avait pas sourcillé. Cette petite fille avait l'âme intrépide et fière; elle savait d'instinct qu'on crée quelquefois les dangers en les craignant.

Loin de se laisser intimider par le geste menaçant, par les prunelles fulgurantes de M. Têterol, plus elle le regardait, plus elle se sentait prise pour lui d'une sorte de sympathie. Bien qu'elle n'eût de sa vie manié un pinceau, ell avait des yeux d'artiste, qui s'intéressaient à la forme des choses et à la figure des gens. Elle crut découvrir qu'à sa façon cet homme en colère était beau, qu'il ressemblait à un Titan foudroyé. Il lui inspira une certaine admiration mêlée d'un peu de pitié, et ce fut d'un ton radouci, presque caressant, qu'elle lui dit :

— Soyez donc raisonnable, monsieur Têterol. Il faut savoir digérer ses chagrins; comme dit le proverbe, morceau avalé n'a plus de goût. La vie est un jeu, il faut être beau joueur. Quand on est mat, on ne casse pas l'échiquier sur la tête du gagnant. Eh! mon cher monsieur, tout est chance dans ce monde. Vous avez gagné la première partie et perdu la seconde; peut-être gagnerez-vous la belle, et alors vous vous donnerez le plaisir de vous moquer de nous. Je vous promets que ce jour-là je ne me fâcherai pas.

Elle ajouta : — Voyons, saluez-moi poliment, je vous répondrai par le plus gracieux de tous les sourires qu'on apprend au couvent.

Que se passa-t-il dans l'âme de M. Têterol? Sans trop savoir ce qu'il faisait, il ôta son chapeau, M[lle] de Saligneux sourit, et, rendant la bride à son cheval, elle rejoignit son père qui, pris d'inquiétude, revenait à sa rencontre. Elle disparut bientôt, mais on ne la voyait plus, que M. Têterol, immobile sur le chemin, la bouche ouverte, croyait la voir encore. Il était dans la même disposition, dans le même trouble d'esprit qu'un tigre royal qui a trouvé son maître, son dompteur, et qui se demande par quel miracle il l'a laissé sortir vivant de ses griffes. Cette jeune fille, qui n'avait pas eu peur de lui et dont le regard était si limpide, lui avait jeté un charme. Était-elle laide ou jolie? Il avait du doute à ce sujet, n'étant pas expert en de telles questions. Ce qu'il savait, c'est que son visage

ne ressemblait à aucun autre, que sa voix était pure, légère, frémissante comme le chant d'une fauvette, et que jamais fille ou femme, aucune personne de son sexe ne lui avait causé une impression approchant de celle qu'il éprouvait en ce moment. Elle était si vive, cette impression, qu'elle eut un effet vraiment bizarre ; les historiens véridiques doivent tout dire, même ce qu'ils ne peuvent expliquer. En pensant au chapeau à plumes de Mlle de Saligneux et à ses dernières paroles, il sentit son cœur se gonfler, et il se mit à pleurer. Pourquoi pleura-t-il ? qui pourrait le dire ? lui-même n'en a jamais rien su. Peut-être les émotions pénibles de cette journée avaient-elles ébranlé ses nerfs, amolli et relâché sa fibre; les arcs trop tendus ont de subites détentes. Le fait est que l'occasion de son attendrissement fut Mlle Claire de Saligneux, la manière dont elle l'avait regardé, le timbre particulier qu'avait sa voix, cette voix argentée de la jeunesse que Jean-Jacques n'a jamais pu entendre sans émotion. Quelle n'eût pas été la surprise de Mlle de Saligneux, si elle avait vu pleurer Jean Têterol ?

Quelques heures plus tard, comme il achevait de vider son cruchon de bière, un domestique du château se présenta devant lui. Pâle d'émotion, s'attendant à essuyer quelque rebuffade, quelque avanie, ou même à être éconduit à grands coups de trique, le pauvre diable maudissait le fâcheux caprice qu'on avait eu de lui confier un message qui mettait ses chausses ou ses jours en danger. Il apportait à M. Têterol un billet et une bourriche. Le billet était ainsi conçu : — « Mlle de Saligneux envoie à l'ogre de la Maison-Blanche l'un des affreux scélérats qui ont dévasté ses choux, pour qu'il en fasse justice en le mangeant. Il est juste à point. » La bourriche contenait un lapin d'une grosseur exceptionnelle.

Il était écrit que ce jour-là rien ne se passerait dans les règles. Au lieu de chasser brutalement l'émissaire, M. Têterol lui fit donner de quoi se rafraîchir; au lieu de déchirer le billet et d'en jeter les morceaux au nez du porteur, il le relut jusqu'à trois fois et le serra précieusement dans un tiroir. Quant au lapin, il le garda aussi. A la vérité, par un reste de défiance, il l'examina avec grand soin pour s'assurer que ses entrailles ne recélaient ni arsenic, ni sel d'oseille, ni aucun ingrédient suspect. L'enquête ayant été favorable, il ordonna dès le lendemain qu'on mît le scélérat à la broche, et en le mangeant il pensa beaucoup à Mlle de Saligneux. A dater de ce jour, elle devait jouer un grand rôle dans ses plans d'avenir, faire partie intégrante de son idée. Que voulait-il en faire? Il ne le savait pas bien encore, mais il était sur la voie. A plusieurs reprises, il prononça tout haut son nom en causant avec lui-même, et ses yeux jetèrent une étincelle, une légère rougeur lui monta aux

joues. Apparemment il roulait dans sa tête une combinaison étrange, invraisemblable, avec laquelle il essayait d'apprivoiser son bon sens, qui lui faisait des objections.

VII.

Ce fut dans les premiers jours du mois d'avril 1875 que M. Têterol prit enfin possession de la Maison-Blanche. Il n'avait pas à craindre d'essuyer les plâtres, il leur avait laissé le temps de sécher. Il pendit avec grand apparat la crémaillère en donnant un repas auquel furent conviées toutes les notabilités de l'endroit. L'abbé Miraud se fit un peu tirer l'oreille pour s'y rendre : il n'aimait pas à se compromettre; toutefois, M. Têterol l'ayant assuré qu'il trouverait sous sa serviette un billet de mille francs pour ses pauvres, il fit taire ses scrupules. M. Têterol était un homme à ménager, et il comptait sur l'indulgence de M. de Saligneux. Le repas fut un vrai festin, et l'assistance lui fit honneur, mangea beaucoup et but d'autant; mais elle fut réservée dans ses propos, les langues eurent peine à se dégourdir. « Le bouchon part, l'esprit pétille, » a dit le poète. Cinquante bouchons sautèrent au plafond, et le vin d'Aï pétilla dans les verres; cependant l'esprit ne pétillait point. On mettait une sourdine à sa voix, comme si les murs avaient eu des oreilles et qu'on eût craint des indiscrétions; au dessert, on fut gai, mais sans bruit et sans enthousiasme. L'issue des deux procès y était pour quelque chose; on ne croyait plus à l'omnipotence de M. Têterol, ses actions avaient un peu baissé, celles du baron avaient haussé. M. Têterol s'aperçut de ce qui se passait dans le cœur de ses convives, il n'en marqua rien, et n'eut garde de s'en affecter. Il avait repris toute sa confiance en lui-même. — Quels imbéciles ! pensait-il. Un peu de patience, je les ferai changer de gamme.

Au nombre des invités était M. Crépin, établi depuis deux ans à Bourg, où son petit commerce prospérait. M. Têterol était, mieux que personne, en position de savoir ce que valait M. Crépin et le cas qu'il en fallait faire. On doit de l'argent aux gens qu'on achète, on ne leur doit ni l'estime ni des égards. Il n'en avait guère pour cet honnête homme un peu véreux; mais il avait conservé ses relations avec lui. Il le tenait pour un drôle intelligent, qui pouvait dans l'occasion lui rendre de nouveaux services, moyennant finance, et il faut croire qu'il en avait un à lui demander, car après le repas il le retint à coucher, lui promettant de le renvoyer le lendemain à ses affaires par le premier train.

L'ex-intendant de M. de Saligneux s'était toujours réservé le droit d'être familier avec les gens qui l'avaient à leur solde, et qu'il

tâchait d'exploiter; il leur mangeait dans la main, leur disait des vérités désagréables; c'était sa manière de sauver son indépendance et sa dignité. Il y a des fruits qui restent acides en pourrissant; tel était l'honorable M. Crépin. L'abbé Miraud s'étant levé pour partir, tout le monde le suivit, et l'agent d'affaires, demeuré seul avec l'amphitryon, se plongea sans façon dans une causeuse, où il passa quelques minutes à tourner ses pouces, en mâchonnant son cure-dent. Les amples libations auxquelles il s'était livré avaient un peu animé son teint blême; il n'en était guère plus beau pour cela.

Il dit enfin : — Mes complimens bien sincères, monsieur Têterol! Peste! vous avez bien fait les choses. Vous nous avez servi un festin de Gamache. Mais savez-vous à quoi je pensais tout à l'heure? Vos invités ont bu vos vins, mangé vos truffes; mais ils n'ont pas eu la reconnaissance de l'estomac. Il m'a paru que jusqu'à la fin ils restaient un peu froids.

— Vraiment? s'écria M. Têterol, en jouant la naïveté.

— Cela ne vous a pas frappé comme moi?

— Eh! oui, je me suis bien douté de quelque chose. Et à quoi pensez-vous que cela tienne?

— Dame, si je dois vous parler franc, ces deux procès perdus vous ont fait du tort. Il faut prendre les hommes comme ils sont. Vous avez accompli naguère de grandes choses, et on vous regardait bouche béante. Il a suffi d'un échec pour tout faire oublier, on ne voit plus aujourd'hui que les taches du soleil. Que vous dirai-je? votre prestige a considérablement souffert.

— Mon prestige! Voilà qui est fâcheux. Je vous en prie, monsieur Crépin, donnez-moi un bon conseil, faites-moi part des trésors de sagesse que renferme votre docte cervelle. Comment dois-je m'y prendre pour le rétablir, mon prestige?

— Ce sera difficile, mon cher Têterol, repartit l'autre en enfonçant ses mains dans ses poches. On ne vous craint plus, et vous ne pouvez pas vous flatter qu'on vous aime. Ce n'est pas dans vos cordes.

M. Têterol le lorgna du coin de l'œil; il était bien tenté de montrer la porte à ce cavalier personnage, qui se prélassait dans sa causeuse et le traitait de pair à compagnon, mais il s'était fait une loi de supporter les gens dont il avait besoin.

— Apprenez-moi à devenir aimable, maître Crépin, répliqua-t-il sans se fâcher. C'est une science où vous êtes passé maître.

— Adressez-vous plutôt à Mlle de Saligneux. La connaissez-vous?

— Je lui ai parlé deux minutes durant, sur un grand chemin, répondit M. Têterol avec un peu d'émotion.

— Mon cher Têterol, mettez-vous bien dans la tête que Mlle de Saligneux est votre plus dangereux ennemi. Pendant les trois mois

qu'elle a passés au château, elle vous a fait plus de mal à elle toute seule que vos deux procès réunis. A ce qu'on me rapporte, elle est allée partout, causant avec le tiers et le quart, montrant à tout le monde sa patte blanche, prodiguant ses sourires, ses chatteries... C'est une vraie chatte ; on ne jure plus que par elle, et le baron en profite. Que diable ! vous et vos millions vous faites aux passans une mine un peu grise. Vous n'êtes pas de force à lutter contre cette demoiselle.

— Aussi j'y renonce, repartit humblement M. Têterol.

— M'est avis, continua M. Crépin, que, si elle épouse quelque hobereau du voisinage, elle aura bientôt fait de le mettre à la chambre. Elle possède toutes les qualités d'un parfait courtier d'élections.

M. Têterol alla s'asseoir à côté de M. Crépin, et, lui donnant une tape sur le bras : — Elle ne se mariera pas, elle n'a pas de dot.

— Où la prendait-elle ?

— Et pas d'espérances.

— Ah ! si, elle héritera de son grand-oncle, le marquis de Virevieille. C'est un vieux garçon qui l'adore autant qu'il exècre son panier percé de père.

— Est-il riche, le marquis ? demanda M. Têterol sur un ton de mauvaise humeur.

— S'il l'est, il faut croire que c'est un grigou, un pince-maille, car il vit à Paris petitement, dans un petit hôtel entre une cour mal pavée et un jardin sans fleurs, en compagnie d'un vieux valet de chambre, d'une vieille gouvernante et d'un vieux chien. L'hôtel a des lézardes qu'il ne songe pas à boucher, et le chien, la gouvernante, le valet de chambre, le marquis lui-même sont aussi fripés les uns que les autres. Je vous en parle en connaissance de cause. Notre illustre baron m'envoya jadis dans ce taudis pour y négocier un emprunt ; je fus très mal reçu, et peu s'en fallut qu'on ne lâchât le dogue à mes trousses. M'est avis que si M. de Virevieille laisse quinze mille francs de rente à sa petite-nièce, ce sera le bout du monde.

— Vous voyez bien ! s'écria triomphalement M. Têterol, en se répondant à lui-même.

— Que voulez-vous que je voie ?

— Rien du tout, fit-il. Et après avoir rêvé un instant, il ajouta : — Elle a beaucoup de bon sens.

— Qui donc ?

— Mlle de Saligneux.

— Mais savez-vous, monsieur Têterol, qu'elle vous occupe beaucoup, cette demoiselle ? En seriez-vous amoureux par hasard ?

M. Têterol rougit jusqu'aux oreilles, et Dieu sait qu'il ne rou-

gissait que dans les grandes occasions. — Oui, elle a beaucoup de bon sens, répéta-t-il sans se déconcerter, et c'est tout naturel. Quand une fille a le malheur d'avoir pour père un fou, elle en sent les inconvéniens et s'applique à devenir raisonnable.

— Eh! oui, en public, devant la galerie, *coram populo;* mais dans son particulier, c'est autre chose. Mlle de Saligneux portait déjà des robes longues qu'elle grimpait encore aux arbres. Un jour qu'elle était montée dans un cerisier et qu'elle croquait des cerises, elle a trouvé charmant de m'en lancer les noyaux à la figure.

— Admirable! s'écria M. Têterol, qui estimait que décocher des noyaux de cerises contre la vilaine face de M. Crépin était un acte méritoire, un plaisir de haut goût.

— Ne vous faites pas d'illusion, elle vous en lancerait à vous aussi, repartit M. Crépin un peu piqué. Que sommes-nous pour elle, vous et moi? De vils roturiers, qu'elle méprise du fond de son âme. Elle a beau se montrer populaire par politique, elle est Saligneux jusqu'au bout des ongles, jusque dans la moelle des os. C'est une pimbêche infatuée de ses ancêtres, dont elle fait le compte chaque soir et chaque matin. Vous ne lui ôterez jamais de la tête que l'homme commence au baron.

— Bah! repartit M. Têterol, qui suivait toujours son idée, si orgueilleuse qu'elle soit, une fille pauvre qui a du bon sens s'accommode aux circonstances, et quand il y va de son avenir, elle fait passer son orgueil par des défilés très étroits et même par le trou d'une aiguille.

— A moins, répliqua l'autre, qu'elle ne se serve de ses beaux yeux pour amorcer un duc ou un marquis millionnaire.

— Monsieur Crépin, Mlle de Saligneux est-elle jolie? demanda M. Têterol avec une naïveté qui cette fois n'était pas jouée.

L'agent d'affaires éclata de rire, et pinçant le bras de M. Têterol : — Voilà qui est particulier, s'écria-t-il. Vous avez causé pendant deux minutes avec Mlle de Saligneux, et cela vous a suffi pour découvrir qu'elle a du bon sens, mais vous ne savez pas si elle est jolie. Vraiment, monsieur Têterol, vous êtes un homme étonnant.

— Très étonnant, répondit M. Têterol, qui, dégageant son bras, épousseta sa manche. Puis il se mit à regarder ses mains, à compter ses doigts; comme nous l'avons dit, il se livrait volontiers à cet exercice, quand sa tête travaillait.

A quoi pensez-vous? lui cria M. Crépin.

— Je pense, dit-il en tressaillant, au moyen de rétablir mon prestige, qui, selon vous, mon cher Crépin, est fort compromis.

— Comme Calchas, vous avez l'œil farouche, l'air sombre et le poil hérissé. Vous machinez quelque chose.

— Peut-être. Puis-je compter sur vous?

— Oh! pour cela non, mon cher Têterol, répliqua M. Crépin, en se gourmant et se donnant l'air d'un Caton. Foi d'honnête homme, j'ai juré de ne plus mettre la main ni même le bout du doigt dans aucun des petits complots qu'il vous plaît de tramer contre ce pauvre baron. C'est un brave garçon, après tout, auquel je m'intéresse. Voilà deux ans qu'il se claquemure dans son château, et Dieu sait comme il s'y ennuie, vivant en véritable anachorète, essayant de remettre un peu d'ordre dans ses finances, de réparer les erreurs de sa jeunesse. Il faut encourager la vertu. Ayez un peu de pitié, laissez ce pécheur faire son salut. Quant à moi, son repentir et ses austérités me touchent, je me ferais une conscience de le déranger dans ses saintes pratiques... Non, ne comptez pas sur moi, je ne suis pas de l'affaire.

M. Têterol se planta devant lui et le regardant sous le nez : — Maître Crépin, dit-il, nous savons que vous vendez fort cher vos coquilles; mais nous avons de quoi les acheter. Je désire vous demander quelques renseignemens. Morbleu! on vous les paiera.

A ces mots, comme s'il eût craint que son salon ne fût un lieu trop public pour s'y livrer à des épanchemens intimes, il prit M. Crépin par le bras et l'emmena dans son cabinet, où il resta enfermé avec lui pendant deux heures. Il le questionnait de sa voix la plus basse, l'ex-intendant lui répondait sur le même ton, si bien que personne n'a jamais su ce qu'ils se dirent. La seule chose dont on soit certain, c'est que le jour suivant M. Crépin retourna de bonne heure à Bourg, où il ne fit que toucher barres, et qu'il en repartit presque aussitôt pour se rendre à Paris, bien qu'il n'y fût appelé par aucune affaire personnelle.

La vertu, les bonnes intentions sont quelquefois récompensées. Quoi qu'en pût dire M. Crépin, le rat de ville s'était fait rat des champs, et il ne s'ennuyait point dans son trou. Le baron de Saligneux avait pris goût à sa nouvelle vie. Cet homme adoré des belles avait chaussé une paire de sabots, et il y sentait ses pieds à l'aise. Ceci est une métaphore; il n'en est pas moins vrai qu'il s'occupait de cultiver ses terres, se couchant de bonne heure, se levant au premier chant du coq, et qu'il attrapait facilement la fin de ses journées, sans avoir un instant de mauvaise humeur. Si quelques années auparavant un prophète lui avait prédit cette étrange métamorphose, il lui aurait sûrement répondu en haussant les épaules : C'est impossible. Et pourtant l'événement impossible s'était accompli. Il vivait claquemuré dans son castel, sans autre société que ses portraits de famille et que les vertus un peu revêches de sa sœur, la comtesse de Juines, auxquelles venaient se mêler par intervalles,

sans réussir à les dérider, les grâces enjouées de sa fille. Le papillon voltigeait quelques instans autour de la ronce épineuse, qui lui montrant ses dards, lui faisait de la morale et lui reprochait sa gaîté déplacée; il écoutait ou faisait mine d'écouter, et la minute d'après on ne le voyait plus : ses grâces, ses ailes brillantes, ses caprices folâtres, ses pensées légères, un tourbillon avait tout emporté. Depuis qu'elle était sortie du couvent, Mlle de Saligneux s'était partagée entre son père et son grand-oncle, le marquis de Virevieille, qui la réclamait comme son bien et qu'elle aimait beaucoup. Une fois qu'il la tenait, il avait peine à la lâcher, et le baron n'osait pas trop la lui disputer; si mesquin que fût l'héritage en perspective, on n'était pas en situation de rien mépriser. Il en coûtait cependant au baron de se séparer de sa fille; il la trouvait charmante; ce qui lui plaisait surtout, c'était son rire, aussi frais, aussi bruyant que les cascatelles de la Limourde. Quand il était seul avec elle, il lui disait : « A présent ris, et fais-moi rire. » Elle ne se faisait pas prier, et ils riaient pendant deux heures. Malheureusement le marquis considérait qu'elle était à lui; il consentait à la prêter, mais il fallait qu'on la lui rendît. On venait de la lui rendre, et M. de Saligneux avait été mélancolique pendant la moitié d'une semaine, après quoi il n'y avait plus pensé. L'indifférence naturelle est un plus sûr remède à tous les chagrins de ce monde que les meilleures consolations de la philosophie. Avec ou sans sa fille, M. de Saligneux prenait sa vie en patience et même en douceur. A la vérité, quand le matin, vêtu d'une jaquette en futaine, coiffé d'une casquette en peau de lapin, il sortait de chez lui pour aller surveiller ses semailles, ses moissons ou ses vendanges, et qu'il traversait à grandes enjambées ses guérets, où il enfonçait jusqu'à la cheville et qu'il emportait quelquefois à la semelle de ses grosses bottes, il lui arrivait de se regarder lui-même d'un œil étonné. Il se disait : Est-ce bien toi? Il se demandait si l'autre, le vrai baron, n'était pas occupé dans le même moment à promener son sourire conquérant sur l'asphalte du boulevard; mais son étonnement n'avait rien de douloureux. Ne nous lassons pas de le répéter pour encourager les pécheurs repentans qui s'imaginent que la conversion est toujours un ouvrage austère et pénible, — le baron de Saligneux passa près de deux années sans remettre les pieds à Paris, et nonobstant il ne s'ennuyait point. Le rat ne parlait pas de quitter son grain et sa javelle, le moine ne songeait nullement à jeter le froc aux orties.

Ses peines ne furent pas perdues. Peu de temps lui avait suffi pour s'assurer que M. Crépin l'avait indignement volé. Il n'essaya pas de lui faire rendre gorge; mais, l'ayant rencontré dans un chemin creux, ce lui fut une joie de signifier à ce grappilleur qu'il était

un fripon. C'est un genre de plaisir qu'on a raison de se donner; cela n'enrichit pas, mais cela soulage. Il s'appliqua sans désemparer à remettre en bon état son domaine. Il était intelligent, il s'entendit vite à la coupe des bois, à l'élève des bestiaux, à l'irrigation des prairies, aux meilleurs procédés de labour. Il s'appliqua surtout à faire rentrer tout son monde dans le devoir et à boucher les fuites mystérieuses par où s'écoulait l'argent le plus clair de ses fermages. Il fit si bien qu'en moins de dix-huit mois il doubla presque le rendement de ses terres.

Nous avons entendu un prédicateur déclarer que les saints, même réduits aux plus cruelles extrémités, sont heureux, parce qu'ils possèdent l'amitié de leur conscience. Nous ne savons si l'amitié de sa conscience aurait suffi pour faire le bonheur du baron de Saligneux, et si la grâce l'avait assez profondément touché pour qu'il s'accommodât longtemps d'une existence tout unie. En devenant agriculteur, il n'avait pas pris l'humeur bucolique. Heureusement M. Têterol s'était chargé de lui fournir les épices dont il avait besoin pour assaisonner sa vie. Si M. Têterol n'avait pas existé, il est probable que M. de Saligneux n'eût pas tardé à rompre son ban; mais M. Têterol existait et lui avait déclaré la guerre : il était dans la situation d'une place assiégée ; il prit plaisir à se défendre, à rendre coup pour coup, à construire des ouvrages avancés, à éventer les mines de l'ennemi en pratiquant des contre-mines, à contrarier ses travaux d'approche par de vigoureuses sorties. La fortune des armes lui fut favorable, et il remercia *in petto* M. Têterol des intéressantes distractions, toutes nouvelles pour lui, qu'il avait bien voulu lui procurer.

Une chose l'inquiétait cependant : depuis que la cour d'appel de Lyon avait décidé que les lapins ne sont pas tous lapins de garenne, M. Têterol n'avait plus donné signe de vie, il faisait le mort. Les hostilités avaient cessé sur toute la ligne; plus de chicanes, plus de réclamations insolentes. Garde, serviteurs, jusqu'au dernier valet de ferme, il semblait que le propriétaire de la Maison-Blanche eût enjoint à tout son monde de changer de ton et d'allures; on était devenu poli, presque gracieux ; l'affreux dogue au museau court s'était apprivoisé; il ne montrait plus les dents, il n'aboyait plus. Fallait-il en conclure qu'atterré par sa défaite, M. Têterol s'était dégoûté de la partie, qu'il avait désarmé et songeait à faire des propositions de paix? Pour qui le connaissait, c'était difficile à croire. Lorsque l'assiégeant cesse le feu, cela signifie quelquefois qu'il se dispose à lever le siége; cela peut signifier aussi qu'il prépare à l'assiégé quelque méchante surprise.

M. de Saligneux eut bientôt un autre sujet d'inquiétude beau-

coup plus grave, qui lui vint d'un tout autre côté. On a dit avec raison que le présent n'est rien, que l'avenir ne dépend point de nous, que notre passé seul nous appartient; mais c'est une question de savoir si ce n'est pas plutôt nous qui lui appartenons. Le baron avait pour créanciers principaux deux boursicotiers de mince moralité et de petite réputation. Il leur devait des sommes assez rondes, dont son voyage de long cours à travers l'Europe avait porté le montant à plus de 200,000 francs. Il leur servait régulièrement les intérêts de sa dette, qu'il se promettait d'amortir peu à peu par des acomptes, mais qu'il était hors d'état de rembourser. Au reste, il pensait n'avoir rien à craindre de MM. Cobec et Margriffe; il les avait toujours trouvés de bonne composition, et ils ne se faisaient point tirer l'oreille pour lui renouveler ses billets. Au moment où il y songeait le moins, deux lettres lui arrivèrent, à un mois d'intervalle, très semblables l'une à l'autre, par lesquelles ces deux messieurs lui mandaient qu'il leur était survenu des embarras et que, le terme étant échu, ils se voyaient dans la pénible nécessité d'exiger de lui le remboursement intégral de leurs créances. Ces deux lettres lui causèrent une surprise désagréable; ce fut un coup de cloche qui le fit tressaillir. Son alarme eût été plus vive encore, s'il se fût douté que M. Crépin était parti subitement pour Paris, après avoir eu un long entretien confidentiel avec M. Têterol. Il ne tarda pas à se tranquilliser, et il écrivit à ses créanciers pour leur insinuer qu'il ne croyait pas à leurs embarras et pour les prier d'avoir un peu de patience, attendu qu'il lui était impossible de les satisfaire. Il en reçut une réponse équivoque, qui lui parut rassurante; il avait l'art de bercer ses inquiétudes, jusqu'à ce qu'elles s'endormissent. Hélas! on s'amende, on tue en soi le vieil homme, on ne réussit pas à tuer Cobec et Margriffe, et on les voit sortir des profondeurs d'une trappe pour venir tourmenter le pécheur converti. C'est une des injustices les plus criantes de la vie.

Par une belle après-midi du mois de juin, le baron de Saligneux, étendu sur l'un des bancs de sa terrasse, était occupé à digérer son frugal déjeuner, en fumant un panatella dont le parfum suave lui rappelait les meilleurs jours de son existence. Il n'éprouvait cependant aucun regret. Pour la première fois, son imagination était en parfait accord avec sa destinée; elle ébauchait des pastorales, elle se chantait à elle-même des airs de chalumeau. Des vaches paissaient dans le pré voisin en faisant tinter leurs clochettes, et il semblait au baron que ce tintement était une musique plus agréable à entendre que la plus charmante opérette. Il lui parut aussi que la vaste plaine où se promenaient ses yeux était plus agréable à voir que l'enceinte du pesage, et il s'avisa de trou-

ver que le bel ormeau qui ombrageait sa tête était d'un plus beau vert que l'abat-jour d'une lampe qui éclaire une partie de baccarat à deux louis la fiche. Il fut interrompu soudain dans sa contemplation par un cri aigu; il regarda en l'air et aperçut un maudit épervier, qui l'avant-veille lui avait volé une poule. Il donna l'ordre qu'on lui apportât son fusil, il le chargea et attendit que l'oiseau se fût rapproché. Il se disposait à le coucher en joue, quand un valet de chambre lui remit une lettre, dont il reconnut sur-le-champ l'écriture; c'était de toutes les écritures du monde celle qui lui plaisait le moins. Il posa son fusil et s'empressa de lire la lettre, qui était courte, mais éloquente. Elle était ainsi conçue :

« Monsieur le baron, j'ai l'honneur de vous informer que MM. Cobec et Margriffe m'ont fait le transport de leurs créances sur vous, lesquelles, comme vous ne pouvez l'ignorer, montent en chiffre rond à deux cent dix-huit mille francs. Vous n'ignorez pas non plus que les termes convenus pour le remboursement sont échus l'un depuis huit jours, l'autre depuis un mois. J'attends avec impatience la communication que vous voudrez bien me faire à ce sujet. Agréez, monsieur le baron, l'expression de tous les sentimens de haute considération avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre dévoué serviteur. « JEAN TÈTEROL. »

M. de Saligneux sentit un frisson courir le long de son dos. Il relut deux fois, trois fois le billet. Non, ses yeux ne l'avaient pas trompé; la fatale écriture résista à tous ses efforts pour lui faire dire autre chose que ce qu'elle avait dit; elle s'en tenait à son premier mot, qui était aussi le dernier. Il déchira le papier en quatre; l'eût-il déchiqueté, cela n'aurait servi de rien; ce n'est pas avec nos mains, ce n'est pas avec nos ongles que nous nous débarrassons d'une vérité qui nous gêne. Le baron plia la tête sous l'arrêt de la destinée qui venait de le frapper; il se livra à de douloureuses réflexions, cherchant à se rendre compte de ce qui s'était passé; il devina bien vite la part que M. Crépin avait eue dans l'événement. L'épervier qui planait au-dessus de la terrasse cria de nouveau; il le regarda et n'eut plus envie de tirer sur lui; en comparaison de l'autre, cet oiseau de proie lui semblait un être fort inoffensif.

Il vit paraître au bout d'une allée sa sœur, la comtesse de Juines, dans son éternel petit deuil. Depuis la mort de son mari, que cependant elle n'avait pas sujet de regretter, elle s'était vouée au noir; tout au plus, dans les jours de fête carillonnée, égayait-elle sa tristesse par quelques rubans lilas. Ce jour-là, son deuil se trouvait être de circonstance. Le baron s'approcha d'elle et lui dit qu'une affaire pressante l'obligeait à partir pour Paris. Elle le questionna,

il lui fit une histoire. Elle prenait si vivement les choses que, pour échapper à ses pathétiques litanies, il s'était toujours abstenu de la mettre au courant de ses affaires, sans compter qu'elle avait l'oreille très dure et qu'on n'aime pas à crier ses confidences. D'ailleurs pouvait-elle lui venir en aide? Elle venait de marier son fils avec une héritière, et pour faciliter ce riche établissement, qui flattait sa vanité, elle s'était saignée à blanc; il lui restait à peu près de quoi vivre.

M. de Saligneux ne s'occupa plus que de ses préparatifs de départ. Avant de se mettre en route, il prit la plume et griffonna rapidement les trois lignes que voici:

« Monsieur, veuillez m'accorder, je vous prie, un délai de quelques jours. Avant la fin de la semaine je me serai libéré. Agréez, monsieur, l'expression de tous mes sentimens de parfaite considération. »

Le lendemain matin, il arrivait à Paris. Il s'abstint de faire aucune tentative auprès du marquis de Virevieille; il s'était adressé à lui plus d'une fois dans un moment de détresse, et l'accueil qu'il avait reçu lui avait ôté le goût de recommencer. Aussi bien Mlle de Saligneux était en séjour chez le marquis, et il ne voulait pas la voir. Il redoutait son regard ingénu, mais perçant; quand il avait quelque chose à cacher, les yeux de sa fille lui faisaient peur. Il passa plusieurs jours à aller de porte en porte; ceux de ses amis sur qui il comptait le plus étaient absens, d'autres trouvèrent des défaites. Il recourut à des bailleurs de fonds qu'il avait pratiqués jadis avec succès; ils lui témoignèrent que son crédit était fort ébranlé, et il jugea inacceptables les conditions qu'ils lui firent. Les plus obligeans ne mirent à sa disposition que des sommes insignifiantes; les eaux étaient basses, l'argent était rare sur la place. Éconduit de partout, il se rabattit sur son vieil ami le baccarat; il gagna dans une nuit quinze cents louis, qu'il reperdit la nuit suivante. Découragé par ce revers, ne sachant plus à quel saint se vouer, il prit le grand parti de se résigner à son sort, d'avaler le calice et de retourner à Saligneux.

Quelques heures après y être arrivé, il se présentait à la grille de la Maison-Blanche, sur les murs de laquelle il crut lire la redoutable inscription: *Lasciate ogni speranza.* La pénible émotion qui l'agitait et les transes cruelles de sa fierté à l'agonie paraissaient sur son visage, car le gros dogue de M. Têterol, qui s'était avancé à sa rencontre en grondant, s'accroupit soudain à ses pieds, en le regardant d'un œil presque paterne. En dépit de la calomnie, cet animal était susceptible de bons sentimens. Il avait flairé un malheur, ce malheur lui sembla respectable, et il le laissa passer.

VIII.

En ce moment, M. Têterol se trouvait dans la plus heureuse disposition d'esprit. Il était occupé à lire une lettre qu'il venait de recevoir de son vieil ami le notaire Pointal. Il la humait à petits coups, en gourmet, comme il eût dégusté un bon muscat de Frontignan, seul vin qu'il aimât, tant il est vrai que les contraires se recherchent.

Cette lettre disait ce qui suit :

« Mon cher ami, j'ai vu hier Lionel, qui part aujourd'hui pour aller passer trois mois en Allemagne, comme cela était convenu entre vous. Je ne veux pas laisser à ce jeune homme précoce et par trop modeste le soin de vous annoncer qu'il a passé son doctorat avec un éclat incomparable. C'est un des plus brillans examens dont on ait gardé souvenance dans la faculté de droit. Il n'est bruit que de cela parmi les hommes compétens, et tout le monde s'accorde pour prédire à votre fils les plus belles destinées. Ses succès ne feront point de jaloux, il a le don de se faire aimer. Mon vieux client, le nouveau garde des sceaux, a pris ce gamin en si grande amitié qu'il voulait l'attacher à son cabinet. Lionel n'a pas entendu à cette proposition. Il prétend que son éducation n'est pas terminée. Il a appris l'anglais en Angleterre, il veut étudier les Allemands chez eux ; mais il tiendra sa promesse, et au commencement de septembre il ira vous trouver dans cette fameuse Maison-Blanche qu'il ne connaît pas encore. Savez-vous que vous avez fait avec lui de la haute coquetterie ? Vous n'avez pas voulu lui montrer l'oiseau avant que sa huppe eût toutes ses plumes. Si je compte bien, il y a trois ans que vous n'avez vu Lionel. Vous le trouverez un peu changé, surtout un peu maigri ; il travaille trop, la lame use le fourreau. Ce sera à vous de le refaire, de l'engraisser ; mais tel qu'il est, c'est le plus joli châtain du monde. Je connais des femmes qui sont de mon avis.

« Soyez sans inquiétude, mon cher Têterol, il ne sera pas avocat. Vous avez pris ce métier en horreur depuis que vous avez perdu des procès, lui ne veut pas en gagner. Ses idées sont toujours les mêmes ; il entend se faire une carrière politique, et en attendant il est de première force dans le droit administratif. Il sera avant peu auditeur au conseil d'état, et une fois le pied à l'étrier, il aura bientôt fait de se mettre en selle. Le bon et gentil serviteur que la France aura là ! Il a tout pour lui, la vivacité de l'intelligence, un esprit clair, lumineux, une instruction solide, des idées nettes et précises, les opinions les plus libérales, point de préjugés, et point

d'intolérance, avec cela une imagination de poète... Mais de quoi vais-je vous parler? Voilà que je déprécie ma marchandise.

« Vous êtes un heureux père, mon cher ami; savez-vous bien tout ce que vaut votre fils et sentez-vous assez votre bonheur? »

— Il est inouï, ce Pointal, pensa M. Têterol. Il a la prétention de m'apprendre ce que vaut ce garçon. Vous verrez qu'il s'imaginera l'un de ces jours que c'est lui qui l'a fait.

Malgré ce mouvement d'humeur, il se disposait à relire la lettre du notaire, quand Joseph, son domestique, lui remit une carte. A peine y eut-il passé les yeux, il se leva d'un bond, en criant: Faites entrer! et il fut sur le point de courir à la porte pour y attendre sa proie, qu'il avait hâte de contempler. Il maîtrisa son impatience, et, sentant qu'il y avait une flamme dans ses yeux, il tâcha d'éteindre son regard.

M. de Saligneux parut. Il s'était refait une contenance en montant l'escalier; son visage avait repris son expression accoutumée, un air d'indolence hautaine qui dominait les événemens et semblait dire: Quoi qu'il arrive, je suis un Saligneux. Il s'avança en se dandinant légèrement, selon sa coutume, le sourire aux lèvres, la tête inclinée sur sa poitrine, comme s'il eût voulu respirer de plus près le parfum d'une superbe rose mousseuse, qui s'épanouissait à sa boutonnière. M. Têterol fut consterné. — Il a trouvé de l'argent, pensa-t-il.

Le baron se douta de ce qui se passait dans le cœur de son bourreau. Il lui dit d'un ton dégagé : — Rassurez-vous, monsieur Têterol; je suis à votre merci. — Il ajouta avec une grâce ironique : — Vous voyez Thémistocle venant s'asseoir au foyer du grand roi ou Napoléon Ier se réfugiant à bord du *Bellérophon*.

La figure de M. Têterol s'épanouit comme la rose qui fleurissait la boutonnière du baron; son regard, son sourire distillaient la joie. Un rayon de soleil qui le prenait en écharpe faisait scintiller ses cheveux gris et lui mettait une auréole autour du front; ce n'était pas l'auréole d'un saint ni d'un martyr.

Il s'inclina courtoisement et dit : — Monsieur le baron, on ne vous enverra pas à Sainte-Hélène.

Puis il le conduisit à l'autre bout de son vaste cabinet de travail, couvant du regard cet homme précieux, le suivant dans tous ses mouvemens avec une tendre sollicitude, comme s'il avait craint qu'il ne se cassât en chemin. Il lui avança le plus commode, le plus moelleux, le plus douillet de ses fauteuils, et peu s'en fallut qu'il ne lui mît un coussin derrière la tête, un carreau brodé sous les pieds. Il désirait que son prisonnier fût bien, parfaitement bien, et qu'il prît goût à sa prison.

M. de Saligneux s'assit. Il avait le visage tourné vers une large fenêtre cintrée, par laquelle il aperçut un château; il ne put s'empêcher de lui faire un signe de tête, qui voulait dire : — Toi et moi, comment sortirons-nous de là?

M. Têterol s'installa sur une modeste chaise de canne, et ayant jeté un rapide regard du côté de la fenêtre : — Une bien charmante vue, monsieur le baron ! dit-il. Voilà ce fameux bois, qui n'est pas une garenne. Voilà cette rivière qui mange mes prés, sans que les tribunaux me permettent de la priver de ce plaisir. Étrange chose que la justice, soit dit entre nous!.. Et ce château, qu'il est élégant et coquet! Comme il est Saligneux, lui aussi! Ah ! l'on ne sait plus bâtir comme cela aujourd'hui. On ne fait plus que de l'architecture bourgeoise. C'est que nous vivons dans un siècle terriblement bourgeois...

Ce mot de bourgeois lui remplissait la bouche; en le prononçant, il avait l'air aussi respectueux pour lui-même que Louis XIV s'écriant: L'état, c'est moi.

M. de Saligneux l'interrompit par un geste : — Monsieur Têterol, parlons de nos affaires, lui dit-il. Je suis venu vous prier de renouveler mes billets. Vous me demanderez l'intérêt qu'il vous plaira.

M. Têterol souffla bruyamment, cligna l'œil droit, repoussa sa calotte de velours noir sur le sommet de son front, et répondit après une pause qui parut très longue au baron :

— Je vois avec chagrin, monsieur le baron, que vous ne me connaissez pas encore. Pour qui me prenez-vous! Pour un usurier, je crois, grand merci. Sachez, je vous prie, que j'ai toujours détesté toutes les manières malpropres de gagner de l'argent. J'ai fait ma fortune en travaillant, et j'ai toujours voulu que mes écus travaillassent honnêtement comme moi. Je n'ai jamais tripoté à la bourse; demandez plutôt à Pointal. Je n'ai jamais vendu à découvert. Qu'est-ce que vendre à découvert? C'est vendre ce qu'on n'a pas. J'ai toujours vendu ce que j'avais, moi, et quand j'ai acheté, je n'ai jamais fait de marché dont j'eusse à rougir. Si je vous donnais les clés de ma caisse, vous n'y trouveriez pas un louis, vous m'entendez, ni même une pièce de dix sous qui ait une vilaine histoire. Je suis un enfant trouvé, moi; mais mes écus connaissent leur père, et ils savent que leur père a une réputation sans tache, qu'il peut marcher au grand soleil, le front levé. Non, monsieur le baron, je n'ai jamais prêté à la petite semaine, et je ne veux pas commencer aujourd'hui. Proposez-moi autre chose.

— Prenez hypothèque sur ce qui me reste de mes biens, repartit le baron d'un ton bref et saccadé.

M. Têterol souffla de nouveau, cligna cette fois l'œil gauche, ra-

mena sa calotte sur ses énormes sourcils, et répliqua sentencieusement : — En fait d'hypothèques, je n'ai jamais aimé que les premières.

M. de Saligneux plia la tête sous le coup. — En ce cas, payez-vous en terres, prenez Saligneux, dit-il d'une voix altérée par l'émotion.

— Saligneux tout entier? s'écria M. Têterol, qui ouvrit la bouche toute grande, comme pouvait l'ouvrir son bouledogue en happant un morceau.

— Un instant, mon cher monsieur, vous devriez savoir, vous qui êtes si curieux et si profondément instruit de mes affaires, qu'en fonds libres Saligneux vaut plus de deux cent mille francs. Vous serez plusieurs à le partager.

M. Têterol garda un instant le silence. — Monsieur le baron, reprit-il, ce que je vais vous dire va bien vous étonner. Je sais que vendre le château de vos pères serait pour vous une cruelle extrémité, et il faudrait finir par le vendre. Qu'est-ce qu'un château, quand il n'y a plus rien autour, plus rien qu'un potager? C'est un roi sans sa cour ou un général sans armée. Écoutez-moi, je ne désire pas vous prendre Saligneux. Assurément je n'ai pas de raisons de vous vouloir du bien. Vous m'avez traité de Turc à More, vous m'avez causé mille chagrins, vous m'avez rendu la vie dure, vous m'avez fait vieillir avant l'âge, vous m'avez intenté des procès...

— Ah! permettez, monsieur Têterol, je m'imaginais que c'était vous...

M. Têterol lui cria d'une voix tonnante : — Comment, monsieur le baron, vous osez encore soutenir que vos lapins...

— Oh! pour l'amour de Dieu, n'en parlons plus, soupira le baron. Je crains l'ennui plus que tout; mes lapins seront ce qu'il vous plaira, faites-en des lièvres ou des sangliers, mais qu'il n'en soit plus question.

Cette interruption malencontreuse avait vivement indisposé M. Têterol. Il prit le temps de se calmer, après quoi il poursuivit d'un ton débonnaire : — Je vous disais, monsieur le baron, que je n'avais aucune raison de vous ménager et que cependant je répugnais à vous prendre Saligneux. Savez-vous pourquoi? Cela tient tout simplement à ce que vous avez une fille. Vous ouvrez de grands yeux? Que voulez-vous, c'est comme cela. Je n'ai vu que pendant deux minutes Mlle de Saligneux, elle ne m'a dit que deux mots en passant; mais il me suffit de voir les gens une fois pour les aimer ou les détester, et il me suffit d'entendre le son de leur voix pour savoir à peu près ce que je dois penser d'eux. Eh bien! Mlle de Saligneux m'a plu, et le son de sa voix me revient. Or savez-vous ce qui arriverait, monsieur le baron, si je vous achetais Saligneux? Dix

mois après... Mon Dieu! je ne voudrais pas hasarder un mot qui pût vous blesser; mais permettez-moi de vous parler franchement. Je suis un vieillard, je vous ai dit que vous m'aviez fait vieillir avant le temps... Dix mois après, mettons-en douze... Ce n'est pas votre faute. Il y a des hommes, il y a des mains... oui, il y a des mains dans lesquelles les louis fondent comme dans un creuset, et il y a des hommes... Comment les appelle-t-on? des bourreaux d'argent. Dame! on est jeune, et Paris, ses plaisirs, ses femmes... Bref, si vous vendiez Saligneux, dix mois après Mlle votre fille serait sur la paille, et je ne veux pas que Mlle de Saligneux soit sur la paille.

Le baron était en proie aux sentimens les plus contraires. Les remontrances que M. Têterol s'était permis de lui faire lui avaient paru fort impertinentes, et il avait été sur le point de s'en fâcher. Son indignation fit place à un profond étonnement quand il entendit la conclusion de son discours. Eh quoi! ses oreilles ne l'abusaient pas, les grâces aimables de sa fille avaient réussi à attendrir le cœur tanné de ce vieux rhinocéros! Un aérolithe serait tombé du ciel à côté de lui ou, mieux encore, il aurait vu son château, qu'il ne quittait pas des yeux, se mettre subitement en branle et danser une sarabande échevelée, que sa surprise n'eût pas été plus vive. Il détacha son regard des tourelles en poivrière auxquelles il venait d'adresser mentalement un suprême adieu, et, contemplant d'un œil fixe M. Têterol, il fut tenté de faire réparation à ce philanthrope méconnu. Toutefois il jugea convenable d'attendre encore un peu.

— Mon cher monsieur, dit-il, je vous sais gré de vos bons sentimens pour ma fille; je lui en ferai part, quand je la reverrai, et sûrement elle en sera touchée. Mais, puisque vous refusez de me renouveler mes billets, de prendre hypothèque sur mon bien et de vous payer en terres, à mon tour je vous dirai : Qu'avez-vous à me proposer?

M. Têterol, s'étant levé brusquement, répondit : — J'ai mon idée. — Et il ajouta, comme en se parlant à lui-même : — Ce n'est pas l'ancienne, c'est une autre que je crois meilleure.

Là-dessus, il se mit à arpenter la chambre de son pas lourd, les mains dans ses poches, les paupières à demi closes. Le baron le suivait des yeux, pâle, ému, agité de mouvemens nerveux comme un accusé qui attend le verdict du jury; il se demandait ce qui pouvait bien fermenter dans cette grosse tête, dont il aurait voulu soulever le couvercle ou faire sauter le bouchon pour avoir tout de suite son secret. Mais M. Têterol n'était pas pressé de s'expliquer. Il continuait sa pesante promenade; il lui semblait qu'il marchait non-seulement sur le baron Patrice de Saligneux, mais sur son père, le baron Adhémar, sur son grand-père, le garde des

sceaux, sur son arrière-grand-père, sur tous ses aïeux, et qu'il foulait, qu'il écrasait, qu'il broyait sous son pied d'éléphant la fierté de vingt générations de Saligneux; il l'entendait crier sous l'épaisse semelle de ses bottes. Tout à coup il s'arrêta, s'adossa à la cheminée, et, selon sa coutume, après avoir joué avec ses mains, il les joignit en forme de coupe; au fond de cette coupe, il aperçut un intérieur d'église, un autel où brûlait une cinquantaine de cierges, devant cet autel un poêle nuptial, sous ce poêle une jeune fille aux cheveux brun foncé, un jeune homme à la moustache châtain clair. Et il y avait des gens qui disaient : — On me l'avait dit, mais je ne voulais pas le croire. — Il y en avait d'autres qui leur répondaient : — Oh! c'est un fameux homme, et quand il veut une chose, elle se fait. — Cette église, cet autel, ces cierges, ce poêle et tous ces gens qui parlaient, tout cela tenait dans les deux mains de M. Têterol; il est vrai qu'elles étaient énormes.

Enfin, l'œil plein de sa vision, il se retourna vers M. de Saligneux et lui cria :

— Je n'aime pas les moyens termes. Sommes-nous amis? sommes-nous ennemis? De deux choses l'une, ou la guerre avec toutes ses conséquences, ou la paix et même l'amitié fondée sur un bon traité. C'est mon dernier mot.

— Et quelles sont les clauses de ce traité? demanda d'une voix haletante le baron, à qui sa curiosité surexcitée serrait la gorge.

M. Têterol hésita un instant avant de répondre; ce qu'il avait à dire n'était pas facile à articuler. — Monsieur le baron, murmura-t-il, vous avez une fille. — Il ajouta en balbutiant un peu et en rougissant beaucoup : — Et moi, j'ai un fils.

A ces mots, M. de Saligneux fit un véritable saut de carpe sur son fauteuil. Il y a des événemens extraordinaires, des surprises qui prennent au dépourvu l'homme le plus accoutumé à se posséder. Heureusement M. Têterol ne le vit pas sauter; très ému lui-même, ses yeux étaient comme rivés au parquet.

— Votre fille est charmante, reprit-il d'une voix plus douce que le chant du hautbois ; mon fils est charmant aussi, et c'est un jeune homme de grand avenir. Lisez plutôt ce que m'en écrit un notaire qui n'est pas le premier venu.

Et il présenta au baron la lettre de M. Pointal. Le premier mouvement de M. de Saligneux fut de la jeter à la figure de M. Têterol; le second fut de s'abandonner à une explosion de douce gaîté. Il n'en fit rien; il pensa aux deux cent mille francs qu'il devait et à son château qu'un miracle venait de lui rendre. Son sang bouillonnait, il le pria de se tenir tranquille. Ses mains lui démangeaient; il leur dit : Tout beau, ne nous fâchons pas! Et effective-

ment les hommes qui ont eu beaucoup d'aventures apprennent à ne pas se fâcher. Cependant il ne trouva pas un mot à dire. Il enleva négligemment de sa boutonnière la belle rose mousseuse dont elle était ornée, et il la contempla en silence. Cette rose le comprenait; comme lui, elle trouvait inouïe, fabuleuse et extravagante autant qu'insolente la proposition de M. Têterol.

Celui-ci s'inquiéta de ce long silence, et il finit par dire avec un peu d'amertume :

— Les préjugés, monsieur le baron, ne rapportent rien, et quelquefois ils coûtent très cher. Je vous ai offensé?

— Offensé? oh! point du tout, mais là, je vous le confesse, profondément étonné. Croyez, monsieur Têterol, que je suis très sensible... oui, je suis très sensible à votre bonne volonté et aux avantages de l'alliance que vous me proposez; mais...

— Ne dites pas mais, interrompit vivement M. Têterol, qui reprit toute son assurance. Ces avantages, vous n'avez pas encore eu le temps de les bien considérer. Et d'abord pour ce qui est de votre petite dette, nous réglerons cela à l'amiable, en famille, et vous trouverez en moi le plus coulant des hommes. Et songez à votre fille. Ni dot, ni espérances. Que ferez-vous de cette pauvre enfant? Si quelque marquis consent à l'épouser pour ses beaux yeux, il y a dix à parier contre un que ce sera quelque butor ou un gentilhomme à lièvre, incapable de lui procurer le sort qu'elle mérite. Et puis, vous ne savez pas quels sacrifices, quelles folies je compte faire pour mon fils. Il est la moelle de mes os, le sang de mes veines, mon idole. Je l'appelle mon prince de Galles. J'ai décidé depuis longtemps qu'à son mariage je lui mettrai dans la main un beau million, pensez-y, un beau million sec et liquide... Ah! monsieur le baron, quel exemple nous donnerions à notre pays! et il faut faire quelque chose pour son pays. On a proclamé l'égalité devant la loi; mais les vieilles couches et les couches nouvelles s'entre-détestent, s'entre-jalousent. La France est pleine de bonshommes comme moi, qui regardent les barons de travers, et de barons qui leur disent : Otez-vous de mon soleil! Oui, la lutte des Têterol et des Saligneux est le fléau de la France; on y entend partout un bruit de sabots qui arrivent et de bottes vernies qui s'en vont. Eh! bon Dieu, n'y a-t-il pas du soleil et de la place pour tout le monde? Il ne s'agit que de s'entendre et de se marier. Monsieur le baron, marions ensemble la vieille France et la France nouvelle. Il y a dans ce canton quelques centaines d'imbéciles qui ont bêtement épousé notre querelle sans savoir pourquoi. Les uns vous regardent comme un scélérat, les autres me prennent pour un sacripant. Si un jour nos enfans traversaient

la grande rue de Saligneux bras dessus, bras dessous... voyez-vous cela d'ici?.. tous les imbéciles, n'y comprenant plus rien, les regarderaient bouche béante, et je vous le demande, monsieur le baron, n'est-ce pas un plaisir pour les gens d'esprit de faire béer les sots?

Ainsi discourait Jean Têterol, et il discourut longtemps. Une fois la première barrière sautée, trouvant le champ libre, il n'avait plus hésité, il allait, courait devant lui, se donnait carrière. Il peignait à grands traits l'heureuse révolution que le mariage de M. Lionel Têterol et de Mlle Claire de Saligneux allait opérer non-seulement dans les affaires du baron de Saligneux, mais dans celles de tout l'univers en général. C'était l'âge d'or revenant sur la terre, des ruisseaux de lait arrosant les campagnes, la Limourde charriant des perles et des rubis, l'agneau paissant avec le loup, Astrée reprenant en main le gouvernement du monde, partout la paix, le bonheur et l'abondance.

Le baron, la main crispée sur le bras de son fauteuil, avait essayé dix fois de se lever, et il était encore assis. Il avait voulu dix fois s'en aller, et il était encore là. Il avait tenté de boucher ses oreilles, et il ne laissait pas d'entendre et même d'écouter.

— Monsieur Têterol, s'écria-t-il enfin, je m'attendais si peu, en venant ici, aux propositions que vous venez de me faire qu'il ne faut pas m'en vouloir, si j'ai quelque peine à rasseoir mes esprits. Vraiment je serais charmé de réconcilier la vieille et la nouvelle France. Cependant veuillez remarquer que nos enfans ne se sont jamais vus. Qui vous répond que ma fille plaise à M. votre fils?

Cette question parut si saugrenue à M. Têterol qu'il ne put réprimer un éclat de rire.

— Ah ça, qu'avez-vous dit, monsieur le baron? répondit-il. Je crois rêver. Eh quoi! mon fils se permettrait... Mais mon fils est à moi, je pense, et il fera toujours tout ce que je voudrai. Avant qu'il ait vu Mlle de Saligneux, je lui dirai: Je veux qu'elle te plaise, et morbleu! elle lui plaira.

— Je vous félicite, monsieur Têterol, de l'excellente éducation que vous avez su donner à M. votre fils, reprit le baron. Quant à moi, je dois vous confesser que je n'ai pas encore amené ma fille à ce degré de perfection, et que si je m'avisais de contraindre ses goûts...

— Oh! bien, elle a le goût difficile, interrompit M. Têterol, si elle trouve à redire à mon prince de Galles. Mais vous n'avez donc pas lu la lettre de Pointal?.. Où est-elle, cette lettre?.. Tenez, là, quelques lignes avant la fin... Comment dit-il?.. « Tel qu'il est, c'est le plus joli châtain du monde. Je connais des femmes qui

sont de mon avis. » Vous entendez ? mais que je suis bête ! je peux vous le montrer, mon prince de Galles.

Et il prit dans un des tiroirs de son secrétaire une photographie, qu'il présenta au baron. Celui-ci la considéra en faisant des hochemens de tête approbatifs, comme s'il eût examiné un cheval de selle sans tare ou un bélier roussillonnais à l'œil vif, à la laine fine et serrée. Il ne put s'empêcher de s'avouer à lui-même que l'héritier de M. Jean Têterol était un charmant garçon, dont la figure à la fois douce et grave, ouverte et méditative, commandait tout de suite la sympathie, et qu'il ressemblait aussi peu à son père qu'un élégant bouleau de la plus belle venue ressemble à un vieil orme, qui a crû sur un terrain dur, au bord d'un chemin poudreux, à la merci des insultes des passans. Si le baron de Saligneux représentait la vieille France, si Jean Têterol représentait la France nouvelle, son fils appartenait peut-être à une troisième France encore plus nouvelle, qui a les secrets de l'avenir.

Pendant ce temps, M. Têterol avait ouvert un second tiroir de son secrétaire, où il prit deux papiers, qu'il avait minutés à loisir. L'un était le projet d'un acte par lequel M. de Saligneux reconnaissait lui devoir une somme de deux cent dix-huit mille cinq cent vingt-quatre francs, portant un intérêt du 5 pour 100, et dont le remboursement n'était pas exigible avant quatre années révolues. L'autre était une contre-lettre, postérieure en date et rédigée en ces termes :

« A la suite d'arrangemens passés entre M. le baron Patrice de Saligneux et M. Jean Têterol, le baron de Saligneux étant convenu de donner en mariage sa fille, Mlle Claire de Saligneux, à M. Lionel Têterol, fils du susdit Jean Têterol, s'engage, au cas où, par le fait d'un désistement de sa part ou d'un refus de Mlle de Saligneux, il reprendrait sa parole, à rembourser à M. Jean Têterol, dans les huit jours qui suivront sa renonciation et la rupture du mariage projeté, le montant intégral des deux cent dix-huit mille cinq cent vingt-quatre francs qu'il reconnaît lui devoir par la pièce ci-jointe, dont le présent acte annule dans le cas ci-dessus prévu les autres dispositions. »

M. Têterol remit ces deux minutes au baron, en lui disant : — Voyez, jugez. Voici une reconnaissance, que je vous prie de copier et de signer. J'en approuverai l'écriture et je contre-signerai.

M. de Saligneux lut et parut fort satisfait ; un délai de quatre années, c'était pour lui l'éternité. — Si vous le voulez bien, dit-il gaîment, j'en ferai deux copies, car c'est un contrat stipulant une obligation réciproque, et les actes synallagmatiques sous signature privée doivent être faits doubles. S'il est vrai que je vous ai fait

vieillir avant l'âge, monsieur Têterol, il est encore plus vrai que vous m'avez obligé à étudier le code, ce qui est un autre genre de vieillesse... Mais quel est ce second papier?

— Une contre-lettre, qui doit être écrite de votre main et qui restera dans les miennes.

Le second papier agréa beaucoup moins au baron que le premier; c'était un plat qui ne lui revenait pas. Il fit une grimace fort expressive, et se renversant dans son fauteuil: — Savez-vous, monsieur Têterol, s'écria-t-il, que vous êtes prodigieusement expéditif en affaires? Accordez-moi quarante-huit heures de réflexion.

— A votre aise, monsieur le baron, prenez-les, lui répondit M. Têterol avec un sourire un peu goguenard; mais à votre place je me déciderais tout de suite. Jadis M[lle] de Saligneux m'a dit de sa jolie voix un mot qui m'est resté dans le souvenir et que voici: — « Morceau avalé n'a plus de goût »... Eh! je vous le demande, quand le soleil se sera encore levé et couché deux fois sur votre indécision, qu'y aura-t-il de changé dans le monde? Rien du tout. Après-demain, à votre réveil, en ouvrant votre volet, la première chose que vous apercevrez sera le bonhomme Têterol se promenant dans son jardin, et vous vous direz: Il attend ma réponse. Ce sera pour vous un moment désagréable que je vous conseille de vous épargner; car enfin, si désireux que je sois de vous complaire, il ne faut pas vous dissimuler que dans quarante-huit heures je serai encore en vie... Le coffre est solide, ajouta-t-il en se frappant la poitrine, et je ne suppose pas que vous vouliez me supprimer.

— A Dieu ne plaise! repartit gracieusement le baron. Vous êtes, mon cher monsieur, un des plus grands originaux que je connaisse, un vrai type, et je serais désolé que la race s'en perdît.

Là-dessus il rêva quelques instans; il causait avec lui-même. La conclusion de son discours fut de se dire que, lorsqu'un homme a employé la première moitié de sa vie à faire des sottises, il doit consacrer l'autre à faire de la politique.

Il se redressa, prit la plume, copia, signa tout ce qu'on voulut. Sa tâche terminée, il regarda le bout de ses doigts pour s'assurer que la vilaine encre de M. Têterol ne les avait pas salis, et il se leva pour partir.

— Monsieur le baron, lui dit M. Têterol, qui n'était plus goguenard, l'acte sous seing privé a la même foi que l'acte authentique. Quoique Pointal soit le meilleur de mes amis, je n'ai jamais pu souffrir qu'il fourrât son nez dans mes affaires, hormis le cas d'urgente nécessité. Si vous le voulez bien, nous nous passerons de notaire. Ces messieurs ont la rage d'ergoter, de gloser, de dire leur mot sur toutes choses. Vous êtes un gentilhomme, je m'appelle

Têterol. Nous sommes d'honnêtes gens, notre signature vaut de l'or.

Ce disant, il tendit la main à M. de Salignenx, qui ne put faire autrement que de la prendre et de la serrer. M. Têterol le reconduisit jusqu'à sa grille, en ayant pour lui les attentions, les égards les plus exquis. Les gens de la maison qui les virent passer devinèrent qu'il venait d'arriver quelque chose de considérable. M. Têterol était superbe et radieux. Les narines gonflées, il respirait à pleins poumons, il absorbait tout l'air ambiant, n'en laissant point au baron ni à personne. Ses gestes ressemblaient à des événemens et ses yeux à des lettres de faire part; on y lisait imprimée en énormes caractères cette nouvelle qui allait faire sensation dans les deux mondes : — Avant peu l'héritier de Jean Têterol épousera la fille unique du baron de Saligneux; cela est écrit dans les étoiles, parce qu'auparavant ce fut écrit dans ma tête.

Le baron avait un tout autre visage, et si les passans qui le rencontrèrent retournant à Saligneux avaient pris la peine de l'examiner avec soin, ils auraient jugé peut-être qu'il avait l'air content, mais pas fier. Heureusement pour lui, la comtesse de Juines n'était pas au salon quand il y entra; mais, ayant parcouru des yeux, comme Ruy Gomez, les nombreux portraits de famille qui en tapissaient les murailles, il lui sembla que ces portraits le regardaient, et il leur dit avec humeur : — Vous en prenez à votre aise, vous autres. De votre temps vous n'aviez pas à compter avec la France nouvelle.

Puis, avisant entre deux fenêtres un joli pastel qui lui adressait, lui aussi, de muets reproches, il murmura :

— Ne te fâche pas, ma mignonne, ce mariage n'est pas encore fait.

IX.

C'était le 10 septembre. M. Têterol s'était levé avant l'aube pour expédier à Pont-d'Ain la voiture et le cocher qui devaient lui ramener son fils, orgueil et délices de son cœur. Il ne l'avait pas vu depuis près de trois ans. Partagé entre ses études et ses voyages, Lionel ne connaissait pas encore le nouvel établissement de son père, qui n'avait pas cherché à l'y attirer. Au contraire, toutes les fois que le jeune homme lui avait témoigné son désir de venir passer ses vacances auprès de lui, il avait répondu : Nous verrons cela plus tard. Il entendait qu'auparavant sa maison fût entièrement bâtie, meublée et son domaine en parfait état. Cet empereur ne voulait se montrer à son héritier que dans toute sa gloire.

Il faisait le plus beau temps du monde; le ciel était sans nuages, comme s'il avait voulu faire sa toilette pour la fête qui se préparait. M. Têterol comptait les minutes avec une impatience fiévreuse. Il

allait et venait dans son salon, et tantôt jouait avec ses mains, tantôt regardait la porte par laquelle allait entrer ce qu'il avait de plus cher, de plus précieux, avant ou après ses écus. Sur ce point, il évitait de se prononcer; il y a des questions délicates qu'il est bon de ne pas soulever.

Il entendit enfin la grille s'ouvrir et bientôt le sable de sa cour crier sous les roues d'un tilbury. Il pensa un moment à descendre précipitamment l'escalier pour embrasser plus vite le prince de Galles. Il se ravisa, craignant de compromettre la majesté paternelle, qui doit toujours être inviolable. Debout, immobile, il retenait son haleine. L'instant d'après, un jeune homme svelte, mince, aux épaules bien dégagées, le visage un peu pâle, l'œil enfoncé et plein de flamme, s'élançait à son cou. Il le serra dans ses bras, et tour à tour il l'éloignait ou le rapprochait de lui, pour le regarder ou l'embrasser de nouveau. Puis il l'entraîna devant une glace, et lui dit : — Nous nous ressemblons bien peu, mon prince. Croirait-on que c'est ceci qui a fait cela? — Après quoi il le conduisit dans la salle à manger, où l'attendait un succulent déjeuner, auquel lui-même s'abstint de prendre part. Fidèle à ses vieilles habitudes de sobriété, il ne faisait qu'un repas par jour, prenait un potage à neuf heures et allait ainsi jusqu'au soir. Il s'assit en face de Lionel, s'accouda sur la table, le regarda manger, en l'accablant de questions. Il lui demanda coup sur coup s'il avait bien dormi en wagon, s'il avait eu de l'émotion en apercevant pour la première fois le clocher de Saligneux, s'il savait l'allemand aussi bien que l'anglais, s'il était vrai que Londres et Berlin fussent bâtis en briques, s'il fallait croire, comme on le prétendait, que la verdure fût plus verte en Angleterre qu'ailleurs et que le roi de Prusse ne quittât jamais son casque, combien il y avait d'auditeurs au conseil d'état, quel était le traitement des auditeurs de première classe, des maîtres des requêtes, des conseillers et des présidens de sections. Il ne tarissait pas dans son interrogatoire, et, braquant sur le jeune homme un œil gris qui par instans semblait noir, il buvait ses réponses. A la vérité, il les écoutait comme on écoute un opéra dont la musique intéresse plus que les paroles. L'essentiel pour lui était d'entendre la voix de son prince, qui l'avait claire, d'un beau timbre. Il se disait : — Comme il parle bien! quels succès de tribune il aura un jour!

Aussitôt que Lionel se fut désaltéré et restauré en mettant les morceaux doubles pour être plutôt libre de satisfaire les innombrables curiosités de son père, celui-ci l'emmena dans l'appartement qu'il avait préparé pour lui de ses mains et garni de mille colifichets avec autant de soin qu'en peut prendre un amant bien épris qui met sa maîtresse dans ses meubles.

— Y en a-t-il assez? lui dit-il en haussant les épaules et prome-

nant ses yeux en cercle au milieu de la chambre. Au diable si je sais à quoi tout cela te servira; mais Pointal prétend que tu as du goût pour les brimborions. Grand bien te fasse!.. Tiens, voilà deux brosses à ongles, autant que tu as de mains. Est-ce suffisant? Je n'ai jamais compris qu'on se brossât les ongles; mais enfin... Et regarde un peu, ces rideaux Daghestan, que j'ai fait venir des magasins du Louvre, te plaisent-ils? C'est de la haute nouveauté; tu vois que je ne te refuse rien. Il y en a six, et ils me reviennent à quarante francs pièce, sans parler des embrasses, qui coûtent cinq francs quatre-vingt-dix centimes, et des petits rideaux blancs en mousseline suisse à un franc dix sous le mètre. Tu n'as qu'à faire le compte... Et puis, Dieu me pardonne! voilà une cave à liqueurs, voilà des caisses de cigares, et voici de l'eau de Cologne qui vient de Cologne, du pur Farina. Ménage-la; quand il n'y en aura plus, il n'y en aura plus... Ah çà! si tu as un bout de toilette à faire, dépêche-toi, car il faut que je te mène voir mon jardin.

Lionel s'habilla aussi vite qu'il avait déjeuné et s'empressa de rejoindre son père, qui l'attendait, son chapeau à larges bords sur la tête, son éternel bâton de houx à la main. Alors on commença le tour du propriétaire.

M. Têterol avait donné ses ordres pour que tout fût propre, épousseté, écuré, fraîchement fourbi, luisant, pour qu'il n'y eût pas une feuille sèche dans le gazon, ni un crottin dans les allées, ni une tache de rouille sur les ferrures des portes. Il voulait éblouir son prince, il entendait que sa gloire se mirât dans l'enthousiasme de son héritier. On visita d'abord l'écurie, les étables, le grenier à foin, la laiterie, où l'on fit une étude approfondie de barattes nouveau modèle, infiniment supérieures à toutes les barattes connues jusqu'à ce jour. On examina ensuite la basse-cour et la porcherie; on passa en revue les hangars, les auges, les abreuvoirs, les jars et les oies, les canes et les canetons, les coqs dorkings et cochinchinois, les verrats, les truies nourrices et tous leurs petits gorets aux queues en tire-bouchon. De là on arriva dans le jardin fruitier, d'où l'on se rendit dans le potager. Il fallut tout voir, tout admirer dans le plus grand détail, depuis les espaliers jusqu'aux plants d'asperges, depuis les melonnières jusqu'aux ciboulettes et aux échalotes, et Lionel fut mis en demeure de confesser qu'aucun des pays qu'il avait visités ne produisait des échalotes et des ciboulettes comparables à celles de la Maison-Blanche.

On se disposa ensuite à faire la grande tournée des fermes, on y employa toute l'après-midi. M. Têterol s'arrêtait devant chaque pièce de terre, expliquait par le menu quand et comment il l'avait acquise, à quel prix il l'avait achetée, dans quel état il l'avait trouvée, par quels moyens il en avait augmenté le rendement, par

quelles améliorations nouvelles il l'augmenterait encore. Solennel, majestueux, il récitait toutes ces histoires sur le ton épique, il empruntait la trompette de Clio. C'était Alexandre racontant le Granique, Arbelles, la Sogdiane conquise après la Perse, et l'Inde après la Bactriane, Persépolis détruite, Alexandrie sortant de terre sur un ordre tombé de sa royale bouche, qui n'avait qu'un mot à dire pour faire paraître ou disparaître des empires.

En terminant ses explications, il poussait Lionel du coude et lui disait : — Qu'en penses-tu?

Lionel pensait ce qu'il avait toujours pensé, à savoir que son père était un homme fort remarquable, qu'il s'entendait à toutes choses, même à celles qu'il ignorait, qu'il y avait en lui un instinct qui suppléait à l'étude et qui tenait du génie. Le jeune homme prêtait une oreille attentive et respectueuse à l'éloquence paternelle, il s'inclinait en signe d'approbation, il admirait; mais son admiration n'était pas de l'enthousiasme, et c'était de l'enthousiasme qu'on lui demandait. Un nuage passa sur le front et sur la joie de M. Têterol; son triomphe n'était pas aussi éclatant qu'il l'avait espéré; son héritier ne se récriait point, ne trépignait pas, n'entrait pas en délire. Peu à peu l'exigeant vieillard parla moins; un sourd mécontentement s'amassa en lui et n'attendit plus que l'occasion d'éclater.

Le père et le fils, remontant la Limourde, arrivèrent au bord d'un fossé d'irrigation tapissé par endroits de nénufars, qui étalaient à la surface de l'eau leurs feuilles nageantes, leurs corolles d'une blancheur virginale et l'or éclatant de leurs étamines.

— Oh! les admirables fleurs! s'écria Lionel.

Cette fois son admiration avait l'accent de l'enthousiasme. La figure de M. Têterol se contracta, ses sourcils se joignant dessinèrent un angle aigu, et il plissa les coins de sa bouche, comme un homme qui vient d'avaler un fruit sûr.

— Saurais-tu me dire à quoi servent ces admirables fleurs? demanda-t-il à son fils.

— A rien, que je sache. Ce qui est beau n'a pas besoin d'être utile.

— Quelle morale! où irions-nous avec de pareils principes? Moi, je n'aime que les fleurs qui servent à quelque chose.

— La fleur du navet, par exemple?

— Oui, monsieur, la fleur du navet, répondit M. Têterol, qui appelait son fils monsieur quand il était en délicatesse avec lui. Elle n'a pas le bonheur de te plaire?

— Je lui accorde le bénéfice des circonstances atténuantes; mais je t'assure que ces nénufars...

— Nénufar toi-même, interrompit M. Têterol avec un peu d'aigreur. — Et, selon sa méthode ordinaire, ramenant tout à l'idée qu'il

roulait dans sa tête, sans prendre la peine de ménager les transitions, il ajouta : — Que les jeunes gens d'aujourd'hui sont heureux! La fortune, les douceurs de la vie, tout leur vient en dormant. C'est à leur père de s'escrimer des pieds et des mains. Travaille, bonhomme, évertue-toi, mets-toi en quatre. On ne te dira pas même un merci.

— A qui en as-tu, mon bon père? lui demanda Lionel, fort étonné.

— J'en ai... Je me suis aperçu tout à l'heure que mes histoires t'ennuyaient.

— Elles m'intéressent beaucoup. Mon humble avis est que le propriétaire de la Maison-Blanche est un homme qui s'entend à administrer ses terres autant qu'à bâtir des maisons, et je t'assure que j'admire infiniment...

— Mes nénufars. C'est la grâce que tu me fais.

— Je ne les regarderai plus, repartit le jeune homme en souriant, et, s'étant emparé des mains de son père, il s'écria : — J'admire beaucoup plus que tous les nénufars du monde ces deux mains qui ont gagné de glorieuses batailles.

Et il les porta respectueusement à ses lèvres. Ces paroles et ce geste calmèrent l'irritation de M. Têterol, dont le front se dérida. On se remit en marche, et après avoir gravi une éminence, on s'assit dans l'herbe à la lisière d'une chênaie. De cet endroit le regard plongeait sur le château de Saligneux, sur sa terrasse et sa pelouse, sur les arbres de haute futaie et les superbes massifs de verdure qui l'encadraient. M. Têterol, qui transpirait facilement, avait tiré un mouchoir de sa poche et s'épongeait le visage. Lionel contemplait le château, dont l'architecture coquette et les entours le ravissaient, mais il n'avait garde d'en rien témoigner, averti par l'expérience qu'il venait de faire.

— Ne te gêne pas, lui dit tout à coup son père. Conviens que tu donnerais dix Maisons-Blanches pour cette gentilhommière, pour cette bonbonnière à hobereau.

— Point du tout, répondit Lionel, qui n'avait rien gagné à imiter de Conrart le silence prudent. La Maison-Blanche est sans doute bien plus confortable, bien plus commode à l'user, et on me ferait cadeau de ce vieux castel, je ne saurais pas qu'en faire.

— Voilà pourtant dix minutes que tu le manges des yeux.

— Je le mange, c'est une façon de parler. J'ai du plaisir à le voir, je ne me soucie pas de l'avoir.

— En vérité?.. Eh bien! moi, je n'aime à voir que ce que j'ai. Et d'ailleurs, tu as beau dire, ce château, ce parc, ces grands arbres, sont jolis, si tu veux, mais je ne trouve pas que la vue en soit agréable. Ne te semble-t-il pas qu'il y a quelque chose qui les gâte? Regarde bien.

— Vraiment, j'ai beau regarder...

— Je te répète qu'il y a quelque chose qui les gâte.

— Quoi donc ?

— Les hypothèques.

Lionel ne put s'empêcher de rire. — Les hypothèques, cela ne se voit pas, répondit-il, ou du moins je n'ai pas le don de les apercevoir.

— Moi, monsieur, je les vois, repartit M. Têterol. C'est en quoi nous différons.

Lionel s'inclina.

— Le baron de Saligneux est donc mal dans ses affaires ? demanda-t-il.

— Il serait mal dans ses affaires, s'il en avait. Est-ce que ces gens-là ont des affaires?

— Quel homme est-ce que le baron?

— Un fou. Il a une fille qui a du bon sens; c'est à sa mère qu'elle a dû le prendre... Mais je te crois capable d'aimer les fous.

— Je ne les déteste pas. Leurs inventions sont quelquefois réjouissantes, et sans eux le monde serait un peu monotone.

— Ils ont cela de bon, répliqua en ricanant M. Têterol, que leurs extravagances sont le patrimoine des gens sensés. Celui-ci a rendu à la société le précieux service de faire rentrer les immeubles de ses ancêtres dans la circulation; c'est un bon point à lui marquer, et s'il n'était un hobereau... Aimes-tu les hobereaux, par hasard ?

— Cela dépend.

— Cela dépend de quoi?

— De ce qu'ils sont. Tant vaut l'homme, tant vaut le personnage.

— Ta! ta! sornettes que cela! Tu es donc un réactionnaire? Tu ne crois pas aux principes de 89 et à l'égalité des hommes?

— Si les hommes sont égaux, pourquoi ne veux-tu pas que tel baron vaille autant pour le moins que tel valet de ferme?

— Voilà bien mes docteurs en droit. Tu te paies de sophismes; il n'y a rien qui fausse un esprit comme l'avocasserie... Je te dis, moi, que je les hais tous, tes hobereaux. Ma parole! je comprends qu'on ait eu jadis du plaisir à les guillotiner. N'est-ce pas une pitié de voir des gens gueux comme des rats, qui font le gros dos? Pourquoi? parce qu'ils ont de la naissance. Est-ce que je ne suis pas né, moi aussi?.. Tu me fais de la peine, je te croyais libéral.

— Je le suis de toute mon âme. Vivre et laisser vivre les autres, même les hommes et les idées qu'on n'aime pas, voilà le fond du libéralisme. Aussi je ne guillotinerai jamais personne.

— Ce n'est pas la question, repartit M. Têterol, qui avait une singulière façon de discuter. Pourrais-tu me dire à quoi il est utile,

ce baron, et ce qui lui mérite les grands coups de chapeau que chacun lui tire, quand il traverse Saligneux? Et pourtant chacun le sait ruiné ou à peu près.

— Voilà précisément à quoi il sert, répondit Lionel. J'estime qu'il rend service aux gens de ce pays en les accoutumant à respecter autre chose que la richesse.

Ce mot imprudent produisit un effet désastreux. M. Têterol jeta un regard terrible à son fils. — Ah! monsieur méprise la richesse! s'écria-t-il. A merveille! monsieur vit en fils de famille, il mène grand train, il fait des études fort dispendieuses, il voyage en Angleterre, en Allemagne; il monte à cheval, il va au théâtre, il ne se refuse rien. Il est fort heureux pour monsieur que son père ait des millions, car cela revient fort cher, un prince de Galles. Monsieur jouit des millions de son père et il se donne l'air de les mépriser. Tu conviendras que c'est s'accorder tous les plaisirs à la fois.

— Je ne méprise pas tes millions, Dieu m'en garde! répondit Lionel en s'efforçant de sourire pour dissimuler le chagrin que lui causait la brutale apostrophe de son père; mais il ne faut pas me demander de les respecter.

— Parfait, de mieux en mieux. Ah! tu ne respectes pas ton père!

— Je le respecte beaucoup, non parce qu'il est riche, mais parce qu'il est pour moi le type de l'honneur, de la probité et du travail, reprit-il d'une voix caressante. Quant à la liste civile qu'il veut bien servir à son prince de Galles, je lui en suis fort reconnaissant, mais je t'assure que je saurais m'en passer.

— Je voudrais t'y voir, dit M. Têterol en se pâmant de rire. Eh! monsieur, que deviendrais-tu sans moi? Oh! la belle invention, la bonne plaisanterie! Ma parole, tu es aussi fou que ton bon ami le hobereau.

— Assurément, car je suis autant que lui entêté de ma naissance. Je suis fier de m'appeler Têterol, fier de porter le nom d'un homme qui est le fils de ses œuvres, d'un homme de rien qui est devenu quelque chose. Guillotine-moi, je suis un aristocrate.

— Eh! oui, nous sommes des plébéiens, s'écria M. Têterol désarmé par cette cajolerie, et j'en fais gloire. Je suis du peuple, moi, et j'aime le peuple parce que j'en suis.

Il allait s'espacer sur ce sujet, il n'eut pas le temps d'en dire plus long, il venait d'entendre un bruit suspect dans la chênaie. Il remit précipitamment son chapeau sur sa tête, se leva, prêta l'oreille, puis se coula dans un fourré, et l'instant d'après il courait à toutes jambes, en criant : — Arrête, ou tu es un homme mort. — Lionel le suivit et l'aperçut de loin happant au collet un fuyard. C'était un pauvre diable qui était venu faire dans le bois une cueillette de champignons. Pris en flagrant délit, il avait abandonné son

butin et gagné le large; mais on n'échappait pas à M. Têterol, qui, ayant saisi son homme à la gorge, le secouait comme on secoue un prunier pour en faire tomber les prunes. En arrivant sur le théâtre de la lutte, Lionel trouva l'un des combattans hors de combat et son père occupé d'étrangler ce pauvre peuple qu'il aimait tant, parce qu'il en était.

— Misérable, je te tiens enfin! s'écriait M. Têterol. Tu aimes mieux voler que de travailler. T'imagines-tu que j'ai sué pendant cinquante ans pour que des gueux de ton espèce viennent me manger la laine sur le dos? Je te guettais depuis longtemps, ton affaire est faite.

Le maraudeur profita du peu de souffle qui lui restait pour expliquer qu'il avait eu les fièvres, qu'il était hors d'état de travailler et qu'il n'avait pas cru mal faire en venant ramasser quelques champignons.

— A qui sont-ils, mes champignons? répliqua M. Têterol avec un redoublement de fureur. A qui est ce bois? A qui est le mur que tu as enjambé pour amener ici ta sale personne? Je t'apprendrai à respecter mes champignons, mes bois, mes murs.

Et il le secouait de plus belle. Le pauvre diable n'en pouvait plus, les yeux lui sortaient de la tête. Il n'avait pas menti, sûrement il avait eu les fièvres, son corps débile, son air souffreteux, ses joues hâves, flétries, aussi misérables que la souquenille en loques dont il était vêtu, en faisaient foi. Avec cela, le poignet de fer qui le tenait sans lui laisser un instant de relâche lui inspirait une frayeur extrême; il se croyait aux prises avec la justice éternelle, il croyait entendre la trompette du jugement dernier. Il fit pitié à Lionel, qui dit à son père :

— Tu le serres trop fort, tu vas l'étrangler.

— Et quand je l'étranglerais! riposta M. Têterol. Au lieu de t'amuser à parloter, va-t'en bien vite chercher le garde champêtre pour qu'il dresse procès-verbal à ce chenapan. Il n'est pas loin d'ici, je l'ai aperçu tantôt dans le chemin, près de la Limourde. Y vas-tu?

Lionel ne bougea pas. — Veux-tu me faire un plaisir? dit-il. Je te demande la grâce de ce pauvre diable.

— Pour qui me prends-tu? Je n'ai jamais fait grâce à personne. Je ne connais que la loi, moi; je l'ai toujours respectée, et j'entends que les autres la respectent. Vas-tu chercher le garde champêtre? C'est un service à rendre à l'humanité que de la débarrasser de cette vermine. Tu n'es pas encore parti?

Le jeune homme s'approcha de son père pour essayer de lui faire lâcher prise. M. Têterol le repoussa avec violence; mais s'étant avisé tout à coup que cette discussion avec son fils risquait en se prolongeant de compromettre son autorité aux yeux de tous les

maraudeurs du pays, il ravala sa colère, lâcha son prisonnier, lui administra une gourmade, et lui cria : — Hors d'ici, canaille !

L'autre ne demanda pas son reste, il ne pensa pas même à réclamer un de ses sabots qu'il avait perdu dans la bagarre, et il déguerpit au plus vite, suivi de Lionel, qui lui disait avec une indignation simulée : — N'essaie pas d'y revenir, ou tu verras beau jeu... Tiens, scélérat, ajouta-t-il en baissant la voix, voilà pour t'acheter des sabots. — Et, s'étant assuré que son père n'avait plus l'œil sur lui, il tira furtivement de son gousset et glissa dans la main du maraudeur une pièce de monnaie, qui se trouva être une pièce de dix francs.

Adossé contre un chêne, M. Têterol l'attendait en roulant des yeux terribles. — Monsieur, lui dit-il, je tiens à te prévenir une fois pour toutes que je ne permets à personne de se mêler de mes affaires. Si tu es venu ici pour me donner des leçons, tu aurais mieux fait de rester chez toi.

— Dieu me garde de vous donner des leçons ! lui répondit son fils ; mais ce pauvre homme m'a fait pitié. Il m'a l'air de tenir la mort entre les dents.

— Qu'il crève où il lui plaira, mais qu'il ne vienne pas braconner chez moi ! Je te vois venir ; un de ces jours, tu prendras une trompe et tu t'en iras criant partout : Garnissez vos mains et vos poches, mes amis ; le bonhomme Têterol est un agneau du bon Dieu, ne vous gênez pas, ce qui est à lui est à vous... Voilà bien mes nouveaux docteurs en droit ; ce sont ces gens-là qui nous font perdre nos procès. Tu as donc du goût pour la vermine ! tu es un socialiste !

— A la fois socialiste et réactionnaire, mon cas est grave, fit Lionel en souriant.

M. Têterol frappa du pied : — Quand je ne ris pas, s'écria-t-il, j'entends que personne ne rie.

— Pardonne-moi, reprit le jeune homme d'un ton câlin. C'est un jour de fête que celui-ci, et je suis si heureux de te revoir après trois ans que je veux du bien à tout le monde, aux hobereaux comme aux voleurs de champignons.

— Soit ! mais n'essaie pas de me convertir à tes idées ; prends les miennes, ce sera mieux pour toi comme pour moi.

Et là-dessus, M. Têterol se remit en marche. Il avait le front nébuleux, et pendant dix minutes au moins il ne desserra pas les lèvres. Lionel était chagriné de lui avoir déplu déjà trois fois. En partant pour Saligneux, il s'était promis que durant tout le temps qu'il y passerait, il n'aurait aucune querelle avec son père. Il s'appliqua à rentrer en grâce, et se donna tant de peine pour cela qu'il finit par y réussir. Il parla à l'irascible sexagénaire d'une ferme

modèle qu'il avait visitée dans le comté de Chester et d'un nouveau système d'assolemens qu'on y pratiquait. Il avait l'esprit net, la mémoire sûre. Il répondit aux questions que son père lui adressait d'un ton bourru par des explications si claires, si précises, que celui-ci ne tarda pas à se réconcilier avec son héritier et lui pardonna ce qu'il appelait ses frasques. Quand ils arrivèrent à la Maison-Blanche, M. Têterol avait repris sa belle humeur, et il dit à Lionel : — Allons dîner, j'ai une faim de loup.

Le dîner se passa bien ; il était excellent, et les deux convives lui firent honneur. Lorsqu'on eut servi le café, M. Têterol envoya Joseph chercher dans l'appartement du prince de Galles les caisses de cigares qu'il y avait déposées. Ayant décloué l'une de ces caisses : — Fume, puisque tu en as l'habitude, dit-il à son fils. Drôle d'habitude tout de même ! Voilà des cigares qui reviennent l'un dans l'autre à dix sous pièce. Au bout d'un quart d'heure, tu auras dépensé dix sous en fumée. N'est-ce pas une pitié ?

L'invitation était si peu engageante que Lionel se défendit de l'accepter ; mais M. Têterol insista, en lui disant : — Fume donc, tu me feras plaisir ; tes vices sont mon luxe.

Le jeune homme alluma un cigare. M. Têterol, qui de sa vie n'avait fumé, le regardait faire, assis en face de lui, tenant à la main un couteau dont il tambourinait sur la table.

Tout à coup il lui dit : — Sais-tu, mon prince, pourquoi je t'ai fait venir ici ?

— Mais je suppose que c'était pour nous procurer, à toi et à moi, le plaisir de nous revoir.

— Il y a un peu de cela ; mais ce n'est pas tout... Tu ne devines pas ? je veux te marier.

— Tu veux me marier ! s'écria Lionel stupéfait. Il n'y a rien qui presse ; attends au moins que j'aie vingt-cinq ans accomplis.

— Non, je ne veux pas attendre. Une occasion s'est présentée, je veux te marier tout de suite.

— Et avec qui veux-tu me marier ?

— Cherche, répondit M. Têterol, qui ajouta en scandant sa phrase et s'applaudissant d'avance de l'effet prodigieux qu'elle allait produire : — Tu as du goût pour les hobereaux ; que dirais-tu si je te donnais pour femme la fille d'un baron ?

— Je te dirais que tu te moques de moi. Tu détestes trop tous les hobereaux de la terre pour vouloir t'allier avec eux, et ce n'est pas dans un château que tu iras chercher ta bru.

— C'est en quoi tu te trompes. J'irai, ne t'en déplaise, chercher ma bru dans un château, et il n'est pas loin d'ici, ce château ; tu l'as vu tout à l'heure, et il t'a paru superbe.

— Est-ce que je rêve? demanda Lionel, de plus en plus confondu. Tu veux me faire épouser...

— Mlle de Saligneux, interrompit M. Têterol en gonflant ses joues. Puis, au risque d'effondrer la table, il y appuya ses deux coudes, qui avaient la pesanteur du plomb, et il s'écria : — Es-tu content de moi, mon garçon?

— Je ne te crois pas, tu plaisantes. M. de Saligneux est ton ennemi, vous avez eu des procès...

— Deux que j'ai perdus, celui-ci est le troisième, et je l'ai gagné.

— Ah! c'est donc malgré lui...

— Pas le moins du monde, dit M. Têterol en se reprenant aussitôt. Ce mariage l'enchante, le ravit, comble tous ses vœux. Sa fille n'a rien, et tu lui apporteras un million... Tu m'entends, mon gaillard, un million!

— Et Mlle de Saligneux consent aussi?

— Elle t'adore.

— Sans m'avoir jamais vu.

— La belle raison! elle a entendu parler de toi.

— Et surtout du million. La sotte créature!

— Elle est charmante, grommela M. Têterol, et si j'avais pu l'épouser moi-même... Mais enfin cela ne se peut pas, ajouta-t-il d'un ton pénétré.

Il faut avouer qu'il avait examiné le cas et qu'à son vif déplaisir son bon sens lui avait fait des objections insolubles. Il reprit : — Je te la donne, Lionel, et je te ferai observer que j'attends encore tes remercîmens.

Lionel se renversa dans sa chaise et contempla la fumée de son cigare. Il y apercevait un visage très jeune, très charmant, qui lui plaisait beaucoup et auquel il pensait presque tous les jours. Il garda pendant quelques minutes un morne silence.

— Je trouve que tu manques d'enthousiasme, l'homme aux nénufars! lui cria M. Têterol, qui s'impatientait.

— Enfin pourquoi tiens-tu à me faire épouser Mlle de Saligneux? demanda Lionel en revenant à lui.

— Il me demande mes raisons!

— Dis-m'en une.

— Eh quoi! cela ne te fait pas plaisir de penser que les gens d'ici comme les badauds de Paris diront un jour : — Vous savez, le fils de Jean Têterol a épousé la fille du baron de Saligneux!

Il prononça ce nom de trois syllabes comme s'il en avait eu dix.

— Cela ne me fait ni peine ni plaisir.

— Eh bien! moi, cela me fait quelque chose. Et puis tu ne comprends pas que nous persuaderons à ton panier percé de beau-

père de nous quitter la place. Nous lui ferons des rentes, nous le rendrons à ses plaisirs, nous l'enverrons flâner sur son cher boulevard, et il laissera Saligneux à sa fille. Ce qu'elle aura sera à toi; ce que tu auras, je l'aurai. Toi et moi, n'est-ce pas la même chose? Nous mettrons tout en commun : plus de clôtures, plus de frontières, plus de Limourde ; nous reconstituerons l'ancien domaine de Saligneux, qui sera désormais le domaine des Têterol, et nous le posséderons par indivis. Ce sera notre France et notre Navarre. Dis-moi, Lionel, ne sera-ce pas gentil?

Là-dessus il se gratta péniblement le front comme pour en faire sortir une pensée timide qui se dérobait, qui n'osait pas se montrer, et il poursuivit avec un peu d'embarras : — Et enfin, il ne sera pas immortel, le baron de Saligneux! A sa mort il pourrait te laisser... ce sont des choses qui se font. On dit qu'en s'adressant au gouvernement... Cela s'est vu... Pourquoi ne serais-tu pas quelque jour un baron?

— Ah! par exemple, s'écria Lionel, est-ce bien toi qui me parles, toi qui me prêchais tantôt les principes de 89, l'égalité des hommes, le mépris des titres et de ceux qui les portent?

— Ne cherche pas à me mettre en contradiction avec moi-même, lui repartit M. Têterol en colère. D'abord je ne me contredis jamais; et puis, s'il me plaisait de me contredire, n'en ai-je pas le droit? ne suis-je pas assez riche pour cela?

Et, tirant de ses poches une poignée de pièces d'or, il les jeta brusquement sur la table, où elles s'éparpillèrent en roulant avec fracas; ce fut un geste vraiment espagnol. Cependant, par respect pour la vérité, nous ajouterons qu'il s'empressa de les ramasser et qu'avant de les réintégrer dans sa poche, il les compta. Il n'est pas donné à tout le monde d'être Espagnol jusqu'au bout.

Lionel était retombé dans son silence.

— Sais-tu quoi, Lionel? lui dit son père. Je te soupçonne d'avoir laissé à Paris une coquine.

— Tu te trompes, répondit-il froidement, je l'ai amenée ici dans une malle, je la déballerai demain.

— Je t'ai déjà dit que, quand je suis sérieux, je n'admets pas que personne plaisante, s'écria M. Têterol exaspéré.

— Sans plaisanterie, mon père, je te déclare que, si je répugne à épouser M[lle] de Saligneux, ce n'est pas que j'aime une coquine; les coquines n'ont jamais réussi à se loger ni dans ma vie ni dans mon cœur. C'est très sérieusement aussi que je te promets de ne jamais me marier sans ton aveu, de ne jamais t'adresser de sommations respectueuses...

— Dieu qu'il est bon! délicieux jeune homme! interrompit M. Têterol.

— En retour, je te supplie d'avoir quelques égards pour ma liberté. Accorde-moi du moins le temps de me retourner, d'examiner. Peut-être, quand j'aurai vu la jeune fille que tu désires me faire épouser...

— Que je désire te faire épouser! interrompit encore M. Têterol. Quelle façon de parler! Je ne désire pas, je veux; l'affaire est conclue, l'affaire est dans le sac.

Et frappant sur la table, qui se le tint pour dit : — Mlle de Saligneux est boiteuse, bossue, bancale, manchote et laide à faire peur. C'est égal, tu l'épouseras, parce que cela me plaît.

Lionel se leva en disant : — Je me sens un peu las, permets-moi de me retirer. Si tu le veux bien, nous reprendrons cette conversation demain.

Et il s'approcha de son père pour l'embrasser. Celui-ci lui tendit sa joue sèche et osseuse, et reçut son embrassade sans la lui rendre. Puis le retenant par le bouton :

— Demain, monsieur, lui dit-il, je dois aller à Bourg, où j'ai une affaire à régler, et je ne serai pas de retour avant le soir. Fais tes réflexions d'ici là, et tâche de répondre toi-même à tes objections; j'ai la sainte horreur des paroles inutiles.

Resté seul, M. Têterol se promena en long et en large dans la chambre. Il était médiocrement satisfait de cette journée après laquelle il avait tant soupiré et qui n'avait pas répondu à son attente. Il venait de découvrir que le prince de Galles avait des araignées dans son plafond, ce fut son mot, et il se promit d'y donner un grand coup de balai, d'épousseter à fond son héritier. Il avait beaucoup de reproches à lui faire : 1° Lionel n'avait pas assez admiré la Maison-Blanche; 2° il avait trop admiré les nénufars; 3° il avait avancé que les hobereaux peuvent servir à quelque chose; 4° il avait soutenu qu'il y a dans ce monde quelque chose de plus respectable que les millions; 5° il avait imploré la grâce d'un maraudeur. Mais ce qui était plus grave que tout cela, il avait demandé à voir Mlle de Saligneux avant de l'épouser et témoigné pour l'idée sublime que caressait son père plus de répugnance que d'enthousiasme.

M. Têterol allait et venait, et, pour passer sur quelqu'un sa mauvaise humeur, toutes les fois qu'il rencontrait une chaise dans son chemin, il la bourrait, comme si elle eût été un hobereau ou un voleur de champignons, un réactionnaire ou un socialiste, un infirme ou un fou.

VICTOR CHERBULIEZ.

(La troisième partie au prochain n°.)

LA

BANQUE DE FRANCE

PENDANT LA COMMUNE

II[1].

LES DIAMANS DE LA COURONNE. — L'INTERVENTION DU GOUVERNEMENT DE VERSAILLES.

VI. — JACOBINS ET SOCIALISTES.

Le 26 mars, les urnes furent déposées dans les sections; on avait encore à cette époque, malgré tous les déboires supportés, un tel besoin de conciliation, que plus d'un honnête homme alla voter, dans l'espoir promptement déçu que Paris, secouant le poids de toutes ses ivresses, aurait assez de bon sens pour faire des choix raisonnables. On ne fut pas lent à reconnaître que l'on s'était cruellement abusé, et que derrière de prétendues revendications de franchises municipales se cachait la volonté mal dissimulée de s'emparer du gouvernement de la France tout entière. Quelques candidats d'esprit modéré, élus malgré tout, s'aperçurent à temps de la faute qu'ils avaient commise, reculèrent à la pensée d'être associés, pour si peu que ce fût, à cette criminelle mascarade, et donnèrent leur démission. Des élections complémentaires, faites le 16 avril, pourvurent au remplacement des démissionnaires, et donnèrent à la commune sa constitution définitive. Ce qui domina dans

(1) Voyez la *Revue* du 15 mai.

la commune, c'est la bêtise, au sens originel du mot, c'est-à-dire ce qui rend l'homme semblable à la bête. Paris, le vrai Paris, celui qui pense, qui travaille et qui aime son pays, ne connaissait pas ceux qui allaient devenir ses maîtres; leurs noms n'avaient aucune signification, et cependant ils avaient déjà été prononcés devant lui lors des élections législatives du 8 février, que M. de Bismarck avait rendues plus libres que l'on n'aurait voulu; la *fusion des comités républicains, démocrates, socialistes* les avait, sur affiche rouge, proposés au choix des électeurs, qui ne s'en étaient point souciés. Aujourd'hui la tourbe des fédérés grisés dans les cabarets les poussait au pouvoir, et les élus se donnaient pour les représentans de Paris; « comme si un égout était la Seine, » disait Camille Desmoulins en parlant d'Hébert.

Lorsqu'ils discutaient contre les maires qu'ils chassaient des mairies, ou contre les administrateurs dont ils voulaient spolier les administrations, ils disaient volontiers et orgueilleusement : « Nous sommes la force! » Mais non, pas même; ils étaient la violence, ce qui n'est pas la même chose. En effet, la commune a été violente, forcément violente, parce qu'elle était impuissante et qu'elle le savait. Lorsqu'elle essaie de rassurer la population parisienne, lorsqu'elle lui fait des promesses, lorsqu'elle la flatte jusqu'à l'abjection, elle ne croit pas un mot de ce qu'elle dit : « Citoyens, vous êtes maîtres de vos destinées; forte de votre appui, la représentation que vous venez d'établir va réparer les désastres causés par le pouvoir déchu. L'industrie compromise, le travail suspendu, les transactions commerciales paralysées vont recevoir une impulsion vigoureuse. » Partir de là pour arriver logiquement au massacre des otages et à l'incendie de Paris, c'est dépasser la mesure permise à toute rhétorique, mais c'est prouver que dans la caverne de l'Hôtel de Ville il y avait plus d'un petit journaliste, « tous de personnalité excessive, » a dit M. Lissagaray, qui les connaît bien et pour cause. Cette proclamation est du 29 mars, c'est par elle que Paris apprit qu'il avait un gouvernement; deux jours après, un appel à la délation lui expliquait comment il serait gouverné : « La plupart des services publics étant désorganisés à la suite des manœuvres du gouvernement de Versailles, les gardes nationaux sont priés d'adresser par lettres, à la police municipale, tous les renseignemens pouvant intéresser la commission de sûreté générale. Le chef de la police municipale, A. Dupont. » J'ai intentionnellement rapproché ces deux proclamations, car elles indiquent très nettement les deux courans qui divisaient alors la commune et qui la divisèrent jusqu'à l'heure de son effondrement. L'un est celui que dirige la minorité, l'autre entraîne la majorité.

Les soixante-dix-neuf personnages qui, à la veille même de leur défaite, siégeaient à l'Hôtel de Ville et y légiféraient à tort et à travers, se divisaient en deux groupes principaux : d'un côté les jacobins, de l'autre les socialistes qui aimaient à se nommer les *économistes*. Les premiers, au nombre de cinquante-sept et formant une forte majorité qui eût fini par se désagréger, si on lui en eût laissé le temps, représentaient trois partis bien distincts : les jacobins, à la tête desquels Delescluze était placé par droit d'ancienneté, voulaient exercer le pouvoir à l'aide d'un comité de salut public; les blanquistes, — Vaillant, Eudes, Protot, Ranvier, — qui rêvaient de donner la dictature à celui qu'ils appelaient familièrement le vieux, à Blanqui, que ses nombreuses condamnations, toutes méritées, élevaient au rang de pontife-martyr dans ce monde-là; enfin, les hébertistes, enfans perdus de la révolte à tout prix; le crapuleux Rigault, le torve Ferré, le bossu Vésinier, qui se réjouissaient à l'idée que l'instant était peut-être venu de saccager toute civilisation. Ce parti grouillait depuis longtemps dans les bas-fonds des brasseries du quartier latin et des cabarets de Belleville. Sous le règne de Louis-Philippe, un ouvrier nommé Constant Hilbey avait chanté Marat; en 1865, Alphonse Rougeat l'avait célébré en deux volumes; un an auparavant, un futur membre de la commune, malade, riche et phtisique, G. Tridon, avait bâclé une brochure boursouflée sur le père Duchesne : « Plus que les héros de musée taillés sur le patron officiel et vêtus à la grecque, plus que ces mannequins placés pour nous mettre en fuite dans le champ de l'idée, plus que ce ramas d'eunuques que l'on nous montre pour des hommes, je vous aime et vous glorifie, ô grands damnés de l'histoire (1). » C'est d'Hébert et de ses complices qu'il s'agit. Si Paris s'est sottement laissé surprendre par la commune, il faut du moins reconnaître que les avertissemens ne lui ont pas manqué. L'idéal de ces hommes paraît avoir été d'égaler, de surpasser peut-être les septembriseurs de 1792, les fous furieux de la ligue, les tueurs de la Saint-Barthélemy, les Bourguignons de 1418 et les maillotins de 1382.

La minorité, composée de vingt-deux membres qui parfois luttèrent, non sans courage, contre l'oppression de la majorité, était, en grande partie, empruntée aux adhérens de l'Internationale, auxquels s'étaient mêlés des rêvasseurs habitués à prendre leurs chimères pour des idées. Ce petit groupe était beaucoup plus divisé que le premier : communistes, communalistes, mutuellistes, débris des sectes socialistes qui firent parler d'elles à la fin de la

(1) *Les Hébertistes : plainte contre une calomnie de l'histoire*, par M. G. Tridon. Paris, 1864.

restauration et après la révolution de juillet, disciples abusés de Proudhon, inventeurs d'escargots sympathiques, comme Allix; créateurs de la religion fusonienne et enfans du règne de Dieu, comme Babick; « capitalistes fraternitaires, » comme Charles Beslay; peintres infatués de leur génie, comme Courbet. Il y avait de tout dans cette étroite chapelle où les cultes de la revendication sociale s'étaient donné rendez-vous; j'y trouve un réfractaire, Jules Vallès, un écrivain de talent, Vermorel, un homme intelligent, Andrieu; j'y vois aussi Jourde et Varlin. Dans la majorité, il y eut du grabuge lorsque l'on s'aperçut que l'un de ses membres, qui se faisait appeler Blanchet, se nommait en réalité Pourille, avait été agent de police, capucin et banqueroutier, et lorsque l'on découvrit les lettres par lesquelles Émile Clément s'offrait à servir la police secrète de l'empire. Si l'on eût bien cherché, m'est avis que l'on eût fait d'autres trouvailles analogues. Il n'y eut rien de semblable dans la minorité, car les méchans bruits qui ont couru sur Vermorel et sur Vallès paraissent ne reposer sur rien de sérieux. Tous, quoique différant sur les moyens à employer, visaient au même but : rendre l'état propriétaire, par voie de confiscation, de toutes les grandes institutions de crédit, des chemins de fer, des compagnies d'assurance; le faire le fabricant et le pourvoyeur universel; monopoliser par lui la vente des denrées de nécessité première, comme on a monopolisé la vente des tabacs, abolir l'héritage et supprimer les impôts. Pour ces novateurs peu pratiques, les établissemens financiers devaient être non-seulement ménagés, mais protégés, car ils comptaient bien en faire le pivot de leur système économique, lorsqu'ils seraient devenus les chefs du gouvernement; c'est à cela, en bonne partie, qu'il faut attribuer le salut de la Banque, du Crédit foncier, du Crédit mobilier, des compagnies d'assurance, car la majorité, se réservant la direction politique et militaire de la commune, avait, par une sorte de compensation consentie, abandonné la direction financière à la minorité, qui prétendait sur cet objet pouvoir appliquer des idées nouvelles. Aussi, lorsque la commune, se distribuant le travail gouvernemental, se divisa en commissions, elle prit sa commission des finances presque exclusivement dans la minorité; elle y ajouta Félix Pyat, sorte de putois de lettres qui, n'appartenant à aucun groupe, se glissait partout, afin de faire le plus de mal possible.

L'homme important de cette commission fut Jourde que la commune maintint au poste de délégué aux finances dont le comité central l'avait pourvu. Plusieurs fois, et pour des causes qui sont à son honneur, il donna sa démission, qui ne fut jamais acceptée. En effet, les gens de l'Hôtel de Ville étaient si particulièrement igno-

rans en toute matière qu'ils le considéraient comme possédant seul les aptitudes spéciales qui font les bons financiers : or, nous le répétons avec certitude, Jourde comptait bien, établissait rapidement une balance, n'ignorait rien de ce qui constitue le doit et l'avoir, il tenait essentiellement à l'irréprochable régularité de ses écritures, mais il eût été absolument incapable de manœuvrer un budget et d'imaginer des combinaisons financières. Malgré cela, il était le Turgot de la commune, qui ne s'en montrait pas moins fière que lui et qui ne voulut jamais s'en séparer ; jusqu'aux dernières heures, il resta donc en communication avec la Banque de France. Celle-ci, sans vouloir entrer en lutte, s'était mise sur la réserve ; elle n'était point sur le pied de guerre ; mais la paix armée qu'elle pratiquait prouvait qu'au besoin elle saurait résister. Se renfermant dans la lettre même de ses statuts, elle avait déclaré dès le 24 mars qu'elle cesserait de centraliser les recettes de l'octroi pour le compte de la ville de Paris, comme elle avait l'habitude courtoise de le faire. Elle pouvait en effet subir les lois de la révolte, puisqu'elle n'était pas en situation de s'y soustraire, mais il ne lui convenait pas de la reconnaître, de la légitimer en quelque sorte, en percevant pour elle les fonds dont elle s'emparait et en lui ouvrant ainsi un compte courant. Il n'y a nulle hésitation à cet égard dans la délibération des régens qui fut signifiée au délégué. Cette décision justifiée répondait à la note que voici : « La perception des octrois sera effectuée comme par le passé. Les mesures les plus énergiques seront prises contre les employés de ce service qui n'accompliraient pas leurs versemens par voie administrative à la délégation des finances. Signé : Varlin, Fr. Jourde. » Les menaces eurent peu d'effet, et l'octroi ne produisit que des sommes insignifiantes tant qu'il ne fut pas attribué (2 avril) à la haute direction de Bonnin dit Volpénil, qui excellait à confondre les revenus de son administration avec les siens.

La Banque, en refusant d'aller chaque matin relever à toutes les barrières le produit de la veille, évitait le danger de faire circuler ses voitures dans Paris, au milieu de fédérés curieux qui n'auraient demandé qu'à regarder ce qu'il y avait dedans. La Banque se préoccupait beaucoup de son portefeuille, c'est-à-dire de la masse d'effets escomptés ou prorogés qui représentait pour elle une avance de plus de 900 millions : elle eût voulu l'expédier hors de Paris, afin de se mettre à l'abri des recherches ; après avoir examiné tous les moyens que lui suggérait la sagacité des régens et des chefs de service, elle fut obligée de reconnaître que le transport seul de ces richesses constituait un danger et exposait à des risques qu'il était plus sage d'éviter. On fut en repos pendant trois jours. La fin

du second million consenti avait été soldée le 24 mars ; on ne se croyait pas quitte de toute réquisition, mais on fut satisfait de passer les journées du 25 et du 26 sans avoir à discuter avec les délégués aux finances. L'embellie ne dura pas longtemps. Le 27, dans la soirée, le marquis de Plœuc reçut la lettre suivante :

« Monsieur le gouverneur de la Banque de France, nos services ne pouvant être définitivement organisés avant le 29 mars, il est de la plus haute importance que notre service des finances ne soit pas interrompu demain mardi. En conséquence nous vous prions de vouloir bien tenir à notre disposition pour demain mardi la somme de 500,000 francs qui nous est indispensable. Le remboursement de cette avance pourrait s'effectuer dans un bref délai, grâce aux ressources dont nous allons disposer. Agréez l'assurance de notre considération la plus distinguée. Les délégués aux finances : Fr. Jourde, E. Varlin. — Nous attendons une réponse à cette lettre avant dix heures du matin, la somme demandée devant servir aux besoins de notre caisse à partir de onze heures du matin. » — Ce fut la répétition exacte de ce que déjà nous avons raconté. M. Mignot alla au ministère des finances s'informer à quel usage les 500,000 francs « empruntés » devaient servir. — A la solde de la garde nationale, pour le compte de la ville de Paris. — Après approbation du conseil des régens, la somme est mise à la disposition des délégués ; elle fut touchée par le caissier, G. Durand, le 28 mars, le jour même où, sur la place de l'Hôtel de Ville, au milieu des étendards rouges déployés, à travers les cris, les chants du départ, les marseillaises et toutes les farandoles révolutionnaires usitées en pareils cas, on acclamait la commune, qui s'installait officiellement après quelques discours que l'on n'entendit pas. Il faut croire que l'installation du nouveau gouvernement n'avait pas fait rentrer beaucoup de monnaie divisionnaire à Paris, car le citoyen Durand insista près de M. Mignot pour qu'une bonne partie des 500,000 francs fût payée en billets de 5 francs émis en vertu d'une décision du conseil général de la Banque, en date du 1er décembre 1870.

Le soir même, le marquis de Plœuc, lisant dans un journal le nom des membres de la commune, remarqua celui de Charles Beslay, car il connaissait le personnage. M. de Plœuc est de Quimper, Charles Beslay était de Dinan ; Bretons tous deux, ils étaient « pays ». Au moment où Paris allait être investi, lorsqu'on y eut attiré les gardes mobiles de la vieille Armorique qui savaient bien peu le français, on avait formé un comité breton, afin de fournir à ces jeunes gens les secours matériels et moraux dont ils se sentiraient privés au milieu d'une population presque étrangère.

Dans une réunion tenue à cet effet place des Vosges, le marquis de Plœuc et Charles Beslay avaient échangé des observations un peu vives, et, sans se dire précisément de gros mots, s'étaient adressé des répliques peu aimables que justifiait sans doute la divergence d'opinions des deux interlocuteurs. Malgré l'opposition de Charles Beslay, le marquis de Plœuc avait été élu président du comité breton. Après le combat de Champigny, Beslay écrivit à M. de Plœuc pour lui demander de s'intéresser à M. Hovius, son neveu, qui avait été blessé et porté à l'ambulance bretonne. M. de Plœuc avait répondu à Beslay et, n'en ayant plus entendu parler, croyait que toute relation était terminée entre eux; il fut donc très surpris lorsque, dans la matinée du 29 mars, on lui annonça: Le citoyen Beslay, membre de la commune.

Charles Beslay vint-il à la Banque de son propre mouvement, y fut-il envoyé par les délégués aux finances, c'est là un point douteux qu'il est bien difficile d'éclaircir. Il est probable que Beslay entendit quelque membre de la commune dire : — Si la Banque refuse l'argent dont nous avons besoin, nous l'occuperons militairement et nous viderons ses caisses. — Animé d'un bon sentiment et comprenant le danger d'une telle exécution financière, il se proposa en quelque sorte comme intermédiaire, et fut accepté. Beslay avait alors soixante-seize ans; petit, très alerte, malgré son âge, d'une activité un peu fébrile, il ressemblait à un quaker qui aurait été soldat; apparence que ne démentait pas l'incomparable expression de douceur répandue sur toute sa physionomie. Il semblait légèrement embarrassé en entrant chez M. de Plœuc, et ses premières paroles cherchèrent à donner le change sur le but de sa visite, car il remercia le sous-gouverneur de l'intérêt dont M. Hovius blessé avait été entouré à l'ambulance bretonne. M. de Plœuc répondit quelques mots de politesse banale et attendit, car il n'était point dupe du désintéressement, trop apparent pour être sincère, de cette visite. Beslay n'était pas homme à dissimuler longtemps sa pensée; il la laissa brusquement échapper en disant : — Je sors du ministère des finances, on y est fort irrité contre vous; on rencontre en vous un mauvais vouloir déguisé que l'on est résolu à ne point tolérer; j'ai cru devoir vous en prévenir, afin d'éviter une collision qui pourrait être redoutable et mettre en péril l'existence même de la Banque. — Le marquis de Plœuc répondit aussitôt : — Pour arriver jusqu'à mon cabinet, vous avez traversé nos cours et nos couloirs, vous avez pu reconnaître que nous sommes sous les armes; j'ai des hommes, j'ai des munitions, je me défendrai. — M. de Plœuc avait parlé avec animation; Beslay répliqua : — La! la! il n'est pas question de mettre le feu à la soute aux poudres; mais rien n'empêche la

commune d'installer ici un gouverneur. — Nous ne le supporterons jamais, reprit M. de Plœuc; notre livre des comptes courans est pour ainsi dire l'acte de confession du commerce, de la finance et de l'industrie, c'est un secret que sous peine de forfaiture nous ne pouvons livrer à personne. — Charles Beslay se taisait, et M. de Plœuc, calmant l'émotion dont il avait été saisi, se demandait si de cet adversaire il ne convenait pas de tenter de faire un allié qui pût l'aider à sauver la Banque.

Après quelques instans de silence, le marquis de Plœuc reprit : — Les autorités qui dirigent la Banque existent, elles ne peuvent être ni déplacées ni remplacées; le gouverneur est à Versailles, mais je suis sous-gouverneur et je remplis, de mon mieux, le devoir qui m'est imposé. Nous ne pouvons déserter le poste où nous sommes; la Banque a des relations avec la ville de Paris, avec l'état et avec les particuliers. J'admettrais, jusqu'à un certain point, que la commune nommât près de la Banque une sorte de commissaire civil, comme il en existe près des chemins de fer, afin de s'assurer que nous ne manquons pas à nos statuts et que nous exécutons scrupuleusement les engagemens pris par nous vis-à-vis de l'état ou vis-à-vis de la ville; mais c'est là seulement ce que nous pourrions tolérer : toute prétention pour connaître les comptes courans, les dépôts d'objets précieux, les dépôts de titres, les avances faites sur dépôts, serait invariablement repoussée par nous, car, je vous le répète, c'est là un secret, le secret même du crédit, qu'il nous est absolument interdit de divulguer. — Beslay ne disait rien; il avait pris les pincettes et tisonnait machinalement. — Voyons, monsieur Beslay, reprit M. de Plœuc avec une sorte de bonhomie émue, est-ce que ce rôle n'a rien qui vous tente? Vous n'êtes point un homme d'aventure, vous, je le sais, vous avez été un grand industriel, vous avez été député; quoique je ne partage aucune de vos opinions, j'ai toujours rendu hommage à l'honorabilité de votre caractère; vous n'ignorez pas ce que c'est que la Banque, vous n'ignorez pas que son écroulement serait un désastre sans pareil pour le crédit du monde entier; aidez-moi, aidez-nous à sauver l'honneur financier de la France, devenez notre associé dans une mesure et faites comprendre à vos collègues de la commune que toucher violemment à la Banque, c'est produire la ruine universelle. Dès que nos billets seraient sortis de nos mains, ce ne seraient plus que des chiffons de papier bons à vendre au tas, vous le savez bien. — Charles Beslay se leva et dit : — Je ferai de mon mieux.

Dans la journée du 30 mars, le marquis de Plœuc avait reçu une lettre écrite par le ministre des finances : — « Je ne saurais insister trop vivement, au nom du gouvernement de la république française

siégeant à Versailles, pour que le conseil de régence de la Banque continue à délibérer à Paris sur toutes les questions que la situation exceptionnelle et anormale de Paris commande. La direction des affaires de la Banque est confiée aux régens, et nous ne saurions trop insister pour qu'ils continuent leur mission en présence des exigences inadmissibles qui peuvent se présenter de la part des comités révolutionnaires de la capitale. Le gouvernement saura gré aux régens de tous leurs efforts et de toutes les mesures conservatrices qu'ils pourront prendre. Pouyer-Quertier. » — Le soir, vers neuf heures, M. de Plœuc causait de cette lettre dans son cabinet avec M. Davillier, l'un des régens, et avec M. de Benque, secrétaire du conseil, lorsque Charles Beslay se fit annoncer. — Je suis délégué de la commune près la Banque de France, dit-il, voici ma nomination. — Il remit un papier à M. de Plœuc. — J'accepte sans contestation, dit le sous-gouverneur; mais il est bien entendu que votre rôle de surveillance est strictement limité à nos rapports avec la ville et avec l'état; vous vous engagez à ne jamais demander communication de nos comptes courans ni de nos dépôts. — Je m'y engage, répondit Beslay ; mais, de votre côté, vous vous engagez à ne jamais envoyer d'argent à Versailles, comme vous ne vous êtes guère gêné pour le faire depuis le 18 mars. — Le marquis de Plœuc s'inclina et échangea une poignée de main avec Charles Beslay. — La commune venait d'entrer à la Banque; il importe de dire par quel homme elle s'y faisait représenter (1).

VII. — CHARLES BESLAY.

Au bon temps de ma jeunesse et de mes voyages, un jour que j'étais sur les bords de la Mer-Rouge avec des Arabes Ababdehs, je vis venir vers moi un homme qui marchait à reculons. Cet homme, déjà vieux, était atteint d'un des plus curieux cas d'ataxie locomotrice que j'aie vus, et il était nerveusement obligé de tourner le dos aux objets vers lesquels il voulait se diriger. Les Arabes racontaient qu'un soir, dans le désert, près de la route qui va vers Bérénice, il avait rencontré Schîtan le lapidé, le diable, que celui-ci lui avait soufflé au visage et que depuis cette époque le malheureux « ne pouvait plus aller qu'à l'envers. » Cette histoire est celle de Charles

(1) Charles Beslay a écrit que, lors de sa première visite au marquis de Plœuc, 29 mars, il avait sa commission en poche; ses souvenirs l'ont mal servi. J'ai sous les yeux le texte original de sa nomination, le voici : « Mairie de Paris, cabinet du maire, Paris, le 30 mars 1871. — République française, liberté, égalité, fraternité. — Commune de Paris. — La commune de Paris nomme le citoyen Ch. Beslay en qualité de son délégué à la Banque de France. Les délégués à la commission exécutive : G. Lefrançais, G. Tridon, E. Vaillant, Félix Pyat. »

Beslay; un jour, il a rencontré Proudhon, et depuis ce temps il a été à l'envers. Il était bien réellement frappé d'ataxie mentale; mais sa moralité était restée intacte, comme un fer sans paille, rigide et bien forgé. Son délire n'était que partiel; il divaguait, il est vrai, sur toute question se rapportant à l'économie financière et à la politique, mais sur tout autre point il raisonnait juste et avec une grande fermeté de bon sens. Il était riche, ou pour mieux dire il l'avait été par lui-même et par ses alliances; mais, quoique la ruine l'eût visité, il croyait l'être encore, de bonne foi, et le disait. Appartenant à une très bonne famille des Côtes-du-Nord, fils d'un député conservateur, il était systématiquement de l'opposition, quoiqu'il eût refusé de se laisser nommer commissaire-général par Ledru-Rollin et qu'il eût été, en 1848, élu représentant du peuple par 90,000 voix qui le placèrent en tête de la liste « réactionnaire » de son département.

Il avait tenté bien des choses dans la vie, les grandes entreprises industrielles, le journalisme, la banque, la politique; il avait toujours oscillé et vagué entre des conceptions contradictoires et crut très sincèrement avoir découvert le prophète qui le mènerait au salut, lorsqu'il eut fait, vers 1848, la connaissance de Proudhon. Celui-ci, qui malgré son grand talent et sa forte cervelle n'était qu'un paysan ambitieux de renommée, se souciant fort médiocrement des formes gouvernementales, discourant sur les réformes plutôt que réformateur, méprisant sans contrainte tous les partis, dont il apercevait d'abord la vacuité, exclusivement proudhonniste et développant jusqu'à l'hypertrophie son orgueilleuse personnalité, celui-ci fut ravi de compter parmi ses disciples un homme important, et déjà connu dans la politique. Il choya « le père Beslay, » comme il l'appelait familièrement, lui adressait des lettres, en faisait son confident, son confesseur, disait-il, son factotum, et son banquier, lorsque l'on avait à créer quelque journal destiné à bientôt disparaître, ou quelque Banque du peuple forcément réservée à la faillite. Pour Proudhon, qui fut un incomparable acrobate de la contradiction, Charles Beslay était un chef de claque d'autant plus précieux qu'il était naïf et convaincu. Lorsque Proudhon dansait, sans balancier, sur la corde raide du syllogisme, lorsqu'il faisait des sauts de carpe économistes et passait à travers le cerceau de la science sociale, le père Beslay ne se sentait pas d'aise, applaudissait en conscience, et, s'il le fallait, dénouait prestement les cordons de sa bourse. Il ne s'apercevait pas que cet apôtre de la démolition universelle changeait d'opinion perpétuellement et qu'il se dupait lui-même à ses propres raisonnemens, sorte de Narcisse socialiste qui s'adorait tellement qu'il s'enivrait de volupté au seul bruit de

ses paroles. Le père Beslay, la bouche bée, regardait, écoutait, admirait, sans même remarquer que la prédication du jour détruisait souvent celle de la veille ; il crut, avec sincérité, s'être approprié la doctrine d'un maître, alors qu'il ne s'était rempli que des incohérences d'un rhéteur extraordinairement agile, mais sans puissance créatrice, qui était à un véritable réformateur ce qu'un virtuose serait à un compositeur de musique. Dès lors Beslay entra dans le rêve et crut qu'il suffisait de quelques décrets pour modifier instantanément toutes les relations économiques qui régissent les rapports de la société avec elle-même et des peuples entre eux.

Ces conceptions de réformation sociale qui s'imposent à certains esprits faux avec la claire évidence d'un théorème mathématique ont entraîné bien des hommes jusqu'au crime, nous l'avons vu pendant la commune, mais elles ne firent point dévier Charles Beslay des principes de probité sur lesquels sa vie s'appuya toujours. Les Hindous, qui sont de grands faiseurs d'apologues, racontent que l'on trouve parfois sur les bords du Ganga-Godavery une graine inconnue mêlée aux sables du rivage ; selon qu'elle est jetée dans une terre bonne ou mauvaise, elle produit une fleur sans parfum ou un fruit empoisonné. Il en est ainsi de la semence intellectuelle des hommes qui, tombée dans certains cerveaux, donne parfois naissance à des théories dont l'application est redoutable. Le maître de Charles Beslay, Proudhon, avait compris cela de bonne heure ; d'avance il avait répudié les conséquences de bien des prémisses qu'il avait posées; lui aussi, ne voulant pas que la société fût jugée et condamnée d'après les lois qu'il essayait de formuler, il s'était « lavé les mains, » et dans un jour de clairvoyance il avait écrit :

« La révolution sociale ne pourrait aboutir qu'à un immense cataclysme dont l'effet immédiat serait de stériliser la terre, d'enfermer la société dans une camisole de force, et, s'il était possible qu'un pareil état de choses se prolongeât seulement quelques semaines, de faire périr par une famine inopinée trois ou quatre millions d'hommes. Quand le gouvernement sera sans ressources ; quand le pays sera sans production et sans commerce ; quand Paris, affamé, bloqué par les départemens ne payant plus, n'expédiant plus, restera sans arrivages ; quand les ouvriers, démoralisés par la politique des clubs et le chômage des ateliers, chercheront à vivre n'importe comment ; quand l'état requerra l'argenterie et les bijoux des citoyens pour les envoyer à la monnaie ; quand les perquisitions domiciliaires seront l'unique mode de recouvremens des contributions ;... quand la première gerbe aura été pillée, la première maison forcée, la première église profanée, la première torche allumée ; quand le premier sang aura été répandu ; quand la pre-

mière tête sera tombée; quand l'abomination de la désolation sera par toute la France! oh! alors vous saurez ce que c'est qu'une révolution sociale; une multitude déchaînée, armée, ivre de vengeance et de fureur; des piques, des haches, des sabres nus, des couperets et des marteaux; la cité morne et silencieuse; la police aux foyers des familles, les opinions suspectées, les paroles écoutées, les larmes observées, les soupirs comptés, le silence épié; l'espionnage et les dénonciations; les réquisitions inexorables, les emprunts forcés et progressifs, le papier-monnaie déprécié; la guerre civile et l'étranger sur la frontière; les proconsulats impitoyables, le comité de salut public, un comité suprême au cœur d'airain; voilà les fruits de la révolution dite démocratique et sociale. Je répudie de toutes mes forces le socialisme, impuissant, immoral, propre seulement à faire des dupes et des escrocs! Je le déclare, en présence de cette propagande souterraine, de ce sensualisme éhonté, de cette littérature fangeuse, de cette mendicité, de cette hébétude d'esprit et de cœur qui commence à gagner une partie des travailleurs. Je suis pur des folies socialistes!.. »

Ces folies socialistes si minutieusement prédites par Proudhon et dont la commune nous a infligé la honte, Charles Beslay ne s'y associa pas, et cependant les rêveries dont il nourrissait son esprit devaient nécessairement y aboutir; mais il croyait, — dirai-je le mot? — niaisement que l'on peut bouleverser une civilisation de fond en comble, sans produire ni désordre, ni douleur. Il était d'une bonne foi imperturbable, il ressemblait à ces trois moines d'un couvent des bords de l'Euphrate qui sont partis pour découvrir l'endroit où le soleil se lève; la légende affirme que depuis quinze cents ans ils marchent les yeux fixés devant eux, soutenus par une croyance que rien n'a pu ébranler. Beslay était ainsi, et c'est pour cela qu'il représente une forme de révolutionnaire très intéressante à étudier. Ce qui l'a éloigné de toute violence, ce qui en a fait, dans plus d'un cas et surtout dans celui de la Banque, un instrument de salut, c'est qu'il était doué d'une bonté incomparable. Il était impossible de ne pas l'aimer, ont dit tous ceux qui l'ont connu ; c'était un simple, comme Allix, comme Babick; tous trois eussent composé un triumvirat animé d'intentions excellentes, mais funestes. Beslay avait une bonté sans limite, sans critique, véritablement extraordinaire et tout à fait intempestive; une bonté délirante, diraient les aliénistes. Toute sa vie, il a été dupe, dupe des inventeurs, des intrigans, « des victimes du cléricalisme et de la monarchie; » dupe de ceux qui se moquaient de lui, dupe de ceux qui l'exploitaient. Pourvu qu'on lui demandât, il donnait; pourvu que l'on parvînt à l'attendrir, et tout l'attendrissait, il fouillait dans sa poche et livrait les

clés de sa caisse. A ce métier parfaitement désintéressé, il a perdu plus d'une fortune; il ne sortait d'une ruine que pour tomber dans une autre; ses combinaisons n'avaient guère d'autre but que le bonheur de l'humanité; il voulait les mettre en pratique, commanditer la félicité universelle, et il arrivait souvent à la faillite. *Beati misericordes!* Si l'intention est réputée pour le fait, le père Beslay fut héroïquement vertueux.

Malgré son âge, malgré de sérieuses infirmités, il avait conservé une sorte d'excès de jeunesse qui l'entraînait à des actions qu'un mobile très honorable empêchait à peine d'être excessives. Ainsi, en 1870, à la première nouvelle de nos défaites, il s'engagea dans le 26ᵉ de ligne, qui était en garnison à Metz, et, muni de sa feuille de route, voyageant par étapes, il s'en va le sac au dos, sans réfléchir qu'un homme de soixante-quinze ans est un embarras et non pas un secours pour une armée. Après Sedan, il signe une adresse dont la naïveté mériterait un autre nom : « A la démocratie socialiste de la nation allemande. Proclamons : la liberté, l'égalité, la fraternité des peuples; par notre alliance, fondons les États-Unis d'Europe. Vive la république universelle ! » Il rentra à Paris avant l'investissement; pendant la période du siége, il écrit, il parle, il affiche; il s'agite dans son propre vide, il fait des phrases et désarme tout le monde par son incomparable bonhomie. Dans les maladroits, les ambitieux trop pressés, dans les criminels même, il ne voit que des persécutés; il ne sait refuser son nom à aucune sottise collective; après la journée du 31 octobre, il proteste : contre les auteurs de ce forfait? Non pas; « contre l'incroyable violation de la liberté individuelle commise par les membres du gouvernement de la défense nationale en arrêtant, au mépris du droit et de la foi jurée, les républicains ayant pris part au mouvement patriotique du 31 octobre (1). »

Il se présenta aux élections législatives du 8 février, et dans sa proclamation adressée aux travailleurs, aux petits industriels, aux petits commerçans, aux boutiquiers, il dit : « J'ai soixante-seize ans et malheureusement j'ai encore trop de vie, car je crains d'assister à la destruction finale de mon pays. » — Il put reconnaître depuis que ses amis de la commune ont, sans hésiter, fait ce qu'ils ont pu pour réaliser ses craintes. Il les a répudiés avec horreur; comme son maître Proudhon, il a dit aussi son *nescio vos*; il a écrit : « Je déclare bien hautement que je n'accepte, ni de près ni de loin, aucune solidarité avec les hommes qui ont brûlé Paris et fusillé les otages. » Mais il les avait suivis, sinon précédés, comme un aveugle

(1) Cette protestation est signée : Ch. Beslay, ancien représentant du peuple, Kin, monteur en bronze, Edm. Aubert, gazier, Lacord, cuisinier, Florent, mécanicien, Lucipia, étudiant, Chotet. Elle porte la date du 25 novembre 1870.

enveloppé des nuages de ses propres rêvasseries, qui ne sait où il va et qui prend des flammes de pétrole pour le soleil. Pour la commune, composée d'un ramassis de vauriens altérés, ignorans, percés au coude, bouffis de vanité, rongés d'envie et sots, un tel homme, qui passait pour riche, ancien ami de Proudhon, ayant siégé dans nos assemblées parlementaires, était une recrue qu'il ne fallait pas négliger d'acquérir. Aux élections du 26 mars, Ch. Beslay fut nommé dans le VI[e] arrondissement par 3,714 voix sur 9,499 votans et 24,807 électeurs inscrits. Il était le doyen des membres de la commune, et en cette qualité il présida la première séance. Son discours d'ouverture est, pour qui a étudié l'homme, d'une sincérité irréprochable : « C'est par la liberté complète de la commune que la république va s'enraciner chez nous. La république de 93 était un soldat... la république de 1871 est un travailleur qui a surtout besoin de liberté pour fonder la paix. Paix et travail! voilà notre avenir, voilà la certitude de notre revanche et de notre régénération sociale, et ainsi comprise, la république peut encore faire de la France le soutien des faibles, la protection des travailleurs, l'espérance des opprimés dans le monde et le fondement de la république universelle... Le pays et le gouvernement seront heureux et fiers d'applaudir à cette révolution si grande et si simple, et qui sera la plus féconde révolution de notre histoire. » On peut assurer, sans manquer à la vérité, que Ch. Beslay était de bonne foi et qu'il voyait dans l'installation de la commune l'avènement du bonheur du genre humain; mais, pendant qu'il débitait gravement ces naïvetés qui prouvent un esprit radicalement dénué de sens politique, il est probable que Ferré, Ranvier, Rigault et consorts souriaient avec commisération. Ch. Beslay, en effet, n'était point « à la hauteur des circonstances, » il l'avait démontré déjà en faisant de grands efforts pour obtenir la liberté du général Chanzy; il devait le démontrer encore en essayant d'arracher Gustave Chaudey aux griffes de Raoul Rigault; mais l'ami de Dacosta tint bon et ne lâcha pas sa proie. Pendant toute la durée de la commune, quels que fussent les événemens dont on s'attristait, il resta immuable dans son optimisme, semblable à un yoghi des Indes qui se regarde le nombril et y voit son dieu. Quand la bataille se rapprochait de Paris, quand on emprisonnait à tort et à travers les magistrats, les prêtres, les sœurs de charité, les gendarmes, quand on forçait la porte des hôtels particuliers pour les mettre au pillage, quand on dévalisait les églises, le père Beslay hochait la tête, en disant : — C'est vrai! on va un peu loin; ce n'est qu'un moment à passer, et vous verrez après comme on sera heureux. — Faudrait-il donc, lui demandait un de ses interlocuteurs, faire comme les Hébreux et traverser la Mer-Rouge pour

entrer dans la terre promise? — Non, non, répondait l'incorrigible utopiste; nous resterons sur le bord, je connais bien le peuple de Paris : il aime à faire un peu de bruit, j'en conviens, mais il est incapable de commettre une violence. Vous verrez, vous verrez; avant deux mois, toute la France sera avec nous, et dans moins d'un an l'Europe entière, convertie par l'exemple de notre prospérité, aura proclamé la république. — Le jour où il causait ainsi avec un des hauts fonctionnaires de la Banque, il était souffrant et il demanda discrètement s'il pouvait faire venir un bain dans son cabinet. — Certainement, lui répondit-on; prenez un bain, monsieur Beslay; prenez même des douches, si vous voulez. — Il se mit à rire : — Vous me croyez fou? Eh bien, je ne le suis pas, et je gage avec vous que l'avenir, un avenir très prochain, me donnera raison. — Tel était l'homme auquel la commune confiait le sort de la Banque de France. Il était convaincu que cet incomparable instrument de crédit serait utilisé pour le plus grand bonheur de tous par l'état modèle qu'il apercevait au milieu de ses songeries et qui devait nécessairement sortir du trouble momentané que Paris traversait. On peut affirmer avec toute certitude que le 30 mars 1871, lorsque Charles Beslay se présenta muni de sa commission auprès du marquis de Plœuc, il était résolu à tout faire pour assurer le salut et le fonctionnement de la Banque. Il en devenait et en resta le protecteur. Il y eut peut-être quelque orgueil en cela. Toute sa vie, il avait rêvé d'être à la tête d'un grand établissement de crédit, car, à l'instar de Jourde, il se croyait un excellent financier parce qu'il était un bon comptable, et il ne se sentait pas de joie d'être délégué, seul délégué à la Banque, et de saisir ainsi l'objet de sa plus haute ambition. La Banque devenait donc sa chose, et il sut, dans une circonstance grave, la défendre avec l'énergie d'un potentat qui ne veut point se laisser détrôner.

Le marquis de Plœuc, faisant contre mauvaise fortune bon cœur, préférant Beslay à tout autre, puisqu'il n'avait pu repousser l'intrusion de la commune à l'hôtel de La Vrillière, et désirant le garder sous ses yeux, afin de pouvoir le surveiller plus facilement, lui proposa de prendre logement à la Banque et d'occuper l'appartement de M. Cuvier, le sous-gouverneur retenu en province pour affaires de service. Beslay refusa; il demeurait alors rue du Cherche-Midi, et se contenta de demander qu'on lui réservât à la Banque même un cabinet où il pourrait venir travailler. M. de Plœuc l'installa dans un cabinet voisin du sien et put mettre immédiatement son bon vouloir et sa confiance à l'épreuve. Le gouvernement de Versailles, ne se rendant évidemment pas compte des dangers auxquels la Banque de France était exposée à Paris, continuait à tirer des mandats que le caissier central acquittait avec mille précautions, mais

qui pouvaient attirer des complications redoutables; en outre, on avait pris vis-à-vis de Charles Beslay une sorte d'engagement de cesser toute relation avec « la réaction monarchique. » La réaction monarchique, c'était le gouvernement régulier qui se préparait à tenter un effort désespéré pour sauver la république que la commune était en train d'étrangler. Il y avait donc là un état de choses plein de périls auquel le marquis de Plœuc voulut mettre fin, après avoir pris l'avis du conseil des régens. Les correspondances, très surveillées, pouvaient être saisies et créer de nouveaux inconvéniens; il résolut d'aller lui-même à Versailles s'en expliquer avec M. Thiers, et dans ce dessein il demanda un laisser-passer à Beslay, qui l'obtint immédiatement de Raoul Rigault (1).

Le 2 avril, pendant que l'on inaugurait dans l'avenue de Courbevoie cette série de combats qui devaient durer cinquante-sept jours consécutifs, M. de Plœuc arrivait à Versailles et obtenait une audience de M. Thiers. Celui-ci était dans une ignorance absolue de ce qui se passait à la Banque; le bilan lui en avait cependant été remis, mais il l'avait lu superficiellement ou ne l'avait pas lu du tout, car il croyait que l'encaisse ne formait qu'une somme de 7 millions; on était loin de compte, les valeurs renfermées à l'hôtel de La Vrillière à cette date représentaient environ 3 milliards. M. Thiers fut à la fois surpris et découragé en apprenant la vérité. Lorsque M. de Plœuc lui demanda, aussitôt que les murs de Paris seraient forcés, d'envoyer un régiment au pas de course pour occuper la Banque, il répondit avec tristesse : — Nous n'en sommes pas là! mais il comprit la nécessité de suspendre tout envoi de mandat et promit que, sous ce rapport du moins, il veillerait à ce que la Banque fût protégée. M. de Plœuc avait agi en temps utile, car le soir même, lorsqu'il revenait à Paris, il se rencontra en wagon avec M. X. qui était porteur d'un mandat de 60,000 francs, payables à vue sur la Banque.

Le lendemain, le marquis de Plœuc fut très étonné et un peu effrayé d'apprendre que l'un des régens de la Banque, M. Denière, avait été arrêté la veille et n'avait point encore été relâché. Il courut prévenir Charles Beslay. — Vous connaissez notre constitution, lui dit-il; je ne puis rien faire sans le conseil des régens : si on les emprisonne, il me sera impossible de ne pas repousser les réquisitions de la commune; cela est très clair, pas de régens, pas d'argent; allons faire délivrer M. Denière. Charles Beslay s'empressa de suivre M. de Plœuc, tout en disant: « Ça ne peut être qu'un malen-

(1) Le texte du laisser-passer est curieux : « Permis au citoyen Ploouc, gouverneur de la Blanque, d'aller et revenir de Versailles. Paris, le 1er avril 1871. Le délégué civil à l'ex-préfecture de police : RAOUL RIGAULT. » La signature seule est de Raoul Rigault; le texte est d'une écriture assez rapide, quoique incorrecte.

tendu. » M. Denière en effet avait été arrêté et voici dans quelles circonstances. La veille, jour du dimanche des Rameaux, vers onze heures du matin, il avait passé près de la place Vendôme où le 150e bataillon de fédérés se massait avant de se diriger vers Courbevoie. Parmi les officiers qui s'ingéniaient à faire mettre leurs hommes en rang, M. Denière en avait remarqué un d'assez bonne tournure, sur la tunique duquel brillaient la médaille d'Italie et la croix de la Légion d'honneur; il n'avait pu réprimer un mouvement de surprise, et, avec une chaleur de cœur que la prudence aurait dû attiédir, il lui dit : — Comment? vous, un soldat décoré, vous allez combattre contre le drapeau de votre pays, contre le drapeau à l'ombre duquel vous avez bravement servi! — L'officier ne répondit pas et se contenta de lever les épaules avec quelque découragement (1). M. Denière s'éloigna et continua sa route par la rue Saint-Honoré : il était parvenu près de l'Assomption, lorsqu'il entendit courir derrière lui; il se retourna et fut immédiatement arrêté par une dizaine de fédérés lancés à sa poursuite. On le conduisit place Vendôme dans l'hôtel où était établi l'état-major de la garde nationale. Là, on lui fit déposer son argent, sa montre, et on l'enferma dans une sorte de poste servant de dépôt. L'officier, portant les insignes de chef de bataillon, qui fit les formalités de l'écrou, était un homme d'un certain âge, vigoureux, grisonnant, à la boutonnière duquel on voyait un large ruban rouge. Sur ce ruban, M. Denière distinguait quelques traits noirs qui ressemblaient à de l'écriture; il concentra toute son attention et lut : Société de tempérance. Ces mots étaient fort imprudens et nous permettraient facilement, si cela en valait la peine, de dire quel était l'homme qui s'affublait de cette étrange décoration. M. Denière passa la journée et la nuit dans ce réduit désagréable; il y fut témoin d'un fait qui mérite d'être raconté ; la pièce où les prisonniers étaient placés n'avait que des dimensions restreintes, et, pour en faciliter l'aération, on en laissait la porte ouverte; deux soldats fédérés la gardaient. L'un, fort jeune, dit à son camarade bien plus âgé que lui : — Qui es-tu, toi? es-tu vengeur, franc-tireur, garibaldien ou enfant perdu? — L'autre répondit : — Je ne suis rien de tout cela ; je suis ouvrier, et lorsque la journée de travail a pris fin, j'aime à rentrer chez moi et à lire mon journal après avoir dîné avec ma femme.

(1) Cet homme, dont il nous serait facile de dire le nom, était un ancien capitaine de l'armée française. Alsacien, exaspéré de la perte de son pays, il avait cru que la commune, acceptant le programme proclamé par la fédération de la garde nationale, allait recommencer la guerre contre les Allemands. Il fut promptement désabusé; il s'abstint alors de prendre part à la lutte, et accepta un emploi au palais des Tuileries, où il rendit des services en s'opposant, autant que possible, au pillage des caves et des appartemens.

— Cinq minutes après, il était arrêté et écroué : Propos séditieux. Dans la matinée du 3 avril, M. Denière put, moyennant bon « pourboire, » faire prévenir le marquis de Plœuc, qui accourut avec Charles Beslay. Celui-ci n'était pas content, il se fit assez vivement reconnaître du commandant de poste décoré de l'ordre de la tempérance et exigea la mise en liberté immédiate de M. Denière. On se confondit en excuses devant le doyen de la commune et l'on s'empressa de lui obéir, car il avait donné ses ordres avec un ton qui n'admettait pas de réplique. Il était alors midi. Quelques heures plus tard, il est fort possible que le dénoûment eût été moins rapide. Ce jour-là en effet, le général Henry devait être fait prisonnier, Duval et Flourens allaient être tués ; la commune, exaspérée de sa défaite, se préparait à systématiser ce régime de terreur qu'elle avait jusqu'alors laissé exercer selon les fantaisies particulières de ses représentans ; l'heure des otages était sur le point de sonner, et M. Denière, régent de la Banque de France, homme considérable dans son industrie, aurait bien pu passer de la place Vendôme au dépôt, du dépôt à Mazas, et de Mazas à la Grande-Roquette où plus d'un détenu est mort.

VIII. — LES DIAMANS DE LA COURONNE.

Dans cette circonstance, Charles Beslay avait agi avec spontanéité, on n'avait point eu besoin de faire appel à ses bons sentimens ; l'arrestation de M. Denière l'avait irrité parce qu'elle était arbitraire et aussi, il faut de dire, parce qu'elle avait atteint un des régens de la Banque ; or il n'est point douteux qu'il ne s'en regardât comme le chef, en quelque sorte comme le dictateur. Toucher aux choses ou aux fonctionnaires de la Banque, sans l'avoir consulté, c'était usurper sur son pouvoir ; il était décidé à ne point le tolérer, et ne le toléra pas. On le vit bien à la même date, dans les premiers jours d'avril, à propos d'une question d'ordre intérieur qui pouvait amener d'insupportables complications. Depuis le 25 mars, depuis que l'amiral Saisset, contraint par les circonstances, avait licencié les gardes nationaux réunis autour de lui, le poste extérieur de la Banque n'avait point été occupé ; on se contentait de faire des factions et des rondes à l'intérieur. Le comité de l'arrondissement, dont une délégation siégeait au Palais-Royal, trouva l'occasion bonne pour envoyer quelques fédérés à la Banque et fit demander pourquoi le poste restait vide. Beslay, consulté, déclara vertement que les employés de la Banque, organisés militairement, suffisaient à garder l'établissement tout entier, et le commandant Bernard fut chargé d'aller s'entendre à ce sujet avec la délégation du comité. M. Bernard ut fort habile ; il écouta toutes les objections qui lui furent faites, y répondit très doucement et finit

par dire : — Nous sommes organisés selon le vœu de la loi, et en gardant nous-mêmes la Banque, à laquelle nous appartenons, nous nous conformons strictement au décret du 2 septembre 1792. Ce fut de l'hébreu pour les interlocuteurs du commandant Bernard, qui leur offrit gravement le document que voici : « 2 septembre 1792 : L'assemblée nationale décrète que tous les secrétaires, commis des bureaux de l'assemblée nationale, ceux des ministères et autres administrations publiques, seront tenus, dans les dangers de la patrie et aux signaux d'alarme, de se rendre sur-le-champ dans leurs bureaux qui deviennent pour eux le poste du citoyen. » C'est Eugène Duclerc qui, ministre des finances en 1848, avait exhumé ce décret, dont la Banque avait le bon esprit de se servir au moment opportun. Il n'y avait rien à répliquer; le texte de la loi était formel et la date, — 2 septembre 1792, — date des massacres dans les prisons, le rendait sacré à des gens qui ne devaient point reculer devant le pétrole allumé et devant l'égorgement de la rue Haxo. Séance tenante, il fut convenu que les trois compagnies de la Banque seraient divisées en cinq, de façon à former un bataillon complet; que le mot d'ordre serait remis chaque soir au commandant et que le poste de la rue de La Vrillière serait réoccupé et gardé militairement par les employés. C'est tout ce que l'on désirait, et le commandant Bernard put rentrer à la Banque en disant : « Bataille gagnée. » Il eut soin cependant de ne mettre entre les mains des hommes qui étaient de service au poste extérieur que des fusils à percussion, afin de laisser ignorer au public et surtout à la commune que la Banque possédait une bonne réserve de fusils Chassepot et de fusils à tabatière.

Non-seulement le bataillon de la Banque était maintenu dans son très important privilège de se garder lui-même, mais, grâce à l'entregent des officiers et à la conduite diplomatique du commandant Bernard, on vivait en très bonne intelligence avec le bataillon sédentaire cantonné au Palais-Royal, et dont le chef s'appelait Marigot. Les relations étaient si cordiales que l'on se fit « des politesses » et qu'avec l'autorisation du marquis de Plœuc le bataillon de la Banque invita le bataillon du Palais-Royal à déjeuner. On « fraternisa » à la buvette que l'administration a fait établir dans les sous-sols, ce qui permet aux employés d'être nourris abondamment et à prix réduit. On se quitta bons amis en échangeant force poignées de main et en se disant au revoir. Le commandant Marigot ne se tenait pas d'aise, il avait le vin chevaleresque et disait : — Si jamais on vous attaque, venez me chercher, j'arriverai avec mon bataillon, et vous verrez ce que je sais faire ! — Ce n'était point un méchant homme, mais il aimait à « rigoler, » c'était son mot, et ça l'a mené

loin. Il n'était pas fort délicat, sans doute, car il avait été condamné à deux ans de prison pour abus de confiance; de plus, c'était un déserteur: au 18 mars, il était détenu à la Petite-Roquette, transformée en prison militaire. Au lieu d'une condamnation capitale à laquelle il devait s'attendre, car il y avait droit, il fut, comme tous ses compagnons de captivité, mis en liberté par ordre de Raoul Rigault et promptement élu chef de bataillon. Il s'installa dans les grands appartemens du Palais-Royal, s'y trouva bien, et y menait une existence qui ne lui semblait point déplaisante. Depuis qu'il avait déjeuné à la Banque, il y revenait souvent voir ceux qu'il appelait ses amis. Un jour qu'il causait avec un employé, celui-ci, voyant sa bonne humeur qui paraissait inaltérable, fut attristé de tant d'insouciance et ne put s'empêcher de lui dire : — Vous êtes-vous parfois demandé comment tout cela finirait? Marigot devint grave; puis, faisant claquer ses doigts et levant le bras avec ce geste qui signifie : je m'en moque, il répondit : « Vous avez raison, ça finira mal, je m'en doute bien; mais, ma foi, je suis philosophe; j'habite un palais, j'ai ma loge à la Comédie-Française, où tout le monde est aimable avec moi; le prince Napoléon avait de fines bouteilles dans sa cave, j'ai du vin et de l'eau-de-vie tout mon soûl, je ne sors qu'en voiture, je suis commandant, on me présente les armes quand je passe, j'ai des bonnes amies comme un vrai sultan; qu'est-ce que ça durera? je l'ignore, un mois, deux mois, trois mois? Je sais bien qu'il y a un conseil de guerre au bout et qu'on me récurera la cervelle avec du plomb; je n'aurai pas à me plaindre, ça vaut bien ça, car j'aurai rudement rigolé. » Il y en eut plus d'un comme celui-là dans la commune; c'est le fait de bien des criminels : deux mois de bombance et le bagne après! Une fois Marigot, descendant d'une victoria, entra dans la Banque et demanda un des officiers du bataillon pour affaire de service; on chercha l'officier, on ne le trouva pas. Marigot, impatienté d'attendre, dit alors gravement : « Je lui inflige trois jours de salle de police, ça lui apprendra à n'être pas là quand je viens le chercher pour aller boire un bock. » Il suivait assidûment les représentations de la Comédie-Française, tout en avouant qu'il ne s'y amusait guère. Il disait au directeur : « Toutes ces pièces-là, ça n'est pas assez corsé; vous devriez reprendre *le Naufrage de la Méduse*. » Un soir qu'il venait d'entendre *les Femmes savantes*, il dit à « la dame » qui l'accompagnait : « Est-ce assez bête, hein? eh bien, c'est la littérature de l'empire, ça fait pitié! » Ses opinions littéraires ne l'empêchaient point d'être serviable; lorsque la Banque n'avait pas reçu le mot d'ordre, il le donnait volontiers entre deux « chopes. » On en a gardé bon souvenir rue de La Vrillière, et lorsque l'on en parle, on dit : Ce pauvre Marigot!

La Banque vivait à peu près tranquille, à la condition de subir les réquisitions que Jourde et Varlin ne lui ménageaient pas, lorsqu'elle fut mise en alerte pour un objet qu'elle ne soupçonnait guère. Le ministre des finances avait si rapidement opéré sa retraite, le 18 mars, qu'il avait abandonné, nous l'avons déjà dit, une somme importante dans les caisses, et qu'il avait oublié d'emporter certains documens que l'on aurait dû à tout prix soustraire aux investigations du comité révolutionnaire qui venait de s'emparer de Paris. Parmi ces documens, il en était plusieurs qui étaient relatifs aux diamans de la couronne; ils furent découverts, lus, commentés, mal compris, et valurent à la Banque de France une algarade dont elle se souviendra longtemps. Le 13 avril, comme l'on venait d'apprendre que l'un des régens, M. Pillet-Will, était mort à Bruxelles, où il avait dû se réfugier pour éviter l'arrestation dont la commune l'avait menacé, M. Mignot, caissier principal, ayant charge du dépôt des objets précieux, vit entrer dans son cabinet Jourde, Varlin, Amouroux, accompagnés de Charles Beslay, qui paraissait fort animé. — Nous venons réclamer la remise immédiate des diamans de la couronne. — Nous ne les avons pas, répondit M. Mignot, nous ne les avons jamais eus. — Tous les délégués se mirent à parler à la fois avec violence et menaces. — Vous les avez, nous le savons, nous en avons la preuve entre les mains : nous prenez-vous pour des imbéciles ? — Le plus violent était Amouroux, qui, nommé secrétaire de la commune depuis deux jours, représentait le gouvernement central et affirmait par sa seule présence que l'affaire était grave. M. Mignot, avec la loyauté d'un honnête homme dont, en tout cas, la parole doit suffire, faisait face à l'orage sans se décontenancer et se contentait de répéter : — Je ne puis vous remettre ce que je n'ai pas; je ne sais où sont les diamans de la couronne, mais je suis certain qu'ils ne sont point ici. — En présence de cette résistance où les délégués s'obstinaient à voir de la mauvaise foi, ils déclarèrent qu'ils voulaient visiter eux-mêmes, tout de suite, les dépôts de diamans faits par les particuliers, car ils étaient certains d'y découvrir les diamans de la couronne. C'était exiger de M. Mignot qu'il livrât le secret de la Banque; le dépôt des pierreries était caché et muré; il refusa net, il ne pouvait agir sans ordres. Les délégués, furieux, se retirèrent : — Soit! vous entendrez parler de nous! — M. Mignot courut prévenir le marquis de Plœuc, qui fut fort surpris. On interrogea M. Marsaud, M. Chazal, M. de Benque, nul ne savait rien des diamans de la couronne, et il eût été impossible de les introduire, de les déposer dans la Banque sans qu'au moins un de ces hauts fonctionnaires en ait eu connaissance. — Pendant la discussion, pour ne dire plus, qu'il avait eu à supporter, M. Mignot avait en-

tendu un de ses interlocuteurs crier : — Nous vous dirons même où ils sont ; vous avez voulu les descendre dans votre puits ; la corde a cassé, et parce qu'ils sont au fond de votre puits vous vous imaginez que nous ne pourrons les découvrir. — Il n'y a pas de puits à la Banque, et M. Mignot avait compris que cet homme, si particulièrement bien renseigné, voulait parler de l'escalier très étroit qui donne accès aux caves. Tout ceci était évidemment le fait d'une erreur, mais les délégués avaient eu un tel accent de sincérité, une telle raideur d'affirmation que tout était à redouter. Abusés par un document mal interprété, ils pouvaient exiger qu'on leur livrât l'entrée des caisses, des caves, des dépôts, des serres aux titres, arriver en force, s'établir en maîtres dans la Banque, et alors que serait-il advenu? Il n'y avait pas à argumenter avec eux; il n'y avait pas à essayer de leur faire comprendre qu'ils avaient la prétention de représenter la ville et non pas l'état, que les diamans de la couronne appartenaient à l'état et non pas à la ville, que par conséquent ils n'avaient aucun droit d'en exiger la remise. C'eût été peine perdue, et les hommes auxquels le salut de la Banque incombait étaient trop intelligens pour faire de la logomachie avec des énergumènes. Il leur paraissait dur d'avoir déjà fait tant de sacrifices pour éviter à la Banque une intrusion trop violente et de se sentir menacés, plus sérieusement qu'on ne l'avait jamais été, pour un fait qui ne pouvait être que le résultat d'une fausse interprétation. On était fort inquiet.

On l'eût été bien plus encore si l'on avait su ce qui se passait. Jourde, Varlin, Amouroux, Beslay, s'étaient rendus à l'Hôtel de Ville, près de la commission exécutive. Amouroux avait demandé que des forces suffisantes fussent immédiatement dirigées sur la Banque, qu'elle fût occupée militairement, que des recherches minutieuses y fussent opérées, jusqu'à ce que l'on eût mis la main sur les diamans de la couronne. Nul n'avait le droit de se soustraire à l'autorité légitime. Or l'autorité légitime, c'était la commune librement élue par le peuple de Paris; l'attitude de la Banque était manifestement hostile et réactionnaire, elle était infectée de monarchisme; cela mécontentait la partie républicaine de la population. La Banque n'avait pas le droit, sous de futiles prétextes, de se soustraire à l'action des lois ; elle refusait d'obtempérer aux ordres régulièrement transmis par les délégués ; tant pis pour elle, il fallait profiter de la circonstance pour s'y installer. Varlin approuvait, Jourde ne disait mot; Beslay prit la parole et fut écouté. Il affirma qu'il n'y avait pas à douter de la loyauté des fonctionnaires de la Banque et qu'il ne pouvait admettre qu'on eût voulu le tromper; toutes les preuves sont contre la Banque, il le reconnaît, et cependant il se peut que tout ceci ne soit que le ré-

sultat d'un malentendu. Avant d'user envers elle des moyens de rigueur que l'on sera toujours à même d'employer, il demande à être autorisé à faire seul une démarche courtoise près de M. de Plœuc et il se fait fort, de la sorte, d'obtenir à l'amiable la remise des diamans de la couronne ; mais, comme il ne veut pas qu'on lui oppose de nouvelles dénégations, qu'il est indispensable pour lui de parler preuves en main, il prie la commission exécutive de lui confier les procès-verbaux constatant le dépôt des diamans. Si la Banque persiste dans son refus, la commune avisera. La motion de Charles Beslay fut adoptée; une lettre fut rédigée d'un commun accord par laquelle les délégués aux finances étaient invités à remettre au citoyen Beslay les fameux procès-verbaux qui avaient amené la contestation. Il est expressément dit que c'est Charles Beslay qui s'oppose à l'emploi des moyens violens ; on comprend qu'il a su faire prévaloir son opinion, car cette lettre, signée de Delescluze et de Tridon, dit en terminant : « La commission vous prie de ne voir dans cette invitation que le désir de ménager les rapports de la commune et d'un établissement financier qui nous a été et nous sera encore utile. » Ce jour-là, si l'on n'eût écouté Beslay à l'Hôtel de Ville, c'en était peut-être fait de la Banque.

Charles Beslay, muni des procès-verbaux accusateurs, se rendit chez M. de Plœuc; son premier mot fut dur : — Vous m'avez trompé. — M. de Plœuc riposta : — Jamais, j'ai toujours joué cartes sur table avec vous, comme cela avait été convenu; je n'ai aucun intérêt à n'être pas sincère avec vous, vous le savez bien! — Alors commença entre eux une discussion sur le dépôt fait à la Banque des diamans de la couronne : affirmation d'une part, dénégation de l'autre. Les deux Bretons, fort entêtés, ne démordaient point : — Ils y sont. — Ils n'y sont pas. — Je sais qu'ils y sont. — Je sais qu'ils n'y sont pas. — L'altercation aurait pu durer longtemps, car chacun de ces deux hommes parfaitement honnêtes savait bien que son interlocuteur ne cherchait pas à l'abuser, mais instinctivement ils sentaient qu'il y avait un point douteux qui obscurcissait la vérité. Beslay pouvait avoir quelque patience, car la commission exécutive, soupçonneuse, ne croyant pas au succès de la démarche tentée, lui avait remis des ordres d'arrestation concernant individuellement MM. de Plœuc, Marsaud, Chazal, Mignot, de Benque et tous les régens présens à Paris; il avait été laissé libre d'en faire usage, s'il le croyait nécessaire. Sûr d'arracher par la force ce qu'il était décidé à ne devoir qu'à la persuasion, Beslay se calma et écouta avec déférence toutes les explications que le marquis de Plœuc s'efforçait de lui donner. — La bonne foi du sous-gouverneur était évidente, elle parlait avec un accent auquel Beslay ne pouvait se méprendre ; comme pour rassurer sa propre conviction, qui commençait

à s'ébranler, il interrompit M. de Plœuc en lui disant: — Tout cela serait fort bien si je n'avais en poche la preuve que les diamans de la couronne sont ici; j'admets que vous l'ignoriez, mais je suis certain que le dépôt a été fait, et je vais vous en convaincre. — Alors, à la stupéfaction de M. de Plœuc, il lui montra deux procès-verbaux en original, l'un daté du mercredi 10 août 1870, constatant que les diamans de la couronne ont été déposés « dans la resserre principale à deux clés de la caisse centrale du trésor public; » le second, dans lequel Charles Beslay, articulant lentement et appuyant sur chaque mot, lut : « D'une décision prise cejourd'hui, 30 août 1870, par le conseil des ministres réunis au palais des Tuileries sous la présidence de S. M. l'impératrice, il résulte que, pour parer aux éventualités de la guerre, il convient de transférer le colis ci-dessus indiqué à la Banque de France, qui prendra pour la sûreté et la conservation de ce dépôt les soins et les précautions qu'elle prend pour la sûreté et la conservation de son encaisse. En exécution de cette décision, nous, maréchal Vaillant, ministre de la maison de l'empereur, assisté du trésorier de la cassette de sa majesté et d'un des joailliers de la couronne, avons retiré de la resserre du trésor public, pour en faire la remise au gouverneur de la Banque, la caisse dont la description précède, et nous avons reconnu que les cachets apposés sont intacts. — Nous, ministre des finances, assisté du caissier payeur central du trésor public et du contrôleur central, avons reconnu également l'intégrité des cachets. — Et nous, Rouland, sénateur, gouverneur de la Banque de France, avons reçu ladite caisse garnie des cachets ci-dessus indiqués et, recevant ce dépôt, nous avons déclaré et déclarons que nous prendrons pour sa conservation et sa sûreté les soins et précautions que nous prenons pour les valeurs de la Banque, entendant d'ailleurs ne répondre en aucune façon des événemens de force majeure, tels que cas de guerre. » — Charles Beslay s'arrêta: — Est-ce clair? dit-il. — Puis, mettant le doigt sur chaque signature et les montrant au marquis de Plœuc : — Voyez, le ministre de la maison de l'empereur, Vaillant; — le trésorier de sa cassette, Ch. Thélin; — le joaillier de la couronne, Alfred Bapst; — le ministre des finances, Magne; — le caissier central du trésor public, Thomas; — le contrôleur central, A. Tourneur; — le gouverneur de la Banque de France, Rouland, — Rouland, c'est sa signature, vous la reconnaissez. S'il a reçu les diamans de la couronne au nom de la Banque, c'est à la Banque que sont les diamans de la couronne, ce procès-verbal en est la preuve absolue; qu'avez-vous à répondre à cela? — Rien, dit M. de Plœuc, sinon que les diamans ne sont pas ici; je vous l'affirme sur l'honneur. » On fit appeler M. Marsaud, M. Mignot, M. Chazal; on leur donna lecture de ce document, qui sem-

blait ne laisser aucun doute sur la réalité du dépôt réclamé; aucun d'eux, ni le secrétaire-général, ni le contrôleur, ni le caissier principal, ne put fournir une explication satisfaisante; chacun se contenta de déclarer que les diamans n'étaient point à la Banque (1).

On était fort embarrassé. Il y avait là un problème dont la solution échappait. M. Marsaud prit le procès-verbal, le relut très attentivement; il fit remarquer qu'il était spécifié que la Banque prendrait pour ce dépôt le soin qu'elle prend pour la conservation de son encaisse; plus loin le gouverneur déclare qu'il prendra les mêmes précautions que pour les valeurs de la Banque. — Eh bien? dit Beslay. — Eh bien, répondit M. Marsaud avec son fin sourire, l'encaisse et les valeurs de la Banque ont été emportées loin de Paris à la fin d'août et dans les premiers jours de septembre; il est fort probable que les diamans de la couronne ont suivi la même route; le gouverneur se sera directement arrangé avec les ministres, et nous n'en aurons rien su. — Charles Beslay, qui ne demandait qu'à gagner du temps, auquel une exécution de vive force contre la Banque eût singulièrement répugné et qui ne pouvait douter de l'irréprochable loyauté de ses contradicteurs, Beslay se sentit ébranlé. M. de Plœuc s'en aperçut : — Il y a, dit-il, un moyen bien simple de savoir la vérité, car il est évident que nous l'ignorons, et que M. Rouland seul la connaît. Faites-nous donner un laisser-passer au nom de M. de Lisa, l'un de nos inspecteurs; M. de Lisa se rendra sans délai à Versailles, verra M. Rouland, et demain nous saurons exactement à quoi nous en tenir. — Mais, dit Beslay, j'ai promis à la commission exécutive de lui rapporter une réponse aujourd'hui avant quatre heures. — Vous la prierez d'attendre; un jour de plus ou de moins c'est peu de chose en pareille circonstance. Beslay se leva : — Vous avez raison; je ne puis, du reste, me figurer que vous vouliez me tromper; je vais chez Raoul Rigault. — Une heure après M. de Lisa avait son laisser-passer et pouvait partir pour Versailles.

Le soir, le conseil-général de la Banque se réunit en séance extraordinaire pour entendre le récit des faits qui s'étaient produits dans la journée; on rappela alors que déjà cette question des diamans de la couronne avait été soulevée; que M. de Kératry, préfet de police après le 4 septembre, avait questionné à cet égard M. Rouland, qui l'avait simplement renvoyé à M. Ernest Picard, ministre des finances; que les journaux avaient prétendu à cette époque que les diamans étaient à la Banque, et que M. Marsaud avait adressé une

(1) Les diamans de la couronne, composés de 77,486 pierres pesant ensemble 19,141 karats, ont été évalués, lors du dernier inventaire qui date du 27 janvier 1818, à 20,318,551 fr. 80 cent. Dans cette somme, le régent, dont le poids dépasse 136 karats, est compté pour 12 millions; on estime qu'aujourd'hui la valeur de ces pierres s'élèverait à une trentaine de millions.

rectification qui avait paru dans le *Journal officiel* du 8 septembre 1870. — Avant de prendre aucune résolution, il convenait d'attendre le retour de M. de Lisa et la réponse de M. Rouland, mais il était bon de redoubler de précaution et de prudence pour empêcher que, sous un tel prétexte, les dépôts de la Banque ne fussent visités. Le lendemain M. de Lisa était revenu rapportant une longue lettre de M. Rouland qui contenait toutes les explications désirables. Dans la dernière quinzaine du mois d'août, au moment même où la Banque préparait l'évacuation de son encaisse métallique, espèces et lingots, M. Rouland avait été mandé près du ministre d'état, qui lui avait proposé de recevoir en dépôt les diamans de la couronne. M. Rouland avait refusé, par ce motif très concluant qu'il s'occupai de faire transporter hors de Paris les valeurs monétaires de la Banque, parce qu'il ne les y croyait plus en sûreté et qu'il ne voulait pas courir les risques qu'entraînerait forcément la garde de tant de pierreries. Le maréchal Vaillant avait alors offert à M. Rouland de mettre à sa disposition, en lieu sûr, un local où il pourrait transférer et abriter ses richesses métalliques, à la condition qu'à ce dépôt il ajouterait celui des diamans de la couronne et que le tout serait surveillé par des garçons de recette mis sous les ordres d'un inspecteur de la Banque. Ce traité avait été conclu; les diamans, reçus en charge par le gouverneur, étaient partis le 30 août dans les wagons qui emportaient plusieurs millions appartenant à la Banque. Les diamans et les millions étaient restés là où on les avait déposés, c'est-à-dire à l'arsenal de Brest; M. Rouland ajoutait en terminant sa lettre : Les membres de la commune ont tout loisir de les envoyer chercher. Ces explications furent transmises à Charles Beslay, qui s'en montra satisfait et dit au marquis de Plœuc : — Je regrette de vous avoir soupçonné. — La commune fut moins contente et estima que tous les membres du gouvernement de Versailles étaient des voleurs.

Cette négociation, que Jourde semble avoir eu l'intention de mener un peu brusquement, car il avait déclaré qu'en dissimulant les diamans de la couronne la Banque faisait acte politique et qu'ainsi elle sortait de la neutralité qu'elle invoquait chaque jour en affirmant qu'elle n'était qu'un établissement financier, cette négociation n'était point restée secrète. On en avait parlé à l'Hôtel de Ville, à la préfecture de police ; on n'ignorait pas que des mandats facultatifs d'arrestation avaient été remis à Beslay, et le bruit avait couru aux environs du cabinet de Raoul Rigault, dans la journée du 19 avril, que les principaux administrateurs de la Banque devaient être appréhendés au corps et incarcérés pendant la nuit. Un fédéré du 124e bataillon, qui était de service à la sûreté générale, entendit ces propos et vint discrètement en donner avis aux intéressés. Les régens

furent immédiatement prévenus. MM. Marsaud, Chazal, de Benque, furent quittes pour aller passer la nuit dehors, M. Mignot resta près de ses caisses; depuis longtemps M. de Plœuc, dont le premier devoir était de se mettre à l'abri d'une arrestation qui eût pu avoir de terribles conséquences pour la Banque, avait pris l'habitude d'aller coucher dans divers domiciles : on recommanda aux employés de faire bonne garde, la nuit s'écoula sans incident. La nouvelle apportée était-elle réelle? était-ce une simple rumeur de corps de garde? était-ce un avis peu scrupuleux qui fut payé plus tard? y eut-il là un projet sérieux, qui pour une cause ignorée ne fut pas mis à exécution? Nos documens ne peuvent nous aider à répondre, et notre doute subsiste.

Depuis l'alerte que les diamans de la couronne avaient value à la Banque, on y vivait assez paisiblement : M. de Plœuc et les régens se réunissaient souvent en conseil, le petit bataillon faisait son service avec dévoûment, on s'étonnait un peu de la lenteur des opérations militaires de Versailles, et l'on attendait avec impatience l'heure de la délivrance. Les relations avec les délégués aux finances étaient tolérables; Jourde, surmené par une tâche trop pesante pour lui, avait parfois des impatiences que l'on feignait de ne point remarquer; Varlin, toujours taciturne et poseur, inspirait une vive défiance aux fonctionnaires de la Banque, depuis qu'il avait été surpris cherchant à lire la feuille des comptes courans. Le père Beslay, plus naïf que jamais, se frottait les mains et croyait fermement que la commune était en train de restaurer le paradis terrestre; une vieille domestique de confiance venait parfois le demander, et lorsqu'on ne le rencontrait pas, elle disait avec l'excessive familiarité des anciens serviteurs : — Où donc est-il, ce vieux fou-là? — Malgré les trompettes et les tambours, malgré les promenades des fédérés, malgré l'arrêt de tout commerce, le chômage de toute industrie, la stagnation des affaires, la Banque n'avait point fermé ses bureaux; comme par le passé, elle continuait ses opérations, singulièrement réduites par la misère du temps. Les régens et les censeurs étaient chaque jour à leur poste : quelques rares effets étaient présentés à l'escompte; par-ci par-là, on encaissait un petit écu ; on avait des loisirs beaucoup plus que d'habitude; les employés se promenaient dans les cours en fumant leur cigarette; tout ce grand établissement si actif ordinairement, si plein de santé et d'ardeur, était morne et semblait bâiller d'ennui. Les garçons de recette ne sortaient plus dans les rues avec leur habit gris compromettant. On avait même presque complétement suspendu la recette en ville, depuis qu'un des garçons, se présentant à l'octroi, gouverné par Volpénil, pour toucher le montant d'un effet échu, avait été accueilli par ces mots : — Le premier garçon de la Banque qui osera montrer

son nez ici sera immédiatement passé par les armes. — Plus d'une dette fut acquittée de la sorte pendant la commune.

IX. — LE CONSEIL DES RÉGENS.

La commune requérait l'argent déposé à la Banque et ne se faisait faute de réquisitionner celui des particuliers. Dans le compte-rendu de la délégation des finances publié au *Journal officiel* du 4 mai 1871, on trouve quelques indications précieuses qu'il est bon de recueillir, car elles prouvent par quels moyens le gouvernement de l'Hôtel de Ville essayait alors de remplir ses caisses : « Produit de diverses saisies ou réquisitions. — Archevêché (numéraire) 1,308 francs ; communauté de Villers, 250 francs ; numéraire trouvé chez les frères Dosmont et Demore (suivant procès-verbal), 7,370 francs. » C'était, comme on le voit, le régime du vol à main armée, appliqué par des gens qui excellaient à faire sauter les serrures. Ces exécutions prenaient, dans le langage des communards, le nom de visite domiciliaire. On en fit une, le 21 avril, à la Compagnie du gaz et l'on y enleva lestement 183,210 francs 32 centimes. C'était le 208e bataillon qui avait été lui-même chercher ce butin sur l'ennemi, il n'avait certainement point agi sans ordres. Il avait été pour cette conquête mis en mouvement par Raoul Rigault, qui jamais en cas pareil n'avait à lutter contre des scrupules trop étroits. Charles Beslay fut prévenu de ce crime qualifié, il le déplora ; il reconnut que le 208e bataillon avait dépassé la mesure et que les agens de la commune montraient souvent trop de zèle. Certes l'appréciation était indulgente, mais Charles Beslay ne s'en tint pas là ; tout ce qui blessait la probité lui était naturellement insupportable. Il alla à la commission exécutive, s'y mit fort en colère et exigea le remboursement immédiat de la somme volée à la Compagnie du gaz. On fit droit à sa demande, et la Compagnie rentra en possession de son argent.

C'était là une opération d'un nouveau genre auquel Jourde ne se serait certainement pas associé, mais il en tenta une près de la Banque qu'il croyait bien régulière et qui ne l'était pas. Il avait trouvé au ministère des finances un certain nombre de bons du trésor à 3, 4 et 5 pour 100 ; c'étaient des titres émis en exécution du décret du 24 juillet 1870, mais qui n'étaient point cotés à la Bourse. Jourde, par une lettre du 21 avril, adressée au citoyen Marsaud, demande si la Banque consent à lui avancer 3 millions sur dépôt de bons du trésor représentant la même somme. La réponse du conseil des régens fut très précise : la Banque est liée par ses statuts auxquels, à moins d'être autorisée par un acte législatif, elle ne peut déroger ; l'ordonnance du 15 juin 1834 régit les con-

ditions des avances sur dépôts et titres; l'article 2 dit expressément que l'avance ne peut excéder les quatre cinquièmes de la valeur, au cours de la Bourse : or les bons du trésor sur lesquels le délégué aux finances demande à emprunter 3 millions ne sont pas cotés à la Bourse; il n'y a donc pas lieu de suivre une négociation que les statuts de la Banque interdisent même d'entamer. Communication de cette décision est transmise à Jourde, qui répond le lendemain par une demande de 2 millions. C'était beaucoup à la fois; on fit des observations au père Beslay, qui répondit : — Que voulez-vous? ils ont besoin d'argent!

La Banque savait bien qu'elle finirait par accorder en fractions successives la grosse somme qu'on exigeait en un seul paiement, mais elle comprit qu'à supporter toutes ces réquisitions elle épuiserait promptement le solde créditeur de la ville de Paris, et que l'heure viendrait peut-être bientôt où elle serait forcée de se découvrir elle-même. Cette situation préoccupait vivement les régens, qui, fidèles au mandat qu'ils avaient reçu de la majorité des actionnaires, continuaient à défendre pied à pied les intérêts qu'on leur avait confiés. Ils ne se réunissaient plus à la Banque; cela aurait eu des inconvéniens et peut-être des dangers; mais ils multipliaient les séances de leur conseil, car il ne se passait guère de jour qu'ils n'eussent à délibérer pour parer à des éventualités menaçantes. Tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre, ils s'assemblaient; M. de Plœuc les présidait et parfois on appelait au conseil les chefs de service dont on avait à consulter l'expérience. Sur tous les procès-verbaux, je retrouve les mêmes signatures, et ce n'est pas sans émotion que je vois toujours celle de M. Durand, leur doyen, un vieillard chétif, malingre, dont la mort a fait élection depuis ces mauvaises heures, mais qui alors, malgré sa débilité, développa un amour du bien, un esprit de justice, une force de résistance, un dévoûment au salut de la Banque qu'il est impossible de ne pas admirer; ses collègues, M. Denière, M. Fère, M. Davillier, M. Millescamps, l'assistent et n'ont point besoin de soutenir son énergie, qui semble dépasser ses forces. A côté des régens et du sous-gouverneur, dans ces séances qui trouvaient quelque sécurité derrière le huis-clos des habitations particulières, je vois le secrétaire du conseil-général, M. de Benque, tenant la plume, résumant les délibérations d'un style calme et lucide, ne se laissant troubler par rien, ni par les menaces des révoltés, ni par les dangers qui s'accumulent, et résolu comme les autres à faire son devoir jusqu'au bout. C'est là en effet ce qui ressort de l'étude des faits et des documens; pendant toute cette période véritablement troublante, il n'y eut pas une seule défaillance à l'hôtel de La Vrillière, et, remarque plus importante encore, parmi plus de 800 employés dont la plupart connaissaient le

secret de l'encaisse métallique, il n'y eut pas une seule délation, que dis-je? pas une seule indiscrétion.

D'accord avec le marquis de Plœuc, les régens avaient adopté certaines mesures préservatrices qui avaient été mises à exécution : les clichés servant à la fabrication des billets avaient été mystérieusement transportés à la succursale de Lille; on avait essayé de détruire une grande quantité de billets; mais à cette époque on n'avait pas encore pris l'habitude de les réduire en pâte, on les brûlait; toutes les parcelles de papier consumé voltigeaient dans le quartier et éveillaient chez les fédérés une attention qu'il valait mieux assoupir; on fut donc obligé de renoncer à ce travail que l'on n'osait accomplir que pendant la nuit. Sur l'injonction de Jourde, on avait amené le pavillon tricolore qui flottait au-dessus de la Banque; mais, malgré certaines observations que l'on s'obstina à ne point comprendre, on ne le remplaça pas par le drapeau rouge, au grand scandale des « patriotes » de la commune. On avait donc été à la fois été très ferme et très prudent; on avait livré sou à sou, pour ainsi dire, les sommes réquisitionnées, imputables au solde créditeur de la ville de Paris; mais ce solde s'épuisait; les deux millions exigés par Jourde devaient y ouvrir une brèche considérable. Ce compte courant allait prendre fin sans pour cela faire cesser les demandes de la commune. La Banque avait-elle le droit, même en présence d'un cas de force majeure, d'abandonner à un comité insurrectionnel des sommes qui représentaient le nantissement d'une partie de ses billets en circulation? pouvait-elle subir ces nécessités, ou y résister, sans consulter le gouvernement légal et sans en recevoir l'assurance qu'il prendrait à sa charge les réquisitions que l'on aurait encore à supporter? La question était sérieuse, et le conseil des régens se réunit dans la soirée du mardi 25 avril pour la résoudre.

De cette délibération très grave, où l'on fut impassible comme si le sort de la Banque n'en avait pu dépendre, où l'on ne s'occupa que de l'application abstraite de la loi fondamentale, sortirent une négociation avec le gouvernement de Versailles et une correspondance avec le ministre des finances qui doivent être connues, car elles prouvent que la conduite des régens, que celle du sous-gouverneur, reçurent en haut lieu une approbation sans réserve. Les réquisitions successives avaient réduit le compte de la ville à la somme de 2,576,860 francs. Charles Beslay avait fait pressentir qu'incessamment des demandes importantes seraient adressées à la Banque. Le conseil, à l'unanimité, éprouve une répugnance profonde à continuer des versemens au-delà du reliquat encore dû à la ville de Paris. Un membre propose de protester publiquement contre l'atteinte qui serait portée au crédit du pays et à la valeur

réelle des billets de banque, si des réquisitions nouvelles tentaient de dépasser la limite du chiffre indiqué. Un autre membre déclare que la Banque doit mettre sa responsabilité à couvert et qu'une fois le solde de la ville épuisé, elle ne peut sous aucun prétexte remettre des fonds aux délégués de la commune, à moins d'y être autorisée par le ministre des finances. M. de Lisa, inspecteur, sera donc envoyé à Versailles porteur d'une lettre pour le gouverneur, M. Rouland, qui sera instruit de la décision prise par le conseil de se refuser résolûment à subir toute réquisition et qui en conférera avec le ministre. Cette motion fut adoptée; le marquis de Plœuc écrivit la lettre, et dans la journée du 26 M. de Lisa la porta à Versailles, à l'aide d'un de ses nombreux laisser-passer; il n'en manquait pas, car il savait où on les vendait.

La lettre du marquis de Plœuc était adressée à M. Rouland; après avoir expliqué très nettement l'état des choses, elle se terminait ainsi : « Nonobstant le grave danger qu'il y aurait à pousser la commune à agir par la force et à mettre la main sur la Banque, le conseil refuserait tout nouveau subside, si M. le ministre des finances ne lui envoyait l'autorisation écrite d'agir autrement. Je crois, monsieur le gouverneur, qu'il est de la plus haute importance que M. le ministre des finances ne refuse pas cette autorisation au conseil. Jusqu'ici, grâce à beaucoup de prudence, la Banque a échappé aux désastres qui la menaçaient, il serait fâcheux qu'elle échouât au port. Il faut qu'elle puisse aller jusqu'au bout dans l'intérêt du crédit public en France. » Il y eut quelques pourparlers à Versailles entre M. Rouland et M. Pouyer-Quertier, ministre des finances, et M. de Lisa ne put rentrer à Paris que le 27 avril. Il rapportait la réponse impatiemment attendue, et le conseil des régens se réunit le vendredi 28, à une heure, pour en recevoir communication. Il était impossible de se méprendre sur la lettre du marquis de Plœuc, elle rendait compte de la situation avec une clarté irréprochable et demandait, en termes fort précis, que le gouvernement acceptât pour son propre compte les sacrifices qui allaient être certainement imposés à la Banque; aussi la déconvenue, pour ne pas dire l'irritation, du conseil fut excessive, lorsqu'il entendit la lecture suivante, qui dans les circonstances actuelles ressemblait à une mauvaise plaisanterie : « Mon cher gouverneur, je suis de plus en plus préoccupé de la situation de la Banque au milieu des épouvantables événemens de Paris; je ne saurais donc trop vous recommander toutes les mesures possibles de prudence pour mettre en sûreté et préserver les grands intérêts qui sont confiés à ce grand et utile établissement. Je sais que votre rôle est difficile, mais je suis convaincu que nous n'aurons qu'à approuver tout ce qui aura été fait sous votre inspiration pour sauvegarder

le crédit et la confiance dont cette institution jouit à si juste titre. Croyez, mon cher gouverneur, à mes sentimens les plus distingués, Pouyer-Quertier. » Le conseil se demandait, non sans raison, si l'on avait voulu se moquer de lui, car les phrases banales de cette lettre ne signifiaient absolument rien, et semblaient indiquer la volonté latente d'éluder la question posée, qui méritait cependant une réponse compréhensible. Séance tenante, le conseil décida qu'une nouvelle lettre directement adressée au ministre des finances, signée par le sous-gouverneur et par les régens, serait portée le plus tôt possible à Versailles par M. de Lisa. Le secrétaire du conseil, M. de Benque, fut chargé de la rédiger, et l'on s'ajourna au soir même pour la signer après en avoir pris connaissance. Cette lettre est d'une grande fermeté et elle démontre à quel haut degré chacun dans le conseil était animé par le sentiment du devoir.

Après avoir rappelé les réquisitions déjà supportées, les encouragemens que le ministre avait fait parvenir à la Banque par sa lettre du 30 mars, après avoir fait remarquer que la réponse reçue ne répondait pas, les régens et le sous-gouverneur concluaient en disant : « La menace du péril personnel que court chacun de ses membres (du conseil) en restant ici pour veiller aux graves intérêts qui représentent une notable portion de la fortune de la France est déjà assez grande pour qu'il ne soit pas possible d'y ajouter la responsabilité morale que nous prions le gouvernement d'alléger, en partie du moins, en la partageant avec nous dans la mesure du possible. Les membres du conseil actuellement à Paris pourraient se soustraire à une charge que les événemens actuels rendent presque redoutable; ils ne le font pas dans l'unique intérêt d'un établissement qui est le soutien et le crédit de tous, de l'état comme des particuliers. Ce dévoûment, monsieur le ministre, mérite quelque encouragement de votre part, et nous ne croyons pas dépasser les bornes d'une demande juste en réclamant de vous un acte exceptionnel, il est vrai, mais que justifie entièrement la position particulière qui nous est faite. » La lettre est signée : « Marquis de Plœuc, sous-gouverneur; Durand, Henri Davillier, Denière, Millescamps, Fère, régens; seuls membres du conseil présens à Paris. »

Dans la soirée du 30 avril, M. de Lisa était de retour. Il avait eu un long entretien avec le ministre des finances, il en avait reçu une nouvelle lettre d'où il résultait que les désirs exprimés par les régens avaient été favorablement accueillis à Versailles. Le 1er mai le conseil se réunit en une séance extraordinaire, à laquelle M. de Lisa fut prié d'assister, car il avait à rendre compte de son entrevue avec M. Pouyer-Quertier. La lettre du ministre était un peu plus explicite que la précédente, mais pas beaucoup plus; elle était évidemment écrite par un homme qui ne voulait compromettre

personne, ni lui, ni M. de Lisa, ni les membres du conseil de la Banque. Cette prudence, excessive en tout autre cas, était justifiée par les circonstances. En effet, si M. de Lisa avait été fouillé, en rentrant à Paris, par quelques-uns de ces fédérés qui ne se gênaient guère alors pour visiter les portefeuilles et regarder dans les poches; si l'on eût trouvé sur lui une note ministérielle approbative, encourageant la Banque à ne se point refuser aux versemens que l'on exigeait d'elle, la commune, promptement instruite, se serait empressée de vider les caisses et les caves de l'hôtel La Vrillière, tout en mettant le messager sous les verrous comme inculpé de relations criminelles avec Versailles. Le ministre eut donc raison d'avoir quelque circonspection dans sa correspondance, mais franchement il en mit trop, et le conseil dut bien peser tous ses mots pour découvrir une approbation tacite dans des phrases aussi vagues que celles-ci : « Nous n'ignorons pas les déplorables difficultés au milieu desquelles vous vous trouvez et le gouvernement reste convaincu qu'en persistant dans la voie modérée que vous avez suivie jusqu'à ce jour, vous rendrez encore à la France et à son crédit tous les services compatibles avec l'état périlleux dans lequel vous vous trouvez et au milieu duquel vous êtes contraints d'agir. Le gouvernement ne saurait donc trop vous encourager à persister dans les moyens employés par vous et qui, loin d'atténuer sa confiance dans votre direction sage et modérée, n'ont fait que la confirmer. »

Comme on le voit, c'était un simple encouragement mêlé à quelques complimens de condoléance; nul engagement, nulle promesse, et la Banque aurait pu se croire abandonnée à sa propre responsabilité, si M. de Lisa n'avait été expressément chargé d'une communication verbale pour le conseil. Il avait mission de dire que le ministre des finances entendait que l'état prendrait à sa charge les avances que la Banque se verrait contrainte de faire à la commune en dehors des 8,826,860 francs formant la totalité du crédit disponible au compte de la ville de Paris, à la date du 18 mars 1871. Ceci était net, c'était un engagement formel consenti par un fonctionnaire de l'état ayant toute qualité pour conclure un contrat; le sous-gouverneur, les régens, persuadés que jamais on ne pourrait élever d'objection contre la valeur du traité que le ministre des finances venait d'accepter au nom du gouvernement, s'applaudirent d'avoir provoqué cette seconde réponse, et furent satisfaits. Ils allaient pouvoir, sans résister ouvertement à la force, continuer à discuter les demandes d'argent faites à la Banque et sauver celle-ci en entr'ouvrant quelquefois sa bourse pour apaiser les délégués et nourrir les dangereux fainéans déguisés en soldats qui vaguaient dans Paris. L'engagement pris par le ministre des finances et transmis au conseil de la Banque par M. de Lisa était d'autant

plus nécessaire que le gouvernement de la commune venait de se modifier et avait installé un comité de salut public. A ce sujet, la Banque, sans même le soupçonner, avait couru un danger réel, car Jourde avait voulu donner sa démission.

A l'Hôtel de Ville, dans la séance du 28 avril, un vieil apothicaire qui n'était point méchant, mais qui rêvait de se modeler sur « les géans de 93, » le citoyen Miot, représentant du XIXe arrondissement à la commune, proposa la motion suivante : « Vu la gravité des circonstances et la nécessité de prendre promptement les mesures les plus radicales et les plus énergiques, la commune décrète : 1° un comité de salut public sera immédiatement organisé ; 2° il sera composé de cinq membres nommés par la commune au scrutin individuel ; 3° les pouvoirs les plus étendus sur toutes les commissions sont donnés à ce comité, qui ne sera responsable qu'à la commune. » — Le 1er mai, à l'heure même où le conseil de la Banque recevait les promesses rassurantes du ministre des finances, la commune votait sur l'ensemble du projet et l'adoptait à une majorité de 45 voix contre 23. Ant. Arnaud, Léo Meillet, Gabriel Ranvier, Félix Pyat, Charles Gérardin, étaient nommés membres du comité de salut public. Il y eut des protestations ; au bas des plus raisonnables (1) je trouve les signatures de Jourde, de Beslay, de Varlin, de Vermorel, de Jules Vallès. Dans la séance du 2 mai, François Jourde fit mieux que de protester, il rendit ses comptes et donna sa démission de délégué aux finances. « Je ne puis rien faire, dit-il, je ne puis rien entreprendre, car incontestablement, après votre décret d'hier, le délégué aux finances n'est que le commis du comité de salut public. » — Comme le citoyen Billioray affirmait que le crédit allait renaître et rappelait avec quelque perfidie qu'après le 18 mars la Banque avait donné un million, Jourde répondit : « La Banque de France n'est pas tenue de faire ce qu'elle a fait le 19 mars ; il est du plus grand intérêt pour la commune de ménager et d'aider même cette institution. »

(1) Tout le parti « économiste » protesta : « Les soussignés, considérant qu'ils ont voté contre l'institution dite comité de salut public, dans lequel ils n'ont vu que l'oubli des principes de réformes sociales et sérieuses d'où est sortie la révolution communale du 18 mars, le retour dangereux ou inutile, violent ou inoffensif, d'un passé qui doit nous instruire sans que nous ayons à le plagier, déclarent qu'ils ne présenteront pas de candidats et qu'ils regardent, en ce qui les concerne, l'abstention comme la seule attitude digne, logique et politique. *Signé* : Ch. Longuet, Lefrançais, Arthur Arnould, Andrieu, Ostyn, Jourde, Malon, Serraillier, Beslay, Babick, Clémence, Courbet, Gérardin, Langevin, Rastoul, J. Vallès, Varlin. — Vu que nous ne pouvons nommer personne à une institution considérée par nous comme aussi inutile que fatale, nous nous abstenons. *Signé :* Avrial, V. Clément, Vermorel, A. Theisz, G. Tridon, Pindy, E. Gérardin. » (Réimpression du *Journal officiel* de la république française sous la commune, p. 461.)

Malgré toutes les supplications dont il fut l'objet de la part de ses collègues, Jourde maintint sa démission, répétant à satiété qu'il ne lui convenait pas d'être le commis du comité de salut public, en d'autres termes, qu'il n'acceptait la responsabilité de ses fonctions qu'à la condition d'en avoir l'indépendance. Ce fut bien ainsi que sa retraite fut comprise; aussi lorsqu'on alla aux voix pour lui donner un successeur, 38 votans sur 44 le renommèrent délégué aux finances. C'était le placer en dehors de l'action du comité de salut public et lui confier en quelque sorte la dictature financière de la commune. Son ambition était satisfaite; il accepta, fort heureusement pour la Banque qu'il voulait ménager, ainsi qu'il l'avait dit très sincèrement, mais qu'il avait intérêt à ménager, car dans les cas difficiles, lorsque ses caisses étaient vides, lorsque les fédérés, à court d'eau-de-vie, réclamaient leur solde, lorsque la commune, s'inquiétant de la pénurie générale, menaçait de faire des réquisitions partout, Jourde allait rue de La Vrillière, y grappillait, après longues discussions, quelques centaines de mille francs, apparaissait à l'Hôtel de Ville, les poches pleines, comme le sauveur financier de la révolte, et consolidait de la sorte sa situation de délégué aux finances à laquelle il tenait plus qu'il ne voulait bien le dire. Il avait fini par se prendre tout à fait au sérieux, et un jour qu'il se complaisait à expliquer au marquis de Plœuc ses idées sur une nouvelle organisation du Mont-de-Piété, il lâcha ceci : « Je ferai mieux que mes prédécesseurs. » Ses prédécesseurs, c'étaient le baron Louis, M. de Villèle, M. Humann, M. Magne. — Cette foi en lui-même, que l'on pourrait proprement appeler de la vanité, maintint Jourde dans une voie moyenne et l'empêcha de tomber dans des excès où le parti résolûment jacobin de la commune aurait voulu l'entraîner; il résista par orgueil, par conviction, par probité, par tous ces sentimens à la fois sans doute, mais il résista, et s'il n'a pu faire le bien, ce qui était impossible dans une situation si complexe, il a souvent empêché le mal et il n'est que juste de lui en être reconnaissant. Pendant le mois d'avril, il n'a frappé sur la Banque que des réquisitions modérées, mais le mois de mai commence, le comité de salut public, bientôt modifié dans un sens terroriste, vient d'entrer en fonction, l'armée de Versailles pousse ses approches plus rapidement; le péril va s'accentuer de jour en jour et tous les désastres sont à redouter. La Banque de France parviendra à s'y soustraire, mais à travers des péripéties que nous raconterons bientôt.

MAXIME DU CAMP.

LE

ROMAN D'UN PEINTRE

PREMIÈRE PARTIE.

Ce fut seulement au salon de 1872 que le public habituel des Champs-Élysées, qui jusqu'alors était passé devant les tableaux de Jean-Paul Laurens sans les voir, s'arrêta enfin et regarda. Le jeune artiste, cette année-là, exposait deux toiles : *la Mort du duc d'Enghien*, *le Pape Formose.* L'étonnement fut au comble, et la critique, qui comme toujours s'était fait tirer l'oreille, mise en face de deux pages d'histoire brossées avec une énergie terrible, emboucha sa trompette retentissante des grands jours. Un peintre nous était né.

Certes, dans des œuvres précédentes, entre autres dans *Jésus chassé de la synagogue*, Jean-Paul Laurens avait fourni des preuves de son entente des vastes compositions, de la vigueur exceptionnelle de son pinceau; mais, nous devons le reconnaître, jamais son idée, où transparaissait tout son tempérament d'artiste, ne s'était dégagée avec cette netteté, n'avait été exprimée avec cette puissance. Le peloton d'exécution dans les fossés de Vincennes, l'officier tenant la lanterne et lisant, le prince debout contre la muraille dans une attitude des plus nobles, toute cette scène, enveloppée d'une nuit qui lui communique le caractère odieux d'un guet-apens, était dénoncée, jugée, flétrie d'une ardeur vengeresse qui donne le frisson. L'aspect du *Pape Formose* n'était pas moins terrifiant que celui de *la Mort du duc d'Enghien.* Formose, exhumé par les ordres du pape Etienne VII, cité devant un concile comme usurpateur de la tiare, Étienne montrant aux évêques assemblés dans

une salle basse la dépouille de son prédécesseur abhorré, l'avocat du pontife défunt à bout d'argumens dans sa chaire et penchant la tête lamentablement, l'énorme encensoir brûlant des parfums, cet ensemble épouvantable d'hommes et de choses était étudié, rendu, saisi avec une âpreté sauvage dont on citerait peu d'exemples chez nous. « Il y a dans *le Pape Formose*, écrivait Théophile Gautier, quelque chose de l'attrait hideux, de la curiosité du néant que satisferont les cadavres du *Pourrissoir* de Jean Valès Léal à l'hospice de Séville et quelques sinistres chefs-d'œuvre des Espagnols. »

Depuis cette époque, par des succès continus, la carrière de Jean-Paul Laurens, d'abord étroite, encombrée d'obstacles, s'est déblayée, élargie, et il marche aujourd'hui au premier rang parmi les jeunes maîtres de notre école. Toutefois, autour de ce nom qui grandit à chaque exposition, il s'est élevé quelque rumeur. Mécontens de voir une force dramatique qui va naïvement à son but sans trébucher à la moindre défaillance, des esprits inquiets ont reproché au peintre robuste de la *Piscine de Bethsaïda* de se complaire aux spectacles sombres de la vie, de faire dans son œuvre une cour trop assidue à la Mort. — « Quand finira-t-il de nous montrer des cadavres? » s'est-on écrié.

Pour moi, qui revendique une liberté absolue pour l'artiste, qui lui demande cette chose unique : empreindre son œuvre du sentiment de sa personnalité, nous donner, si l'on peut s'exprimer ainsi, « le ton de son âme, » loin d'en vouloir à Jean-Paul Laurens d'avoir été lui-même dès les premiers jours et de continuer à rester lui-même, je l'en félicite. C'est seulement dans de pauvres jardinets bourgeois que des arbustes débiles, à force de greffes, de tortures subies, en viennent à produire des fruits contre lesquels s'indignent les racines; dans la nature éternelle, le chêne porta des glands dès l'origine, il en porte encore, il en portera toujours.

Vasari, dans les *Vies des plus célèbres peintres de la renaissance*, a expliqué plus d'une œuvre par l'étude patiente, minutieuse de son auteur. Il est descendu dans l'intimité de l'homme, il a pénétré son caractère, et la lumière a débordé de toutes parts. Jean-Paul Laurens est un artiste de grande envergure, et ce que Vasari réalisa pour le génie, mon amitié émue n'hésite pas à le tenter pour un talent que j'ai vu naître, se développer jour à jour, prendre enfin possession de la place que j'avais enviée pour lui.

I.

A travers les plaines nues du Lauraguais, fertile en grains, le petit village de Fourquevaux, situé comme son nom l'indique « à la

fourche de deux vallons, » ressemble à une délicieuse oasis dans le désert. De tous côtés, par la campagne environnante, selon la saison et à perte de vue, se déroulent ou des herbages drus, ou des moissons jaunissantes, ou de rudes chaumes hérissés; mais ici, parmi les ruelles du hameau, jaillissent tout à coup du sol calciné des acacias, des platanes, des tilleuls, et derrière le château se développe un parc immense peuplé de chênes et de marronniers, presque une forêt.

Jean-Paul Laurens est né à Fourquevaux vers 1838. Il passa son enfance à se déchirer les pieds aux sentiers ronceux de son pays, goûtant les délices de l'école buissonnière, tandis que son père et son frère trimaient de leurs quatre bras au soleil. Autant pour satisfaire un irrésistible penchant de vagabondage que pour fuir les leçons de *monsieur le maître*, il parcourait des espaces immenses, — un jour, il arriva en vue de Toulouse, — rêvant, chantant et quelquefois priant.

Sa mère, qu'il avait trop peu connue, en mourant avait laissé tomber un *Livre d'Heures romaines* au bord de son lit. L'enfant s'était emparé de ce bouquin, dont la basane s'effiloquait affreusement, et l'avait enfoui dans une des poches de son pantalon, profonde comme un sac. Chaque matin, il emportait la précieuse relique, et sur le midi, quand les camarades qu'il avait entraînés au loin, las ou repus de mûres, d'arbouses, de micocoules, de prunelles, de toute espèce de fruits des arbres et des haies, se rasaient dans les broussailles pour y sommeiller tranquillement, lui, étendu à demi sur l'herbe, à l'ombre grêle de quelque amandier, *lentus in umbra,* au lieu de s'abandonner aux douceurs de la méridienne, portait à ses yeux bien ouverts les pages du *Livre d'Heures* et les tournait l'une après l'autre, avec des étouffemens de cœur qui le firent souvent pleurer.

Un liséré de ruban fané marquait l'endroit précis où sa mère avait fermé le paroissien pour mourir. La pauvre femme s'était arrêtée au psaume cinquantième, qui commence par ce verset : *Ayez pitié de moi, ô mon Dieu, selon votre grande miséricorde.* Le malheureux petit, qui savait lire, revenait sans cesse à ce psaume final; il lui semblait que sa mère avait besoin de cette prière pour entrer au ciel, et cent fois à son intention il la récita dévotement.

Une après-midi, feuilletant et feuilletant encore les *Heures romaines,* ce trésor inépuisable en émotions tendres et douces, Jean-Paul fit la découverte d'une image. Il tomba en arrêt et regarda avidement. C'était une *Nativité.* La sainte Vierge tenait l'enfant Jésus sur ses genoux; derrière eux, saint Joseph se penchait pour les voir; un peu plus loin, trois bergers, accourus à « la bonne

nouvelle, » étaient prosternés adorant le Sauveur; à droite, une vache aux cornes magnifiques tendait le cou, projetant son haleine chaude pour réchauffer le berceau; en haut, dans les combles de l'étable de Bethléem, des anges volaient.

Laurens, qu'une perte irréparable disposait à l'exaltation, ne put supporter longtemps la vue de cette misérable estampe, d'après Carle Vanloo, gravée pour la maison Barbou, de Limoges, par un nommé Jacques Berniquet. Il referma le livre vivement et lança des pierres à ses amis les vagabonds pour les remettre sur pied. Il essaya de n'y plus songer. Mais le lendemain, assis sous le même arbre, il retournait à son cher supplice, et, après avoir contemplé de longues minutes l'image, objet de son bouleversement de la veille, lui dont la main était à peine capable de tracer les lettres de l'alphabet, tenta, chose inouïe, de copier la petite *Nativité* de Vanloo.

Qui lui soufflait cette idée? Qui lui communiquait l'audace de cette extraordinaire entreprise? Personne. En essayant son premier croquis en pleine nature, dans les campagnes nues du Lauraguais, Jean-Paul Laurens obéissait à cette voix que, bien avant lui, parmi les champs arides de Vespignano, avait entendue le pâtre Giotto, traçant le profil de ses chèvres sur les rochers, la voix impérieuse de la vocation.

Mais le *Livre d'Heures*, sondé, pénétré dans tous ses coins et recoins, était épuisé, et la fièvre de dessin qui avait gagné notre garçonnet de Fourquevaux le brûlait toujours. Que faire à présent des longues journées solitaires? Prendre des alouettes au filet, engluer linottes et chardonnerets aux sources, tous ces amusemens, auxquels il s'était livré avec passion, ne le touchaient plus. Il avait remarqué des arbres dans une des estampes du paroissien, et comme, à l'entrée même du village, il connaissait de superbes acacias, un soir, au risque de se brouiller avec ses compagnons, il les abandonna au désert et se rabattit seul vers Fourquevaux. Coup sur coup, il tenta d'enlever sur une page de son cahier de deux sous les belles branches chargées de fleurs des acacias. Hélas! sa tentative ne réussit guère. Il s'y entêta; mais après des essais renouvelés et tout aussi infructueux, il renonça à son idée. Dans les *Heures* de sa mère, chaque trait était arrêté, précis, fini; dans la nature, au contraire, chaque trait lui paraissait flottant, vaporeux, insaisissable par le mouvement continuel de la lumière et de l'air. O désespoir!

Cette impuissance coupa les ailes à son essor d'artiste instinctif; il fut humilié et demeura plusieurs semaines sans toucher ni à son crayon, ni à son papier, se reprenant à ses jeux rustiques avec une sorte de colère, domptant l'inquiétude naissante de son esprit par

des marches éperdues qui le rendaient au logis paternel absolument exténué, sans force aucune et sans appétit.

Mais il avait eu beau renoncer à « faire des images, » comme il s'exprimait lui-même dans ses confidences aux galopins de l'école, à son frère, son premier admirateur, Jean-Paul ne songeait qu'aux images, ne pensait qu'aux images du matin au soir et du soir au matin. C'était une véritable possession. A la nuit, en regagnant la maisonnette au toit rouge, entendait-il dans les pénombres du crépuscule la voix de quelque camarade qui l'appelait à une partie de main chaude sur la place du village, il voyait aussitôt les anges de la *Nativité* de Vanloo chantant au bruit de leurs ailes : *Gloire à Dieu dans la hauteur des cieux, paix sur la terre aux hommes de bonne volonté.* Un tableau lui apparaissait incontinent, et, malgré qu'il en eût, sa cervelle obsédée plaçait les personnages, distribuait les plans d'une œuvre confuse, entrevue comme dans un rêve, à travers les obscurités mystérieuses du sommeil.

II.

Un matin du mois de mai 1851, Fourquevaux, qui dormait encore, fut éveillé par un grand bruit de ferraille et par des chants lancés à pleine voix. Dans cette bourgade, coutumière, comme toute bourgade du Midi, de la musique et des chansons, était-ce une aubade? était-ce un charivari? En une minute, ce menu peuple rustique fut en l'air, et chacun de glisser un pas au seuil de sa porte et de regarder vers la route de Toulouse, d'où partait un concert tout à fait inattendu.

Là-bas, dans les claires buées de l'aube, que le soleil rougissait d'un premier rayon, parurent trois robustes gaillards, dont les bouches rondes, ouvertes comme des gouffres, faisaient un vacarme étourdissant. Derrière ces chanteurs forcenés, un énorme mulet poilu, ventru, à oreilles pendantes, traînait un chariot disloqué. Était-ce bien un chariot? Cette longue caisse de sapin, souillée de barbouillages immondes, supportée par un essieu criard, tenait de tous les genres de véhicule, du fourgon, du tombereau, de la carriole, et n'en représentait exactement aucun. La bande matinale défila à travers le village, insoucieuse des regards soupçonneux qui la mitraillaient au passage, et vint s'arrêter devant l'église. Pour le coup, l'ébahissement fut au comble, et les paysans se précipitèrent. En un clin d'œil, les hommes, les femmes, les enfans, les chiens enveloppent, cernent, étreignent les nouveaux venus, leur charrette et leur mulet.

— Au large donc, vous autres! s'écria en zézayant l'un des étrangers, grand escogriffe à barbe noire.

— Qui êtes-vous ? demanda un naturel du Lauraguais osant faire un pas de plus.

— Je m'appelle *l'Italien.*

L'escogriffe, en articulant ces mots, allongea un bras vers le coffre de la charrette et en retira une rapière démesurée.

Fourquevaux, épouvanté, recula de plusieurs semelles.

Au même instant, la porte de l'église s'entre-bâilla. Un ecclésiastique passa le nez.

— Monsieur Antonio Buccaferrata ! monsieur Antonio Buccaferrata ! cria-t-il, alarmé.

M. Antonio Buccaferrata salua avec les marques du plus profond respect ; puis, riant, rejeta sa lame à terre parmi les mille objets bizarres de la charrette, que ses camarades étaient en train de décharger.

— Mes amis, dit le curé à ses ouailles ahuries, n'ayez pas peur : ces messieurs m'ont été recommandés par monseigneur l'archevêque ; ils viennent peindre l'église. Ces messieurs, qui depuis longtemps travaillent dans nos contrées, sont des peintres italiens.

Des peintres italiens !

En effet, quelques jours après, des échafaudages étaient dressés contre les murailles du chœur de la modeste église paroissiale, et nos trois artistes ambulans montaient et descendaient de longues échelles flexibles, tenant en main des pinceaux énormes, affreusement ébouriffés, et des godets débordant de sauces grises, brunes, quelquefois d'un jaune doré.

Il paraissait évident, à l'attitude crâne de Buccaferrata sur les planches des échafauds, au ton impérieux de sa voix, à la liberté qu'il prenait contre toute décence de siffler de temps à autre un air en travaillant, il paraissait évident que cet Antonio Buccaferrata, grand, élancé, beau de pose et de geste, était le maître peintre de la troupe et que les deux pauvres diables qui l'accompagnaient n'étaient que des ouvriers. Du reste, tandis que les frères Pedroja, Giovanni et Filippo, marbraient à grands renforts de biceps des soubassemens, accrochaient des étoiles aux voûtes, enluminaient le manteau bleu d'un saint Paul montrant son glaive, badigeonnaient un arbre de la croix sur les épaules du Nazaréen, lui, Antonio, armé de la glorieuse palette interdite à son entourage, retenant de ses longs doigts nerveux, non pas un pinceau à barbouiller des volets, mais dix pinceaux minces, effilés, pointus, touchait les têtes, les pieds, tous les nus en un mot des personnages qu'à l'aide de vastes cartons il avait au préalable soigneusement décalqués sur les murs.

Cependant mes artistes menaient, en terre de Lauraguais, une vie fort discrète. Retenus toute la journée à l'église par le travail, le

soir venu, ils se retiraient au premier étage du presbytère, que le desservant de la paroisse leur avait alloué comme logement, et on ne les rencontrait pas plus dans les ruelles du village qu'au cabaret. C'était tout au monde si, de temps à autre, à la nuit, en s'aidant de la guitare on les entendait fredonner quelque chant de leur pays. Fourquevaux éprouvait une déception énorme. Ce fut d'abord de l'ennui, puis cela devint de la colère. Fourquevaux aurait voulu causer, connaître, savoir. Souvent les frères Pedroja, qui, pour emplir leurs seaux, allaient à la fontaine du village, avaient été interrogés par de fines langues féminines. Quand le minois qui parlait était charmant, on le baisait à pleines lèvres; puis, au lieu de répondre aux curieuses, on s'enfuyait vers l'église en riant aux éclats.

Fourquevaux, furieux non-seulement de ne pouvoir caqueter un brin avec les étrangers, — on a si peu de distractions au village! — mais aussi de ne pas être admis à se repaître les yeux de leur peinture, — de grands voiles tombant des voûtes les cachaient absolument, — Fourquevaux se mit à la fin en insurrection ouverte. Profitant d'une absence du curé, dont l'autorité les eût maintenus, cinquante délégués de ce peuple soulevé vinrent un jour frapper bruyamment à la porte de l'église.

Antonio Buccaferrata surgit brusquement sous le porche.

— Que voulez-vous? leur cria-t-il.

— Nous voulons voir ce que vous faites.

— Ce que nous faisons n'est pas fini.

— Montrez-le tout de même.

— Nous ne voulons pas le montrer.

— A bas, les Italiens! à bas!

— Giovanni! Filippo!

Les deux ouvriers rejoignirent leur patron. L'émeute recula : les vêtemens, les visages des frères Pedroja, salis de toute espèce de couleurs, ici balafrés de jaune, meurtris là de taches saignantes qui ressemblaient à des blessures, l'avaient épouvantée.

— Vous n'entrerez pas, vous savez! dit Buccaferrata fort pâle.

— Vous n'entrerez pas! appuyèrent Giovanni et Filippo, levant leurs quatre poings fermés.

Il y eut un moment de silence. De part et d'autre, nos gens se mesurèrent des yeux.

C'est à cette seconde formidable qu'un garçonnet, qui pouvait bien avoir treize ou quatorze ans, se détacha du groupe même des paysans et marcha vers Buccaferrata.

— Monsieur Antonio, lui dit-il, je vous en prie, donnez-moi la permission, à moi, de voir vos tableaux.

Au milieu des grognemens sourds de Fourquevaux en révolte, la

voix de l'enfant avait détonné comme une musique. Le maître peintre, dont l'œil fixe et froid ne quittait pas ses ennemis, abaissa un regard sur le jeune paysan. C'était un être long, maigre, chétif; mais sur ce corps étiré, qui avait poussé trop vite, entre deux épaules étroites, légèrement pointues, se dressait une tête admirable d'intelligence et de vie. Plusieurs primitifs et quelques maîtres de la renaissance, Raphaël et Léonard entre autres, nous ont donné quantité de saint Jean-Baptiste aux cheveux crépus, minutieusement annelés. C'était, chez cet enfant du Lauraguais, la même chevelure blonde frisée, le même aspect sauvage que chez le mangeur de sauterelles de la Judée. Le front, rugueux, bossué de deux protubérances jumelles, comme si la pensée trop intense de ce jeune cerveau voulait forcer sa cloison, avait une singulière beauté; les yeux gris, perçans et doux, rayonnaient d'une sorte d'enthousiasme contenu. Il se tenait un peu courbé en avant, semblable à une tige de froment de son pays pliant sous le faix d'un épi trop lourd.

Buccaferrata, en dépit d'un métier inférieur, fait peut-être pour comprendre le caractère et la noblesse de la face humaine, se complut à voir, à contempler une demi-minute le gracieux modèle qui posait devant lui.

— Et que te font mes tableaux, à toi, *bambino?* lui dit-il enfin.

— J'aime tant les images !

— Comment t'appelles-tu ?

— Jean.

— Jean-Baptiste, sans doute ?

— Non, Jean-Paul.

— Et ton père, quel est son nom ?

— Laurens.

— Que fais-tu ?

— Je vais à l'école.

— Entre.

Tandis que l'enfant franchissait le seuil de l'église, environné, enveloppé des trois artistes, Fourquevaux, subitement calmé, — dans une certaine mesure ne venait-on pas de lui donner satisfaction? — Fourquevaux se retirait tout glorieux de sa demi-victoire, et résigné, pour être admis à voir les peintures, à attendre qu'elles fussent terminées, entièrement terminées.

Debout sur les échafaudages, notre petit paysan, à qui l'œuvre du maître peintre apparut tout à coup, demeura muet de saisissement. Ah ! que nous étions loin des *Heures romaines !* Laurens, qui depuis, chez nous, en Espagne, en Italie, a bu jusqu'à l'ivresse l'enthousiasme de l'art, ne se souvient pas d'avoir éprouvé de bouleversement plus profond de sa vie. La fresque d'Antonio Bucca-

ferrata, plutôt badigeonnée que peinte, représentait la fameuse *Cène* de Léonard de Vinci. L'enfant regardait; les yeux dilatés jusqu'aux sourcils, il ne cessait de regarder.

— Oh! celui-là! dit-il désignant un personnage du tableau qui retenait une bourse dans sa main crispée.

— Tu le reconnais? lui demanda Antonio.

— C'est Judas.

Puis, après un nouveau recueillement, laissant pour ainsi dire éclater son âme trop pleine :

— C'est beau tout de même, murmura-t-il, c'est bien beau!

Cette admiration naïve toucha Antonio Buccaferrata.

— Aimerais-tu d'être peintre? lui dit-il avec une émotion qui rendit sa voix chevrotante.

— Oh! si mon père voulait!

— Mais le veux-tu, toi? le veux-tu?

— Oui, monsieur, murmura-t-il, sa tête rousse dans les cieux ouverts.

— Justement nous avons besoin d'un apprenti, maître, intervint Filippo Pedroja.

— Où est ton père? insista Antonio.

— Il est aux champs.

— Et ta mère?

— Elle est morte.

— Allons trouver ton père.

Le soir même, Jean-Paul Laurens était confié à Antonio Buccaferrata, et quelques semaines après, ayant aidé les frères Pedroja à atteler le mulet à la carriole, il s'éloignait de Fourquevaux, le cœur serré, mais résolu, les yeux troubles, mais éblouis par des lumières intérieures, les lumières de la vocation vraie qui laissent entrevoir l'avenir.

III.

En 1851, il y avait à Toulouse, vers l'extrémité de la Grande-Allée, au lieu dit le *Busca*, dans le voisinage du Grand-Rond, un enclos environné d'une muraille basse du milieu duquel surgissait une masure de trois étages, décrépite et vermoulue. Les briques qui formaient les hauts jambages d'une porte charretière donnant accès à l'intérieur de cette sorte de ferme abandonnée, mangées par le soleil, rongées par la pluie, offraient aux yeux des crevasses où l'on aurait logé les deux poings. Un coup de vent, — de *vent d'autan* sans doute, pour parler le langage languedocien, — avait décapité l'un de ces jambages de son chapiteau; quant à l'autre,

bien qu'entamé au fût, il conservait son couronnement, d'un profil gracieux, que surmontait un vase vert tout foisonnant de giroflées et de coquelicots épanouis.

Cette porte en ruine franchie, on avait devant soi une cour spacieuse, herbue comme une prairie, avec quelques grenadiers dans le fond; puis, à gauche, se profilait la maison d'habitation, flanquée d'un perron de huit marches, un peu délabré, un peu branlant, mais embelli d'une galerie italienne non sans élégance, que tapissaient pittoresquement des mousses vivaces, toute espèce de plantes pariétaires en plein élan de sève et de vie.

Un pigeonnier, énorme construction carrée à créneaux, à petites ouvertures rondes, à rebord très saillant, comme on en rencontre à chaque pas dans le pays, passait par-dessus les toits par-ci par-là troués de la bicoque, pareil à une tour de défense, et communiquait à cette maçonnerie malingre, croulante, veuve d'ailleurs de toute bestiole, privée de tout roucoulement, nous ne savons quel caractère étrange, quelle touchante et douce poésie. Disons, pour achever le tableau, que la silhouette étique de cette métairie campagnarde, éclose à l'un des bas-côtés de la grande cité toulousaine, se découpait à vif sur un fond épais de verdure: les frondaisons des ormes et des platanes confondus qui dénoncent les approches du canal du Midi.

C'est dans cette grange dévastée, à la fois feuillue et poussiéreuse, que, par une soirée torride du mois d'août, entra la carriole d'Antonio Buccaferrata arrivant de Fourquevaux. Le mulet ne se soutenait plus; quant aux hommes, exténués eux aussi par la marche et par la chaleur, ils se laissèrent aller tous trois dans l'herbe molle, et s'y étendirent délicieusement.

Le jeune Laurens, qui était un peu moins fatigué, — on lui avait permis de temps à autre de monter dans la carriole, — ahuri de voir ses compagnons de route le planter là pour se coucher, regardait dans toutes les directions avec une surprise hébétée.

— Ah! c'est vous autres! cria une voix.

Au même instant, une femme âgée, haute, maigre, accoutrée d'un jupon écarlate, la tête couverte d'un mouchoir blanc aplati, bizarrement agencé, se montra sur la première marche du perron.

— Taddeo! appela-t-elle.

— Nina, répondit-on.

Un petit vieillard sec, voûté, à barbe vénérable, courbé sur un bâton, — l'image fidèle du Temps appuyé sur sa faux, tel que certains peintres se sont plu à le représenter, — parut au seuil de la maison.

Taddeo et Nina descendirent l'escalier et se dirigèrent vers la charrette.

— Eh bien, Misère, eh bien, nous n'avons plus de souffle dans le ventre, n'est-il pas vrai? Ah! *povero!* marmotta le vieux, promenant une main caressante sur le poitrail du mulet, qui ruisselait.

— Débouclez-lui donc la bride, au lieu de le tourmenter, mon homme, glapit la grande femme maigre, qui décrochait les chaînettes de fer des brancards.

— *Piano*, Nina, *piano!* murmura Taddeo, paisible et continuant à consoler l'animal fourbu.

Misère, libre de toute entrave, se mit à brouter le gazon appétissant qui verdoyait à ses pieds.

— Et toi, que viens-tu chercher par ici? demanda la mégère au cotillon rouge, interpellant d'un ton brusque notre garçonnet du Lauraguais.

— Je viens apprendre la peinture, madame, répondit l'enfant, qui tremblait.

— Nous n'avons pas besoin d'apprenti. Va-t'en.

— Oui, madame, balbutia-t-il, la tête perdue, je m'en vais vite.

Effaré de l'accueil, il s'apprêtait en effet à se sauver, lorsque Antonio, se soulevant d'un bond de l'herbe où il était vautré, le saisit rudement.

— Et où t'en vas-tu, nigaud? hurla-t-il.

— Chez mon oncle Benoît... Je suis venu à Toulouse plusieurs fois déjà... Je connais mon oncle... Il est imprimeur... Il demeure près d'ici, aux allées Saint-Étienne.

Ces phrases entrecoupées avaient été lancées à toute vapeur, avec ce courage que l'épouvante communique aux enfans et qui ressemble beaucoup au désespoir.

— Je t'ai, je te garde! lui dit Antonio, qui ne le lâcha pas.

Puis, allongeant un premier coup de pied assez vigoureux à l'aîné des Pedroja, un second non moins énergique au cadet :

— Allons, *le Roux!* dit-il à Giovanni, lequel avait une tignasse de cheveux roux affreusement emmêlée; allons, *le Noir!* dit-il à Filippo, dont la chevelure noire, soigneusement partagée par une raie blanche, lui retombait sur les oreilles comme deux ailes de corbeau, à la soupe! à la soupe!

Et, sur les pas du maître peintre, qui retenait toujours l'enfant, Taddeo, Nina, les deux Pedroja s'acheminèrent vers la maison.

IV.

L'enfance jouit d'adorables privilèges, de celui-ci entre autres : il lui est impossible de connaître le malheur complet. La maturité du cerveau seule, par la plénitude qu'elle donne aux facultés, peut nous apporter l'entière conscience des écrasemens de la fortune.

Une fois allongé sur une botte de paille, dans un galetas, à la cime du pigeonnier solitaire de la Grande-Allée, Jean-Paul Laurens, éloigné pour la première fois de son père qu'il aimait tendrement, d'un frère aîné qui partageait ses jeux, des camarades coutumiers, soupira bien une minute en pensant au bon petit lit vide de Fourquevaux; mais finalement, en dépit de cils humides, ses paupières, ayant battu la générale, se baissèrent, et il s'endormit les poings fermés.

Quand notre jeune artiste, — plus d'une fois, en terre de Lauraguais, Buccaferrata, pour l'encourager, lui avait prédit qu'il serait *artiste* comme lui, — quand notre jeune artiste rouvrit les yeux, il ne fut pas médiocrement surpris de voir, en un coin de la vaste pièce délabrée, sans meubles, où il se trouvait, le patron avec ses deux ouvriers, puis Taddeo et Nina. Le sol carrelé de la chambre disparaissait sous de larges feuilles de papier recouvertes de figures et de dessins d'ornementation. L'enfant, réveillé tout à fait à ce spectacle aussi nouveau pour lui qu'agréable, regarda curieusement. Antonio, d'intervalle en intervalle, plongeait la main en un immense carton effondré, en retirait encore une grande image, puis, l'ayant à peine honorée d'un coup d'œil rapide, la rejetait en maugréant.

— Tu verras, mère, dit-il enfin de mauvaise humeur, s'adressant à Nina, occupée à retenir le carton qui s'affaissait, tu verras que je ne trouverai pas dans ce fouillis la moindre *Mort de sainte Anne.*

— Le curé qui est venu hier, dit Taddeo, demande pourtant que tu lui peignes une sainte Anne, il veut absolument une sainte Anne.

— Ça se comprend, interjeta Giovanni, puisque sa paroisse s'appelle Sainte-Anne-du-Salat... Sainte-Anne-du-Salat! Connu. Auberge du *Coq d'or*, chez Gaspard Hortet dit *le Volailler...*

— Eh, *per Bacco,* pourquoi ne ferais-tu pas une sainte Anne avec ceci? intervint Nina.

Ramassant une des gravures éparses, elle plaça sous les yeux d'Antonio la célèbre *Mise au tombeau* de Titien.

Jean-Paul, fasciné, se hissa debout doucement et se pencha pour mieux voir.

— Tu comprends, fils, insista Nina, au lieu de Notre-Seigneur dans le linceul, tu mettrais sainte Anne.

Antonio examinait l'œuvre de Titien, et se taisait.

— Sans compter, dit Taddeo, développant un énorme rouleau de vélin gris de poussière, que j'ai là le portrait, le véritable portrait de sainte Anne... Tiens, vois!

— Oh! pour ça, père, c'est beau, c'est très beau! dit Buccaferrata, qui, n'ayant jamais visité le salon carré du Louvre, ne connaissait

pas un des chefs-d'œuvre de Léonard de Vinci, compris sous le numéro 481, *la Vierge, l'enfant Jésus et sainte Anne*... Allons, allons, ajouta-t-il rassuré, je me sortirai d'embarras, et demain nous pourrons nous mettre en route pour l'Ariége.

Dix mains prestement recueillirent les estampes disséminées partout, les enfouirent dans le carton, puis chacun dégringola l'échelle du pigeonnier.

L'enfant demeurait confondu du peu de cas que tout ce monde avait fait de lui. Il est certain qu'aucun visage ne s'était tourné de son côté. Il ne comptait donc pas dans cette maison? Il tenait tant de place dans l'humble logis de son père! Il acheva de s'habiller mélancoliquement, l'oreille perdue aux sonneries des cent cloches de Toulouse, à travers les volées desquelles, de temps à autre, éclatait, pareil au fracas sourd du tonnerre, le grondement solennel d'un bourdon éloigné, l'âme en route pour Fourquevaux. C'était dimanche.

Notre garçonnet, un peu transi, à son tour descendit l'échelle échelon par échelon, lentement. Arrivé au bas, il s'arrêta. Sa physionomie pâle et triste s'éclaira à une pensée délicieuse, mais terrible : s'il se sauvait! A cette minute d'indécision inquiète, une main s'abattit sur sa maigre épaule. O joie! ce n'était pas un coup, c'était une caresse. Buccaferrata, planté devant lui, le regardait en souriant.

— Je suis sûr, petit, lui dit-il, devinant ses intimes préoccupations, qu'avant de quitter Toulouse tu ne serais point fâché d'embrasser l'oncle Benoît.

— Oh! oui, monsieur Antonio, balbutia-t-il rougissant, surpris qu'il était en flagrant délit de mauvais dessein.

— Bon, bon, je te mènerai chez lui... Allons d'abord à la messe.

Ils descendirent la Grande-Allée, traversèrent le Grand-Rond et gagnèrent l'église Saint-Exupère, sur les allées Saint-Michel.

L'oncle Benoît fut on ne peut plus charmé de voir son neveu; mais sa joie devint du ravissement, quand il apprit de la bouche de Buccaferrata qu'un jour le jeune Jean-Paul serait peintre.

— Un artiste dans ma famille! un artiste dans ma famille! répéta-t-il ébahi et regardant le petit par-dessus ses besicles aux verres ronds comme des verres de montre.

Le hasard, qui se mêle parfois d'arranger merveilleusement les choses humaines, voulait que ce matin-là l'oncle Benoît reçût à dîner, — on dîne à midi à Toulouse, — un professeur de l'*École des Arts* de la ville.

— En voilà un peintre fameux! s'exclama-t-il.

— Je le connais, dit Antonio.

— Comment, vous connaissez Denis?

— J'ai été modèle à l'École pour les enfans, comme le sont encore Taddeo et Nina pour les vieillards.

Les douze coups de midi retentirent à l'horloge de la métropole Saint-Étienne.

Denis entra. C'était un homme de cinquante-cinq ans environ, plutôt petit que grand, à la chevelure en broussaille, à la joue creuse, à la mine ravagée. La moustache, grise, retombait lamentablement en pointes aiguës sur son menton sec et dur comme un caillou. L'œil était vif.

— Les escargots sont-ils prêts? demanda-t-il, allant à la table aussi droit qu'un boulet de canon.

— Ils sont prêts, répondit l'oncle Benoît, se frottant les mains tout aise.

— Et la sauce verte?

— On hache le cerfeuil.

— Et le vin?

— J'ai du narbonne; il est un peu gros, je ne dis pas, mais avec de l'eau...

— De l'eau! Va donc vider ta cruche dans le canal, cela lui fera toujours un peu de bien... Crois-tu qu'il me fasse peur, ton narbonne, par exemple? S'il est gros, je serai plus gros que lui, voilà.

Il prit une chaise et s'assit délibérément.

L'amphitryon présenta son neveu et Buccaferrata à son hôte. Le professeur Denis tira assez rudement l'oreille au jeune Laurens, qui supporta la caresse en grimaçant, mais sans crier; puis, ayant avisé Antonio :

— Diable! diable! mon garçon, lui dit-il, tu as poussé comme la mauvaise herbe depuis mon grand tableau de *Jésus au milieu des docteurs*. Aujourd'hui, avec ta belle barbe tombante, le ton mat de ta peau, tu ferais un *Christ en croix* magnifique.

Un plat de grossière faïence rouge fut déposé au milieu de la table. Les escargots bouillis formèrent une montagne fumante entre les convives. Par-ci par-là, les cornes, flasques, réduites, des malheureux limaçons, sortaient piteusement des coquilles brunes, blanches, striées d'arabesques élégantes et fines.

— Allons-y, les enfans! s'écria le professeur Denis.

Et, dans son assiette, les escargots brûlans dégringolèrent avec le joli bruit d'une poignée de noix.

— Voyez-vous, mes amis, continua-t-il, faisant, à l'aide d'une bûchette affilée exprès, sortir prestement hors de sa logette la chair enroulée du colimaçon, voyez-vous, je n'ai jamais pu manger des escargots qu'à Toulouse. Ici seulement on prend les précautions

suffisantes pour que les bêtes jeûnent longtemps avant d'être mangées, ici seulement on s'entend à préparer la sauce... Ah! la sauce, quel poème!.. C'est le cas de le répéter, quand il s'agit des escargots de vigne, bien entendu : — *La sauce vaut le poisson*. Ayez un jaune d'œuf, délayez-le en l'arrosant avec notre huile du midi si douce, ajoutez...

— Quelques bouteilles du bon coin, interrompit l'oncle Benoît, dont le stylet pointu n'était pas maladroit à la besogne.

— Au fait, si on essayait ton vin noir de Narbonne?

Il versa des rasades de droite, de gauche, sans s'oublier naturellement. Les verres apparurent épais, lourds, opaques; c'était à croire qu'on venait de les remplir avec de l'encre.

— Dis donc, compère, cria le professeur Denis, s'adressant à l'oncle Benoît, en train d'essuyer la moustache violette que le narbonne avait laissée sur sa lèvre fraîchement rasée, la lèvre des dimanches, dis donc, compère, en voilà une couleur riche et qui nous dédommage du suresnes clairet que nous avalâmes si souvent à Paris!

— Paris? interrogea l'autre, dont les yeux s'écarquillèrent sous le luisant des lunettes.

— Toi, tu travaillais à l'imprimerie Banardel, rue des Mathurins-Saint-Jacques ; moi, je peignais rue des Marais-Saint-Germain, près de l'École des beaux-arts. Bigre! il y a trente ans...

— En effet, j'étais chez Banardel, associé de M. Brosselard, murmura le bonhomme, ému par les souvenirs de sa jeunesse qui lui arrivaient en foule.

— Toi, tu devais renouveler la typographie française par l'invention de nouvelles machines, et moi, élève préféré de M. Ingres, je devais renouveler la peinture. Rien que ça à nous deux!

— Oui, la fameuse machine que j'avais baptisée l'*Expéditive-Benoît*, avec une coupeuse pour le papier et une plieuse pour les journaux. C'est toi qui avais dessiné toutes les pièces du monstre...

— Un dimanche, dans le bois de Meudon, sur les genoux complaisans de Virginie...

— Virginie la blonde, comme tu l'appelais.

— Eh bien, que reste-t-il de tant de rêves caressés, de tant d'ambitions qui nous gonflaient le cœur à croire que nous n'avions que ça dans la poitrine? s'écria Denis avec un ricanement cruel.

— Peu de chose...

— Un vieux typographe à moitié aveugle d'une part; de l'autre, un vieux barbouilleur qui n'a rien su tirer de son pinceau.

— Il me semble pourtant, monsieur Denis, hasarda timidement Buccaferrata, que *Jésus au milieu des docteurs...*

La sincérité de cette protestation, au lieu de calmer le peintre par un chatouillement délicat à son amour-propre, dans les dispositions amères où il se trouvait ne réussit qu'à l'irriter.

— Vas-tu te taire, imbécile ! Est-ce que tu sais ce qu'est la peinture, toi? Parbleu! compare-moi tout de suite à Raphaël avec mon *Jésus au milieu des docteurs!*

Il atteignit son verre plein et le vida d'un trait.

Antonio Buccaferrata, qui ne manquait ni de courage ni tout à fait d'esprit de repartie, demeura atterré du coup. C'était un professeur de l'École qui avait parlé, et, malgré qu'il en eût, l'ancien modèle se sentait pénétré de respect.

Il régna un long silence, pendant lequel on n'entendit d'autre bruit que celui des coquilles d'escargots retombant, une fois vides, dans les assiettes encombrées.

— Alors, c'est bien difficile, la peinture? demanda tout à coup une voix claire d'enfant.

Le professeur des Arts de Toulouse hocha la tête, puis attacha sur notre jeune paysan du Lauraguais, qui avait eu l'audace de l'interroger, des yeux à la fois féroces et chercheurs, où le narbonne visiblement avait allumé son brasier. Jean-Paul, effrayé, baissa le nez.

— Relève donc ta frimousse, gamin, qu'on t'observe un peu, s'écria Denis de ce ton d'autorité rude qu'il savait prendre à l'École.

Le petit ne se le fit pas dire deux fois.

— C'est drôle, articula lentement le professeur, ayant l'air de se parler à lui-même, c'est drôle comme ce polisson ressemble à un portrait que j'ai vu quelque part... Je m'en souviens, ce portrait était grand comme la main, mais c'était un incomparable chef-d'œuvre.

Il rejeta sa lancette à escargots, et, tantôt arrêtant son regard sur l'enfant, plein de trouble, tantôt le repliant pour ainsi dire en soi afin d'éclairer ses souvenirs confus, il tomba en une immobilité absolue.

— Parbleu! fit-il se touchant le front, m'y voilà... Ce portrait, je l'ai vu, il y a vingt-cinq ans, à Florence, dans la galerie Borromeo...

— Il représentait?.. demanda l'oncle Benoît, intrigué.

— C'était l'œuvre d'un vieux maître, de Signorelli, je crois...

— Il représentait? insista l'imprimeur.

— Michel-Ange enfant.

L'oncle Benoît, de saisissement, laissa glisser de ses doigts l'escargot qu'il tenait; puis il rit à gorge déployée.

— En voilà une vieille bête de typographe! gronda le professeur, offensé.

— Maintenant tu te fâcheras si M. Antonio te compare à Raphaël, toi qui ne crains pas d'affirmer que mon neveu Jean, de Fourquevaux, ressemble à Michel-Ange.

Et de rire de plus belle.

— Tonnerre! s'écria le vieux peintre, frappant un grand coup sur la table, crois-tu que, si, par hasard, cet enfant possédait le masque de Michel-Ange, il dût nécessairement avoir son génie? Sois tranquille, ton neveu peut nous montrer au beau milieu de sa face le nez écrasé d'un grand homme, et ne pas cesser d'être un imbécile, comme toi.

— Denis!..

— Denis... Denis... J'en ai par-dessus la tête à la fin...

Et, menaçant son ami de ses deux bras tendus, il ajouta avec un désespoir farouche qui attestait des blessures intimes cuisantes:

— Ne t'ai-je pas défendu cent fois de me parler peinture? Pourquoi m'en parles-tu? Tu sais bien qu'autant vaudrait m'enfoncer un couteau dans le ventre. Si j'ai raté ma vie, c'est mon affaire; mais je ne veux pas qu'on me retourne sur le gril jusqu'à la consommation des siècles, entends-tu?.. On n'a pas réussi, tant pis! cela ne regarde personne... A défaut de gloire, il me reste la bouteille, voilà!.. Et maintenant allez au diable tous!.. Moi je donne ma démission et du narbonne et des escargots... Bonsoir, la compagnie!..

Bien qu'il titubât outrageusement, avant qu'on pût le retenir il avait franchi la porte.

— Adieu, Jean, sois bien sage et bien obéissant avec M. Antonio... Je suis obligé de courir après Denis; dans l'état où il est, il serait capable de se jeter dans la Garonne.

L'oncle Benoît disparut.

Une minute après, l'apprenti et son patron revenaient vers le *Busca*. Toulouse était pleine de soleil, de poussière, de gens endimanchés allant aux vêpres, dans le tumulte splendide des cloches lancées à toute volée.

V.

Par cette température sénégalienne d'août, le voyage fut interminable de la Grande-Allée à Sainte-Anne-du-Salat. Sans parler des haltes nombreuses aux endroits un peu ombragés où sous les arbres coulait quelque mince filet d'eau claire, on s'arrêta, deux fois pour y coucher, cent fois pour s'y désaltérer aux divers bouchons échelonnés le long de la route poudreuse qui, de Toulouse, pique droit vers les Pyrénées.

Ce fut seulement le troisième jour après leur départ que, vers les cinq heures de relevée, Antonio Buccaferrata, les frères Pedroja, notre jeune apprenti Laurens, arrivèrent en vue du village où ils devaient travailler. Pour le coup, soit émotion aux senteurs savoureuses de l'écurie, soit épuisement de forces, Misère, qui avait entendu le patron battre des mains en apercevant, à travers une plantation obscure de noyers, le clocher de l'église de Sainte-Anne, Misère, joyeux ou rendu, s'affaissa dans les brancards.

— Comment, tu te trouves mal devant la crèche, toi ! dit Antonio qui, moyennant un coup de fouet dûment appliqué, réussit à planter la bête sur ses sabots... Allons, vous autres, aux roues! cria-t-il s'adressant à ses ouvriers.

Il maintint le mulet par la bride, tandis que les frères Pedroja poussaient vigoureusement la carriole, et tira vers l'auberge du *Coq d'or*, à deux portées de fusil du hameau.

Ce n'était pas la première fois que les Italiens, en tournée *artistique*, pour citer une expression ambitieuse de Buccaferrata, prenaient gîte au *Coq d'or*, chez Gaspard Hortet, le marchand de volailles, *le volailler*, dans le patois du pays. Aussi furent-ils grandement surpris, ayant pénétré dans la cour de l'hôtellerie, encombrée comme toujours de cages farcies de poules, de coqs, d'oies, de canards, gloussant, glapissant, gratitant, de ne voir paraître ni la servante Justine, ni le valet Prosper, pour leur faire accueil.

— Ohé, Gaspard, ohé! cria Giovanni.

Rien ne bougea.

— Il n'y a donc personne? demanda Filippo, se tournant vers la porte de l'auberge entre-bâillée.

— Gaspard ! Gaspard ! hurla Antonio d'un accent de voix énergique, presque menaçant.

Une tête hérissée de cheveux gris, à grands traits immobiles et noirs, comme taillés dans du vieux chêne, passa à l'une des fenestrelles de la façade, au-dessus de la potence où grinçait l'enseigne : *Au Coq d'or*. Cette façade, haute de deux étages seulement, affectait au soleil couchant la blancheur crue d'une mosquée.

— Chut! articula l'aubergiste, se posant un doigt sur les lèvres.

Incontinent il disparut de son trou, et la fenêtre se referma.

Cependant les frères Pedroja, notre apprenti, avaient dégagé le mulet de la carriole, et Misère, délivré de la sellette et du collier, léger, un peu rafraîchi déjà, en s'étirant les membres, prenait le chemin de l'écurie.

— Tu es donc bien pressé de mordre à la pitance, toi, grand poilu? lui dit Buccaferrata l'arrêtant. Attends un peu. Est-ce que nous savons ce que veut dire Gaspard avec son *chut*... Eh bien! voyons, vous, continua-t-il, apostrophant *le Volailler* qui parut au

seuil de l'auberge, faudra-t-il que nous crevions de famine devant vos cages remplies à souhait!

— Ne criez pas si fort, monsieur Antonio, s'il vous plaît. Chut!..

Le maître peintre regarda Gaspard Hortet avec curiosité. Sous sa couleur bistrée, la face de cet homme était fort pâle, et tout son air semblait singulièrement abattu. Il tremblait presque.

— Alors, le commerce ne va pas? lui demanda-t-il, vaguement inquiet.

— Ce n'est pas le commerce, monsieur Antonio... Si ce n'était que le commerce!..

— Et qu'est-ce que c'est? interjeta Giovanni surnommé *le Roux*.

— C'est ma femme, voilà!..

— Votre femme! s'exclama Filippo surnommé *le Noir*, subitement attendri.

— Qu'a-t-elle? insista le patron.

— Oh! elle n'a plus rien... Figurez-vous cela si vous pouvez: depuis hier soir, ma femme est morte.

— Morte! glapit notre garçonnet de Fourquevaux, effaré.

— Cet accident tombe bien mal, continua l'aubergiste pleurnichant. J'ai là près de cinq cents bêtes que je devais vendre à Tarbes. Pour arriver à temps au marché, il fallait juste partir aujourd'hui... C'est égal, tout de même ça n'a pas le coffre très solide, une femme! L'autre jour, Hortette m'aide à charger la charrette que mon garçon est allé mener à Toulouse... Des dindons de Saint-Lizier, monsieur Antonio, des dindons magnifiques, et gras!.. Elle suait un brin, la pauvre créature, quand nous eûmes fini d'assujettir les cages avec les cordes. Ces dindons étaient si lourds!.. Première qualité, monsieur Antonio, première qualité... Vous comprenez, on a son amour-propre, lorsqu'on passe pour le plus fameux marchand de volailles de l'Ariége... Moi qui n'entends pas malice à la santé des gens, des femmes principalement, je lui dis comme ça: — « Bois donc, Hortette; un verre d'eau fraîche n'a jamais fait de mal à un chrétien. » — Elle m'écoute, va au puits et monte un seau aussi clair qu'un miroir. Elle se penche, je me penche avec elle. A moi, l'eau me fait autant que le vin. Tout ça file sans me toucher la luette... La charrette sort de la cour, et j'accompagne le fillot un bout de chemin avec des recommandations pour la vente de nos bêtes plus tendres que le beurre...

— Dans ce cas, interrompit le maître peintre préoccupé, vous n'allez pas pouvoir nous loger et nous nourrir?

— Il ne manquerait plus que ça, par exemple! se récria le bonhomme. Si ma pauvre femme est morte, c'est un grand malheur... oh! un grand malheur... mais moi je n'ai pas encore descendu la garde, et je suis encore aubergiste.

Le paysan âpre au gain, pour prendre en quelque sorte possession de la pratique qui menaçait de lui échapper, poussa du pied la porte du *Coq d'or*, qui s'étala grande ouverte.

— Entrez, dit-il, entrez! Chez Gaspard Hortet, on loge toujours à pied et à cheval.

Il s'empara prestement du licou de Misère et l'introduisit dans l'écurie, tandis que les peintres ambulans, rassurés sur le vivre et le couvert, franchissaient le seuil de l'hôtellerie.

Nos voyageurs, exténués, ruisselant de sueur, en véritables lazzaroni se couchèrent à demi sur des bancs fixés autour d'une table massive de châtaignier. Le petit Jean-Paul seul demeura debout contre l'unique battant de la porte d'entrée, n'osant avancer, tremblant à l'idée qu'à deux pas de lui, quelque part, se trouvait une morte, disposé au moindre signe suspect à lever le pied et à s'échapper à travers champs.

— Je vous réponds, les amis, poursuivit Gaspard, reparaissant, que votre mulet *ne lira pas la gazette* au *Coq d'or*. Pour le quart d'heure, il essaie une luzerne de cette année dont il vous donnera des nouvelles.

— Et nous autres, quand essaierons-nous quelque chose? s'informa Giovanni, lequel mangeait encore mieux qu'il ne buvait, ce qui était à merveille.

— Vous autres, vous n'attendrez pas longtemps.

Et, d'un tour de main, avec la même aisance qu'il eût mise à cueillir une prune sur une branche, cueillant une oie qui passait par là, il lui allongea le col sur un billot et lui fit sauter la tête d'un coup de couperet qui fut un éclair.

— Tenez, pour commencer, plumez-moi ce morceau! dit-il lançant à l'aîné des Pedroja la bête toute frémissante, toute chaude, tout ébouriffée.

L'oie, bien que décapitée, s'échappa des mains de Giovanni et fit dix pas, arrosant le carreau du *Coq d'or* de jets de sang énormes et pressés.

Le spectacle hideux de ce volatile vaguant en aveugle, tombant par la perte subite de sa vie qui s'en allait à flots, puis se relevant quand on voulait le saisir, parut amuser beaucoup *le Roux*, homme rude, à face rébarbative, éclairée par deux petits yeux durs, rouges sur les bords, à chevelure droite de porc-épic, car il rit aux éclats sans nulle retenue.

— Chut donc! lui souffla l'aubergiste, à qui revenait le souvenir de son malheur.

Mais Giovanni, poursuivant l'oie qui battait des ailes dans une suprême détresse, s'abandonna de plus belle à sa débordante hilarité.

— *Le Roux!* cria Antonio, pâle, le menton serré.

L'aîné des Pedroja devina que le patron ne se divertissait pas outre mesure à cette scène cruelle; il s'empara de l'oie, qui ne se défendait plus, et se sauva avec son aubaine à travers la cour.

Tout en empilant des brindilles sèches de noyer dans l'âtre éteint, pour préparer la flambée qui devait rôtir la bête, Gaspard Hortet marmottait des paroles où coulait librement sa douleur. Filippo avait suivi son frère et l'aidait à dépouiller la bête; quant à Buccaferrata, toujours étendu sur le banc, et à notre apprenti de Fourquevaux, encore en faction à la porte de l'hôtellerie, ils entendirent les lamentations du *Volailler*.

— Pourtant qui croirait qu'un coup d'eau fraîche peut nous tuer, pauvres humains que nous sommes, aussi sûrement qu'un coup de fusil... Ma brave femme! elle était si vaillante, si entendue à toutes les besognes, tant à celles de l'auberge qu'à celles de la basse-cour!.. Ah! la volaille, comme elle savait en prendre soin! Elle vous aurait nourri des régimens de dindons avec rien. Si elle m'avait laissé son secret au moins en partant!.. Moi, je suis si peu *esprité* que je ne puis faire qu'une chose : donner du grain, toujours du grain... Et c'est si cher, le grain, cette année!..

Il battit le briquet, puis sur l'amadou fumant appliqua une longue allumette soufrée, une allumette ariégeoise fabriquée avec les brins desséchés du genêt.

— M. le curé a bien raison de dire que la mort nous prend la vie comme un voleur nous prendrait notre argent... C'est bientôt bâclé, je vous assure, mes amis... Moi, je fais la conduite à mon fillot jusqu'au Salat, et je rentre. Je trouve Hortette blanche comme un linge et froide comme la chaîne du puits... Oh! le puits, quel tour il lui a joué... Le médecin est bien venu de Prat, mais les médecins ne sont pas le bon Dieu, et, après avoir agonisé trois jours...

— Elle n'est restée malade que trois jours? demanda Antonio, arraché par le pétillement des branchettes dans la flamme à la somnolence qui l'engourdissait doucement.

L'aubergiste se retourna et montra un visage ruisselant de pleurs.

— Trois jours, monsieur Buccaferrata, rien que trois jours. Cette eau lui avait glacé l'estomac, voyez-vous... Enfin, quand le garçon sera revenu de Toulouse, on tâchera d'aller vendre à Tarbes cette volaille qui nous dévore vifs, et peut-être réussirons-nous à nous tirer d'affaire tout seuls, maintenant... C'est comme ça, la vie...

— Voici quelqu'un! cria Jean-Paul aux aguets.

En effet, un homme traversait la cour nonchalamment.

— Eh bien, Prosper? lui cria Hortet l'interrogeant.

Prosper, un épais garçon de vingt-cinq ans, petit, trapu, le type parfait du paysan pyrénéen, ne se troubla pas le moins du monde et avança lentement.

— Eh bien? lui répéta l'aubergiste.

— M. le maire n'était pas à la mairie, répondit l'autre, qui toucha enfin le seuil de la porte; mais j'y ai trouvé M. le maître d'école, à la mairie.

— Que t'a-t-il dit?

— Rien. Il a écrit sur un grand registre, puis il m'a baillé un billet pour M. le curé.

— Et M. le curé t'a-t-il dit quelque chose, lui?

— Il m'a annoncé que l'enterrement serait pour demain matin avec la fraîcheur, plutôt à cinq heures qu'à six.

— Et Justine, où l'as-tu laissée?

— Elle est restée au village. Il fallait bien prévenir le monde.

— Nous avons des étrangers à la maison. Allons vite, au tournebroche!

Tandis que Prosper, qui n'était guère plus alerte aux œuvres de la mangeaille qu'à toute autre besogne, se hissait sur une chaise aussi prestement que le lui permettait sa carrure, débrouillait la longue chaînette du tournebroche, en remontait au moyen d'une manivelle solidement articulée le poids énorme, *le Volailler*, à qui Giovanni et Filippo venaient de restituer l'oie plumée à belles griffes, la vidait, la flambait, la ficelait et finalement lui passait l'épée à travers le corps.

Au moment où la bête, cuite à point, allait être retirée du feu, Justine, la servante du *Coq d'or*, arriva. C'était une plantureuse et jolie fille, haute en couleur, à l'œil vif, à la langue bien pendue. En vain Gaspard, qui, tout en vaquant à la cuisine, avait des secondes de recueillement attristé, voulut-il à plusieurs reprises imposer silence à sa domestique détaillant la mine que les gens du village avaient faite à la nouvelle de la mort de sa maîtresse, il ne parvint pas à mettre un frein à son éloquence enragée. Pour une parole, Justine en rendait cent, et puis elle allait et venait avec fracas autour de la table, posant une assiette, un couvert, une bouteille, un pain, et ne cessait de bavarder.

— Assez! assez! lui cria l'aubergiste, exaspéré à la fin.

— Pardi! continua cette pie borgne, je comprends que vous cherchiez à me fermer le bec. Vous avez peur que je répète comme ça que c'est vous qui lui avez dit de boire de l'eau du puits... Pauvre Hortette!.. *Pecaïre!..*

Elle n'avait pas articulé ce dernier mot en son patois que, sur ses joues rondes, fraîches, grasses, s'abattait un soufflet large et retentissant. Au lieu de bondir sous l'affront, Justine, subitement matée, penaude et honteuse comme une petite fille, s'assit sur une chaise basse et ne bougea plus.

— Monsieur Antonio, dit l'hôtelier du ton le plus calme, ne m'en

veuillez pas de vous avoir si mal reçus aujourd'hui. Vous savez, on n'a pas toujours du contentement à revendre...

Et couvant d'un regard satisfait l'oie, dorée, ruisselante de jus, qu'il tenait dans une jatte de grosse faïence mordorée :

— Si elle n'est pas tendre, que j'y perde mon nom!

Buccaferrata, Giovanni, Filippo, Jean-Paul, qui se décolla de la porte, se précipitèrent vers les bancs, et chacun, ayant saisi fourchette et couteau, prit gravement une attitude de combat.

VI.

Vers le milieu de la nuit, Jean-Paul Laurens, dont on nous pardonnera d'analyser un peu longuement les premières sensations, si décisives dans la vie des artistes, après avoir dormi plusieurs heures de ce sommeil lourd, accablé que provoquent de trop grandes fatigues, se réveilla en sursaut. Il passa une main sur son front moite comme pour secouer un reste de cauchemar, et promena autour de lui des yeux vagues, où l'âme, engourdie dans l'affaissement général des organes, n'était pour ainsi dire pas encore remontée. Enfin son regard pétilla dans l'ombre. Évidemment le cerveau, obscur, s'éclairait par degrés, et peu à peu l'enfant entrait dans l'entière possession de sa pensée.

Ce qui frappa tout d'abord notre jeune paysan du Lauraguais, quand le dernier lambeau de brume eut été dissipé, ce fut l'immense clarté répandue dans la vaste chambre où il s'était couché sans lumière, à la suite d'un copieux repas. Pourquoi avait-on négligé de fermer le volet de la fenêtre, demeurée ouverte devant lui? L'envie lui vint de clore ce volet et d'en fixer le crochet de fer dans son anneau. Il le voyait, cet anneau, rivé au pied-droit de l'étroite fenestrelle et luisant là-bas comme un œil. Il n'osa pas bouger, et, se retournant, tenta un effort pour se rendormir.

Après avoir, durant cinq minutes, laissé sa tête enfouie au plus noir de l'oreiller, presque sous les couvertures, le pauvre apprenti, épeuré sans trop démêler pourquoi, dans l'étouffement où il se tenait plongé sentait son esprit lui échapper par intervalles, son front s'alourdir délicieusement, lorsque, d'un mouvement brusque qui eut quelque chose de galvanique, il se dressa sur son séant. Il ne pouvait s'y méprendre, on avait parlé.

Qui parlait? Que disait-on? D'où venait la voix?

Il écouta de ses deux oreilles dressées, rendues plus longues par une attention inouïe. Buccaferrata, allongé sur un lit très bas à l'autre côté de la pièce, ronflait avec des grondemens d'ophicléide. Chose bizarre! soit fatigue, soit paresse après les solennelles agapes de l'oie rôtie, le peintre n'avait pas quitté son pantalon et dormait à moitié vêtu.

Le petit, rassuré tout à coup, regarda son maître. Une sorte de reconnaissance mouillait ses yeux. Certainement c'était M. Antonio qui lui avait fait peur. Oh! il n'aurait plus peur désormais, et il conçut la résolution hardie d'aller accrocher le volet. Il se leva, en effet, sans la moindre hésitation. Il hasarda quelques pas bravement. Le malheur voulut que, dans sa marche héroïque de son lit à la fenêtre, Laurens, qui malgré tout ne maîtrisait pas les mouvemens de sa machine surexcitée, heurtât une chaise au passage.

Un bruit épouvantable se fit entendre.

Incontinent Buccaferrata se trouva debout.

— Où vas-tu donc, *bambino*? s'écria-t-il saisissant au bras l'enfant plus mort que vif.

— Je voulais fermer la fenêtre.

— Tu as donc froid ?

— Non, j'ai...

Le mot *peur* ne put pas sortir de sa gorge serrée, tarie.

— Couche-toi et dors, innocent... Il faut laisser le volet ouvert... Nous étoufferions... Cette oie de Gaspard...

Comme Jean-Paul, penaud, regagnait son lit, une porte s'entrebâilla au fond de l'appartement. Justine et Prosper parurent dans une bande lumineuse qui s'étala avec l'éclat d'une nappe blanche sur le carreau.

— Est-ce qu'il vous arrive quelque chose, monsieur Antonio ? demanda la servante du *Coq d'or* empressée.

— Non; c'est l'apprenti qui a fait tomber mon sac et mon carton à dessins.

— Si je vous aidais à arranger tout ça, monsieur Antonio? insista Justine d'un ton d'obséquiosité aimable.

Et, sans attendre la réponse du peintre, occupé à renouer les brides de son carton, rompues sous l'énorme poids des paperasses, elle ramassa les clés de saint Pierre qui avaient coulé du sac, la couronne de fer-blanc d'un roi mage, le sceptre en bois doré de l'enfant Jésus et autres *utilités*.

— C'est bien joli, toute cette marchandise! dit-elle minaudant.

L'Italien la bombarda d'un regard terrible. Ce coup de feu ne parut pas intimider beaucoup Justine, car, au lieu de retourner vers l'endroit d'où elle était sortie, elle marcha jusqu'à la fenêtre et s'y installa, ses deux coudes nus appuyés sur la pierre de taille, avec une nonchalance aisée qui ressemblait à une provocation.

— Eh bien, Justine, vas-tu rester là jusqu'à l'année prochaine? demanda Prosper, lequel, tenant à la main un cierge allumé, fit trois pas dans la chambre.

— Jésus-Maria! on ne peut donc pas respirer le frais une minute? répondit-elle sans se retourner.

— Alors tu veux que j'appelle Gaspard? dit le paysan, dépité.

Il développa une de ses mains devant la flamme de sa longue chandelle, vacillante aux approches de la fenêtre, et se penchant vers la fille du *Coq d'or*, que Buccaferrata serrait de près :

— Et la morte, malheureuse? et la morte? lui répéta-t-il.

— La morte? interrogea le peintre.

— Elle est là, souffla Prosper.

Il désigna la porte du fond, grande ouverte maintenant. On apercevait quantité de flambeaux brûlant sur des blancheurs de nappes tendues.

Buccaferrata, au moment de se placer à la fenêtre à côté de Justine, recula de plusieurs semelles et demeura immobile, subitement glacé.

— Vous comprenez bien, monsieur Antonio, vous qui êtes un homme raisonnable, se hâta d'insinuer Prosper, que nous ne pouvons pas laisser cette pauvre Hortette seule cette nuit. Dieu nous punirait certainement. D'abord, c'est nous autres qui avons demandé à Gaspard de veiller notre maîtresse. Il l'aurait bien veillée, lui, encore qu'il ait beaucoup de peine à se tenir sur ses jambes. Songez, Gaspard ne vit pas depuis trois jours. Il a un chagrin, un chagrin!.. Puis toute cette volaille qui dépérit...

Et tirant Justine par ses jupons :

— Viendras-tu, toi, mauvaise graine de fille?

La servante, rudement secouée, craignant pour sa robe d'indienne à ramages toute neuve, — elle s'était endimanchée pour aller bavarder au village, — quitta la fenêtre; mais, au lieu de suivre Prosper déjà en marche, elle inclina vers Buccaferrata, dont l'œil curieux, inquiet, fasciné, errait du côté de la chambre de la morte.

— Bonsoir, monsieur Antonio, lui dit-elle, se plantant devant lui et le dévisageant avec hardiesse.

— Bonsoir, la fille! articula l'Italien, indifférent.

Le jeune Laurens, étendu dans son lit, où il ne savait comment goûter un peu de repos, n'avait pas perdu un mot de cette scène entre son patron et les domestiques du *Coq d'or*. Il éprouva un singulier soulagement quand Justine et Prosper se furent retirés; toutefois il leur en voulut de ne pas avoir refermé la porte de la chambre où Hortette, dans une illumination dont la nuit redoublait l'intensité, commençait à dormir son dernier sommeil. Les lueurs qui s'échappaient de là-bas se traînaient jusqu'à son lit, et il n'aurait eu qu'à se baisser un peu pour les toucher du bout des doigts. Il fit un bond sur sa paillasse et se tourna de l'autre côté pour ne pas voir l'éclat si effrayant des cierges et des bougies.

Jean-Paul fut bien surpris, laissant, en dépit de lui-même,

vaguer ses yeux vidés de sommeil par une inquiétude harcelante, de découvrir à droite et à gauche de terribles sujets d'alarme. Quoi! son maître, qu'il avait cru recouché et déjà ronflant de nouveau, se tenait à la fenêtre! Pourquoi restait-il là? que faisait-il?.. Peut-être avait-il peur.

A cette pensée, qui établissait entre M. Antonio et lui une sorte de communauté morale, sa bouche altérée de paroles s'ouvrit à son insu, et ce mot unique s'en échappa, sourd comme un appel d'angoisse :

— Monsieur...

— Comment! tu ne dors pas, petit, lui dit Buccaferrata d'un ton affectueux.

— Non, monsieur Antonio, et vous?

— Moi, je regarde la vallée du Salat. Elle est magnifique, cette vallée, sous la lune si claire.

— Vous ne vous occupez pas d'Hortette, au moins?

— De la morte?

— Oui, de la morte, soupira-t-il.

— Mais si, parbleu, je m'occupe d'elle.

— Et moi aussi, beaucoup.

— Toi?

— Si vous me permettiez de me lever, je regarderais la vallée du Salat avec vous.

— Il est drôle, cet enfant, tout de même, murmura Buccaferrata se parlant à lui-même. Il aime la nature déjà... Mais lève-toi, *bambino*, si ça te fait plaisir, lui dit-il.

Jean-Paul eut un saut de carpe, et, frissonnant tout ensemble de malaise et de joie, vint se poser, se blottir à côté de son maître, absorbé pour le quart d'heure en une profonde méditation.

Pourquoi M. Antonio regardait-il tantôt la terre, tantôt le ciel? Pourquoi surtout se taisait-il? — Pauvre petit! il n'en savait rien.

Tout à coup, l'Italien développa son bras droit par un mouvement qui parut irrésistible, et articula ces quatre mots :

— Comme c'est beau !

— Quoi? osa interroger l'enfant, qui avait ouvert ses yeux plus grands et n'avait rien vu.

— Regarde donc ce ciel éclatant, puisque tu veux être peintre.

— Qu'est-ce qu'il y a au ciel, monsieur Antonio?

— Et ces arbres là-bas, quelle énorme tache noire après le brillant de là-haut!

— Une tache noire?

— Quel contraste admirable entre ce ciel si bleu avec sa grosse lune ronde comme une meule et cette masse si sombre des châ-

taigniers ! Sans compter le Salat dans le creux du vallon, qui jette une raie d'argent vif.

— Le Salat ?

— Écoute.

— Je n'entends rien.

— Tu n'entends pas le bruit de l'eau?

— Si fait ! si fait !.. C'est bien joli, monsieur Antonio.

L'enfant n'entrait pas dans l'enthousiasme de Buccaferrata, n'en pénétrait pas suffisamment l'objet, mais sa sensibilité exquise l'aida à deviner qu'il se passait quelque chose d'extraordinaire à Sainte-Anne-du-Salat, car jamais, à Fourquevaux, d'aucune bouche il n'avait entendu des paroles semblables à celles qui venaient d'être prononcées. Encouragé par l'espérance obscure qu'un jour peut-être il comprendrait tout ce qu'il ne comprenait pas maintenant, avec cette confiance superbe et naïve qui est la marque des élus encore ignorés d'eux-mêmes et de tous, mais qui seront capables d'accomplir leur destinée :

— N'est-il pas vrai, monsieur Antonio, dit-il que vous m'enseignerez tout ce que vous savez ?

— Tout, mon garçon, oui, tout.

L'Italien avait détourné ses yeux du spectacle qui les retenait pour les attacher sur Laurens.

— Tu me plais, enfant, lui dit-il. Depuis cinq ans que je peins un peu partout, j'ai eu trois apprentis. Aucun ne m'a procuré les émotions que tu me procures. Du reste je n'ai rien tiré de ces galopins. Des brutes, de vraies brutes, voilà. J'ai pris alors Giovanni et Filippo, qui sont mes cousins, et que mon père avait appelés depuis longtemps de Sonnino. Moi, je suis né à Florence, mais mes parens sont de Sonnino, dans les Abruzzes. Taddeo et Nina ont eu beau y passer des jours et des nuits, Giovanni n'a pu apprendre à dessiner une tête correctement; quant à Filippo, nature plus fine que son frère, il aura du talent s'il continue à s'appliquer..

— Vous verrez comme je m'appliquerai, moi, monsieur Antonio.

— Allons bon ! dit Buccaferrata, dont l'œil encore une fois s'égara à travers la vallée du Salat, voilà le paysage qui change d'aspect.

De nouveau il s'accouda à la fenêtre du *Coq d'or* et observa.

Un bloc frangé d'argent, après s'être détaché des collines blanches qui bordaient l'extrême horizon, avait roulé au hasard à travers un océan d'azur et était venu s'arrêter juste devant la lune. Sur la vallée, tout à l'heure claire, presque radieuse, s'étendit d'abord comme un large crêpe, puis l'obscurité devint plus noire, puis enfin ce fut la nuit.

— Tiens! s'écria Buccaferrata, on ne distingue même plus la rivière.

— Mais on l'entend, dit l'enfant.

En effet, à travers ces brusques ténèbres, le fracas de l'eau, se précipitant par-dessus les barrages de quelque papeterie, parvenait jusqu'au *Coq d'or* avec la même franchise, le même éclat.

— J'ai vu à Toulouse, dans l'atelier de M. le professeur Villemsens, reprit le patron, un grand tableau qui s'appelle la *Trahison de Judas*. La scène se passe au milieu d'une forêt d'oliviers, et la lune cache son nez derrière un nuage pour ne pas être témoin de l'arrestation du Sauveur. Avec quel entrain ces arbres avaient été brossés! *Diavolo!* si, là-bas, parmi les châtaigniers, on découvrait seulement cinq ou six hommes en armes, je croirais que M. Villemsens a peint son tableau à Sainte-Anne-du-Salat.

— Alors, pour faire les tableaux, il faut les voir? demanda Jean-Paul.

— Certainement, il faut les voir.

— Moi, je pensais qu'on les tirait de sa tête.

— Non, petit, on les tire de la nature. Seulement il a beau ouvrir ses yeux tout ronds, ce n'est pas le premier venu qui est capable de l'observer, la nature. Moi, par exemple, quand il s'agit de la nature, je suis un âne, un âne à quatre pattes, avec son bât et son licol.

— Vous, monsieur Antonio?..

— C'est la pure vérité.. Il n'y a qu'un moment, devant la vallée du Salat, si pittoresque, je me disais: — « Comme c'est beau, le paysage!.. » — Et je me jurais de donner des arbres pour fond à mes tableaux.

— Mais vous y mettez de l'or pour fond à vos tableaux. L'or est bien plus joli que les arbres. A Fourquevaux, votre *Cène* et votre *Saint Paul* tenant un sabre...

— Je peins un Jésus-Christ dans la vallée de Gethsemani, suant sang et eau, priant son Père de ne pas l'abandonner, et, au lieu d'encadrer ma figure d'arbres, de rochers, elle s'enlève sur des nuages, quand la paroisse est pauvre, et, quand elle est riche, sur de l'or. C'est tout bonnement ridicule.

— Oh! monsieur Antonio, souvenez-vous de votre *Saint Paul* et de votre *Cène*...

— Un jour, à Tardy, petit hameau près de Betharam, on m'avait commandé un *Saint Louis rendant la justice*. J'assieds mon bonhomme sur une pierre et je l'adosse au tronc énorme d'un chêne, puis je dessine à l'entour des ormes, des hêtres, des bouleaux. A peine achevé, je dus démolir mon travail, qui n'était qu'un gribouillage grotesque. Saint Louis avait l'air de porter tout le bois de

Vincennes sur sa tête, tant j'avais fait de branches s'entre-croisant à perte de vue; quant aux personnages de la suite du roi, celui-ci avait un jet de rameaux qui lui sortait du front, cet autre était coupé en deux par la tige mince d'un baliveau, un troisième, couvert de feuillages, malgré la magnifique cuirasse dont je l'avais doté, ressemblait plutôt à un bûcheron qu'à un grand seigneur de la cour...

— Et pourquoi, monsieur Antonio? demanda Jean-Paul, ébahi.

— Pourquoi?.. Parce qu'il faut faire son métier, rien que son métier, et qu'un manœuvre doit rester manœuvre...

— Vous, manœuvre, monsieur Antonio?..

— C'est égal, toutes les fois que je vois la nature belle comme cette nuit par exemple, elle me produit une impression !.. Oui, oui, si j'avais eu d'autres maîtres que Taddeo et Nina, j'aurais fait quelque chose, enfant.

La large traînée d'ouates blanches et grises qui, pas à pas, avait défilé devant la lune, s'était insensiblement éloignée, et la face pleine de l'astre resplendissait de nouveau. La vallée réapparut avec l'infinie variété de ses détails, dont une lumière transparente, malgré l'ombre qui s'y trouvait délayée, découpait chaque contour à vif. Là-haut, dans le voisinage du ciel criblé d'étoiles, de l'autre côté du Salat, les lourdes masses des châtaigniers recevaient des reflets d'acier poli qui leur communiquaient l'apparence de grèves recouvertes d'écume autour d'une mer en courroux. Ce ton brillant de métal se dégradait pourtant à mesure que le regard abandonnait le sommet des montagnes pour glisser le long des pentes, et sous les clartés moins violentes du firmament plus éloigné, les arbres, étroitement groupés, dégringolaient comme des avalanches grosses à la fois d'amoncellemens de neige et de noirs rochers. Des chemins perdus se laissaient entrevoir à travers les fentes de ces éboulemens, descendant sous bois vers la rivière tapageuse, où les toits du village, immobile, les pieds dans l'eau, jetaient des notes sourdes disséminées, d'un charme discret, pénétrant et doux.

— Vous les entendez? demanda Jean-Paul, touchant le coude à Buccaferrata recueilli.

— Qui?

— Eux, pardi! Justine et Prosper.

— Que disent-ils?

— Écoutez, écoutez...

Le peintre, à pas de loup, s'avança vers la chambre funèbre. Il tendit l'oreille.

« — Alors, tu ne veux pas que je t'embrasse? »

C'était la voix de Prosper.

« — Tu crois donc que mes joues sont à toi? Les as-tu achetées, par exemple?

C'était la voix de Justine.

« — Mais...

« — Combien les a-tu payées, mes joues, l'ami?

« — Pourtant, hier, comme nous allions au village louer des pleureurs pour Hortette... Tu te souviens, en traversant la prairie de Gaspard...

« — Hier, c'était hier, et aujourd'hui, c'est aujourd'hui.

« — Pourvu que je te prenne avec M. Antonio!

« — Eh bien, si tu me prends?

« — Tu sais que je m'entends à faire claquer le fouet, quand je conduis la charrette à Toulouse?

« — Oui, mais M. Antonio s'entend mieux que toi à faire claquer les gifles.

« — Affreuse fille!

« — Grand nicodème!

« — C'est ainsi que tu veilles la pauvre Hortette?

« — Et toi!

« — Tu n'as pas de sentiment pour un liard.

« — Et toi!

« — Tu n'es pas honteuse!

« — Et toi!

« — Créature d'enfer, tu es bien sûre que jamais tu ne seras ma femme, va. »

Un énorme rire fit explosion, et remplit de ses éclats vibrans, prolongés, la chambre où reposait la morte et celle où Buccaferrata et Jean-Paul se tenaient debout, attentifs, celui-ci inquiet, tremblant, celui-là les poings crispés de colère, l'âme soulevée de dégoût, prêt à bondir en avant.

Cependant un grand remue-ménage, où se mêlaient des piaulemens étouffés, eut lieu tout à coup.

— Ah! canailles! s'écria le peintre se précipitant cette fois.

Quel spectacle! Prosper, exaspéré par les résistances de Justine, avait fini par la saisir et la serrait à l'étouffer.

L'Italien, silencieux, appliqua sa longue main nerveuse sur la nuque du valet trop hardi aux embrassades, et ce rustaud, privé d'haleine à son tour, lâcha prise.

— Eh bien? eh bien? bredouilla Prosper, étourdi, laissant voir, comme un collier, l'empreinte des doigts terribles qui lui avaient mâché la chair.

Reconnaissant Buccaferrata, il fut penaud et se sauva à toutes jambes.

Le peintre marcha vers Justine; puis, sans mot dire, d'un geste

où la menace était évidente, lui montra la porte ouverte. La servante, terrifiée, s'esquiva elle aussi.

C'est alors seulement que Buccaferrata se tourna vers la morte, qu'il n'avait pas encore aperçue. Dès le premier coup d'œil, il demeura fiché dans le plancher, surpris jusqu'à la stupeur. Il connaissait Hortette, une grande paysanne sèche, musculeuse, qu'il avait avisée en diverses rencontres au *Coq d'or*, aujourd'hui vaquant à la cuisine, demain à la basse-cour; mais certes il ne lui avait jamais vu le visage surnaturel qui le tenait en arrêt. D'où la femme de Gaspard, le rude *Volailler* de l'Ariége, avait-elle tiré cette abondante chevelure grise qui lui retombait de l'un et de l'autre côté des tempes comme un flot et donnait à ses traits, jadis si ingrats, une expression d'idéale douceur? A qui Hortette, qui lui était constamment apparue avec un gros nez cartilagineux, avait-elle pris ce grand nez droit, aux ailes diminuées, légèrement infléchi au bout, d'un dessin si aristocratique, si pur? Et ses yeux fermés, comme les paupières en étaient blanches, veloutées, transparentes! Les sourcils, très épais, en communiquant à l'ensemble du masque un accent trop viril, lui donnaient peut-être quelque apparence de dureté; mais la bouche, imperceptiblement entre-bâillée, presque souriante, corrigeait cette impression fâcheuse, et la beauté, une beauté souveraine, se dégageait de cette tête immobile de campagnarde, à laquelle la mort venait d'imprimer un sceau de noblesse inconnu.

Notre Italien ne bougeait pas, observant, analysant avec obstination chaque détail de cette face de marbre, où pourtant son âme émue devinait la grandeur, la puissance, la majesté. Il songeait... Quel tableau!..

Du visage d'Hortette, dépouillé des rides anciennes, poli comme l'ivoire, radieux par places, l'œil acharné du peintre glissa le long du cou très aminci, puis suivit, sur les couvertures, toutes les formes du cadavre, qui s'étendait jusqu'au fond du lit avec la raideur d'une statue. La silhouette, d'une ligne sévère et large, lui parut admirable.

— Jésus! murmura-t-il dans sa fièvre, quelle sainte Anne je réaliserais, si j'étais capable de copier ce modèle! — Petit! appela-t-il, petit!

Laurens ne répondit pas. Accoté à son lit, il se tenait là pétrifié, respirant à peine, en proie à toutes les angoisses, à toutes les visions, à tous les effaremens.

— Apporte-moi mon sac, petit, reprit Buccaferrata.

L'apprenti, d'un élan de toutes ses forces soudain retrouvées au commandement du maître, fit un pas et put saisir le sac; mais l'objet était trop lourd, et, la peur qui lui coupait les jambes le terrassant âme et corps, il ne réussit ni à soulever le fardeau, ni à le traîner.

— Allons donc! cria le patron.

— Monsieur Antonio... balbutia Jean-Paul, perclus de terreur, à bout de souffle et de vie.

Le peintre accourut. Il trouva l'enfant à genoux, essayant un suprême effort pour amener à lui le sac devenu de plomb. Buccaferrata, acquis à des préoccupations harcelantes, n'accorda aucune attention à son apprenti. D'un tour de main, il dénoua les cordons qui retenaient le col du sac, happa une boîte à tâtons au milieu de mille objets, puis, ayant atteint le vieux carton aux gravures, rentra dans la chambre d'Hortette précipitamment.

VII.

Laurens demeura de longues minutes assis sur le carreau froid, adossé au montant de son lit, sans parole, sans mouvement. Il ne pensait à rien. De temps à autre seulement, dans les ténèbres qui lui faisaient paraître éternelle cette première nuit au *Coq d'or*, passaient des traînées lumineuses : c'étaient, au fond de l'angoisse où il était précipité, des souvenirs du pays natal. Il voyait la maisonnette de son père enfouie sous les acacias blancs et roses, il entendait la voix aimée de son frère, les cris joyeux des camarades prenant leurs ébats à travers les ruelles du hameau, il entendait tout, même le bruit d'ailes, qui lui semblait particulier, des bandes de pigeons regagnant leurs réduits par-dessus les toits. Une fois, la vision des peintres italiens arrivant à Fourquevaux ayant défilé devant son œil halluciné, il eut souvenance d'un berger nommé Lenthéric, qu'il avait mainte fois rencontré dans ses courses vagabondes à travers le Lauraguais, et qui, de la pointe de son couteau, s'entendait merveilleusement à sculpter au bout d'un bâton soit la tête d'un homme, soit la tête d'un animal. Il se rappela qu'un jour lui-même n'avait pas trop mal réussi le profil d'un bouc sur un brin de buis, et il se demanda pourquoi il avait quitté Lenthéric, pourquoi il avait suivi M. Antonio.

Pauvre petit! jusqu'à ce moment il avait pu refouler ses larmes; mais à présent elles se détachèrent pesamment de ses cils, rondes, semblables à de grosses gouttes de pluie, et ruisselèrent sur son visage en sillons brillans.

Quand il eut pleuré, Jean-Paul, comme si quelque soulagement lui était venu de son cœur un peu dégonflé, eut la force de se remettre debout. Une chose le frappa tout de suite, la large bande blanche qui, de chez Hortette, se déployait jusqu'à son lit, était effacée.

M. Antonio avait donc éteint les cierges autour de la morte? Au

fait, que faisait-il, M. Antonio, avec la boîte retirée du sac et le grand carton plein d'images?

Il sentit sourdre en lui une curiosité ardente; il osa regarder vers le fond de la pièce. La porte de la chambre funèbre restait entre-bâillée; mais, au lieu de ce jet de clarté qui s'en échappait tout à l'heure, c'était à peine si on démêlait une ligne rougeâtre entre le lourd battant et le mur.

Mon Dieu! que se passait-il là-bas?

Certainement il aurait eu assez de courage pour hasarder un pas de ce côté, si tout à coup son attention inquiète n'eût été attirée ailleurs. Il avait ouï de légers éclats de rire, puis comme une course effrénée à travers la cour du *Coq d'or*.

Était-ce Filippo et Giovanni, logés dans une autre aile des bâtimens, qui venaient appeler le maître pour le travail? Qui sait? peut-être le jour allait-il paraître enfin...

Il arriva jusqu'à la fenêtre. Hélas! la face rubiconde de la lune trônait encore là-haut par-dessus les châtaigniers, et il put constater que le volet de la chambre des frères Pedroja demeurait fermé. Nouvelle preuve que l'aube n'était pas prête à poindre: les coqs matineux, tant ceux des cages que ceux de la basse-cour, roulés en boule, le bec ramené sous l'aile, ne lançaient pas le moindre cri vibrant de réveil. Au village, dans le lointain, à l'auberge, sous ses yeux, bêtes et gens dormaient toujours.

Laurens développa le bras et voulut ramener le contrevent. Sans doute il goûterait un peu de repos, lui aussi, s'il parvenait à faire dans la chambre une obscurité complète.

C'est au moment où, pénétré d'idées calmes et douces, après tant d'agitation et de fièvre, notre proscrit du Lauraguais engageait le crochet du volet dans l'étroite lunette de fer destinée à le retenir que les rires et les pas précipités déjà entendus recommencèrent. Il regarda avidement et reconnut Justine et Prosper galopant comme des chevaux échappés. La servante, près d'être saisie, s'engouffrait dans un trou d'ombre, puis reparaissait pour disparaître encore, fuyant la griffe du valet d'écurie, ouverte pour la harponner.

— Petit! appela le patron.

— Monsieur Antonio...

— J'ai besoin de toi. Viens!

— Oui, monsieur Antonio.

Il marcha résolûment et entra tout de go dans la chambre de la morte. Il avait accompli cet acte décisif sans réflexion, brusquement, pliant à la fois sous la nécessité d'obéir et soutenu un peu par la satisfaction d'être utile à un homme qu'il admirait, qui n'avait pas cessé de le traiter avec bonté.

— Ce croquis me servira pour ma sainte Anne, il me servira beaucoup.

Debout devant le lit et masquant le cadavre d'Hortette, le peintre montrait à Jean-Paul une large feuille de vélin barrée de grands coups de crayon qui allaient dans tous les sens. L'enfant ne soufflait mot; il promenait partout à travers la pièce des yeux vagues, ne laissant deviner nul sentiment, nulle pensée.

— Et pourquoi avez-vous soufflé les chandelles, monsieur Antonio? demanda-t-il.

— Pour obtenir mes effets, parbleu! Les effets, c'est tout en peinture. Cent fois, à l'École, pendant que je posais, j'ai entendu le professeur Villemsens recommander aux élèves d'étudier leurs effets. « Voyez Ribeira, leur disait-il; en voilà un qui entendait les effets! »

— Ribeira? interrompit Laurens.

— Je ne suis pas trop mécontent de ce dessin très vivement enlevé, reprit Buccaferrata promenant sur le papier un regard complaisant qui fut une caresse.

Puis, après cinq secondes de réflexion, secouant la tête, découragé :

— Tout de même, c'est affreusement mou.

— Mou? interrogea l'enfant.

— Pas de caractère.

D'un geste qui n'alla pas sans violence, il arracha de sa bobèche l'unique cierge qui brûlait et le présentant à Jean-Paul :

— Tiens, lui dit-il, et écoute-moi bien. Cette nuit, je m'en vais te donner une crâne leçon, *bambino*... Tu vois Hortette, n'est-il pas vrai?

En articulant ces derniers mots, il fit quatre pas en avant du lit, puis désigna la morte du bout du doigt.

Laurens ouvrit des yeux effarés, et, de pâle qu'il était, soudainement son visage devint livide. Toutefois ses doigts crispés ne lâchèrent pas le cierge; la flamme seulement en vacilla sous un souffle interminable comme un point d'orgue qui s'échappa de la poitrine oppressée du malheureux petit. Ce souffle aurait voulu être un cri d'épouvante, mais l'angoisse qui déprimait tout l'être physique et moral de l'apprenti ne lui permit, hélas! qu'un long soupir.

Le lit d'Hortette occupait le milieu de la chambre, selon la disposition habituelle que nos paysans du Midi donnent à ce meuble cher entre tous, et, sans le chevet qui en touchant à la muraille gênait le passage d'un côté, on aurait circulé librement autour des quatre piliers en bois de noyer grossièrement équarri.

Buccaferrata, enflammé par l'idée d'amener à bien son croquis, ne vit pas l'espèce de prostration anesthésique où le spectacle d'un

cadavre avait précipité Jean-Paul, et le conduisit par la main, doucement, mais inflexiblement, jusqu'au traversin de la morte.

— A présent, ne bougeons plus, dit-il prenant soin de lui lever par degrés le bras jusqu'à ce que la flamme fumeuse du cierge eût de beaucoup dépassé la hauteur du front d'Hortette.

Cette pose obtenue, Antonio s'empara fiévreusement du carton qui lui servait de pupitre, s'assit au pied du lit, du côté droit, tandis que Laurens demeurait planté du côté gauche, puis regarda anxieusement.

— Superbe!.. Quelles ombres portées!.. Superbe!.. s'écria-t-il.

Et le crayon tomba sur le papier.

Éclairé d'en haut et par une lumière unique, le cadavre de la femme de Gaspard Hortet, dit *le Volailler*, était véritablement épouvantable à voir. Tout à l'heure, noyés dans une clarté égale et blonde, les traits avaient la placidité du sommeil, avec cette sérénité supérieure que la mort imprime au masque humain. Maintenant, cette face tranquille, par l'étrange mobilité des ombres qui la marbraient de toutes parts, avait pris un caractère terrible. Terribles apparaissaient les yeux, deux trous béans qui semblaient regarder; terrible apparaissait le front, lézardé comme une vieille muraille en ruine, au-dessus duquel les cheveux embroussaillés figuraient des herbages flétris, desséchés; terrible, le nez avec son arête vive menaçante, profilant une grosse tache noire sur les lèvres pétrifiées; terrible, la bouche profonde, montrant des dents rares, ouverte toute ronde comme un puits dont la margelle serait ébréchée; terrible, le menton lumineux s'élevant au-dessus de l'abîme des tempes et des joues semblable à un bloc de granit rose parmi les vallées chauves, farouches du climat africain.

Buccaferrata, attentif aux beautés effroyables de cette rude tête de paysanne, fouillait d'un œil acharné, enthousiaste, les moindres creux, les plus légères saillies. Sa main, qui allait et venait avec une activité dévorante, aurait voulu tout indiquer, tout rendre, tout faire sentir. Malheureusement l'étude manquait, et l'élève infortuné de Taddeo et de Nina voyait son inspiration se perdre dans un fouillis de lignes dont aucune n'était cette ligne maîtresse qui fixe le caractère d'une tête, arrête à jamais une physionomie.

— Ce n'est pas ça! ce n'est pas ça! répétait de temps à autre Antonio désespéré.

Et, à travers sa crinière soulevée, sa barbe frémissante, sans lâcher son crayon, il passait et repassait sa main aux doigts rigides comme des crochets.

Enfin le visage terrifiant d'Hortette émergea d'un réseau obscur de raies noires entre-croisées.

— Plus haut! cria le patron, dont le front ruisselait.

Inquiet, il regarda; il lui parut que les ombres des draps largement plissés du lit diminuaient de vigueur.

— Plus haut donc! répéta-t-il.

Mais Jean-Paul ne pensait plus; réduit par l'extrême terreur à une sorte d'état cataleptique, il eut beau, comme une machine docile au contact du maître, lever le bras, le noir dont les barres profondes déterminait aux couvertures des reliefs d'un effet saisissant blanchissait à vue d'œil.

— Sang du Christ! voici le jour, dit le peintre, désolé.

Au même instant, Laurens, réveillé en sursaut de sa rigidité tétanique, laissa tomber le cierge de ses doigts.

— Eh bien? glapit Buccaferrata se hissant debout.

— Monsieur Antonio, c'est sous le lit, c'est sous le lit...

— Sous le lit?

— La morte a remué...

L'enfant, n'y tenant plus, était venu se coller contre son maître.

— Es-tu fou, petit, d'avoir peur comme cela? lui dit celui-ci, qui n'eut pas le courage de le repousser...

Il n'avait pas fini de parler que deux magnifiques poules noires huppées, des poules crève-cœur, gloussant doucement, sortirent de dessous le lit de la morte et s'avancèrent becquetant sur le plancher les mies de pain répandues de toutes parts.

— Maître, dit Filippo Pedroja entrant, il est quatre heures. Faut-il aller à l'église de Sainte-Anne pour commencer notre ouvrage?

— Oui, oui, à l'ouvrage! répondit le patron.

Tandis que Buccaferrata et Filippo descendaient l'escalier du *Coq d'or*, retentissant des mille cris, des mille chants, de tout le vacarme de la basse-cour réveillée, les poules crève-cœur, sans doute deux enfans gâtés d'Hortette, s'acharnaient sur le cierge éteint, que personne n'avait songé à ramasser, à replanter au milieu de sa bobèche et à rallumer. L'une, ses ongles posés sur le bâton, le maintenait solidement et par des coups répétés en détachait des morceaux l'autre, qui avait choisi la meilleure part, enfonçait son bec jusqu'aux yeux dans la partie de la cire que le contact de la flamme venait de ramollir, et l'en retirait tout jaune et chargé de menus fragmens. Cette curée d'un nouveau genre avait quelque chose de hideux à la fois et de navrant.

Laurens, éperdu, se sauva.

FERDINAND FABRE.

(La seconde partie au prochain numéro.)

L'ENFANCE A PARIS

LES VAGABONDS ET LES MENDIANS

Si les lecteurs de la *Revue* n'ont pas complétement perdu le souvenir des études que j'ai consacrées à la condition de l'enfance à Paris (1), ils peuvent se rappeler que je me suis proposé de décrire toutes les misères auxquelles les enfans sont exposés dans notre brillante capitale et de rechercher en même temps quels remèdes sont déjà ou pourraient être apportés à ces misères. J'ai parlé successivement de ce que j'appellerai les misères accidentelles de l'enfance, l'abandon, les maladies, les infirmités, et je crains d'avoir déjà fait passer sous les yeux de mes lecteurs plus d'un douloureux tableau. Je ne sais cependant si ceux qui me restent à décrire ne sont pas plus douloureux encore. J'entreprends aujourd'hui en effet l'étude de ces misères qu'on pourrait appeler les misères morales, dont l'enfant est à la fois le complice et la victime, mais dont la responsabilité première remonte souvent plus haut que lui. Si le spectacle de la souffrance imméritée émeut péniblement, il y a quelque chose de plus poignant encore dans celui de la corruption précoce et parfois inévitable, car ce spectacle trouble davantage la conscience et rend plus épais le mystère de ces lois obscures qui font parmi les hommes une répartition si inégale, non-seulement des souffrances, mais des tentations. Redoutable problème dont on ne peut se distraire que par l'espoir en quelque autre mystère de réparation indulgente qui nous échappe, et par la recherche des remèdes que la charité oppose à ces souffrances et à ces tentations. C'est donc aux diverses formes de la criminalité chez l'enfance que j'ai l'intention de consacrer une nouvelle série d'études dont la première aura pour objet la mendicité et le vagabondage.

(1) Voyez la *Revue* du 1er octobre, du 1er décembre 1876 et du 1er mars 1877.

I.

« Le vagabondage est un délit, » dit le code pénal, procédant ainsi sous la forme peu usitée d'une affirmation qui laisse apercevoir le caractère assez conventionnel, en théorie du moins, du délit, et il définit ainsi les vagabonds : « Ceux qui n'ont ni domicile certain, ni moyens d'existence, et qui n'exercent habituellement ni métier ni profession. » Quant à la mendicité, elle ne tombe sous le coup de la répression pénale (sauf pour les mendians d'habitude et valides) que dans les lieux où il existe un établissement public organisé afin d'obvier à la mendicité. Le département de la Seine rentrant dans cette catégorie, la mendicité comme le vagabondage y tombent donc sous le coup de la loi, aussi bien pour les enfans que pour les adultes. Toutefois ce n'était pas sans hésitation qu'on faisait jadis aux mineurs l'application de l'article du code pénal qui punit le vagabondage, et certains tribunaux se laissaient arrêter par cette considération que, les mineurs n'ayant d'autre domicile légal que celui de leurs parens, on ne pouvait leur faire personnellement l'application d'un article qui punit ceux qui n'ont pas de domicile certain. La réforme de 1832 a fait cesser ces incertitudes de la jurisprudence en déclarant que les vagabonds mineurs de seize ans pourraient être placés sous la surveillance de la haute police jusqu'à l'âge de vingt ans. L'intention des auteurs de la réforme était humaine en ce sens qu'ils entendaient, tout en atteignant les mineurs vagabonds, les exempter de la prison; mais la faculté laissée aux tribunaux d'entraver l'existence d'un enfant par les obligations étroites qu'impose la surveillance de la haute police et d'assimiler par là sa condition à celle des grands criminels est une disposition fâcheuse. Aussi, bien que les magistrats ne fassent que rarement usage de cette faculté, et qu'ils préfèrent envoyer l'enfant en correction comme ayant agi sans discernement, cette disposition n'en devra pas moins disparaître de nos codes le jour (prochain, je l'espère) où il sera procédé à une révision rationnelle de la législation pénale qui concerne les jeunes délinquans.

Le nombre des enfans de Paris qui se livrent à la mendicité et au vagabondage est-il considérable? Avant de discuter les chiffres que nous fourniront les documens judiciaires ou administratifs, consultons d'abord notre expérience et nos souvenirs. Qui de nous, ayant battu depuis sa jeunesse le pavé de la capitale, ne connaît l'existence dans nos rues et sur nos places publiques d'une population d'enfans nomades au teint pâle, à l'œil éveillé, qu'il aura trouvés

sous ses pas dans toutes les situations où ils peuvent exploiter la bourse du public? Jeunes, on les rencontre sur les boulevards, au passage des ponts, à la porte des magasins, déguisant leur mendicité sous l'offre d'un bouquet de violettes ou d'une boîte d'allumettes; parfois sollicitant directement une aumône pour leur mère malade, ou pour leurs petits frères, dont le nombre varie dans leur bouche, mais qui invariablement n'ont pas mangé depuis la veille. Plus âgés, on les retrouve à la sortie des théâtres et des cafés-concerts, encore chétifs de taille, déjà vieux de figure, le teint livide, les yeux battus, ramassant les bouts de cigare, ouvrant la portière des voitures, vendant parfois des photographies obscènes, ou bien offrant leurs services avec une voix enrouée et une obséquiosité gouailleuse, qui, si leur offre est repoussée avec impatience, se tourne bientôt en lazzi à l'adresse de celui qu'ils appelaient tout à l'heure *mon prince* ou *mon ambassadeur*. Ce type bien connu devient, sur la scène ou dans la fiction, le gamin de Paris de Bouffé ou le Gavroche des *Misérables*, c'est-à-dire un mélange attrayant d'esprit, de courage et de sensibilité. Dans la réalité, c'est un être profondément vicieux, familier depuis son jeune âge avec les dépravations les plus raffinées, un mélange de ruse, de couardise et, à un jour donné, de férocité. A l'occasion, il deviendra un des affiliés de la bande de Gelinier, le chef des *Cravates vertes*, ou l'un des complices de l'assassin Maillot dit le Jaune. Ce sera Lemaire le parricide de dix-sept ans dont la perversité cynique étonnait les plus vieux habitués de la cour d'assises, ou bien un jour d'émeute il s'enrôlera parmi les Vengeurs de Flourens, et il prendra sa part des orgies et des massacres de la commune!

Maintenant que nous connaissons ce type du petit Parisien mendiant et vagabond, et que les souvenirs personnels de chacun de nous lui permettent de l'évoquer devant ses yeux, consultons les documens officiels et cherchons à évaluer les forces de cette petite armée. Les auteurs (et ils commencent à être nombreux) qui ont traité la question du vagabondage et de la mendicité des enfans à Paris semblent d'accord pour évaluer approximativement à 10,000 le nombre des enfans qui vivraient de ressources irrégulières en dehors du domicile de leurs parens. N'ayant trouvé nulle part la justification de ce chiffre, que je crois un peu exagéré, j'incline à supposer que les auteurs dont je parle se l'empruntent les uns aux autres sans avoir vérifié sur quels documens il s'appuie. A cette évaluation, en tout cas très approximative, je n'ai pas la prétention de substituer un chiffre précis; mais avec l'aide de quelques documens qui m'ont été obligeamment communiqués par le parquet de la Seine ou par la préfecture de police et qu'on ne trouverait pas

aisément ailleurs, j'espère donner des indications suffisamment exactes pour qu'on puisse mesurer l'étendue du mal, sans le diminuer et sans l'exagérer.

Le nombre d'enfans, garçons et filles, âgés de moins de seize ans, qui ont été arrêtés en 1877 s'est élevé à 1,716, dont 844 pour vagabondage, 222 pour mendicité, 578 pour vol et 72 pour divers autres délits. En 1876, les agens de police avaient arrêté 1,754 enfans, 1,780 en 1875, 1,749 en 1874. On voit que durant ces quatre années le chiffre des arrestations est demeuré à peu près stationnaire; il en est de même de la proportion entre les arrestations pour vagabondage ou mendicité et celles pour vol ou autres délits, dont la relation a été de 1,000 ou 1,100 contre 7 ou 600. Mais en 1873 le nombre total des arrestations avait été de 2,411, dont 1,249 pour mendicité et vagabondage, en 1872 de 3,004, dont 1,644 pour mendicité et vagabondage. Ce chiffre plus considérable d'arrestations s'explique par le relâchement inévitable de l'action de la police pendant les deux années antérieures et aussi par une raison particulière que j'indiquerai plus tard. Il n'en reste pas moins que le nombre des enfans arrêtés pour vagabondage, mendicité ou toute autre cause est plutôt en décroissance depuis quelques années, et c'est là une première constatation qu'il faut retenir pour l'opposer à certaines exagérations.

A côté des enfans arrêtés, il faut aussi dire un mot de ceux qui sont pour ainsi dire ramassés dans la rue, où ils ont été volontairement abandonnés par leurs parens. Il n'est pas rare en effet qu'un agent trouve un soir, au coin d'une rue ou sur une place publique, un pauvre petit être qui pleure parce que sa mère l'a laissé là, il y a plusieurs heures, en lui disant qu'elle allait venir le reprendre, et qu'elle n'a point reparu. Cet enfant sera invariablement conduit au dépôt, et maintenu dans une salle à part qui dépend de l'infirmerie; si ses parens ne l'ont pas réclamé dès le lendemain et s'il a moins de douze ans, il sera conduit à l'hospice des Enfans-Assistés, où, après une attente de quelques jours, il sera considéré comme définitivement abandonné et immatriculé au nombre des pupilles de l'Assistance publique. Le nombre des enfans abandonnés qui ont été ainsi ramassés par les agens s'est élevé en 1877 à 742 dont 283 ont été immédiatement réclamés par leurs parens et 459 ont été envoyés à l'hospice des Enfans-Assistés. Ces enfans ne rentrent donc point dans la catégorie de ceux qui font l'objet de cette étude, et auxquels nous allons revenir pour les accompagner à travers les diverses phases qui suivent leur arrestation.

Lorsqu'un enfant est arrêté sur la voie publique sous l'inculpation de quelque infraction, il est d'abord conduit par l'agent au poste

le plus voisin. Le commissaire de police dresse, d'après les dires de l'agent et les réponses de l'enfant, un procès-verbal qui contient des indications sommaires et qui constitue la première pièce de la procédure. Quant à l'enfant, il est conservé dans la prison du poste de police qu'on appelle familièrement *violon* jusqu'au passage de la voiture connue sous le nom de *panier à salade*, qui trois fois par jour enlève les détenus de chaque poste de police pour les conduire au dépôt central; c'est-à-dire que, suivant l'heure de son arrestation, l'enfant passera au poste une partie de la journée, ou toute la nuit. Ne perdons pas cette occasion de signaler l'état déplorable des postes de police de la ville de Paris, qu'il dépend non de la préfecture de police, mais de l'administration municipale, de réformer, et dont il n'est peut-être pas dix sur quatre-vingts qui répondent aux exigences les plus élémentaires d'une bonne installation soit au point de vue des agens de police qui y séjournent, soit au point de vue des détenus qui y sont momentanément enfermés. Ce sont particulièrement les enfans qui ont à souffrir des défauts de cette installation, car, chaque *violon* ne contenant que deux salles de quelques mètres carrés, l'une pour les hommes et l'autre pour les femmes, on est obligé de mettre les enfans, suivant leur sexe et leur âge, dans l'une ou l'autre de ces deux salles, et ce contact passager n'est pas sans inconvéniens. Il y a quelques années, on a pu voir passer devant les assises et devenir l'objet d'une condamnation sévère un homme qui avait été ramassé sur la voie publique en état d'ivresse et qu'on avait eu l'imprudence d'enfermer avec un enfant de douze ans. Pour éviter ces accidens, et aussi pour ne pas soumettre un enfant aux rigueurs d'une nuit passée sur le dur plancher du violon, les agens gardent parfois dans leur poste le petit délinquant et lui permettent de se chauffer avec eux au feu du poêle. Mais l'humanité toujours incertaine des hommes ne vaut pas la permanence d'une bonne installation, et il est à regretter que ces postes de police ne soient pas aménagés d'après le modèle de ceux de Londres, où les inculpés passent, il est vrai, un temps plus long, mais qui sont presque tous pourvus d'un certain nombre de cellules et en tout cas d'au moins trois salles.

La voiture qui prend l'enfant au violon le conduit au Palais de Justice et le débarque dans une cour intérieure dont la porte est située sur le quai de la Conciergerie. A peine descendu de voiture, on le fait entrer, avec les autres voyageurs de la voiture cellulaire, dans un bureau tenu par un inspecteur de police et qu'on appelle *bureau de permanence* parce qu'il demeure ouvert jour et nuit. Deux ou trois banquettes sont rangées devant le bureau de l'inspecteur, et on y fait asseoir les détenus pendant que l'inspecteur prend sommairement connaissance des procès-verbaux dont l'a-

gent qui escortait la voiture a effectué la remise entre ses mains. C'est là qu'il faut passer quelques heures, si l'on veut voir défiler devant soi les types si différens de la population nomade ou criminelle et saisir ces types dans leur physionomie véritable avant qu'ils aient été déjà assouplis et disciplinés par un séjour plus ou moins long sous les verrous. Tel entrera d'un pas délibéré, le front haut, l'air insouciant, et il ira de lui-même s'asseoir dans l'endroit qui lui paraîtra le plus commode : c'est un habitué; il sait que ce qui va se passer n'a rien d'intéressant. Tel autre se laissera au contraire conduire ou plutôt pousser par les agens en jetant de tous côtés des regards effarés ; il se croit déjà en présence du juge d'instruction. A l'appel de son nom, il se lève et commence à entrer dans des explications auxquelles on coupe court d'un mot, car il ne s'agit ici que d'une simple formalité : prendre le nom de l'arrivant et signer un ordre d'après lequel le directeur du dépôt central est tenu de recevoir et conserver le détenu jusqu'à nouvel ordre. Celui-là, c'est en tout cas un inexpérimenté, qu'il soit innocent ou coupable. Les enfans ne sont pas malheureusement parmi ces arrivans ceux qui paraissent le plus troublés, et nous verrons tout à l'heure qu'ils sont tout aussi expérimentés que d'autres; mais on assiste parfois à de singuliers changemens d'attitude. Un jour, j'ai vu une jeune femme entrer dans une toilette provocante, le sourire aux lèvres, l'air dédaigneux et insolent ; quelques minutes après être assise, elle commençait à pleurer, et tombait bientôt dans une attaque de nerfs qui mettait les agens dans la nécessité de la transporter sur un brancard à l'infirmerie du dépôt. Je l'y retrouvais, une heure après, proprement couchée par les soins des sœurs, les yeux encore gros de larmes qui sillonnaient ses joues et plongée dans un lourd sommeil dont l'affaissement laissait apercevoir la véritable expression de sa figure, qui respirait une seule chose : la tristesse et le découragement dans le vice.

Au bureau de la *permanence*, une séparation s'opère entre le détenu provisoire et le procès-verbal de son arrestation, qui l'a en quelque sorte accompagné jusque-là. Le procès-verbal, avec les pièces à l'appui, est envoyé au deuxième bureau de la préfecture de police, chargé du service des arrestations. Quant à l'inculpé lui-même, il est conduit par un agent au dépôt central, dont la porte s'ouvre dans une cour voisine et dont le directeur le reçoit en vertu de l'ordre qui vient d'être signé au bureau de la permanence. Si le dépôt central était une prison ordinaire, aucun détenu ne pourrait, aux termes de l'article 609 du code d'instruction criminelle, y être reçu ou conservé qu'en vertu d'un mandat d'arrêt ou de dépôt; mais, le dépôt étant considéré comme une sorte de violon central, destiné, comme les autres violons, aux arrestations provisoires qui

doivent être prochainement régularisées, les détenus s'y trouvent au point de vue légal dans une condition particulière et en quelque sorte anormale. Le code veut que tout individu arrêté soit interrogé dans les vingt-quatre heures de son arrestation, par un juge d'instruction qui doit, s'il ne le met sur-le-champ en liberté, régulariser son arrestation, en signant un mandat de dépôt ou d'arrêt en vertu duquel l'inculpé est légalement écroué dans une maison d'arrêt, c'est-à-dire, si nous parlons de Paris, à Mazas pour les hommes, à Saint-Lazare pour les femmes et à la Petite-Roquette pour les enfans. Mais en fait, et principalement en ce qui concerne les enfans, les choses sont loin de se passer ainsi. Souvent le deuxième bureau de la préfecture de police procède par lui-même à une enquête sommaire, et à des démarches dont le but est de faire reprendre l'enfant par sa famille avant qu'il soit livré à la justice. Il est alors de toute nécessité que l'enfant soit conservé au dépôt central à la disposition du préfet de police. S'il était régulièrement écroué à la Petite-Roquette, le pouvoir de mise en liberté que conserve le préfet de police cesserait. De là le séjour prolongé de certains enfans au dépôt en dehors des prescriptions légales, séjour maintes fois signalé, maintes fois critiqué en théorie, et toujours justifié dans la pratique, espèce par espèce, par quelque considération tirée de l'intérêt même des enfans. « Monsieur, disait il y a quelques années au procureur général le fonctionnaire alors chargé de ce service, si sur dix cas pris au hasard parmi ces maintiens irréguliers qui me sont reprochés il y en a un seul qui ne vous paraisse pas justifié par les circonstances, je donne demain ma démission. » L'épreuve fut acceptée, et le fonctionnaire incriminé en sortit à son honneur.

En effet, la magistrature, qui reproche à la préfecture de police ses façons de procéder irrégulières, tombe à son tour dans les mêmes irrégularités, parce qu'elle est commandée par des nécessités semblables. Théoriquement la magistrature n'est chargée que de rechercher l'existence du délit, et, si elle n'en reconnaît pas les signes caractéristiques, elle est en droit d'ordonner la mise en liberté de l'enfant sans s'inquiéter de la situation matérielle où cette mise en liberté va le placer; mais en fait elle agit souvent, comme la préfecture de police, par voie officieuse d'intervention auprès des parens qu'elle convoque, et pendant ce temps l'enfant, qui a été ce qu'on appelle en style administratif *traduit*, c'est-à-dire qui a cessé d'être à la disposition du préfet de police pour passer à la disposition du parquet, est maintenu au dépôt central dans les mêmes conditions irrégulières. Il ne dépendrait cependant que du juge d'instruction qui siége au petit parquet de régulariser l'arrestation de l'enfant en le faisant écrouer à la Petite-Roquette sous mandat d'arrêt ou de dépôt. Mais, ce mandat ne pouvant être levé que par

une ordonnance de non-lieu, la crainte de grossir sur les statistiques le chiffre de ces ordonnances (ce qui semblerait impliquer une certaine légèreté dans les poursuites) fait que les magistrats préfèrent maintenir l'enfant au dépôt, d'où il peut sortir en vertu d'un simple *sans suite* qui ne figure pas sur les statistiques. Ajoutons que la nécessité d'avoir l'enfant sous la main afin de pouvoir l'interroger et le confronter avec ses parens autant de fois et aussi rapidement qu'il est utile leur paraît aussi commander ce maintien. De toutes ces considérations, il résulte que la magistrature se voit contrainte, tout comme la préfecture de police, de laisser quelquefois assez longtemps les enfans au dépôt central. Lors de la dernière visite que j'y ai faite, il y avait plusieurs enfans qui y étaient détenus depuis quatre, cinq, six jours, l'un même depuis neuf jours, et qui avaient déjà comparu (ce dernier même deux fois) devant les magistrats du petit parquet. Ils n'en étaient pas moins maintenus irrégulièrement au dépôt, non point négligés, non pont oubliés, mais parce que le parquet faisait procéder dans leur intérêt même à des recherches qui devaient aboutir probablement à leur mise en liberté. J'avoue que, ne poussant point le respect de la légalité jusqu'au pédantisme, je n'aurais pas pour mon compte grande objection à cette pratique souvent critiquée, si les enfans se trouvaient au dépôt dans des conditions meilleures que celles que je vais avoir à signaler.

Je n'ai pas l'intention de décrire ici le dépôt central, prison parisienne par excellence, avec les variétés si multiples de son organisation, son infirmerie pour les fous, ses cellules pour les détenus de distinction, sa salle des blouses pour les misérables, sa salle des chapeaux pour les demi-fortunes. Je me bornerai à regretter que là, comme en tant d'autres circonstances, les exigences du service aient été subordonnées à des préoccupations architecturales. Lorsque le dépôt a été construit, le plan de la majestueuse façade du Palais de Justice qui donne sur la place Dauphine était déjà conçu, et il fallait à toute force qu'une partie du dépôt pût tenir sous les substructions du grand escalier. Tout a été sacrifié à cette nécessité, et ceux qui gravissent les marches de cet escalier grandiose ne se doutent guère de la triste population qui grouille sous leurs pieds, non plus que du peu de souci qui a été pris de son installation. Plus que personne, les enfans ont souffert de l'étroitesse du terrain affecté au dépôt. A vrai dire, aucune installation spéciale n'a été préparée pour eux, et on a tiré des locaux le parti qu'on a pu. Il y a très peu de temps encore les enfans du sexe masculin couchaient sur des lits de camp établis dans une salle assez peu spacieuse, située au rez-de-chaussée, séparée de la grande

galerie du dépôt par un passage et par une cloison vitrée. Lorsque trente ou quarante enfans, parfois plus, étaient étendus sur ces lits de camp sous la surveillance assez illusoire d'un gardien qui couchait dans le passage, ils étaient entassés les uns sur les autres, en communication constante, et il n'est pas étonnant (sans parler d'autres dangers) que les médecins de la Petite-Roquette aient constaté chez des enfans l'existence de maladies cutanées dont ils avaient contracté le germe au dépôt. Si le dépôt était autrement organisé, la première précaution à prendre pour un enfant qui entre devrait être de le baigner, et de faire fumiger ses vêtemens; mais un pareil luxe y est inconnu. Pour répondre aux réclamations incessantes que cet état de choses soulevait, on a transporté le dortoir des enfans au premier étage, dans le bâtiment de l'infirmerie. La nouvelle salle, est plus spacieuse, mieux aménagée au point de vue de certains détails de propreté, la surveillance y est plus facile; mais au point de vue de la ventilation elle ne vaut point l'ancienne: le plafond est trop bas, les fenêtres à tabatière sont trop étroites et leur angle d'ouverture insuffisant, l'air y est étouffé, et en été la chaleur y sera insupportable. Quant à l'installation des enfans pendant le jour, elle est demeurée la même que par le passé. Ils rôdent en commun, suivant leur nombre, dans un ou deux préaux couverts et bitumés, larges de six à sept pieds, longs de vingt ou trente, sous la surveillance d'un gardien qui se promène dans un étroit couloir, seule séparation d'avec le préau des adultes. C'est là qu'il faut les voir et les faire causer si l'on veut se rendre compte de leur véritable caractère, et non pas à la Petite-Roquette, où ils sont déjà un peu brisés et intimidés par la solitude. Chacun a son histoire, vraie ou fausse : « Moi j'ai été arrêté pour avoir vendu des roses, — moi parce que je revenais à onze heures du soir de chez ma grand'mère, — moi parce que j'ai cassé des œufs. » Comprenez mendicité, vagabondage, tentative de vol. Celui-ci est plus franc : « J'ai été arrêté pour vagabondage. » Pour un peu, il vous citerait l'article du code, et, si quelque camarade inexpérimenté vous donne des explications confuses sur sa situation légale, il le rectifiera en disant : « Celui-là, il ne sait pas, monsieur. Moi, j'ai déjà fait un mois. » Obtenir d'eux l'aveu du chiffre exact de leurs arrestations est cependant la grande difficulté, car ils espèrent toujours parvenir à le dissimuler. « Moi, je n'ai jamais été arrêté. — Et toi? — Moi, je ne sais pas. — Et toi? — Trois fois. — Ce n'est pas vrai, monsieur, interrompt un camarade, il nous a dit neuf fois, mais qu'il avouerait seulement trois. » On s'éloigne sans avoir pu leur adresser une parole sérieuse, découragé par ce cynisme qu'ils mettent en commun, et plaignant ceux d'entre eux qui cachent peut-

être sous cette affectation gouailleuse une émotion et des larmes dont leurs camarades les feraient rougir.

Un spectacle un peu différent attend le visiteur dans le quartier réservé aux femmes. Ce quartier étant plus exigu encore que celui des hommes, et la population à certains jours n'y étant guère moindre, aucune installation distincte n'a pu être réservée pour les enfans. Si une petite fille, arrêtée ou abandonnée sur la voie publique, paraît d'une complexion plus délicate et plus fine que les autres, on l'envoie directement à l'infirmerie, qui est le paradis terrestre du dépôt, et où les soins ne lui manqueront pas. Les autres sont placées dans la grande salle commune des prévenues, d'où l'on a pris soin à la vérité d'exclure les grandes criminelles et les proxénètes. Les enfans abandonnées sont marquées d'un numéro qui est cousu dans le dos de leur petite robe et qui sert à les reconnaître lorsqu'elles sont en bas âge. Les enfans arrêtées, généralement plus âgées, répondent à l'appel de leurs noms. L'instinct maternel est si fort, même chez les femmes les plus dégradées, que ces enfans sont l'objet des soins les plus empressés de la part des prévenues. « C'est à qui les aura, » me disait la sœur, et je ne crois pas en effet qu'au point de vue matériel il y ait à craindre qu'ils manquent de soins. Mais en est-il de même au point de vue moral, et pour des petites filles de dix à douze ans, comme j'en ai vu dans cette salle, qui vous débitent une histoire apprêtée et se détournent ensuite pour cacher leurs rires, le contact des prévenues de droit commun, ne durât-il que deux jours, est-il sans inconvéniens? Je ne le crois pas. Aussi n'y a-t-il, suivant moi, qu'un mot pour caractériser l'installation du dépôt central en ce qui concerne les enfans des deux sexes : elle est détestable. La seule organisation rationnelle eût été de séparer absolument les uns des autres, durant cette courte durée de leur première détention, des enfans qui ne peuvent se communiquer que leurs maladies et leurs vices. A cette condition, la prolongation, aujourd'hui si regrettable, du séjour des enfans au dépôt ne présenterait aucun inconvénient ; mais il faudrait pour cela qu'on pût agrandir le dépôt en y ajoutant un nombre assez considérable de cellules. Or tout espoir de voir agrandir le dépôt paraît abandonné depuis que, contrairement au vœu exprimé par le parquet de la Seine, les terrains laissés libres par l'incendie de l'ancienne préfecture de police ont été consacrés à l'édification de nouveaux bâtimens qui sont venus enlever au dépôt le peu de jour et d'air dont il jouissait. Il faut donc aujourd'hui se borner à demander que les enquêtes entreprises par la préfecture de police ou par le parquet soient conduites aussi rapidement que possible, et qu'à moins de raisons graves tirées de l'intérêt des enfans on n'hésite pas à les écrouer régulièrement à la Petite-Roquette, dût-on par là grossir

de quelques unités le chiffre des ordonnances de non-lieu porté au tableau de la statistique criminelle. C'est la seule conclusion pratique à laquelle on puisse arriver, tout en regrettant que dans notre pays l'intérieur soit si souvent sacrifié à l'extérieur, et qu'en matière d'architecture ce soient surtout les dehors de la coupe et du plat qu'on se propose de nettoyer.

II.

J'ai dit qu'en 1877 1,716 enfans avaient été arrêtés et conduits au dépôt; voyons quelle a été la suite donnée à ces arrestations. 346 ont été rendus directement par la préfecture de police à leurs familles à la suite de ces enquêtes sommaires dont je parlais tout à l'heure. Ce sont des enfans parfois plutôt égarés que vagabonds, qui ont perdu leur chemin sans chercher beaucoup à le retrouver, ou qui, n'en étant qu'à leur première escapade, sont réclamés avec instance par leurs parens, auxquels on fait promettre de mieux les surveiller à l'avenir. 20 ayant été considérés comme des enfans véritablement abandonnés ont été mis à la disposition de l'Assistance publique; 15 étant sous le coup de condamnations déjà prononcées ont été remis à l'administration des prisons. Tous les autres, au nombre de 1,354, ont été traduits, c'est-à-dire mis à la disposition des magistrats instructeurs qui siégent au petit parquet. La responsabilité de la préfecture de police cesse à ce moment; celle de la magistrature commence.

Quel a été le dénoûment légal de ces 1,354 poursuites judiciaires? Les tableaux de la statistique criminelle, qui ne peuvent pas tout contenir, ne donnent pas, en distinguant par départemens et par délits, le nombre des condamnations et envois en correction prononcés contre des mineurs de seize ans. C'est à l'obligeance du parquet de la Seine que je dois les renseignemens suivans. Sur 1,354 enfans remis par la préfecture de police à la magistrature, 888 seulement ont comparu devant le tribunal correctionnel; 466 ont donc été remis en liberté en vertu d'une ordonnance de non-lieu ou d'un *sans suite* (1). Sur ces 888 prévenus, 419 ont été envoyés en correction pour un temps plus ou moins long. Les autres ont été acquittés, soit purement et simplement, soit comme ayant agi sans discernement, et rendus à leurs parens. Si l'on rapproche maintenant de ce chiffre de 419 poursuites ayant eu un effet utile le chiffre total des arrestations, qui avait été de 1,706, on voit que le nombre

(1) En fait, un certain nombre d'enfans jugés en 1877 avaient été arrêtés en 1876, et, par contre, un certain nombre d'enfans arrêtés en 1877 n'ont été jugés ou relaxés qu'en 1878. Mais la manière dont les tableaux statistiques sont dressés ne permet pas d'entrer dans ces détails, qui sont au reste sans influence sur les proportions.

des enfans remis en liberté pour un motif ou pour un autre a été de 1,287 (1). En particulier, les envois en correction prononcés contre des enfans prévenus de mendicité ou de vagabondage se sont élevés pour les premiers à 23 contre 222 arrestations, et pour les seconds à 111 contre 844 arrestations. On se demande la raison de cet écart prodigieux, qui n'est pas spécial à l'année 1877 et se reproduit tous les ans dans une proportion à peu près égale. Faut-il en conclure que les enfans arrêtés, puis remis en liberté après une procédure plus ou moins longue, sont d'innocentes victimes des erreurs et de la brutalité des agens? C'est précisément le contraire qui est vrai. On peut affirmer hardiment que tous ces enfans ont été arrêtés en flagrant délit. Ce n'est pas volontiers en effet qu'un agent se décide à opérer l'arrestation, parfois difficile, toujours pénible d'un enfant. Tantôt celui-ci résiste, s'accroche aux jambes, et il faut employer la violence devant une assistance peu bienveillante; ou bien au contraire l'enfant s'efforce d'émouvoir par ses pleurs la compassion des passans. — Pourquoi arrêtez-vous cet enfant? dit l'un d'eux. — Parce qu'il mendie, répond l'agent. — Je n'ai pas mangé, car ma mère est malade, — réplique l'enfant, qui connaît son rôle. Aussitôt les cœurs s'émeuvent, les bourses s'ouvrent, et si l'agent tient bon, on se récriera contre sa dureté. Aussi n'est-ce qu'à bon escient et le plus souvent lorsque le délit, quel qu'il soit, vagabondage, mendicité, vol, ne laisse aucun doute, qu'un agent se décide à mettre la main sur un enfant. Quelles sont donc les causes de ces mises en liberté si nombreuses en présence d'un délit constant et souvent avoué? Elles sont multiples. D'abord, la préfecture de police ne met, ainsi que je l'ai dit, les enfans à la disposition du parquet que lorsqu'elle ne croit pas possible ou utile de les faire réclamer immédiatement par leur famille. Puis il est excessivement rare que la magistrature donne suite à une instruction lorsque l'enfant est inculpé pour la première fois de mendicité, de vagabondage ou même d'un petit larcin. Sans parler de l'indulgence que les magistrats instructeurs sont toujours disposés à témoigner pour les fautes de l'enfance, ils craignent avec raison qu'une poursuite n'ait pas d'effet utile et n'aboutisse à un acquittement. L'opinion ne s'est pas encore établie en France dans le public ni même chez les tribunaux que mieux vaut pour un enfant une condamnation en apparence sévère, mais qui, étant prononcée contre lui de bonne heure, le soustrairait aux tentations de la rue et à l'influence souvent fâcheuse de la famille, que la prolongation

(1) De ce chiffre, il faut pourtant déduire quelques enfans, en très petit nombre, qui ont été condamnés comme ayant agi avec discernement (art. 67 du code pénal) et qui ne sont pas distingués par la statistique des condamnations.

d'une existence vagabonde dont le dénoûment sera tôt ou tard la prison. D'ailleurs les magistrats n'ont pas toujours, et non sans raison, grande confiance dans l'efficacité de la condamnation qui serait prononcée contre l'enfant. Si elle est de courte durée, elle sera inutile; s'il est envoyé pour plusieurs années dans une colonie correctionnelle, que vaudra le régime de la colonie, n'en résultera-t-il pas pour lui une flétrissure irréparable? Aussi les magistrats du petit parquet remettent-ils en liberté jusqu'à trois fois et quatre fois l'enfant traduit devant eux sous l'inculpation de mendicité ou de vagabondage, et ce n'est que lorsque le délit tend à passer à l'état d'habitude qu'ils se décident à donner suite à l'instruction judiciaire. Parfois le tribunal devant lequel l'enfant finira par être renvoyé l'acquitte ou ne prononce qu'une peine très légère. Mis en liberté à l'expiration de cette peine, l'enfant sera encore arrêté deux ou trois fois avant d'être condamné de nouveau, et c'est ainsi que quelques-uns d'entre eux parviennent à réaliser avant l'âge de seize ans des chiffres d'arrestation qui au premier abord paraissent fabuleux. Si l'on veut se rendre compte du grand nombre d'enfans qui oscillent ainsi de la prison à la liberté, il suffit de se transporter une fois à la Petite-Roquette et de demander successivement à chaque enfant combien de fois il a été arrêté. Beaucoup d'entre eux seront hors d'état de vous le dire et se tromperont dans leur compte. Veut-on des chiffres précis? Les voici : sur les 1,716 enfans qui en 1877 ont traversé le dépôt, 1,054 étaient arrêtés pour la première fois, 305 pour la deuxième, 151 pour la troisième, 70 pour la quatrième, 136 pour la cinquième, et plus. Enfin sur 161 enfans détenus le 1er avril dernier à la Petite-Roquette, 49 seulement, soit moins du tiers, avaient déjà été arrêtés seulement une fois, 49 deux fois, 21 trois fois, 16 quatre fois, 15 cinq fois, et 21 plus de cinq fois dont 1 douze fois, 1 treize fois, 2 quinze fois, le tout, ne l'oublions pas, avant seize ans!

De ces chiffres, un peu arides, mais nécessaires, découle un premier résultat : c'est que les enfans arrêtés, puis mis en liberté, sans avoir été l'objet d'aucune mesure judiciaire constituent un élément nombreux, et en quelque sorte enrégimenté, de l'armée des petits vagabonds. Le nombre de ces enfans, comme nous venons de le voir, s'est élevé en 1877 de 12 à 1,300, et il n'y a pas lieu de trop distinguer dans le nombre ceux qui avaient été arrêtés sous la prévention de vagabondage et de mendicité ou sous le prévention de vol, car presque tous les enfans qui se livrent à de petits larcins, et qui sont remis en liberté parce que l'intention criminelle ne paraît pas au magistrat instructeur suffisamment déterminée, appartiennent à la catégorie des vagabonds, et par contre

presque tous les enfans arrêtés pour vagabondage ont sur la conscience quelque petit larcin. Ce chiffre est le seul qui puisse être donné avec un caractère de certitude; mais il ne faudrait pas croire qu'il embrasse l'effectif complet des enfans vagabonds ou mendians. D'abord n'oublions pas que ce chiffre ne représente qu'une moyenne annuelle, et que chacune des années précédentes a fourni un contingent à peu près égal. Ces contingens ne doivent pas s'ajouter les uns aux autres, car un grand nombre d'enfans arrêtés en 1877 l'ont été déjà en 1876 ou 1875, et ainsi des autres années. Dans quelle proportion? Il faudrait, pour l'établir avec certitude, des recherches matérielles presque impossibles à opérer, et toutes les évaluations qu'on peut faire sont absolument conjecturales. D'un autre côté, en plus de ces contingens du vagabondage permanent, on ne saurait méconnaître l'existence d'une assez nombreuse population d'enfans dont les mauvaises habitudes ne sont point aussi profondément enracinées, qui échappent presque entièrement à la main de la police, mais qui vivent habituellement en dehors de l'école et souvent de la famille, demandant un peu au hasard et à la flânerie, plutôt qu'à la mendicité et au vagabondage proprement dit, l'emploi de leurs journées et les ressources de leur existence. Ici encore il faut s'abstenir de toute évaluation, car les chiffres n'ont de valeur et d'intérêt qu'autant qu'ils sont positifs, et on ne peut procéder que par renseignemens très généraux. Dans un rapport fréquemment cité, l'habile directeur de l'enseignement primaire dans le département de la Seine, M. Gréard, a évalué aussi rigoureusement que possible le nombre des enfans de six à quatorze ans qui en 1875 ne fréquentaient aucune école et ne recevaient aucune instruction dans leur famille : ce chiffre s'élevait en nombres ronds à 18,000 pour Paris, à 1,500 pour l'arrondissement de Saint-Denis, à 300 pour l'arrondissement de Sceaux, soit au total près de 20,000. Il faut noter, à l'appui de ce que je viens de dire du contingent fourni par ces enfans au vagabondage, que les arrestations d'enfans opérées dans l'arrondissement de Sceaux, où presque tous fréquentent l'école, sont très rares, tandis qu'un grand nombre d'enfans arrêtés ont leurs parens domiciliés dans les communes de Pantin, Aubervilliers et Saint-Ouen, qui appartiennent à l'arrondissement de Saint-Denis. Ce serait cependant aller trop vite en besogne que de ranger dans la classe des vagabonds tous ces enfans qui ne fréquentent pas l'école. Beaucoup en effet sont retenus à domicile par la misère de leurs parens, qu'ils aident dans les soins du ménage, ou employés à des petites industries. Cependant on ne saurait méconnaître qu'un certain nombre ne soit aussi à l'état oisif et errant, c'est-à-dire exposé à toutes les tentations de la rue. Dans

quelle proportion? Ici encore toute évaluation, qu'elle s'élève à 5 ou 50 pour 100, est absolument arbitraire. Personne n'en sait ni n'en saura jamais rien, et il vaut mieux s'abstenir que d'apporter une apparence de précision dans des matières qui n'en comportent point.

A ce renseignement tiré de la statistique de l'enseignement primaire, on peut en ajouter un autre qui n'est point sans intérêt au point de vue de la condition morale où vivent un assez grand nombre d'enfans de Paris : c'est le chiffre des naissances illégitimes. On s'afflige avec raison de la proportion considérable de ces naissances à Paris : 1 naissance illégitime sur 2,78 naissances légitimes en 1877, et on s'en va répétant un peu légèrement que ce chiffre augmente tous les ans, augmentation que l'on donne comme un signe de la perversité des temps. Heureusement il n'en est rien. Depuis dix ans, le chiffre des naissances illégitimes diminue à Paris. Il était en 1866 de 15,510, et depuis cette année, avec certaines fluctuations, il a été plutôt en décroissant. En 1877, le chiffre des naissances illégitimes à Paris s'est élevé à 14,616. Au lieu d'exagérer le mal, on ferait mieux d'en rechercher la cause et de se demander si elle n'est pas en partie dans la complication excessive des garanties et des formalités dont le code civil entend faire précéder la cérémonie du mariage. « Le mariage est chose difficile dans notre condition, » me disait un jour un malheureux, et il ne faisait qu'affirmer là une vérité dont les légistes de profession devraient bien se préoccuper. Mieux vaudrait peut-être en effet prendre moins de précautions contre la bigamie ou contre les mariages trop rapides que favoriser indirectement le concubinat par l'exagération des formalités compliquée des exigences de la paperasserie administrative qui font du mariage un véritable luxe pour les classes pauvres. Sans insister sur ces considérations étrangères à mon sujet, je me bornerai à faire remarquer ceci : sur les 14,616 enfans naturels nés en 1877, plus de 11,000 n'ont pas été reconnus. Or, sans prétendre que ces 11,000 enfans qui n'ont été reconnus ni par leur père ni par leur mère seront fatalement voués au vagabondage, on ne saurait méconnaître qu'un grand nombre d'entre eux, élevés dans le spectacle de l'immoralité, peu ou point surveillés, souvent maltraités par l'homme qui vit avec leur mère et qui n'est plus leur père, ne doivent fournir à cette armée du vice précoce un contingent qu'il est impossible d'évaluer, mais qui doit être considérable.

Je ne m'arrêterai pas davantage à rechercher quel peut être le nombre des enfans qui se livrent ainsi dans Paris à la mendicité et au vagabondage. Je me bornerai à ajouter que, s'il ne faut pas dissimuler l'existence du mal, il ne faut pas non plus en exagérer

l'étendue. Il ne faut pas représenter notre capitale comme infestée et attristée à la fois par une bande innombrable de jeunes malfaiteurs qui encombreraient nos rues et troubleraient la sécurité publique. Cette bande existe sans doute ; elle est assurément trop nombreuse et nous en rencontrons souvent des échantillons. Elle ne s'étale point cependant à l'état d'une plaie vive et d'un péril permanent, et il ne faut pas oublier que des mesures vigoureuses, sinon encore suffisamment efficaces, sont prises par l'administration et par la charité publique ou privée pour en combattre l'extension. Pour être mieux en état d'apprécier l'efficacité de ces mesures et de rechercher si elles ne doivent pas recevoir quelque complément nécessaire, il est intéressant de s'arrêter encore un instant à cette question du vagabondage et de la mendicité et de rechercher quelles en sont les causes et les formes.

III.

Parmi les causes principales du vagabondage, au premier rang peut-être il faut placer l'instinct. « Le vagabondage, c'est dans le sang, » me disait un directeur de prison, et l'axiome n'est pas moins vrai pour les enfans que pour les adultes. Les charmes du vagabondage n'ont-ils pas été célébrés par un poète populaire en vers que tout le monde sait par cœur :

Voir, c'est avoir; toujours courir,
Vie errante
Est chose enivrante ;
Voir, c'est avoir; toujours courir,
Car tout voir c'est tout conquérir.

Dès l'âge le plus tendre, l'enfant est tenté par cette ivresse comme par ces conquêtes, et lorsqu'une fois il en a goûté, c'est une habitude qu'il n'est pas aisé de lui faire perdre. Quoi d'étonnant qu'il préfère la vie errante au soleil ou même dans la boue de Paris au travail ardu de l'école ou au séjour à la maison paternelle dans des conditions que je décrirai tout à l'heure. Paris n'a-t-il pas en effet, pour lui comme pour nous, des plaisirs qui varient selon les saisons? L'hiver, c'est pour lui que dès quatre heures les boutiques s'allument éclatantes de gaz et étalent devant ses yeux éblouis des merveilles dont il rêve vaguement la possession. Aux environs du 1er janvier, les quelques sous qu'il gagnera en ouvrant la portière des voitures à l'entrée des riches magasins ne lui permettront-ils pas de faire à son tour quelque emplette aux échoppes du boulevard? Qui sait, peut-être en économisant arri-

vera-t-il à payer sa place au paradis d'un théâtre devant la façade duquel il aura longtemps stationné. Au printemps, il s'arrêtera comme nous dans les promenades publiques pour entendre la musique militaire, dont la vigoureuse harmonie fait déjà vibrer son petit être, et il n'aura guère de chance si un garçon bien vêtu, qui croque sa douzaine de plaisirs, ne lui en donne pas au moins un. Le dimanche, il se transportera à Auteuil ou à Longchamps pour offrir ses services à la sortie des courses, et il y rencontrera des compagnes de vagabondage qui y seront venues de leur côté pour vendre des roses ou des violettes. Combien y en a-t-il parmi ces petites filles qui, tout en courant, un bouquet à la main, après un de ces équipages dont leur expérience précoce sait parfaitement discerner la fausse élégance, envient ces existences faciles et rêvent aux moyens de se les procurer! N'est-ce point en assistant, des fleurs à la main, les pieds dans la boue, au retour des courses de Vincennes, que celle qui devait comparaître au banc des assises sous le nom de la veuve Gras a conçu la première pensée de cette vie de désordre qui a fini par la conduire au crime? L'été, lorsque les promenades publiques sont illuminées et retentissent des échos des cafés-concerts, l'enfant est encore là, tapi dans la verdure des massifs, ne perdant pas une note ni un mot des chansons graveleuses que des chanteuses aux épaules nues font applaudir par un public trop mélangé. C'est à cette chaude époque de l'année qu'il redoute le moins de passer la journée et même la nuit dehors. S'il faut dîner, n'est-il pas assuré qu'en allant rôder à la porte des casernes vers l'heure où l'on distribue la soupe aux soldats il obtiendra sa pitance de leur bonne humeur charitable? S'il faut coucher, les bancs des promenades publiques, les arches d'un pont, les voitures de déménagement qu'on laisse dans la rue, lui offrent un gîte dont il sait se contenter, et il aime mieux courir le risque d'une nuit passée à la belle étoile que d'affronter la vigoureuse correction d'un père ou d'un patron irrité par deux ou trois jours d'absence. C'est dans ces asiles que les enfans vagabonds sont surpris par les agens, et le lendemain, après avoir achevé la nuit au poste, ils font leur première connaissance avec le dépôt. On donne immédiatement avis de leur arrestation aux parens, qui viennent presque toujours les réclamer et auxquels on les rend sans difficulté, en leur faisant promettre de les mieux surveiller une autre fois. Mais lorsqu'un enfant a été arrêté dans ces circonstances deux et trois fois, l'indulgence de la police se lasse, et elle traduit en justice l'enfant vagabond. C'est alors que commencent les mises en liberté prononcées par le magistrat instructeur, ou les acquittemens du tribunal, qui se laissera fléchir par les larmes de l'enfant ou par

les instances du père, réclamant sous le coup de l'émotion de l'audience le petit fugitif, que la veille il avait refusé de reprendre dans les bureaux de la préfecture de police ou dans le cabinet du juge d'instruction. On peut aisément s'imaginer ce que, pendant cette existence vagabonde, qui dure parfois un an ou deux, un enfant a pu acquérir de triste expérience, avec combien de secrets il est devenu familier, de combien de petits larcins il s'est peut-être rendu coupable, et l'on peut mesurer par là combien longue est la route qu'il faut lui faire parcourir pour le ramener aux habitudes d'une vie laborieuse et réglée.

Trop souvent c'est une cause d'une toute autre nature qui a déterminé les enfans vagabonds à fuir le domicile paternel : je veux dire les mauvais traitemens dont ils sont l'objet. Sans doute on a raison de compter d'une façon générale sur la sollicitude de la famille et sur l'instinct affectueux des parens, sur cet instinct si fort que dans les existences les plus désordonnées il survit parfois à toutes les défaillances de la probité et de la pudeur. Mais à côté de cette règle générale, combien de tristes exceptions! Combien de fois n'avons-nous pas frissonné d'horreur en lisant dans les journaux judiciaires la reproduction de ces procès trop fréquens où un père, une mère, parfois l'un et l'autre, sont accusés d'avoir exercé sur quelque petite créature sans défense des cruautés dont le récit seul fait frémir! Lorsqu'on lit quelques-uns de ces procès, qui semblent s'être multipliés depuis deux ou trois ans, on ne sait si l'on doit davantage s'étonner de l'insensibilité des parens ou de l'indifférence des voisins qui pendant des mois assistent impassibles à des scènes de barbarie, dans la crainte de s'attirer par leurs dénonciations quelque mauvaise affaire. Souvent, il faut le dire, ces sévices exercés contre un malheureux enfant sont, je ne dirai certes pas excusés, mais expliqués par quelque complication de famille. Tantôt c'est un père agissant sous l'influence de quelque marâtre; tantôt c'est une femme dont le mari est mort ou disparu et qui vit avec quelque amant. Comment s'étonner que l'enfant, qui au sortir de l'école n'a en perspective que de recevoir des coups au lieu de soupe, tente des escapades qui n'ont d'ordinaire pour résultat que de le faire rendre à ses parens par la police et d'attirer sur lui quelque nouvelle torture, jusqu'au jour où, prévenue par la rumeur publique, la justice intervient, souvent, hélas! d'une façon trop tardive? Aussi a-t-on d'assez grandes difficultés à obtenir des enfans qui se sont enfuis de la maison paternelle l'indication exacte du nom et du domicile de leurs parens. Ils s'efforcent de dérouter les recherches de la police par de fausses indications ou de la décourager par leur mutisme. Je me souviens d'avoir vu à

la Petite-Roquette un bambin de cinq ou six ans, tellement petit que pour arriver à saisir ses paroles il fallait le faire monter sur une chaise, qui répondait avec intelligence à toutes les questions, mais qui, toutes les fois qu'on lui demandait son nom ou l'adresse de ses parens, s'enfermait dans un silence obstiné. Peut-être n'avait-il fait que chercher à se soustraire par la fuite à des traitemens inhumains. Je dois dire cependant que cette répugnance à donner leur nom ou l'adresse de leurs parens se retrouve aussi très souvent chez ces vagabonds d'instinct dont je parlais tout à l'heure. On ne saurait s'imaginer la fécondité que des enfans qui n'ont pas dix ans apportent dans leurs inventions, lorsqu'il s'agit d'égarer la police par de faux renseignemens, et la vraisemblance apparente des histoires qu'ils inventent pour dépister les recherches. Faux noms, fausses adresses, fausse nationalité même, tout leur est bon, et lorsque la sagacité persistante de la police vient à démêler cet écheveau embrouillé, on s'aperçoit qu'on se trouve en présence d'un enfant rebelle qui ne s'est proposé d'autre but que de fuir l'école ou l'atelier.

Ne quittons pas ce douloureux sujet des mauvais traitemens exercés contre les enfans sans signaler dans notre législation pénale une insuffisance et une lacune. Les articles 309 et suivans du code pénal qui punissent les coups et blessures d'une peine plus ou moins sévère, suivant les conséquences que ces sévices ont entraînées, ont aussi établi une aggravation de pénalité lorsque les coups et blessures ont été portés par des descendans à leurs ascendans. Mais le code n'a statué par aucune disposition spéciale contre les parens qui maltraiteraient leurs enfans, estimant sans doute, bien qu'à tort, que les sentimens naturels étaient pour la faiblesse des enfans une protection suffisante. Il en résulte que les magistrats, lors même qu'ils se trouvent en présence de quelques-uns de ces faits de cruauté qui révoltent la conscience, ne peuvent pas prononcer contre les parens une condamnation plus sévère que s'ils avaient maltraité un passant dans la rue; mais ceci n'est rien. Lorsque le père ou la mère ont été condamnés, que deviendra l'enfant? S'il n'est pas recueilli par un parent ou par un ami, il sera envoyé en dépôt à l'Assistance publique jusqu'à ce que ses parens soient rendus à la liberté, et à cette époque il devra nécessairement être remis entre leurs mains, s'ils le réclament. Aucune disposition de nos lois ne permet en effet de retirer l'exercice de la puissance paternelle au père ou à la mère qui en ont fait un si monstrueux usage, et la malheureuse victime, qui a déjà fait de la barbarie de ses parens une si cruelle expérience, est condamnée à retomber sous leurs coups, enflammés qu'ils seront peut-être par le ressentiment,

sans qu'aucune puissance humaine ait le droit de la leur disputer. Il y a là dans notre législation une lacune des plus graves, bien connue de tous ceux qui s'intéressent à la condition de l'enfance, et qu'il ne faut jamais se lasser de signaler, parce qu'en France c'est au prix de beaucoup d'insistance que les réformes finissent parfois par s'obtenir.

Enfin ne faut-il pas attribuer en grande partie le vagabondage des enfans à la condition misérable de leurs parens et au peu d'attraits que présente pour eux le foyer domestique? Celui qui est assuré de trouver en revenant de l'école un logis bien clos, une soupe bien chaude et un accueil affectueux, n'est guère tenté d'aller demander le vivre et le couvert aux hasards de la rue. Mais combien y en a-t-il pour lesquels le *home* n'est qu'une chambre sans air et sans feu où toute la famille est entassée pêle-mêle! La vie du genre humain est devenue par le fait de la civilisation chose si complexe, si variée, qu'on a parfois peine à s'imaginer que dans un même temps, sous un même ciel, dans une même ville, à deux pas les uns des autres, des êtres semblables puissent vivre dans des conditions si différentes. Pour qui ne consacre point sa vie à l'exercice de la charité, rien n'est difficile comme de se faire une idée même incomplète de l'existence de ceux qui végètent dans les bas-fonds de la société. Je n'ai pu, en ce qui me concerne, essayer d'y parvenir que grâce à l'obligeant concours que j'ai rencontré dans l'administration de la préfecture de police, et c'est à ce concours que je dois d'avoir pu pénétrer dans l'intimité de certains détails de la vie parisienne. La police française n'a point cependant les habitudes de la police anglaise, dont les agens montrent pour quelque argent les misères de Londres aux étrangers de distinction, et ce serait vainement qu'on la fatiguerait par les demandes d'une curiosité banale; mais, lorsqu'elle croit favoriser des études dont elle apprécie l'utilité, elle ne se refuse pas à mettre à votre disposition un personnel intelligent qui dans ses rangs les plus modestes est inaccessible, je ne dis pas à la corruption, mais à la récompense. C'est grâce à ce personnel que j'ai pu en particulier pénétrer quelque peu dans les mœurs de cette population flottante et nomade de la ville de Paris, qui, sans vivre précisément à l'état de vagabondage, n'a point cependant de domicile fixe et se voit réduite à chercher de droite et de gauche un abri pour la nuit. J'ai entrepris dans ce dessein la visite nocturne des garnis à la nuit les plus infimes et les plus mal fréquentés de la capitale. Quelque temps auparavant j'avais dans la même pensée entrepris à Londres une visite analogue, et peut-être trouvera-t-on quelque intérêt à un rapprochement entre ces deux vastes capitales, aussi bien au point de vue de l'aspect

extérieur de ces tristes asiles qu'à celui de l'organisation du service de police et de surveillance.

La surveillance des garnis est organisée d'une façon absolument différente à Paris et à Londres. A Paris, la surveillance est exercée au point de vue de la police; à Londres, elle est exercée au point de vue de l'hygiène. Les teneurs de *lodgings* doivent être munis d'une licence qui ne leur est accordée qu'après la visite préalable du local qu'ils se proposent de louer. Chaque pièce est cubée, et le nombre de lits que chacune peut recevoir est calculé d'après la capacité cubique, suivant que la pièce doit servir d'habitation seulement pendant la nuit, ou de jour et de nuit. Les murailles, planchers et plafonds doivent être blanchis tous les six mois; l'eau doit être fournie en abondance. Pour assurer l'exécution de ces prescriptions, un tableau portant l'indication du nombre de pieds cubiques et du nombre de lits que chaque salle peut recevoir est affiché dans un endroit apparent, ce qui permet à l'inspecteur de s'assurer d'un coup d'œil si la salle ne contient pas plus de lits qu'elle n'en doit régulièrement contenir. Il en résulte que, dans ces garnis, dont la plupart sont à *three pence* la nuit, l'entassement des dormeurs n'est point, relativement parlant, trop grand, et que ceux-ci se trouvent au point de vue de la ventilation et de l'hygiène dans des conditions tolérables. Par contre, aucune surveillance n'est exercée sur la population qui fréquente ces garnis. Le logeur n'est astreint à tenir aucun livre d'entrée ni de sortie, et, au point de vue des investigations dont il pourrait être l'objet, chacun des habitans passagers du garni est aussi en sûreté qu'il pourrait être chez lui. J'en ai eu une preuve assez curieuse. Dans la salle commune d'un de ces *lodgings* où j'étais entré avec un inspecteur, une femme (si ce nom peut encore être donné à une malheureuse créature dégradée par la débauche et l'ivresse) s'avisa d'entonner en notre honneur un air national et tout plein d'actualité : *the British man of war*. Tandis qu'elle chantait et que la population avinée du garni répétait le refrain avec enthousiasme, je remarquai sur un banc une toute jeune fille qui n'appartenait manifestement pas à la même catégorie que les autres femmes qui habitaient ce taudis. Blonde, fine, assez jolie et proprement mise, elle écoutait d'un air distrait, et ne prenait aucune part à la joie grossière qui l'environnait. D'où venait-elle? Quelle série d'aventures l'avaient jetée dans ce triste lieu? J'aurais eu la curiosité de le savoir; mais l'inspecteur qui m'accompagnait ne se croyait évidemment en droit d'interroger ni elle ni le logeur sur les motifs de sa présence, ni même sur la date de son arrivée. Il me répondit par une conjecture, et nous dûmes sortir sans nous être enquis des circonstances qui l'avaient

amenée dans ce milieu, dont une main tendue à propos l'aurait peut-être aidée à sortir. Cette absence totale de surveillance fait de ces *lodgings* le refuge de la population la plus dangereuse et la plus dégradée de Londres, plus dégradée peut-être encore que celle à laquelle les *casual wards* des *workhouses*, ouverts la nuit à tout venant, offrent un asile momentané. Beaucoup en effet parmi les habitués de ces *lodgings* ont eu ou craignent d'avoir maille à partir avec la justice, et ils ne se soucient pas d'entrer, ne fût-ce que pour une nuit, en contact avec une autorité régulière. Quelques-uns portent sur la figure la trace de blessures récentes. D'autres sont individuellement connus des agens comme étant des malfaiteurs de profession et leur adressent la parole en plaisantant. Aussi n'ai-je jamais vu collection de types plus sinistres parmi les hommes et plus avilis parmi les femmes. Beaucoup vous suivent en mendiant jusque dans la rue, et leurs importunités ne tarderaient pas à se transformer en menaces, si l'on se hasardait seul en pareille compagnie.

Tout autre est l'organisation de la surveillance des garnis à Paris. Chaque logeur est astreint à tenir un livre où il inscrit les noms de ses pensionnaires, l'indication de leur profession et de leur domicile d'origine, avec la mention du jour de leur entrée et de leur sortie. Ces indications sont relevées tous les deux jours ou même tous les jours par les inspecteurs des garnis et centralisées par ordre alphabétique à la préfecture de police, où l'on possède ainsi un contingent d'informations très utiles sur la population flottante de Paris. Cette population présente un aspect sensiblement différent à Paris et à Londres. Je ne sais s'il faut en faire honneur à la différence des deux races ou bien à l'ensemble des mesures qui permettent à l'autorité administrative d'interdire le séjour de Paris aux surveillés, aux étrangers réputés dangereux, aux individus sans ressource qui ne sont pas du département de la Seine; mais la population des garnis de Paris m'a paru beaucoup plus décente et en tout cas plus digne. Sans doute parmi ces gens qu'une visite nocturne troublait dans leur sommeil, il y en avait qui n'avaient ni la conscience très nette, ni le casier judiciaire très pur, et qui, ayant été plus d'une fois témoins de quelque descente de police, se troublaient à la question la plus banale. Une nuit, dans une maison isolée du quartier de Charonne, j'ai pu me croire en présence du fameux maître d'école des *Mystères de Paris*, en y trouvant attablé, à une heure du matin, avec trois individus de mauvaise mine, un homme dont les yeux étaient cachés sous d'énormes lunettes bleues, le nez et les lèvres mangés par la cicatrice d'une horrible brûlure, et je ne crois pas qu'il eût été très prudent d'engager une conversation en tête-à-tête avec lui. Mais quelques-uns

de ces dormeurs étaient seulement de rudes travailleurs, qui s'étaient logés comme ils avaient pu, attendant mieux de la fortune. Le plus grand nombre semblaient des déclassés, qui avaient roulé, par malheur ou par inconduite, jusqu'à ce triste degré de misère, mais qui ne paraissaient point cependant abrutis par la débauche. Quelques-uns faisaient même avec une certaine bonne humeur les honneurs de leur taudis et plaisantaient sur les inconvéniens de leur gîte. « Moi, monsieur, je suis un philosophe, » me disait un ouvrier en m'ouvrant la porte d'un cabinet en planches dont il avait tapissé les parois avec de vieux journaux, et je sus seulement par le logeur que ce philosophe absorbait tous les jours la valeur d'un franc d'absinthe. Un autre me montrait avec orgueil l'esquisse d'un modèle qu'il venait de dessiner pour la statue de la république mise au concours par le conseil municipal. Beaucoup lisaient un journal dont l'achat représentait pour eux le quart ou même la moitié du prix de leur nuit. Le *Rappel* d'abord, *la France* ensuite, m'ont paru la lecture favorite de ces habitués du garni. J'ai fait l'une de ces visites la nuit du dimanche des Rameaux, et dans plus d'un bouge j'ai trouvé attachés au chevet du lit de gros paquets de buis, destinés à être vendus le matin à la porte des églises, où beaucoup sans doute n'ont jamais pénétré. Ce fut de bon cœur que le lendemain j'en achetai quelques rameaux, sachant mieux à quel excès de misères cette ressource d'un jour était destinée à porter remède.

Si la population des garnis présente donc à tout prendre un aspect moins attristant à Paris qu'à Londres, il n'en est pas de même de l'aspect des garnis eux-mêmes. Au point de vue de l'hygiène et de la salubrité, aucun contrôle, sauf celui tout à fait insuffisant (je l'expliquerai tout à l'heure) de la commission des logemens insalubres, n'est exercé sur leur tenue intérieure. C'est au logeur à disposer ses lits comme il l'entend, en cherchant à ne pas rebuter ses cliens par des conditions excessives de malpropreté et d'inconfortable, et ce que j'ai vu porte à croire que ces cliens n'ont pas le moyen de se montrer bien difficiles. Les garnis les plus aristocratiques sont ceux qui ne se composent que de *cabinets*. Par là il faut entendre souvent une petite pièce sans jour et sans air, ne s'éclairant que par un châssis qui donne sur une cour intérieure, véritable puits, ou même sur un escalier et ne renfermant pour tout mobilier qu'un lit étroit qui n'en reçoit pas moins souvent deux personnes. L'habitation d'un grand nombre de ces cabinets serait tout à fait impossible le jour, et elle n'est tolérable la nuit que pour ceux qui viennent y dormir du lourd sommeil de la misère, après avoir travaillé ou rôdé sans interruption depuis le matin jusqu'au soir. La location ne s'en paie pas moins d'un prix élevé, 12, 15, 20, et

jusqu'à 24 francs par mois : toujours d'avance; ces hôtes-là ne sont pas de ceux auxquels on fait crédit. Cependant les locataires des cabinets représentent la catégorie la plus relevée de la clientèle des garnis, car au-dessous du cabinet il y a la *chambrée*, c'est-à-dire l'entassement dans un local plus ou moins étroit d'un nombre de lits aussi grand que le local peut en contenir, depuis quinze ou vingt dans une salle très basse jusqu'à quatre dans une soupente en mansarde, au-dessus desquels il n'y avait certainement pas un pied d'air. Tel est le spectacle qu'on a dans des garnis situés au centre de la ville dans l'ancienne cité, rue Quincampoix, rue Zacharie, rue de la Parcheminerie. Le prix de la nuit est de huit ou six sous; dans certains garnis tout à fait misérables, on couche pour cinq sous. Dès onze heures du soir, une odeur nauséabonde prend aux yeux et à la gorge ceux-là mêmes qui n'en sont pas à leur première visite. Les lits sont généralement formés avec une paillasse et garnis de draps qui, malgré les mouvemens de la population, sont changés on ne sait quand. Dans ces draps, j'ai vu beaucoup de malheureux couchés sans aucune espèce de vêtemens pour ménager leur unique chemise; d'autres couchent au contraire tout habillés dans l'intérieur d'un vieux bois de lit dont le fond est garni de paille et de chiffons. Quant aux prescriptions ordonnées dans l'intérêt des bonnes mœurs et de la décence, elles se bornent à l'interdiction de recevoir des femmes dans les chambrées d'hommes; mais le logeur peut faire ce qu'il veut de son appartement, et il en profite. J'ai visité rue d'Arras un garni qui n'est à vrai dire que la chambre du logeur. Dans cette chambre, de dimensions très exiguës, neuf personnes étaient couchées : quatre locataires, le logeur, sa femme et trois enfans, dont une petite fille de douze ans couchée dans le lit du père.

Il y a là, on le voit, une organisation absolument défectueuse et déplorable. J'hésite d'autant moins à le dire tout haut, et avec l'espoir d'être entendu, que personne n'en est directement responsable et que d'ailleurs on se préoccupe de la modifier (1). La législation qui régit les garnis est insuffisante. L'ordonnance de 1832, qui est encore en vigueur, ne donne aux inspecteurs d'autres droits que de surveiller les entrées et les sorties. Les questions d'hygiène leur échappent, et, lorsqu'un garni leur paraît par trop insalubre, ils ne peuvent que le signaler à la préfecture de police, qui elle-même le signale à la commission des logemens insalubres; mais cette

(1) Ce travail était déjà sous presse lorsqu'a été affichée dans les rues de Paris une ordonnance nouvelle sur les garnis qui emprunte plusieurs dispositions à la législation anglaise et exige dans chaque local loué pour la nuit une capacité cubique d'au moins 14 mètres par personne. Mais, cette ordonnance ne statuant que pour l'avenir, l'état de choses que j'ai décrit subsistera longtemps encore.

commission n'est pas suffisamment armée. Aux termes de la loi de 1850, elle ne peut intervenir que si l'insalubrité est occasionnée par le fait du bâtiment ou de ses dépendances. Lorsque l'insalubrité provient de l'entassement d'un trop grand nombre d'habitans dans un même local salubre en lui-même, la loi ne lui donne aucun pouvoir. Telle est la conclusion à laquelle la commission est elle-même arrivée après s'être récemment saisie de la question, et elle a dû se borner à proposer un nouveau projet de règlement qui a peut-être le tort d'être un peu ambitieux. Cependant la question est soulevée, et il faut la trancher. Le mieux serait de soumettre de par la loi la profession de logeur aux mêmes restrictions que celle de cabaretier, afin de mettre entre les mains de l'administration une arme puissante : le retrait d'autorisation ; mais le moyen d'espérer qu'au moment où il est question d'établir la liberté des cabarets on abroge celle des garnis ? A tout le moins faudrait-il qu'une nouvelle ordonnance, dont les prescriptions n'excéderaient certainement pas les pouvoirs de la préfecture de police en matière d'hygiène, établît une proportion entre le nombre de lits que le logeur serait autorisé à placer dans chaque salle et la dimension cubique de cette salle. Si quelque épidémie de choléra, de fièvre typhoïde ou de petite vérole venait à se déclarer, on frémit à la pensée de la rapidité avec laquelle elle se développerait dans des conditions pareilles. Des travaux importans entrepris après les épidémies cholériques ont démontré que c'était surtout par les garnis que ces épidémies s'étaient propagées. J'ajouterai qu'il y a peut-être là aussi un devoir de prévoyance politique. Il est impossible que des individus qu'on laisse ainsi croupir avec insouciance dans des conditions inhumaines n'en ressentent pas une sourde colère qui aux jours des grandes commotions sociales se trahit par des vengeances. Pour dire toute ma pensée, si la population des garnis m'a paru d'un aspect plus décent à Paris qu'à Londres, j'y ai observé aussi avec intérêt ces figures énergiques, intelligentes, un peu exaltées, qu'on ne serait pas étonné de retrouver un jour, avec une expression farouche, derrière une barricade. « Qu'est-ce que vous voulez? Est-ce la révolution? » répondait du fond de son lit un homme à la porte duquel le logeur avait frappé, et cette réponse moitié gouailleuse et moitié menaçante m'a, je l'avoue, donné à réfléchir sur les passions qui fermentaient peut-être dans cette atmosphère à tous les points de vue malsaine. Il y a donc lieu de se préoccuper de cette question, aussi bien au point de vue de l'hygiène qu'au point de vue de la sécurité publique. Certes je ne prétends pas qu'une meilleure organisation des garnis contribuât pour beaucoup à apaiser ces passions qui grondent sous l'écorce de toute société brillante, mais, lorsqu'il s'agit d'adoucir

par la charité ou la prévoyance les souffrances des hommes, a-t-on le droit de décourager celui-là même qui propose de porter une goutte d'eau à la mer?

Un des buts de mes visites dans les garnis était de m'assurer si ces garnis recevaient beaucoup d'enfans. Isolés, j'en ai rencontré très peu; mais beaucoup y sont malheureusement reçus avec leurs parens. Parfois ce sont des ménages de marchands ambulans qui, n'ayant d'autre mobilier que leur petite voiture à bras et les marchandises qu'elle contient, sont obligés de se loger ainsi en garni en attendant que les gains réalisés par eux leur permettent de *s'établir dans leurs meubles*. Ils n'en paient pas moins un loyer excessivement cher. Dans un garni de la rue de Bièvre, un marchand de toiles cirées ambulant et sa femme payaient pour la location de deux cabinets, dont l'un était occupé par ses enfans, la somme exorbitante de 48 francs par mois, soit près de 600 francs par an. Ses deux enfans, à la mine intelligente, allaient à l'école pendant que les parens criaient leurs marchandises par les rues. Il y a aussi, dans ces garnis, des ménages de chiffonniers qui vivent pêle-mêle avec les détritus qu'ils ont ramassés dans la rue, et qui, partant au petit jour pour rentrer à neuf heures, sont obligés de laisser leurs enfans enfermés avec leur déjeuner du matin, qu'ils croquent à belles dents, assis sur des tas de chiffons. Telle était la destinée d'un pauvre petit être de quatre ans que j'ai vu dans un garni voisin du Val-de-Grâce, et qui, à peine guéri de la petite vérole volante, ne pouvait pas être reçu à la crèche ou à l'asile parce que ses parens n'avaient pas eu la précaution de le faire vacciner. Les plus malheureux parmi ces hôtes des garnis, ce sont des ménages (ou soi-disant tels) d'ouvriers dont les meubles ont été saisis et vendus, faute par eux d'avoir pu payer leur loyer, et qui sont venus s'établir dans un cabinet de garni, croyant n'y rester qu'un mois. Peu à peu, la misère et le découragement aidant, ils ont fini par s'y installer tout à fait. Ils y ont pullulé en quelque sorte, et telle pièce exiguë, sans lumière et sans air, qui avait donné d'abord asile à un ménage avec un ou deux enfans en bas âge, finit par en abriter quatre ou cinq, parfois davantage. J'ai vu ainsi d'incroyables et attristans spectacles d'imprévoyance et de promiscuité. Rue des Lyonnais, dans un cabinet long d'environ vingt pieds, large de cinq ou six, deux étroites couchettes en fer, assez larges tout au plus pour recevoir une seule personne, étaient disposées bout à bout : dans l'une dormaient la mère avec un enfant à la mamelle et deux enfans couchés la tête au pied du lit; dans l'autre, le père avec deux enfans. Le plus âgé de ces enfans avait à peine huit ans. Dans un autre cabinet de ce même garni, neuf personnes étaient couchées : le père et la mère dans un lit avec un enfant d'un an, deux garçons de qua-

torze et douze ans dans une étroite couchette, et quatre enfans étendus par terre, en sens inverse, sur un seul matelas. C'était la misère dans toute son horreur et sa tristesse. Ces pauvres gens, troublés dans leur sommeil, répondaient cependant sans impatience, et plutôt avec un sentiment de surprise reconnaissante à nos questions : ils semblaient étonnés de l'intérêt qu'ils inspiraient. On sentait la faiblesse et la mauvaise fortune plutôt que le désordre ou l'inconduite, et je ne fus pas surpris de trouver au chevet d'un de ces lits un crucifix en bois auquel était suspendu un rameau de buis bénit, récent souvenir des fêtes de Pâques.

Telle n'est point l'impression que m'a laissée une visite dans certain garni de la rue de la Clef, tout contre la prison de Sainte-Pélagie. Ce garni reçoit en grand nombre des familles de modèles italiens qui vont poser le jour dans les ateliers. Dans ces familles, on trouve des enfans en grand nombre, car les enfans sont un des revenus de la famille. Il n'est pas un d'entre nous qui à l'exposition annuelle des Champs-Élysées ne se soit arrêté avec plaisir devant le portrait de quelque petite fille italienne, blonde ou brune, dont il aura peut-être admiré la gentillesse dans la rue. J'avoue que mon plaisir sera désormais un peu gâté aujourd'hui que je sais mieux quel genre d'existence entretient cette industrie des modèles italiens. Dans une des chambres de ce garni habitent neuf personnes, le père, la mère et sept enfans dont l'aînée est une jeune fille d'environ seize ans. Une corde est tendue d'un bout à l'autre de la chambre, et à cette corde sont suspendus avec grand soin, pour les préserver de la saleté, tous leurs ajustemens aux couleurs brillantes, jupon bleu, ceinture rouge et jusqu'à la chemisette blanche de la mère et des filles : tous, sans distinction d'âge ni de sexe, couchent dans trois lits différens, sans aucune espèce de vêtemens. Ces gens ne sont cependant point misérables, et une journée de séance leur est payée jusqu'à 10 francs.

A ces désordres, une réglementation plus rigoureuse suffirait pour mettre un terme. Il n'y aurait qu'à emprunter à la législation anglaise une disposition qui défend de recevoir les enfans dans le même cabinet que le père et la mère, lorsqu'ils sont âgés de plus de dix ans. Les logeurs anglais trouvent moyen de se conformer à cette prescription sans augmenter leurs prix, en établissant dans leurs dortoirs un système de cloisons basses qui assure la séparation sans intercepter l'air. Les logeurs de Paris s'arrangeraient de même, et il y aurait à se faire d'autant moins de scrupules de réduire un peu leurs bénéfices que ces gens-là gagnent souvent beaucoup d'argent. Tel logeur que je pourrais citer a payé 53,000 francs un vieil hôtel où il tient, dans une rue autrefois célèbre, un garni misérable, et il possède

en outre de bonnes terres au soleil dans le département de l'Yonne. Faute d'avoir établi à Paris quelques prescriptions indispensables, on laisse végéter dans les garnis une population d'enfans qui vit dans des conditions également déplorables au point de vue de la moralité et au point de vue de l'hygiène. Il est impossible que le vagabondage n'y fasse pas d'importantes recrues. Lorsque le logis paternel est un taudis sans air et sans lumière où la famille au complet peut à peine tenir et ne saurait se mouvoir, il ne faut pas s'étonner que les enfans s'en éloignent aussitôt que leurs jambes peuvent les porter, et, lorsque les habitués du garni sont en grande partie des vagabonds dont les mœurs et les habitudes leur sont familières, il est plus facile pour ces enfans de suivre sur leurs traces le chemin de la rue que d'apprendre celui de l'école. L'enfant qui a commencé au garni, finira au garni, à moins qu'il ne rencontre sur sa route l'hospitalité de la prison.

Les habitans passagers des garnis qui constituent la population nomade de Paris, ne représentent malheureusement pas à eux seuls la population misérable. Bien des souffrances se cachent aussi dans ces petits appartemens que la première obligation du locataire est de remplir de ses pauvres meubles et dont le *terme* est pour lui une si lourde préoccupation. Il est plus difficile encore de pénétrer le secret de ces souffrances, en évitant de donner à sa visite la forme d'une curiosité blessante. Pour y parvenir, j'ai pris le parti d'accompagner dans quelques-unes de leurs visites les membres de la commission des logemens insalubres ou les commissaires-voyers chargés de la vérification des travaux ordonnés par cette commission. C'est ainsi que j'ai pu pénétrer dans ce qu'il y a certainement de plus misérable parmi les logemens particuliers de Paris, et comparer ensemble ce que j'appellerai la vieille et la nouvelle misère, celle qui se cache dans les maisons à six étages au centre des quartiers populeux, et celle qui s'étale dans les masures nouvellement construites entre l'ancienne enceinte de Paris et les fortifications. Il y aurait beaucoup à dire à propos de l'influence qu'ont exercée sur la condition de la population parisienne les percemens si vigoureusement exécutés sous l'empire à travers les quartiers les plus misérables de Paris. Sans doute en éventrant des pâtés de maisons enchevêtrées les unes dans les autres, en coupant par de larges voies de communication un dédale de ruelles, en traçant des squares plantés d'arbres et arrosés d'eau, on a fait pénétrer dans des régions qui en étaient dépourvues l'air, la lumière, la gaîté ; mais ce n'est là dans une certaine mesure qu'un trompe-l'œil, et il n'y a pas bien loin des somptueuses façades du boulevard Sébastopol ou de la rue Monge aux taudis de la rue de Venise, de l'impasse Berthault ou de la rue

d'Arras. D'un autre côté, comme il fallait bien que les expropriés se logeassent quelque part, ils ont reflué un peu au hasard vers les fortifications, cherchant un gîte et disposés à se contenter de peu. Voici alors ce qui s'est passé. Beaucoup de ces terrains, situés dans les régions qui avant l'annexion de la banlieue ne faisaient pas partie de Paris, étaient possédés par de bons propriétaires qui en tiraient blé, foin ou avoine, et n'avaient ni l'aptitude ni les capitaux nécessaires pour se livrer à la spéculation. Ils ont loué leurs terrains à des locataires qui les ont couverts de constructions destinées dans leur pensée à ne pas durer plus longtemps que leurs baux, c'est-à-dire une vingtaine d'années, et ceux-ci ont sous-loué à une population sans asile ces habitations provisoires construites dans des conditions qu'on peut aisément imaginer. Parfois ce sont les sous-locataires eux-mêmes qui ont construit leur habitation à leur fantaisie, en employant de vieux matériaux enlevés aux démolitions de Paris. C'est ainsi que sont élevées, dans le quartier de la Glacière, les maisons de la cité Dorée, à la Villette celles des passages du nord et du sud, de la rue Monjol et de la rue Péchoin, dans le XVIIe arrondissement celles du quartier des Épinettes. Ces constructions réalisent le dernier mot de la simplicité en fait de matériaux et d'architecture. Elles se composent presque toujours d'un rez-de-chaussée qui comprend une ou deux pièces, et d'un premier auquel on accède le plus souvent par un escalier extérieur en bois plus ou moins pourri. Un grand nombre de ces maisons sont occupées par des chiffonniers, et leur servent de magasin pour leur marchandise, avec laquelle ils vivent pêle-mêle, triant le jour les vieux chiffons, les vieux papiers, les vieux os qu'ils ont ramassés pendant la nuit. L'odeur aigre et douceâtre qui s'exhale de ces magasins se fait sentir à distance et ne permet pas de se tromper sur la nature de l'industrie exercée par les habitans de la maison. Dans ces régions, la misère se sent à l'aise, elle est chez elle, elle trône, et, lorsqu'on y pénètre, il fait bon avoir à donner sur-le-champ la raison de sa présence. Mais je dois dire qu'une fois cette raison donnée, et à quelques exceptions près dont il faut toujours faire la part, j'ai été étonné de ce que dans ces couches infimes de la population parisienne on trouve encore de bonne éducation relative et de dignité. Dès qu'on leur témoigne quelque intérêt, ils vous content assez volontiers leurs petites affaires, expliquent sans trop s'en plaindre les causes de leur misère ou la nature de leur industrie et vous font avec bonne grâce les honneurs de leur unique chambre, qui, suivant le caractère des habitans, présente tantôt le spectacle du plus affreux désordre, tantôt celui d'une propreté relative. Dans beaucoup de ces ménages, on trouve quelque emblème de piété soigneusement conservé par la femme, tableau

de première communion, chapelet, crucifix, ce qui n'empêche assurément pas le mari de déclamer contre les prêtres. Mais, à tout prendre, cette population de Paris, si la politique ne lui tournait pas la tête et si elle n'était pas exploitée par des ambitions sans scrupule, serait, j'en suis persuadé, de toutes les grandes agglomérations européennes celle où l'on rencontrerait le plus d'intelligence, de courage et d'humbles vertus.

Ce qui, faut-il dire égaie ou attriste, l'aspect de ces royaumes de la misère, c'est le grand nombre des enfans. Règle générale : lorsque vous voyez les enfans pulluler dans une rue ou dans une cité, c'est la plus misérable du quartier. Ce sont les enfans qui ont eu le plus à à se féliciter des percemens de M. Haussmann. Ceux qui naissent et sont élevés dans le vieux Paris trouvent presque tous aujourd'hui, à deux pas de leur demeure, des squares où ils peuvent jouer en liberté. Ceux dont les parens se sont réfugiés entre l'ancienne enceinte de Paris et les fortifications y sont élevés comme à la campagne, en bon air. Ils ont la libre jouissance des ces terrains vagues où l'on voit encore paître en grand nombre des vaches et des chevaux. Ils ont généralement bonne mine, la physionomie éveillée, les traits délicats, et l'on peut voir par là combien cette race parisienne est fine lorsque les rudesses de la vie ne l'ont point encore déformée. Malheureusement dans ces quartiers où la population est très dispersée l'école est loin. Beaucoup, négligence ou misère des parens, prennent de bonne heure l'habitude de ne pas la fréquenter. On les rencontre par bandes, se gardant les uns les autres, les aînés portant les cadets, et courant les rues ou les champs. Peu à peu les forces viennent, et avec les forces l'audace ; le boulevard extérieur n'est pas loin, et tout boulevard n'a-t-il pas ses séductions ? De ces promenades aventureuses au vagabondage en règle, il n'y a qu'un pas, souvent franchi, et c'est assurément aux enfans de ces régions que le dilemme un peu excessif « école ou prison » s'applique avec le plus de vérité.

A côté de l'armée des petits vagabonds, il y a celle des petits mendians, qu'il ne faut pas confondre, bien que ces deux armées se prêtent un mutuel renfort. Je viens d'expliquer les causes du vagabondage ; celles de la mendicité sont un peu différentes. Je les indiquerai dans une prochaine étude.

OTHENIN D'HAUSSONVILLE.

ÉTUDES

SUR

LES TRAVAUX PUBLICS

ROUTES, CHEMINS ET TRAMWAYS.

I. *Étude historique sur l'administration des voies publiques en France*, par M. E.-J.-M. Vignon. — II. *Étude historique et statistique sur les voies de communication en France*, par M. Félix Lucas. — III. *Conférences sur l'administration et le droit administratif*, t. III, par M. Léon Aucoc. — IV. *Tramways et chemins de fer sur routes*, par M. P. Challot.

I.

Les travaux publics dont l'antiquité nous a laissé le souvenir ou légué des restes encore debout se font tous remarquer par un caractère de luxe et de grandeur. Ils ont quelque chose de fastueux qui dépasse la juste mesure de l'utilité; l'harmonie entre le but et l'effet n'y existe pas. Voulait-on ériger le tombeau d'un monarque, c'était une pyramide; une porte de ville prenait l'aspect d'un arc de triomphe. Dans un pont, on considérait moins les exigences du débouché des eaux ou les commodités de la circulation que certaines idées préconçues de perspective et d'embellissement. Nul ne semblait se douter jadis que la vraie beauté des œuvres utiles est d'atteindre le but sans le dépasser. Nous serions tentés de croire que les constructeurs de l'ancien temps n'avaient pas à compter avec la dépense, ou qu'ils avaient à vil prix ce qui coûte aujourd'hui si

cher, les matériaux et la main-d'œuvre. Toute entreprise d'utilité publique était pour eux un prétexte à décoration.

Il paraît certain que les plus anciennes routes de l'ère romaine eurent ce cachet d'ostentation ; la voie Appienne, par exemple, la plus célèbre de toutes, était ornée, dit-on, de colonnes rostrales et de statues, en sorte que les premiers milles au sortir de Rome ressemblaient plutôt à une promenade de ville qu'à un grand chemin. L'art de construire les chaussées était encore dans l'enfance lorsque celle-ci fut ouverte. Les routes n'avaient été jusqu'alors que des sentiers frayés par les voyageurs et par les bêtes de somme. Aucun peuple, si ce n'est peut-être les Carthaginois, n'avait songé à en renforcer le sol par une sorte de maçonnerie, et cependant les Romains portèrent bientôt cet art presque à la perfection, parce que, à mesure que leurs conquêtes s'étendirent, ils multiplièrent leurs grands chemins en les améliorant. Afin d'en faire davantage, la construction en fut simplifiée autant que la solidité le permettait; les accessoires superflus ne se montrèrent plus qu'aux abords des cités. Ce qui montre le mieux l'immense développement que les maîtres du monde donnèrent à leurs voies de communication, c'est que le réseau en était complet. En outre des lignes qui rayonnaient autour des principaux centres de population, il y avait des voies transversales pour desservir les villes de moindre importance.

Il n'est pas superflu d'observer que les chemins de cette époque étaient déjà soumis au régime légal qui a prévalu de nos jours chez tous les peuples civilisés. La propriété en appartenait à l'état, l'usage en était public et gratuit. Le trésor impérial ou celui des provinces en faisait les frais; parfois un général enrichi par la guerre contre les barbares ou bien un riche citoyen, avide de popularité, consacrait à des travaux de voirie une partie de sa fortune. Quant à l'entretien, il était tantôt à la charge de l'empire, tantôt à la charge des provinces, ou bien il y était pourvu au moyen de corvées fournies par les habitans des localités voisines. Les barrières de péage paraissent avoir été inconnues ou rarement usitées.

Il fallait que les voies romaines fussent de construction bien soignée pour avoir duré si longtemps après que l'entretien annuel en fut supprimé, car on ne s'en occupa plus depuis l'invasion des barbares jusqu'au XVIIe siècle. A peine sait-on ce que c'est qu'une route pendant cette longue période. Ce n'était qu'un instrument inutile pour des peuples qui dédaignaient les moyens de locomotion rapide, dépourvus qu'ils étaient d'habitudes commerciales et de relations lointaines. S'il est présumable, d'après plusieurs capitulaires, que Charlemagne et ses successeurs veillèrent à l'entretien des ponts, ce ne fut que par des actes isolés, sans suite et sans vues d'ensemble; ces monarques ne firent pour la *viabilité* de

leur royaume que ce qu'on devait faire jusqu'au siècle de Louis XIV : quelques passages des plus dangereux ou des plus incommodes furent seuls l'objet de travaux d'amélioration. Ainsi l'on établissait des ponts ou des bacs sur les rivières les plus larges ; on surélevait en chaussées les chemins bas et humides, surtout aux abords des villes. Les avenues des habitations seigneuriales étaient alignées, dressées de niveau, plantées d'arbres. Dans le reste du pays, il n'existait que des sentiers que l'on suivait à la trace. Certaines voies romaines que l'on continua de fréquenter sans les entretenir par l'apport de nouveaux matériaux s'usèrent jusqu'au sol, en sorte qu'il est devenu presque impossible d'en retrouver maintenant le véritable emplacement. D'autres, au contraire, abandonnées par les voyageurs, disparurent sous une végétation parasite, avec leurs fossés et leur empierrement. Les archéologues les découvrent aujourd'hui, souvent parallèles aux routes modernes que les ingénieurs de notre époque ont tracées dans la même direction.

Il y eut donc au moyen âge une lacune de plusieurs siècles. Ce fut alors que les voyageurs, pèlerins ou marchands, se virent compris au même titre que les pauvres et les malades dans la catégorie des malheureux que la charité chrétienne commandait de secourir. Ce qu'il fallait à cette époque de courage et de persévérance pour entreprendre le plus court voyage, on s'en doute à peine. Surtout avant les croisades, qui du moins mirent les populations en mouvement, traverser la France ou franchir la frontière de son pays natal suffisait à illustrer un homme. Dépouillés par les brigands, rançonnés par les seigneurs sous prétexte de protection, exposés sans gîte ni assistance aux intempéries des saisons, souvent entravés par les obstacles matériels du chemin, les voyageurs étaient d'autant moins nombreux que chaque province vivait dans une sorte d'isolement. Déjà les marchands se servaient de lourdes voitures pour le transport de leurs denrées et marchandises; mais les charrois se faisaient le plus souvent à dos de cheval.

Vers le XIIe siècle apparut une congrégation de moines, à la fois hospitaliers et maçons, qui bâtissaient des couvens auprès des passages difficiles des rivières afin d'y donner asile aux voyageurs. L'un d'eux, saint Benezet, est fameux pour avoir construit un pont sur le Rhône, à Avignon, vers 1180. La tradition de ces frères pontifes se conserva longtemps. L'un des derniers de l'ordre, le frère Romain, devint ingénieur des ponts et chaussées lors de la création de ce corps à la fin du XVIIe siècle. Malheureusement, l'art de construire les ponts ne s'apprend pas par intuition, la tradition des architectes de l'antiquité était perdue. Presque tout ce qu'ont fait les moines ingénieurs s'est écroulé ou bien a été emporté par les crues des cours d'eaux.

Peu à peu des ressources plus importantes permirent de compléter ces premiers ouvrages dus à la charité publique. Le roi de France prit l'habitude de faire exécuter sur ses domaines des travaux de voirie, soit avec les seuls produits de son apanage, soit en y faisant concourir, sous la forme d'un impôt spécial, les localités qui en devaient profiter. Les grands vassaux l'imitèrent souvent. Le pape Innocent IV, pendant le séjour qu'il fit à Lyon en 1245, donna l'ordre d'édifier le pont de la Guillotière; les ouvriers furent payés en partie par des indulgences : c'était alors une monnaie courante. Il n'y a pas apparence que l'on ait, au moyen âge, employé les corvées sur les chemins, sauf en temps de guerre pour faciliter le passage des troupes, et en temps de paix pour réparer les avenues des châteaux. La corvée était cependant connue; tout serf la devait à son seigneur. Au contraire, les péages étaient fréquens sous forme d'impôt dû par le voyageur au seigneur dont il traversait les domaines. Ce n'était en somme qu'une espèce de douane intérieure sans affectation spéciale à une nature de dépenses; du moins il en fut ainsi tant que dura le régime féodal. Plus tard, le roi concéda des péages avec le but avoué de créer des ressources pour l'entretien des chemins. Il est vrai que le produit de l'impôt était souvent appliqué à d'autres dépenses, si bien que les péages, au lieu de favoriser la circulation, devenaient un nouvel embarras. Plusieurs ordonnances royales rappellent aux concessionnaires les conditions auxquelles le droit de lever des deniers sur les passans leur a été accordé; ces actes sont nombreux, d'où l'on peut conclure que l'autorité royale avait peine à se faire obéir.

On trouve une autre preuve du mauvais état des chemins au moyen âge dans les témoignages qui restent du développement considérable qu'eut alors la navigation intérieure. Fort actif dans l'ancienne Gaule, sous la domination romaine, le commerce par eau disparut après l'invasion barbare. Ce ne fut pas une éclipse de longue durée, car des chartes des premiers rois de France constatent l'existence de corporations de bateliers sur les grandes rivières. Le vin, le blé, le bois, les fourrages, toutes matières encombrantes, arrivaient à Paris par bateaux. La plus importante peut-être de ces corporations était celle des personnes « fréquentant et marchandant sur le fleuve de Loire et les autres rivières chéant et descendant en icelui fleuve. » Sans cesse menacés par les exactions des seigneurs dont ils côtoyaient les domaines, les mariniers obtiennent du roi Charles VI, en 1402, la permission de s'imposer une contribution dont le produit couvrira les frais de leurs nombreux procès. Un peu plus tard, ils en sollicitent le renouvellement, sous promesse d'en consacrer une partie à des travaux d'entretien. Au surplus, la batellerie n'était pas seule intéressée à l'amélioration de la

Loire, dont le vaste bassin était déjà ravagé par les crues. Il est vraisemblable que, dès l'ère carlovingienne, peut-être avant, les riverains commencèrent à endiguer le lit entre des *turcies* ou levées qui ont acquis peu à peu un si colossal développement. Au lieu de laisser aux eaux un libre épanchement sur des champs que le limon aurait engraissés, les ingénieurs de l'ancien temps imaginèrent de resserrer le flot entre deux digues prétendues insubmersibles qu'il fallut à chaque siècle exhausser et renforcer davantage.

Il n'y avait alors ni magistrats ni fonctionnaires qui eussent charge spéciale de visiter et d'entretenir les voies de communication. Les prévôts, baillis et autres délégués de l'autorité royale entre lesquels se partageait l'administration publique avaient bien mission de veiller à l'emploi des deniers recueillis par les péagers. Souvent peu scrupuleux, ils détournaient à leur profit l'argent versé par le public. Un fait à noter est que la juridiction des prévôts des grandes villes s'étendait, en matière de voirie, bien au-delà des limites de la commune. Celui de Paris entretenait non-seulement le pavé de la capitale, mais encore jusqu'à vingt lieues de distance les chemins qui, disent les lettres patentes de 1388, sont « tellement dommagés, empirés et effondrés que, en plusieurs lieux, on ne peut bonnement aller à cheval ni à charroi sans très grands périls et inconvéniens ni y amener des vivres et des denrées pour le gouvernement du peuple. » Et ledit bailli avait pouvoir de contraindre les habitans des villes voisines à refaire les chaussées, ponts et passages qui conduisaient à Paris. Au commencement du XVIe siècle apparaissent des officiers royaux, les trésoriers de France, administrateurs, financiers et magistrats, qui, depuis leur origine jusqu'à la création des intendans, furent les agens actifs de l'autorité centrale en matière de travaux publics. Par malheur les offices des trésoriers de France étaient des charges vénales, ce qui fut cause qu'ils échurent à des hommes plus occupés de leurs propres affaires que de celles du public.

C'est qu'au fond l'absence de toute centralisation était alors l'obstacle sérieux aux entreprises d'utilité générale. Les magistrats locaux ne savaient ni ce qu'il fallait faire ni en quel temps il fallait faire quelque chose. Lorsque Henri IV voulut réformer l'administration du royaume, l'un de ses principaux actes fut d'instituer un grand voyer de France. Sully, qui en exerçait les fonctions, se hâta de nommer un voyer dans chaque province pour exécuter ses ordres. Cet essai fut éphémère. En 1621, les caisses du trésor étant vides, le roi éprouva le besoin de créer de nouveaux offices de trésoriers de France, afin de s'en faire payer l'investiture; en les créant, il ne put faire autrement que de leur accorder des attributions, et la charge de grand voyer fut abolie. Le soin des routes

redevenait donc une affaire provinciale; aussi étaient-elles dans un déplorable état d'abandon. Hormis le passage des rivières et l'intérieur des villes, on n'y voyait pas trace de main d'homme. Des sentiers à travers la campagne, sans largeur régulière, exposés aux anticipations des riverains, défoncés par les pluies, bouleversés par les laboureurs, telles étaient les routes au XVIe siècle. On voyageait le plus souvent à cheval, par petites journées, s'arrêtant chaque soir. Les voitures de transport en commun pour les personnes étaient encore inconnues.

Colbert, devenu contrôleur-général des finances, eut, dans ses attributions multiples, la direction des travaux publics; il sut organiser cette branche de l'administration du royaume avec le soin que son esprit actif et judicieux apportait en toutes choses. Ce qui lui manquait le plus tout d'abord, c'étaient des auxiliaires qui fussent dans les provinces les exécuteurs fidèles de la volonté royale. Ne pouvant compter sur les officiers de finances, trop négligens d'habitude par cela seul que l'achat de leurs charges leur conférait l'inamovibilité, il s'adressait de préférence aux intendans de justice, police et finances que peu à peu on avait établis à demeure en chaque généralité. Ceux-ci n'étaient pas, comme les trésoriers de France, des magistrats en possession d'offices héréditaires; c'étaient les représentans dévoués de l'autorité centrale, qui les nommait, déplaçait ou révoquait sans qu'il y eût besoin de faire enregistrer au parlement leurs lettres de créance. Toutefois l'intendant n'aurait pas suffi à traiter seul les innombrables affaires qui lui incombaient. L'usage s'établit de lui adjoindre, sous le titre de commissaire pour les ponts et chaussées, l'un des trésoriers de la généralité avec mission de visiter les routes et d'y faire exécuter les réparations nécessaires. La volumineuse correspondance de Colbert témoigne qu'il veille avec une application constante à ce que l'intendant et son adjoint s'occupent sérieusement des voies de communication. Il leur adresse tantôt des circulaires, tantôt des lettres particulières au sujet de tel ou tel travail. Parfois il les loue de ce qu'ils ont fait, ailleurs il les gourmande parce que les routes sont en mauvais état. Tout intendant qui arrive dans sa province doit parcourir sans retard les grands chemins dont le bon entretien intéresse le commerce et le bien public. Le trésorier-commissaire est tenu de les visiter deux fois l'an : au printemps, pour examiner les travaux à faire, à l'automne pour recevoir les ouvrages exécutés pendant la belle saison. Colbert exige des comptes-rendus mensuels : il entre dans les plus minutieux détails de chiffres et ne craint pas de se prononcer quelquefois sur les questions techniques. Ce fut utile sans doute à une époque où tout était à faire; mais ne peut-on accuser l'illustre ministre de Louis XIV d'avoir été l'un des créateurs

de cette fâcheuse centralisation qui contribua plus tard à éteindre les forces vives de la nation en ôtant aux autorités locales toute initiative en même temps que toute responsabilité?

Au surplus Colbert s'aperçut bientôt que trésoriers et intendans n'avaient pas l'aptitude requise pour construire de grands ouvrages d'art. D'ordinaire ils s'assuraient le concours des architectes du pays, qui étaient peu capables ou qui vivaient en communauté d'intérêts avec les entrepreneurs dont ils devaient surveiller les opérations. Le contrôleur-général des finances en vint alors à confier les travaux les plus difficiles à des ingénieurs spéciaux. Ce qui était d'abord l'exception devint ensuite la règle; chaque généralité eut son ingénieur des ponts et chaussées. Colbert leur envoyait des instructions, il étudiait avec défiance peut-être, avec sagacité assurément, les aptitudes de chacun d'eux; il récompensait les plus habiles en leur confiant les projets de premier ordre. L'entretien des levées de la Loire et la construction des ponts sur ce fleuve étaient à cette époque les plus belles occasions qu'un ingénieur eût de se distinguer. Le grand ministre y appelait ceux dont le talent avait été mis en relief par des travaux d'un ordre inférieur.

Quels furent les résultats effectifs de cette époque féconde en réformes administratives? Les dépenses inscrites sur l'état du roi pour les ponts et chaussées, — le budget de ce temps, — ne furent jamais considérables; elles s'élevaient à peine à un million de livres année moyenne. Il y avait un supplément de ressources fourni par les impositions locales, puis les péages, qui n'étaient plus admis qu'à titre d'impôt pour l'entretien des mauvais passages. Colbert entreprit d'abolir les péages abusifs ou inutiles, et il n'y réussit pas sans peine, quoique les barrières fussent dès lors aussi désagréables au public qu'elles le sont de notre temps. Enfin il y avait la corvée; Colbert ne l'aimait pas, il en prévoyait les excès. Elle n'était autorisée que par exception, sur les routes par exemple où le roi devait passer, comme de Paris à Chambord ou à Compiègne. Des arrêts du conseil d'état approuvèrent pourtant à diverses reprises une corvée de nature spéciale sur la route de Paris à Orléans, l'une des plus fréquentées du royaume. Les voituriers qui amenaient du vin et retournaient à vide étaient contraints de passer au retour par Étampes et d'y charger du sable ou des pavés.

Il y aurait de l'exagération à dire que les soins de Colbert dotèrent la France d'un réseau de bonnes routes; ce devait être l'œuvre du règne suivant. Sous Louis XIV, les chemins restèrent à l'état de sol naturel, comme l'on dit aujourd'hui, sauf quelques portions où le roulage était d'une activité exceptionnelle. Les négocians voyageaient, les gens de guerre aussi; les malades allaient

quelquefois chercher au loin un climat plus clément ou des eaux bienfaisantes. Quant à voyager par plaisir, nul n'y pensait; le touriste n'existait pas encore. Le grand roi lui-même, qui devait être pourtant l'homme le mieux servi de son royaume, ne mettait-il pas deux jours pour aller de Versailles à Fontainebleau?

Sous les ministères de Chamillart et de Desmarets, les travaux publics furent sacrifiés pour subvenir aux besoins de guerres désastreuses. En revanche, la régence du duc d'Orléans fut féconde en projets de tous genres. Dès le début du règne de Louis XV, les ponts et chaussées sont confiés à un directeur-général, le marquis de Béringhen, premier écuyer du feu roi. Le rôle important que jouait ce personnage, membre de l'un des conseils du royaume, atteste l'intérêt qu'on attachait alors au bon état des routes. Le directeur-général, avec des fonctions sans doute mal définies, était l'intermédiaire entre le pouvoir central d'une part et de l'autre les intendans, les trésoriers, les ingénieurs, qui s'occupaient de la voirie dans les provinces. La centralisation, dont Colbert avait été l'initiateur, ne se manifestait encore que par des bienfaits; elle propageait les bonnes méthodes techniques, elle introduisait l'économie dans l'emploi des deniers, la régularité dans les comptes de finances. Les ingénieurs reçurent alors une organisation hiérarchique, une vive impulsion fut donnée aux travaux, à l'entretien des chaussées et à la reconstruction des ponts. Les fonds accordés sur l'état du roi étant insuffisans, on prit l'habitude de lever dans chaque généralité des impositions spéciales aux grands chemins.

Au marquis de Béringhen succéda Joseph Dubois, frère du cardinal et l'un des secrétaires du cabinet du roi; puis, par une de ces révolutions administratives qui sont fréquentes sous tous les régimes, la direction générale des ponts et chaussées fut supprimée. Un arrêt du conseil en date du 23 octobre 1736 la réunit à l'administration des finances. Mais bientôt Orry, contrôleur-général, entreprit d'étendre à tous les pays d'élections le principe du travail par corvées que les provinces frontières avaient adopté déjà. Ceci augmentait à tel point les attributions administratives des ponts et chaussées qu'il y eut nécessité d'en rendre la direction à un conseiller d'état qui n'eût pas en même temps d'autre occupation. Ce fut Daniel Trudaine qui l'obtint en 1743.

Les traditions de savoir et d'honnêteté que conservent avec scrupule les ingénieurs de notre temps sont un legs du passé; ce corps d'ingénieurs est aujourd'hui ce que l'ont fait, il y a plus d'un siècle, deux hommes de bien, Trudaine et Perronet. Leur vie mérite d'être racontée avec quelques détails. Daniel Trudaine, fils d'un ancien prévôt des marchands de Paris, naquit en 1703. Intendant de la généralité de Riom, de 1730 à 1734, il fut ensuite appelé au

conseil d'état. Lorsque le contrôleur-général voulut confier les ponts et chaussées à un homme d'expérience, le choix se porta sur cet administrateur qui s'était occupé avec zèle des routes de l'Auvergne. L'un de ses premiers actes fut la création d'un bureau de dessinateurs pour dresser les plans des grands chemins de France. En y travaillant quelque temps, les jeunes gens s'initiaient à la pratique du dessin dont les ingénieurs ont sans cesse besoin. Ce n'était pas assez; on se plaignait qu'il n'y eût pas dans les provinces des élèves instruits, laborieux, capables d'obtenir après un stage le titre d'inspecteur des travaux. Trudaine résolut en conséquence de fonder à Paris une école dont il confia la direction à Perronet, l'un des membres les plus distingués du corps des ponts et chaussées. Né à Suresnes en 1708, Perronet avait commencé, selon l'usage du temps, par étudier chez un architecte de Paris. Après un stage de quelques mois dans les ponts et chaussées, un mérite reconnu lui avait valu d'être nommé ingénieur à Alençon, où il avait poursuivi avec beaucoup d'activité la création de routes excellentes. La faveur de Trudaine le fit revenir à Paris pour présider aux études des élèves ingénieurs.

Il y eut mieux encore. Trudaine prit l'habitude vers la même époque de réunir chaque dimanche les ingénieurs présens à Paris, les trésoriers de France, à qui l'usage avait maintenu certaines attributions de voirie, et quelques savans qui n'étaient pas étrangers à l'art des constructions. On y discutait en commun les graves questions que les assistans avaient à traiter chaque jour; on y apportait les projets présentés par les ingénieurs de province, on y rendait compte des succès obtenus par l'emploi de nouvelles méthodes. Les séances de cette assemblée ne furent longtemps que des conversations officieuses; le souvenir même s'en serait perdu si Perronet n'avait eu soin d'en dresser le procès-verbal. Plus tard, Trudaine de Montigny, successeur de son père, fit tenir le registre officiel des délibérations par un secrétaire. Tel fut le germe du conseil des ponts et chaussées, aux avis duquel s'attache avec raison aujourd'hui la plus haute autorité pour tout ce qui concerne les travaux publics.

Le fait saillant de l'histoire des grands chemins au XVIII[e] siècle est l'institution de la corvée. Il convient à double titre d'examiner comme elle s'établit et ce qu'elle produisit, d'abord parce que ce fut la principale ressource des ingénieurs du temps, et aussi parce que, rendue moins onéreuse pour le pauvre peuple, elle alimente encore maintenant le budget de la vicinalité.

II.

Un caractère distinctif de l'administration royale avant 1789 est la pénurie constante du trésor public. Faute de crédit, les emprunts étaient à peu près impossibles. Soit ignorance, soit nonchalance, le fisc ne réussissait pas à atteindre, comme il le fait de nos jours, la richesse sous toutes les formes où elle se manifeste. On trouvait de l'argent pour soutenir une guerre, même pour couvrir des dépenses de luxe; on en manquait pour les œuvres utiles. Il paraît vraisemblable que, pendant les dernières années de Louis XIV, les ponts et chaussées recevaient de 400 à 500,000 livres du trésor royal, plus, en chaque généralité, une somme variable de 8,000 à 15,000 livres, prélevée sur les ressources locales, plus le produit d'impositions extraordinaires attribué d'avance à certains ouvrages spéciaux. Le tout ne dépassait pas 1,300,000 livres. Même en tenant compte de la dépréciation qu'a subie la monnaie depuis cette époque, c'était bien peu, puisque la dépense actuelle des chemins vicinaux, des routes et de la navigation intérieure, sans compter les chemins de fer et les ponts maritimes, est au moins cent fois plus considérable. Aussi intendans et ingénieurs réclamaient-ils sans cesse. En cette extrême pénurie, la corvée était une ressource élastique dont on devait être tenté d'user avec excès.

Sous le régime féodal, la monnaie étant rare, rien n'était plus fréquent que le paiement de redevances en nature; la corvée ou travail commandé *(corrogata opera)* en était une forme. Elle était due par le serf au seigneur, non point au roi; mais en certains cas, en particulier pendant la guerre, par le seigneur au roi. D'autre part, c'est pour ainsi dire une maxime du droit naturel que le paysan peut être requis de donner assistance aux armées en marche. L'obligation subsiste de nos jours; il y a toutefois un grand progrès : cette assistance n'est plus gratuite; mais elle est si essentielle qu'une loi récente en a déterminé toutes les conditions. Il y a deux cents ans, la corvée existait sous cette double forme de redevance foncière et de réquisition militaire. En bon administrateur, Colbert n'aimait guère à s'en servir, parce qu'il en redoutait les abus. Cependant il arrivait souvent que les populations rurales fussent convoquées pour réparer les routes où le roi devait passer; même en certaines provinces frontières, l'Artois, la Lorraine, l'Alsace, la Franche-Comté, il était d'usage que les chemins fussent entretenus par corvée.

Ce fut lorsque le marquis de Béringhen reçut du régent la direction générale des ponts et chaussées, avec la mission de développer les voies de communication en France, que les res-

sources fournies par le travail gratuit des paysans reçurent une organisation régulière. On avait déjà des ingénieurs expérimentés. D'abord en Alsace, puis successivement dans les généralités de Soissons, de Metz, de Châlons, et peu à peu dans tous les pays d'élections qui étaient régis par l'administration centrale, de 1717 à 1738, la corvée des grands chemins fut établie. Cela se fit sans vue d'ensemble, peu à peu, par décision de chaque intendant. Pour créer le moindre impôt pécuniaire, il fallait en ce temps un édit enregistré au parlement; pour cette nouvelle charge, dont le poids fut bientôt intolérable, il n'y eut pas même un arrêt du conseil du roi, les instructions ministérielles y suffirent; elle ne pesait, il est vrai, que sur les habitans des campagnes, auxquels personne ne s'intéressait plus depuis que les seigneurs avaient pris l'habitude de vivre à la cour. La corvée ne fut mise en vigueur ni dans les villes, où les corps de magistrature y auraient fait attention, ni autour de Paris, parce que les plaintes trop vives seraient arrivées jusqu'au roi. Le clergé en était exempt aussi bien que la noblesse. Ajoutons pour la moralité de ce récit que les seules provinces qui y échappèrent furent les pays d'états, où l'administration était soumise au contrôle d'assemblées périodiques, et pourtant ces provinces eurent aussi de belles routes.

Il est utile d'examiner de près la corvée des grands chemins pour apprécier les ressources qu'elle a pu fournir aux ingénieurs et la charge onéreuse qu'elle a été pour les populations rurales. En principe, était corvéable tout homme assujetti à l'impôt de la taille, d'âge et de force à travailler, ce qui comprenait tous les vilains depuis seize ans jusqu'à soixante. Un règlement de 1738 prend soin d'observer que les fermiers, métayers, laboureurs des ecclésiastiques et des gentilshommes y doivent être employés aussi bien que ceux des simples bourgeois. Sont en outre requises toutes les bêtes de somme ou de trait appartenant aux corvéables. Au commencement de l'année, le syndic de chaque communauté fournit à l'intendant le dénombrement des forces de sa paroisse, c'est-à-dire la liste des individus et des animaux qui peuvent être assujettis au travail des routes. L'ingénieur divise alors la besogne à faire dans l'année en tâches proportionnelles aux forces de chaque communauté; puis, par l'intermédiaire de l'intendant et du subdélégué, les ateliers sont convoqués à jour fixe, en avril ou en mai de préférence ou encore à l'automne, autant que possible aux époques où les paysans ne sont occupés chez eux ni par les semailles ni par la récolte. Il est recommandé de ne pas envoyer les corvéables à plus de quatre lieues de leur village; pour les plus éloignés, l'inconvénient de la distance est compensé par une légère réduction de la tâche à exécuter. S'ils ne peuvent retourner le soir chez eux,

les habitans des villages voisins sont obligés de leur donner asile avec de la litière pour les chevaux et de la paille fraîche pour les hommes; tout est prévu, on le voit. Il avait même été question de donner des rations de pain aux corvéables; il a fallu y renoncer parce que cette mesure d'humanité coûtait si cher que le salaire d'ouvriers libres eût été moins onéreux.

Le vice, en effet, de ces ateliers de réquisitionnaires est qu'on y travaille mal. Il est bien prescrit de ne faire faire par les corvéables que des mouvemens de terre, des extractions de matériaux, des charrois; tout ce qui est ouvrage d'art reste confié à des entrepreneurs qui se font aider par des ouvriers spéciaux. La besogne a beau être simplifiée, le paysan la fait avec dégoût. Les défaillans, les mutins sont punis d'amende, de prison, par la seule autorité de l'intendant ou de l'ingénieur, sans autre forme de procès. Les plus malins s'en faisaient exempter; il n'y avait si petit office, si mince emploi public qui n'obtînt ce privilége; nouvelle surcharge pour ceux qui ne s'y pouvaient soustraire. Aussi le nombre des jours de corvée varie-t-il beaucoup d'une province à l'autre. Le règlement évalue à trente jours par an cet impôt en nature. C'était excessif; il paraît certain que plusieurs intendans usèrent plus largement encore du droit qu'on leur donnait de convoquer les corvéables.

Ce qui précède suffit à montrer combien la corvée était lourde pour les habitans des campagnes; que l'on y ajoute les erreurs dans l'évaluation des tâches ou dans le dénombrement des assujettis, les retards dus à l'intempérie des saisons, même sans doute les exactions des hommes chargés de la surveillance des ateliers, et l'on comprendra que le paysan dut prendre en horreur ce travail des routes dont il avait seul la charge et dont, après tout, le gentilhomme, le citadin, profitaient encore plus que lui.

Les historiens du XVIIIe siècle rendent tous aux intendans cette justice de reconnaître que c'étaient des administrateurs zélés, intelligens, humains lorsque l'exécution des ordres envoyés par l'autorité royale leur permettait de faire acte d'humanité. Quelques-uns s'efforcèrent d'adoucir la charge en la répartissant avec plus d'équité ou bien en réprimant avec sévérité les exactions des subalternes. A Paris, Trudaine et Perronet s'en occupaient aussi, avec d'autant plus de sollicitude qu'ils savaient que le temps des corvéables était souvent gaspillé, et que le profit du gouvernement était loin d'être à proportion de la charge imposée aux cultivateurs. En outre, sans rêver une égale répartition des charges publiques entre toutes les classes de la société, ce qui eût été une utopie à cette époque, ils se demandaient pourquoi l'on ne ferait pas rembourser par les communautés que l'éloignement exemptait de cette réquisition une partie des journées exigées à titre gratuit des com-

munautés voisines. Beaucoup d'ingénieurs avaient proposé cette réforme ou d'autres équivalentes. Le croirait-on? l'objection principale à une réforme dont personne ne contestait la nécessité c'était une défiance trop justifiée envers l'autorité royale. Que l'on convertisse la corvée en impôts, disait-on, le produit en entrera dans le trésor royal, qui a bien d'autres soucis que les routes; et, comme les chemins ne se construiront ni ne s'entretiendront plus, l'impôt restera, la corvée sera néanmoins rétablie.

Cependant plusieurs intendans entreprirent d'organiser l'entretien des chemins sur une base plus équitable. A l'inverse des administrateurs de nos jours, ils restaient longtemps dans la même province, ils en connaissaient les ressources, les besoins; il leur était loisible de suivre plusieurs années durant les effets d'une réforme. Celui de Caen, Orceau de Fontette, imagina de décider que la tâche serait dorénavant proportionnelle à la taille de chaque paroisse et non plus au nombre des corvéables. En outre, il réduisit tellement le délai d'exécution que la plupart des communautés se virent obligées de faire faire leur tâche par un entrepreneur désigné d'avance. Par ce moyen, la corvée se transformait en un impôt pécuniaire dont le produit, au lieu d'être versé au trésor, allait droit à l'entrepreneur; il n'y avait donc pas à craindre que le gouvernement s'en emparât pour acquitter des dépenses d'autre nature. Même, comme la Normandie est un pays riche où les chemins sont séparés par de faibles distances, toutes les paroisses étaient atteintes à peu près de la même façon. Néanmoins, il y avait au fond de ce système une réforme radicale qui devait soulever l'opposition des classes privilégiées. La corvée devenait un impôt proportionnel aux facultés et non plus aux forces des contribuables. Les taillables riches avaient à supporter ce dont les pauvres étaient soulagés. Ceci se passait en 1760; la France, obérée par la guerre de sept ans, était si malheureuse qu'une circulaire du contrôleur-général avait prescrit de suspendre les travaux des routes. Il y eut des plaintes qui, émanant de cultivateurs aisés, furent plus aisément entendues. La cour des aides et le parlement de Rouen condamnèrent ces levées de deniers sans autorisation légale « sous prétexte de réparations et établissemens de chemins. » Il n'était pas rare à cette époque que les parlemens se missent en hostilité contre les intendans, en qui les magistrats, possesseurs de leur office, ne voulaient voir que de simples commis. Le remède était toujours le même; un arrêt du conseil royal cassait les délibérations du parlement, et les troupes réparties dans la province donnaient au besoin l'appui de la force aux injonctions des intendans. C'est ainsi que les choses se passèrent cette fois encore en Normandie. Au surplus, comme les routes étaient nécessaires, les

populations se soumirent de bon gré au régime que Fontette avait établi. On lui découvrit même tant d'avantages que d'autres intendans s'empressèrent de l'imiter.

Vers cette même époque, Turgot venait d'être nommé intendant de la généralité de Limoges. De Tourny, dont le nom reste attaché dans cette ville aussi bien qu'à Bordeaux, où il fut envoyé par la suite, à des travaux d'amélioration municipale, l'y avait précédé et y avait employé la corvée sans mesure. Les grandes routes de la province avaient été commencées en beaucoup d'endroits à la fois, sans plan d'ensemble, probablement faute d'ingénieur capable de préparer les projets; il avait fallu renoncer aux projets ébauchés, surtout par la raison que le sol montueux du Limousin ne se prêtait pas aux tracés rectilignes, qui étaient le dernier mot de l'art en ce temps. Les paysans étaient rebutés, plus encore que dans les autres parties du royaume, de perdre leurs journées à des travaux dont il leur revenait si peu de profit. La corvée ne se faisait plus qu'avec mollesse; elle suffisait à peine pour l'entretien des voies principales. Les convictions économiques de Turgot ne s'arrangeaient pas d'un impôt si mal réparti; à son avis, le paysan ne devait rien faire à titre gratuit. Quoique le contrôleur-général, qu'une si grande réforme effrayait, ne l'écoutât guère, il envoyait l'un après l'autre des plans de réforme. A l'imitation de ce qu'avait fait Fontette, il voulait convertir la corvée en une tâche proportionnée à la taille; les paroisses situées à proximité des routes s'en acquitteraient en nature ; elles en feraient même plus que leur part, mais les corvéables seraient payés pour ce supplément, les autres paroisses s'acquitteraient en argent. Comme il avait su gagner la confiance du clergé et des paysans, il ne lui fut pas difficile d'obtenir l'acquiescement des assemblées communales à cette manière de faire. D'ailleurs les cours des aides et les parlemens ne lui étaient pas hostiles. Il sut donc tourner les obstacles auxquels s'était heurté l'intendant de Caen. Restait l'objection déjà citée et fondée sur la crainte légitime que le gouvernement n'accaparât pour ses besoins ordinaires l'imposition représentative de la corvée. Turgot conseillait, pour éviter ce détournement, d'assimiler les travaux des routes à ceux des églises ou des presbytères, dont il n'y avait pas exemple que l'autorité royale eût détourné les fonds. Si bien combiné que fût le projet, le contrôleur-général ne consentit pas tout de suite à le faire approuver par un arrêt du conseil, et néanmoins Turgot le mit à exécution. Les administrateurs provinciaux jouissaient vraiment de singulières immunités au XVIII[e] siècle. Trois années durant, Turgot se donna la licence de remanier le plus considérable des impôts de répartition sans y être

autorisé autrement que par les délibérations des paroisses. Enfin, en 1766, l'arrêt d'approbation fut obtenu. Ce mode de rachat des corvées se continua jusqu'en 1787 sans que rien y fût changé. Le Limousin lui dut d'avoir d'excellentes routes, car cette réforme permettait de faire faire l'entretien annuel par des ouvriers expérimentés au lieu de paysans insoucians, puisque la corvée se payait en argent plutôt qu'en nature. Ajoutons qu'un ingénieur d'un grand talent, Trésaguet, fut envoyé dans la généralité de Limoges à point pour tirer profit du nouveau régime que Turgot y venait d'établir.

Les méthodes de rachat de la corvée introduites en Normandie et dans le centre de la France par deux intendans de mérite ne s'étendirent pas à toutes les provinces; l'administration centrale y répugnait, sans doute parce qu'elle ne croyait pas trouver partout les mêmes élémens de succès. Cependant il devenait nécessaire d'opérer une réforme générale. Que l'on étudie l'histoire politique de cette époque : il n'y a pas de sujet qui passionne davantage le public, qui suscite plus de mécontentement dans les classes inférieures de la société. C'est un thème d'inépuisables dissertations pour les écrivains politiques, pour les économistes, même pour les académiciens. Les philosophes prétendent que les corvées dépeuplent les campagnes, que les chevaux et les hommes y périssent de misère et de fatigue, que c'est un triste reste de la servitude antique : bruyantes déclamations qui dépeignaient le mal sans indiquer le moyen d'y remédier. Les ingénieurs, qui y regardaient de plus près et qui savaient bien que le pays ne pouvait se passer de bons chemins, étaient hostiles en général à la suppression du travail en nature; à les entendre, il suffisait d'abolir les exemptions et de réduire le nombre des journées requises en assujettissant, par compensation, les privilégiés à un impôt équivalent. On sait par ce qui précède quelle résistance toute tentative de ce genre devait rencontrer de la part de la noblesse et de la magistrature. Turgot, devenu contrôleur-général, se résolut néanmoins à l'entreprendre. L'édit de 1776, préparé par lui, après de longues discussions avec Trudaine et Perronet, interdisait d'exiger des sujets du roi aucun travail gratuit ni forcé pour la construction des chemins ou pour tout autre ouvrage public; une contribution spéciale imposée sur les propriétaires de bien-fonds, et dont le domaine royal n'était même pas exempt, devait couvrir la dépense d'entretien des routes. Cet édit fut précédé d'un long exposé des motifs où les abus du régime existant étaient blâmés avec une violence de pamphlétaire. Le contrôleur-général espérait par là opposer une barrière invincible à tout ministre qui proposerait de rétablir la corvée Le but qu'il poursuivait ne fut pas atteint, on le sait. On sait aussi que le parlement de Paris, et à la suite tous les parlemens

du royaume, protestèrent contre l'édit avec une énergie que le bien public ne leur inspirait point. Il est pénible en vérité de voir avec quelle ardeur les privilégiés du rang et de la fortune combattirent en cette occasion pour le maintien d'un impôt inique qui « enlevait à des malheureux, au profit des propriétaires, le fruit légitime de leurs sueurs et de leur travail. » Il serait hors de propos de raconter ici la lutte entre Turgot et les parlemens. Louis XVI sacrifia son ministre ; en même temps était remise en vigueur, sans qu'il fût besoin de le dire, cette odieuse corvée dont on avait annoncé l'abolition avec fracas trois mois auparavant.

Cependant l'édit de 1776 avait eu trop de retentissement, la population des paroisses rurales en avait pris trop bonne note pour qu'il fût possible de rétablir comme devant le travail gratuit et obligatoire des grands chemins. Les ingénieurs se trouvèrent dans un grave embarras pour l'entretien des routes déjà exécutées, dans un plus grave encore pour la construction de nouvelles routes. Ici l'on y pourvut sur les fonds du trésor royal, ailleurs par un impôt réparti suivant la méthode que Fontette avait introduite en Normandie, ailleurs encore par des impositions locales. Cette dernière ressource fut employée de préférence dans les généralités où se faisait l'essai d'assemblées provinciales. Le gouvernement hésitait entre ces solutions diverses : chaque nouveau contrôleur-général, — et ils se succédaient à bref délai dans ce temps de pénurie, — interrogeait les intendans, faisait une enquête, suivant l'expression d'aujourd'hui. Enfin, en 1786, un édit, imité de celui que Turgot avait fait rendre dix ans plus tôt, transformait la corvée en contribution pécuniaire. Quelques parlemens protestèrent encore, mais avec moins d'acrimonie, car l'esprit public s'était modifié. L'assemblée des notables vint trancher souverainement la question ; elle décida la conversion de la corvée en prestation pécuniaire sous la condition expresse que les assemblées provinciales fussent chargées à l'avenir de la confection et de l'entretien des chemins et grandes routes. Quelques personnes pensent encore maintenant que cette solution était alors et serait aujourd'hui la plus raisonnable. Les assemblées provinciales furent emportées par la révolution, la corvée ne pouvait plus reparaître : les voies de communication de tout genre restèrent à la charge des provinces, puis des départemens, ou furent abandonnées sans entretien ni soins.

Au milieu de toutes ces tribulations administratives, le corps des ponts et chaussées avait conservé les habitudes de savoir et d'honnêteté que ses fondateurs lui avaient voulu donner. S'il y eut des abus dans les appels des corvéables, des extorsions commises par les agens subalternes, du moins les ingénieurs ne furent jamais accusés d'en être coupables ou complices. A la mort

de Daniel Trudaine, survenue en 1769, son fils Trudaine de Montigny, qui était associé depuis longtemps à ses fonctions, en eut la survivance. Il ne se retira qu'en 1777, à l'avènement de Necker. Deux maîtres de requêtes au conseil du roi, De Cotte et Chaumont de la Millière, lui succédèrent jusqu'à la révolution, qui modifia brusquement l'organisation du royaume. Mais ces changemens étaient secondaires, parce que l'œuvre de Daniel Trudaine suffisait à tous les besoins. Le nombre des ingénieurs s'accroissait à mesure que les travaux acquéraient plus d'importance, les emplois vacans étaient dévolus aux élèves de l'école dirigée par Perronet.

L'emploi arbitraire des hommes de la campagne sur les routes pendant plusieurs jours chaque année avait mis une ressource inépuisable entre les mains des ingénieurs. Il y eut sans contredit, au début surtout, un prodigieux gaspillage des forces vives de la nation; en fin de compte, c'est sous le règne de Louis XV, personne ne l'ignore, que furent ouvertes toutes les grandes routes de France. A cette époque aussi remontent les décisions de principe qui régissent encore la voirie. Les chemins du royaume sont classés par catégories suivant l'importance du roulage qui s'y opère. Des arrêts du conseil établissent les droits et les obligations des entrepreneurs de travaux publics et règlent la police du roulage. Des plans dressés par le bureau des dessinateurs sous la surveillance de Perronet fournissent des titres authentiques pour combattre les anticipations des propriétaires riverains. Parmi les nombreuses instructions envoyées de Paris aux ingénieurs des généralités, il y en a deux qui méritent une mention spéciale. C'est d'abord de tracer les grands chemins « du plus droit alignement que faire se pourra, » ce qui donna aux routes de ce temps un caractère de grandeur, bien que ce fût incompatible avec l'adoucissement des pentes, que la circulation rapide réclame aujourd'hui de préférence à l'abréviation du parcours. En second lieu, ce fut l'obligation imposée aux propriétaires des terrains traversés de planter des arbres à distance régulière de l'un et l'autre bord. On ne l'avait prescrit d'abord qu'en vue de multiplier les essences de bois utiles; on s'aperçut bientôt que ces longues avenues d'arbres ne nuisent pas au bon entretien de la chaussée, qu'elles protègent le voyageur en été contre les ardeurs du soleil, qu'elles le guident pendant la nuit ou par les temps de neige.

Si la corvée permit d'ouvrir avec peu d'argent six mille lieues de routes que les étrangers admiraient, ce régime, auquel le contribuable ne se prêtait que de mauvais gré, ne fut pas favorable, il faut bien le dire, aux progrès techniques de la voirie. La corvée ne fournissait qu'une main-d'œuvre intermittente; il était impossible de lui demander l'entretien quotidien, qui est devenu la

règle avec les cantonniers modernes. Une fois que l'atelier d'une paroisse avait achevé la tâche prescrite, personne ne s'occupait plus de cette portion de chemin jusqu'à l'année suivante. C'était un petit mal pour les chaussées pavées comme l'étaient presque toutes celles de la généralité de Paris; c'en était un fort grand pour les chaussées établies avec des pierres cassées. Il arrivait que les rouliers aimaient mieux passer sur les accotemens défoncés plutôt que de conduire leurs attelages sur l'empierrement grossier du milieu. Dans le principe, les ingénieurs avaient coutume de mettre en dessous de gros matériaux, de forme irrégulière, sur lesquels ils étendaient une couche peu épaisse de cailloux de moindre dimension, suivant le modèle que leur en avaient laissé les Romains. Il leur fallut longtemps pour reconnaître qu'il y avait avantage à n'employer sur toute l'épaisseur que des cailloux de grosseur uniforme. Trésaguet, ingénieur à Limoges, paraît avoir été le premier qui introduisit cette nouvelle méthode vers 1770, un demi-siècle avant l'Anglais Mac-Adam, à qui l'honneur en est toujours attribué. Un autre ingénieur, de Cessart, proposa peu après de façonner les routes neuves avec un rouleau compresseur de poids considérable. L'idée est ancienne; cependant il y a trente ans à peine qu'elle est passée dans la pratique habituelle.

La création et l'entretien des routes au moyen de la corvée permirent de reporter sur les ouvrages d'art et en particulier sur les principaux ponts la majeure partie des ressources fournies par l'état du roi ou par les impositions locales. Au reste les ingénieurs furent en mesure d'entreprendre ces grands ouvrages avec de meilleures chances de succès que par le passé. A la fin du règne de Louis XIV, les ponts sur la Loire, la Seine, l'Yonne, la Marne, étaient dans l'état le plus inquiétant. La construction en était si vicieuse qu'ils s'écroulaient souvent; les restaurations se faisaient sans intelligence. Le moyen âge, qui nous a légué tant de beaux édifices religieux, n'a su mener à bien aucun pont sur une large rivière. Les arches étaient pittoresques, d'un aspect étrange par l'irrégularité de leurs formes ; mais, faute d'être solidement assises sur le fond mouvant des cours d'eau ou faute d'un débouché suffisant, elles étaient incapables de résister aux crues d'hiver.

Les projets exécutés pendant la seconde moitié du XVIII[e] siècle furent tous soumis à l'examen de l'assemblée des ponts et chaussées. C'est donc à cette savante compagnie que revient l'honneur d'avoir déterminé les règles de l'art. On peut lui reprocher d'avoir adopté des formes trop massives : les œuvres modernes ont plus d'élégance, surtout depuis la découverte des mortiers hydrauliques, qui permet de diminuer le cube des maçonneries; mais les ponts de Moulins, d'Orléans, de Tours, de Saumur, avec leurs

arches régulières, leur surface de niveau, tous suivis ou précédés de rues larges et droites plantées d'arbres, sont l'œuvre d'une école dont on ne peut contester le mérite. On l'appréciera davantage en étudiant l'histoire d'un de ces ponts, de celui de Moulins par exemple. Colbert en avait fait établir un qui ne dura que dix ans, bien qu'on n'y eût pas épargné la dépense. Hardouin-Mansard, le célèbre architecte, fut alors chargé de dresser un nouveau projet; à peine la dernière pierre était-elle posée que deux arches furent emportées par une crue. En 1752, l'ingénieur Regemorte entreprit de recommencer. Par malheur, l'emplacement naturel de ce pont était dans un endroit où le courant, resserré entre la ville de Moulins et l'un de ses faubourgs, acquérait une force extraordinaire. Regemorte eut recours à un moyen radical qui fut de raser partie du faubourg pour élargir le lit de la rivière. Le succès fut complet, mais la dépense atteignit 2,300,000 livres, dont les quatre cinquièmes à la charge des généralités de Tours, Orléans, Riom, Bourges et Moulins, le reste étant payé sur les fonds du trésor. Vers le même temps, De Voglie, ingénieur de la généralité de Tours, inaugurait à Saumur, sur les conseils de Perronet, la méthode de fondation par caisson étanche sur pilotis, ce qui fut un progrès considérable, car les fondations par batardeaux entraînaient des lenteurs fâcheuses sur un fleuve aussi capricieux que la Loire. Depuis lors, il n'y eut plus de progrès important jusqu'à l'invention toute récente de piles en tubes métalliques à l'intérieur desquelles les ouvriers descendent dans l'air comprimé. Il serait long d'énumérer toutes les œuvres remarquables dues au talent des ingénieurs de l'ancien régime. On ne peut toutefois passer sous silence l'ouvrage capital de Perronet, le pont de Neuilly, dont le décintrement fut l'occasion d'une sorte de fête publique. Louis XV y assistait, accompagné du corps diplomatique et de toute la cour. Bien que le débouché en ait été mal calculé, puisqu'une île s'est formée par atterrissement au devant de l'arche du milieu, ce monument témoigne de la perfection que l'art de construire avait atteinte au XVIIIe siècle.

Quel jugement convient-il, en résumé, de porter sur les voies de communication antérieures à la révolution? Habitués que nous sommes à des voyages rapides, il nous est difficile d'apprécier à leur juste valeur les efforts de nos aïeux. Consultons plutôt un contemporain, non pas un Français; quelque judicieux qu'il soit, outre que les élémens de comparaison lui font défaut, il aura sur les routes, les ponts et les corvées les préjugés de sa classe, condamnant le travail gratuit et obligatoire s'il est du parti des philosophes, la conversion de la corvée en impôt territorial s'il est homme de robe, décidant tout du point de vue administratif s'il est intendant. Arthur Young, qui parcourait la France à petites jour-

nées de 1787 à 1790, est un témoin plus perspicace, plus désintéressé. Dès le second jour, il s'extasie, mais sous réserve : « Si les Français n'ont pas d'agriculture à offrir à nos regards, ils ont de grandes routes, écrit-il en traversant la Picardie. Rien n'est au-dessus ou mieux entretenu que celle qui traverse une belle forêt : une large chaussée et des montagnes coupées pour les rendre de niveau avec les vallées me rempliraient d'admiration, si je n'avais rien appris des abominables corvées qui excitent ma pitié, des sueurs et du sang desquelles provient cette magnificence. » Quelques semaines plus tard, auprès de Narbonne, à l'autre bout du royaume, il admire encore : « Nous n'avons pas en Angleterre l'idée d'une pareille route. » Mais aussi ne cesse-t-il de s'étonner que de si beaux chemins ne soient pas plus fréquentés. La route d'Orléans, l'une des principales des environs de Paris, est un désert. En Languedoc, dans l'espace de douze lieues, il rencontre un cabriolet, une demi-douzaine de chariots et de vieilles femmes sur des ânes. On ne voyage guère; les bonnes auberges sont rares. — Cet Anglais a l'esprit positif. — C'est donc qu'il n'y a guère de commerce, de relations entre les localités voisines, entre la capitale et les autres villes; alors à quoi servent ces ponts magnifiques, ces chaussées superbes ? A prouver l'oppression et l'absurdité du gouvernement. « Des ponts qui coûtent 1,500,000 livres ou deux millions, et des routes pour faire une communication entre des villes qui n'ont pas de meilleures auberges, me paraissent des absurdités. Ce n'est pas simplement pour l'usage des habitans qu'ils sont faits, parce que le quart de la dépense remplirait ce but; ce sont donc des objets de magnificence publique... Quel est le voyageur qui ne taxera pas de folies de pareilles inconséquences, et ne souhaitera pas sincèrement un peu plus d'aisance et moins de splendeur ? » Ce jugement est trop sévère; nous ne saurions l'approuver. Qu'il y ait eu de l'ostentation dans les œuvres d'utilité publique au siècle dernier, c'est bien possible. C'est pour ainsi dire un trait du caractère national, que l'on retrouve dans les cathédrales du moyen âge, dans les palais, les cours et les promenades publiques dus aux intendans de Louis XV et de Louis XVI, aussi bien que dans les routes et les ponts de ces deux règnes, aussi bien que dans les chemins de fer de nos jours; nos ingénieurs veulent construire de façon durable, travailler pour la postérité. Ce n'est pas à nous, qui profitons de ces œuvres du temps passé, de le leur reprocher aujourd'hui.

Ainsi l'on ne voyageait guère, il y a cent ans. Cependant les voyages étaient devenus moins pénibles et plus rapides qu'au temps du grand roi. Les voitures étaient moins lourdes, moins fragiles grâce à l'invention des ressorts. La surface des chaussées étant mieux aplanie, le trot ou même le galop était devenu l'allure

habituelle. L'*Almanach royal* de 1758 nous apprend que les diligences partent de Paris pour Lyon de deux jours en deux jours, et qu'elles font le trajet l'hiver en six jours, l'été en cinq jours. « Elles contiennent huit personnes, et elles sont à présent suspendues sur des ressorts qui les rendent aussi douces que les chaises de poste et les berlines, ainsi qu'en conviennent ceux qui les ont éprouvées. » Les guimbardes, destinées au transport de gros ballots, « comme effets de MM. les ambassadeurs et négocians, » partent les mercredis et samedis et se rendent à Lyon en toutes saisons en dix jours. La durée du trajet semble indiquer que l'on s'arrêtait chaque soir. Il est probable qu'il y eut vers cette époque de grandes améliorations, comme semblent l'indiquer tous les nouveaux termes de carrosserie, — coches, guimbardes, gondoles, guinguettes, berlines, — qui se remplacent l'un l'autre et se condamnent l'un après l'autre au ridicule et à l'oubli.

III.

Pendant une trentaine d'années à partir de 1787, la voirie fut en décadence; diverses causes y contribuaient. L'assemblée constituante eut la sagesse de maintenir le corps des ponts et chaussées et de ne modifier en rien le régime auquel les grands chemins étaient soumis. Les administrations départementales restèrent chargées de les entretenir ou d'en continuer la construction. Comme on le pense bien, les ressources étaient restreintes. Le peu que l'on fit ne se put exécuter que par le moyen d'avances que le trésor public accordait aux départemens. Sous le directoire, une loi établit, contrairement aux traditions, une taxe spéciale d'entretien sur ceux qui faisaient usage des routes. On est hostile aux péages en France. Cette taxe ne put durer; une autre loi y substitua l'impôt du sel, qui conserva cette affectation spéciale jusqu'en 1814. L'état avait d'abord repris à sa charge la dépense d'entretien de toutes les routes; un décret de 1811, dont les effets subsistent encore, rendit aux départemens celles de moindre importance, que l'on appela dès lors routes départementales.

En somme le premier empire est une période d'abandon pour les travaux d'utilité publique qui n'ont pas un intérêt militaire. Les statistiques révèlent, il est vrai, qu'il y eut beaucoup d'argent consacré soit à l'entretien, soit aux constructions neuves; mais les dépenses se réservaient, à peu d'exceptions près, pour les routes dont les armées avaient besoin ou bien pour des œuvres de grand luxe, comme les passages du Simplon ou du Mont-Cenis. Les chemins à l'usage de tout le monde étaient presque abandonnés. L'art de l'ingénieur ne faisait point de progrès. Les communications restaient lentes, comme avant la révolution. L'*Almanach impérial*

nous en donne encore la preuve. En 1809, la diligence met quatre jours à franchir la distance de Paris à Lyon. Pour aller à Toulouse, il ne faut pas moins de huit jours, encore n'est-on pas certain d'arriver. Pendant l'hiver, de novembre à mars, il arrive souvent que les voitures publiques s'arrêtent. Si les grands chemins ne deviennent pas tout à fait impraticables, on le doit au mode de construction qu'avaient adopté les ingénieurs du siècle précédent. Il avait été d'usage au temps de Trudaine de mettre en dessous de la chaussée une sorte de maçonnerie à pierres sèches de grosses dimensions, posées à la main, comprimées à la masse. Sur cette fondation solide, dont la surface était rugueuse, se nivelait une faible épaisseur de cailloux cassés. Faute d'entretien, cette dernière couche s'usa, disparut; il n'y eut plus que les pierres de fond dont le volume était tel que les roues ne pouvaient les déplacer; le roulage devenait lent, pénible; du moins les voitures pouvaient encore circuler à petite vitesse. Ce qui est plus surprenant, les ingénieurs de l'empire avaient même oublié les bonnes méthodes de leurs prédécesseurs. Ils s'approvisionnaient de matériaux, lorsque des crédits d'entretien leur étaient accordés, aux carrières les plus voisines, sans souci de la qualité intrinsèque; les cailloux n'étaient point cassés, et de fait les ornières étaient telles que des pierres de fort échantillon s'y logeaient sans peine. Ces réparations accomplies pendant deux ou trois mois d'hiver, l'approvisionnement de matériaux épuisé, il semblait qu'il n'y eût plus rien à faire jusqu'à la campagne suivante; la chaussée se recouvrait d'une couche de boue, les ornières se reformaient à la première pluie, la route redevenait mauvaise jusqu'aux beaux jours du printemps.

Voilà quelle était la situation en France vers 1820. Le commerce avait repris beaucoup d'activité depuis la paix ; on voyageait, aussi le public se plaignait-il de n'avoir que de si mauvais chemins, d'autant plus qu'il était connu déjà qu'en Angleterre, grâce au talent d'un ingénieur nommé Mac-Adam, les routes étaient excellentes. Il y eut alors un engoûment universel pour le système inventé par cet Anglais dont le nom est resté associé depuis aux routes empierrées. On s'aperçut toutefois, lorsque la nouvelle méthode fut étudiée de près, qu'elle ne différait guère de celle inventée jadis par Trésaguet, ou mieux encore que l'ingénieur de la généralité de Limoges avait posé jadis, longtemps avant Mac-Adam, les vrais principes de l'entretien des routes.

Que l'on veuille bien nous permettre ici quelques explications techniques; le sujet en vaut la peine. Casser des cailloux et les étendre dans les ornières d'une chaussée, c'est en apparence le travail d'un manœuvre; il semble que le savoir, l'intelligence, n'aient rien à voir dans cette besogne. Cependant, si l'on considère que le

budget d'entretien annuel des routes nationales s'élève à 30 millions de francs, que celui des routes départementales n'est guère moindre, celui des simples chemins vicinaux quatre ou cinq fois plus considérable, on conviendra que la question est des plus graves au point de vue économique, qu'une méthode qui permettrait de réduire la dépense, ne fût-ce que de dix ou même de cinq pour cent, mérite d'être étudiée avec attention. En réalité, l'économie due aux procédés rationnels d'entretien actuellement en usage est plus élevée encore ; même, on peut affirmer que la méthode de Trésaguet, — il est à propos de lui restituer le nom de l'ingénieur qui l'inventa, — est seule capable de donner aux chaussées l'*uni*, la résistance dont le roulage, chariots ou voitures légères, a besoin en toutes saisons. Il est nécessaire que la couche supérieure d'une route empierrée soit résistante afin que les roues ne s'y enfoncent point, même par les temps de pluie, et qu'elle soit unie, pour que les voitures n'éprouvent ni cahots ni ballottement. Sur une chaussée neuve ou fraîchement rechargée, ces deux conditions se réalisent en y faisant passer plusieurs fois le lourd rouleau compresseur que tout le monde connaît. Les cailloux se tassent, se broient ; les détritus formés par les écrasemens se logent dans les interstices. La surface entière devient plane et régulière. Le même résultat s'obtiendrait dans un délai plus long par le seul effet du roulage, mais au détriment des chevaux et des voitures, qui s'y fatigueraient beaucoup, et avec un certain gaspillage de matériaux.

Cette chaussée se détériorera peu par l'effet du roulage, pourvu qu'elle ait une épaisseur suffisante : si elle est peu fréquentée, parce qu'elle supportera peu de fatigue ; si elle l'est beaucoup, parce que les voitures s'entre-croiseront en tous sens et produiront une usure uniforme sur toute la largeur. Mais les intempéries des saisons risquent d'y causer de graves dégâts. Les hâles de l'été dessèchent et réduisent en poussière cette sorte de mortier naturel qui réunit les cailloux les uns aux autres ; que l'un d'eux se déplace, il en résulte une cavité, une roue s'y accroche, ébranle les cailloux voisins, un trou se forme et s'agrandit petit à petit. L'hiver, c'est encore pis ; la pluie délaie ce qu'il y a de moins dur et le transforme en boue ; l'eau s'infiltre dans le sol, elle s'y gèle, et, lorsque le dégel survient, toutes les parties qu'elle a atteintes se soulèvent. Il y a moyen cependant de remédier à ces inconvéniens. Le cantonnier fait au plus vite les réparations les plus urgentes en sorte que le mal ne puisse s'aggraver. Toutefois le plus important est d'employer pour la construction d'abord, pour l'entretien ensuite, les meilleurs matériaux. Les pierres calcaires sont plus ou moins gélives, l'hiver les transforme en boue ; par compensation, elles conservent en été une humidité suffisante ; les pierres siliceuses résistent bien à la

gelée, mais elles se dessèchent trop dans la saison chaude. C'est en mélangeant les deux espèces en proportion convenable que l'ingénieur donne à la route une fermeté persistante en toutes saisons. Comme la composition géologique de notre sol est loin d'être uniforme, c'est en chaque département, en chaque canton même, une étude à faire sur les carrières qui s'y trouvent ou une comparaison de prix de revient entre les matériaux à bon marché que l'on a sur place et les matériaux plus chers qu'il faut amener de loin.

On voit quel rôle important joue dans notre outillage industriel l'humble caillou cassé qui s'amasse en pyramides régulières au bord de tous nos chemins. Le vieux pavé dont les ingénieurs d'il y a cent ans avaient garni toutes les grandes routes des environs de Paris est abandonné maintenant; à peine le tolère-t-on là où il existe; il donne trop cahots. C'est le *macadam* à surface unie et résistante que le public réclame sur toutes les voies, routes nationales, routes départementales ou chemins vicinaux. Or l'étendue de ces voies s'est prodigieusement accrue depuis le premier empire; quelques chiffres feront apprécier ce qu'il en est. Il existe en ce moment, sur le territoire français, environ 38,000 kilomètres de routes nationales, 46,000 kilomètres de routes départementales et 360,000 kilomètres de chemins vicinaux.

Dans l'historique qui précède, il n'a été question que des grandes routes qui relient la capitale aux frontières ou les grandes villes entre elles. Jusqu'à la monarchie de juillet, le gouvernement ne s'occupa pas des modestes chemins communaux dont le propriétaire rural a besoin pour se rendre à la ville voisine, le fermier pour conduire ses denrées au marché. Tout au plus trouverait-on, dans les archives des intendances, quelques arrêtés de police prescrivant aux cultivateurs de les labourer en travers pour niveler les ornières trop profondes. En vain des décrets impériaux mettent-ils l'entretien des chemins à la charge des communes, en vain une loi de 1824 autorise-t-elle les conseils municipaux à s'imposer à cet effet des centimes additionnels ou des journées de travail en nature. Soit inertie, soit ignorance, les communes ne faisaient rien. Comment en aurait-il été autrement? Il n'y avait à cette époque dans les campagnes personne qui sût expliquer comment se doit construire un chemin; il n'y avait personne non plus qui fût chargé de donner l'impulsion aux bonnes volontés individuelles. Cette lacune fut comblée par la loi de 1836. On sait quelles en sont les principales dispositions. Le préfet devient le grand maître de la voirie vicinale; certains chemins, qualifiés chemins de grande communication ou d'intérêt commun parce qu'ils desservent un groupe de communes, sont soustraits presque entièrement à l'autorité municipale dont le législateur redoute les négligences. C'est le préfet,

avec le concours du conseil-général, qui en décide la construction et l'entretien. Toute la voirie vicinale est confiée à un corps d'agens voyers départementaux. Les travaux restent imputables sur les budgets des communes, sauf ce que le département, par l'organe de l'assemblée qui le représente, en veut bien prendre à sa charge; mais ils sont dirigés ou tout au moins surveillés par le préfet et par ses agens voyers. La plus importante des ressources dont ceux-ci disposent est la prestation en nature. A vrai dire, c'est sous un nom nouveau la corvée de l'ancien temps, mais avec des tempéramens qui lui enlèvent le caractère odieux qu'elle avait avant la révolution. D'abord elle est réduite à trois journées par an; elle est rachetable au gré du prestataire, enfin elle pèse de façon uniforme sur tous les citoyens valides; il n'y a plus de privilége qui en exempte.

Cette loi, qui doit être comptée comme l'une des plus fécondes de la monarchie de juillet, conservait aux chemins vicinaux ordinaires le caractère communal. Toutefois, comme les ressources varient beaucoup d'une commune à l'autre et que toutes les parties du territoire sont solidaires, il devint bientôt manifeste que le département et l'état devaient venir en aide aux plus nécessiteuses. A partir de 1861, le gouvernement distribua chaque année quelques millions pour aider à la construction des chemins d'intérêt commun. En 1867, en vue de compléter à bref délai tout le réseau vicinal, un vaste programme fut dressé, d'après lequel le trésor public aurait donné en dix ans cent millions, et prêté, à un taux d'amortissement très réduit, deux cent millions pour l'achèvement des voies les plus importantes. De si grosses sommes n'étaient qu'un appoint dans la dépense. Les dix ans sont écoulés; la caisse des chemins vicinaux a soulagé sans contredit les communes trop obérées; mais il est certain qu'il reste encore beaucoup à faire.

Notons en passant que la loi de 1836 fut une atteinte à l'espèce de monopole tacite en vertu duquel le corps des ponts et chaussées avait exécuté jusqu'alors tous les travaux de route dans notre pays. A peu d'exceptions près, ce ne fut pas aux ingénieurs de l'état que les préfets remirent les fonctions d'agent voyer. Peut-être dans ces modestes entreprises de voirie vicinale, où la question technique s'efface souvent devant la question d'économie, où l'intérêt d'avenir cède le pas à de petites préoccupations d'intérêt local, crut-on imprudent de faire intervenir des hommes que leur savoir eût rendus trop rigides ou leur position sociale trop indépendans. Il n'est pas contesté qu'il y eût, pendant les premières années, un fâcheux gaspillage des ressources que la prestation en nature mettait à la disposition des préfets. « En cinquante-six départemens, disait M. Duchâtel, ministre de l'intérieur, dans un rapport sur les opérations de l'année 1839, les ressources affectées à ces voies de communica-

tion, employées sans direction suffisante, presque sans contrôle, ne produisent que des résultats insignifians. » Les agens voyers recommencèrent sous Louis-Philippe les écoles que les ingénieurs du XVIIIe siècle avaient faites lors de l'institution de la corvée. Ajoutons bien vite que cette période d'inexpérience est close depuis longtemps déjà. Leur éducation s'est faite : un nombreux personnel d'agens subalternes, répartis sur toute la surface de la France, connaît maintenant les bonnes méthodes de construction et d'entretien; en général, la prestation est convertie en tâche, si le contribuable n'aime mieux s'en acquitter en argent, et la tâche est calculée de façon que le budget des chemins n'y perde rien. Au surplus, les conseils généraux, qui sont bien placés pour juger du bon emploi des ressources vicinales, ont reçu récemment le droit de manifester ce qu'ils en pensaient. La loi du 10 août 1871 leur donnait pour la première fois la faculté de décider qui devait être chargé de l'entretien des routes départementales. Dans quelques départemens, elles ont été remises aux agens voyers; dans d'autres, elles sont restées aux ingénieurs des ponts et chaussées, entre les mains de qui est passé parfois tout le service des chemins vicinaux. A part ces changemens peu nombreux que dictaient des influences locales, rien n'a été modifié dans la situation générale. Les réformes qui se discutent maintenant dans les conseils généraux et dans les chambres au sujet des chemins vicinaux s'élèvent au-dessus de mesquines questions de personnes; elles portent surtout sur deux projets très graves dont il est à propos de donner un aperçu.

Routes et chemins sont construits et entretenus aux frais de l'état, des départemens, des communes, qui y contribuent chacun à proportion de l'intérêt qu'il suppose y avoir. De là le classement de ces voies en catégories multiples. Faut-il conserver cette diversité d'attributions, ou ne peut-on la simplifier ? D'autre part, la prestation en nature est un impôt qui frappe le cultivateur ou l'usinier à proportion des ouvriers ou des chevaux qu'il occupe, et non pas à proportion de sa fortune acquise ou de son gain; n'est-ce pas par conséquent un impôt mal réparti auquel il vaudrait mieux donner une assiette plus équitable ?

On a souvent parlé de déclasser les routes nationales. Depuis que les chemins de fer sillonnent tout le territoire, c'est par les voies ferrées, s'est-on dit, que s'opèrent tous les échanges à grande distance. La statistique en fournit la preuve. Tandis que l'industrie des transports a pris une si prodigieuse extension, la circulation sur les routes reste à peu près la même depuis trente ans, sauf que les routes parallèles aux chemins de fer perdent ce que gagnent les routes transversales. Cela même dénote qu'il ne s'y fait plus que des charrois à courte distance. L'interruption ou le mauvais état

d'une route nationale serait une gêne pour un, deux ou trois départemens ; le reste de la France ne s'en apercevrait pas. Le raisonnement peut être valable en temps ordinaire ; il cesserait de l'être si quelque événement, qu'il faut toujours prévoir, entravait la marche régulière des trains. On l'a bien vu en 1870, et l'on doit penser que le ministre de la guerre ferait valoir à l'occasion qu'il n'est pas indifférent à la défense nationale de maintenir de bonnes chaussées, aux frais du trésor public, sur la surface entière du pays. Au contraire, les simples chemins vicinaux doivent rester à la charge des communes qui seules en profitent. Entre ces deux catégories extrêmes, le langage administratif connaît trois autres catégories désignées sous les rubriques de routes départementales, chemins de grande communication, chemins d'intérêt commun. Du plus au moins, ces voies de communication ont le caractère commun de servir à un trafic de transit en même temps qu'à un trafic local. Au point de vue de la dépense, elles sont soumises à des régimes différens : les premières sont à la charge exclusive des départemens, les secondes à la charge des communes avec subvention des départemens, les dernières à la charge exclusive du groupe de communes qu'elles desservent. Il en résulte cette conséquence peu équitable, que les communes traversées par les routes départementales en ont le profit sans en payer l'entretien, et que, les ressources du département et des communes étant inégalement réparties, ce n'est pas dans la mesure exacte des besoins que les chemins sont entretenus. Les conseils généraux ont en leur pouvoir le moyen d'y remédier; les uns ont transformé tous les chemins de grande communication en routes départementales; d'autres ont fait l'opération inverse. Il ne peut y avoir en ces matières une règle uniforme pour toute la France. Le législateur a remis avec raison aux assemblées locales le soin d'en décider.

La réforme de la prestation en nature est une affaire plus complexe. Avec moins de gravité, parce que l'impôt est aujourd'hui moins lourd, avec moins d'aigreur, parce qu'il n'y a plus d'exemptions par privilège, la discussion est aujourd'hui entre les partisans et les adversaires de la prestation ce qu'elle était il y a cent ans entre Turgot et les parlemens. Cela justifie peut-être les développemens historiques qui ont été donnés au commencement de cette étude. De nos jours, comme sous Louis XV, on dit qu'il est imprudent d'ébranler ce qui existe ; on fait valoir un meilleur argument, que la conversion en argent du travail en nature serait une aggravation formidable de l'impôt foncier. Au surplus n'est-ce pas un des principes financiers les mieux établis qu'un impôt modéré n'est jamais inique parce que les lois secrètes de l'incidence compensent ce qu'il y a d'injuste dans la répartition apparente? Sans

s'occuper de ces finesses, on répond en montrant sur les rôles de prestation le manouvrier vivant de son travail au jour le jour taxé autant que le notaire, le petit cultivateur autant que le médecin, et tous imposés pour l'entretien de chemins dont profite sans bourse délier le riche étranger qui vient chaque année passer six mois avec chevaux et domestiques dans son château. Au surplus la question sera sans doute discutée bientôt au grand jour de la tribune, car la chambre des députés est saisie par l'initiative de ses membres de plusieurs propositions à ce sujet. Il est désirable qu'il en résulte un allégement au profit ceux qui n'ont d'autre instrument de travail que leurs bras; quant aux autres citoyens, les chemins leur sont à tous d'une telle utilité, quoique à des degrés divers, que l'on ne peut les plaindre de payer des taxes calculées au prorata du nombre de chevaux dont chacun se sert. Sous cette forme, la prestation n'est plus qu'une sorte de péage par abonnement.

Somme toute, le budget des routes et des chemins est largement doté, sans que les sources auxquelles il s'alimente puissent tarir la richesse publique. La combinaison de trésorerie connue sous le nom de caisse des chemins vicinaux permet aux communes arriérées de se procurer tout de suite, à un faible taux d'intérêt, le capital nécessaire à l'établissement des chemins qui leur manquent. Les services de construction et d'entretien sont bien organisés. N'y a-t-il plus rien à innover en dehors de certaines modifications administratives ou financières d'une portée restreinte? Mais non, il n'est pas dans la destinée de l'homme de jamais arriver au bout de sa tâche. Les chemins de fer, qui font circuler par grosses masses et à grande vitesse les productions du sol d'un bout de la France à l'autre, vont être bientôt achevés; les grandes routes sont terminées depuis longtemps; le réseau des chemins vicinaux qui pénètrent jusqu'aux hameaux et aux maisons isolées sera complet un jour ou l'autre; il n'y aura plus, dira-t-on, que la charge annuelle d'entretenir en bon état ces voies vivifiantes. Dès maintenant, avant que la tâche en cours d'exécution soit accomplie, il est aisé de prévoir qu'un nouveau mode de transport réclamera dans un avenir rapproché sa place au budget des travaux publics. Par divers motifs, il n'est pas possible d'ajourner davantage la création des tramways et des chemins de fer sur route.

Que l'on veuille bien se rappeler ce que nous avons dit des soins qu'exige l'entretien des chaussées. On a calculé, d'après des documens officiels, que pour compenser l'usure produite par le roulage, pour maintenir l'empierrement d'épaisseur constante, il faut fournir chaque hiver environ 45 mètres cubes de cailloux par kilomètre aux routes nationales. C'est une consommation annuelle de plus de 1,700,000 mètres cubes. On sait aussi que le roulage

des routes départementales est presque aussi considérable que celui des routes nationales; elles sont moins fréquentées, par compensation elles ont plus de développement. Quant aux chemins vicinaux, dont la longueur totale est dix fois plus grande, il n'est pas exagéré de leur attribuer un roulage double. Or, comme les ingénieurs prétendent avoir constaté que l'usure des chaussées croît à proportion du nombre des voitures qui y passent, la consommation annuelle s'élèverait à près de sept millions de mètres cubes, si les matériaux étaient partout d'aussi bonne qualité que sur les routes nationales, ce qui est loin d'être exact. Tenons-nous-en à ce chiffre approximatif, pour ne rien exagérer. Imagine-t-on ce que cela représente? C'est à peu près le volume d'une montagne qui aurait deux kilomètres et demi de tour et 400 mètres de haut. Voilà ce que, année moyenne, les roues des voitures broient et réduisent en boue ou en poussière sur les routes et chemins vicinaux de notre territoire.

Ces chiffres, quelque gros qu'ils soient, n'auraient rien d'inquiétant s'il y avait en tout pays des matériaux de bonne qualité. Par malheur, il n'en est pas ainsi. Les terrains primitifs fournissent des granits, des gneiss, des porphyres qui sont excellens; mais les sols calcaires n'offrent, à part de rares exceptions, que des pierres incapables de résister à la gelée et à l'écrasement. D'ailleurs le caillou brut a si peu de valeur sous une grosse masse qu'il est impossible de le transporter à cent kilomètres de distance seulement, si ce n'est par bateau. De là une difficulté croissante d'entretenir les routes à mesure que s'épuisent les carrières les plus proches. N'est-il pas naturel dès lors que l'on en vienne à la matière résistante par excellence, au fer? Deux lignes de rails placés au milieu de la chaussée ou mieux encore sur l'un des accotemens recevront des voitures spéciales qui chargeront les marchandises lourdes ou qui transporteront les voyageurs à grande vitesse, sans que la route en éprouve de fatigue. Ce n'est pas un *railway*; l'usage a consacré un nom nouveau : c'est un *tramway*.

Il semble que le tramway ait été d'abord accueilli chez nous par une excessive défiance. Il était bien arrivé dès le début des chemins de fer que l'on eût autorisé la pose de rails le long des rues entre les gares et les quais d'une ville maritime. Hormis ces embranchemens de longueur réduite, dont le mouvement pouvait être restreint à certaines heures du jour, on se disait que la voie publique appartient à tout le monde, sans que personne y ait droit à un privilége, et qu'il est contraire à nos traditions administratives de permettre l'installation d'une entreprise privée sur le domaine public. Cependant une loi de 1833 avait autorisé déjà l'établissement d'un chemin de fer sur une route départementale

entre Andrezieux et Roanne; cette concession fut abandonnée quelques années plus tard, de sorte que cet essai passa inaperçu. Des décrets impériaux approuvèrent la création de voies ferrées à traction de chevaux sur les larges avenues de Paris et de la banlieue, de Vincennes à Sèvres et à Boulogne, de Sèvres à Versailles, de Rueil à Port-Marly. En quinze ans, ces entreprises ne prirent aucune extension, tandis qu'à l'étranger les tramways se développaient partout. Aux États-Unis, dans les rues larges et tirées au cordeau de ces grandes villes improvisées, les lignes de rails s'allongeaient sans gêne pour la circulation des voitures ordinaires. En 1875, le Massachusets seul possédait trente et une compagnies de tramways dont les lignes avaient une étendue totale de 350 kilomètres (1).

C'est de 1873 que date chez nous l'ère des tramways. Presque aussitôt l'esprit de spéculation se passionna de cette idée nouvelle, comme il est assez d'usage. Du moins cet engouement, peut-être excessif, a donné des résultats utiles. Il y a maintenant des tramways sur toutes les grandes voies de Paris, et de plus à Lille, au Havre, à Marseille, à Versailles, dans bien d'autres villes encore. Puis les inventeurs se sont ingéniés à découvrir un mode de traction mécanique. Ici comme partout, la machine à vapeur s'est montrée supérieure à tous les autres moteurs. Lorsque les ingénieurs du service municipal s'avisèrent, en 1861, de montrer sur les boulevards de Paris un rouleau compresseur mû par la vapeur, le préfet de police crut devoir imposer la condition que cet appareil ne circulerait que la nuit afin d'éviter les accidens. Les chevaux s'effraient en effet, mais l'éducation des chevaux se fait avec le temps aussi bien que celle des hommes. On avait remarqué déjà que dans les quartiers élégans de Passy où, le chemin de fer longe à niveau la promenade du Ranelagh, les attelages se familiarisaient très vite avec le bruit strident de la locomotive qui passe à toute vitesse. Les petites locomotives de tramways ont circulé à toute heure du jour sur certains boulevards; il y a eu des accidens, il est vrai, au point que le succès de ce nouveau mode de traction n'est pas encore assuré.

Ce qui se fait dans les rues ou dans les faubourgs des villes ne peut-il s'étendre aux routes en rase campagne? Pourquoi ne pas poser aussi des lignes de rails au long des grands chemins qui suivent une vallée populeuse, qui traversent un groupe important de villages? S'il y a des usines sur le parcours, des exploitations de bois ou des carrières, un embranchement les desservira. Sur ces

(1) Il ne faut pas cacher que ces entreprises étaient en général peu prospères. Vingt compagnies ne distribuaient aucun dividende à leurs actionnaires; les onze autres payaient de 4 à 10 pour 100.

chemins de fer ruraux, les trains ne circuleront pas avec autant de vitesse, ils n'auront pas l'allure régulière que comporte l'exploitation d'une ligne de premier ordre. Qu'importe, pourvu que la voie soit bonne en toutes saisons et que les marchandises arrivent à peu de frais jusqu'à la gare de destination! Les routes qu'écrase un roulage trop considérable sont tout d'abord indiquées pour l'essai de ces railways d'un nouveau genre; les budgets de l'état, des départemens ou des communes, suivant le cas, seront ainsi déchargés en partie d'un entretien qui leur est onéreux; cette considération d'économie suffit seule à démontrer que les chemins de fer sur route méritent d'être encouragés par des subventions.

Cependant ce système, le plus simple de tous, de chemins de fer à bon marché n'a guère eu d'application jusqu'à présent. Les déclivités des routes sont si fortes, les courbes souvent si prononcées, que la locomotive, avec ses essieux d'un parallélisme invariable, aurait peine à s'y mouvoir. Et puis il est juste d'ajouter que toutes les nations de l'Europe, encore occupées de construire leur réseau principal de voies ferrées, n'ont pas eu le temps de s'occuper des lignes de fer d'un intérêt secondaire. On y arrive toutefois dans notre pays. Des chemins de fer routiers ont été concédés dans les départemens de l'Eure et de la Meuse, et se construisent en ce moment. Il n'entre pas dans le cadre de cette étude de discuter les conditions d'établissement ou d'exploitation des railways économiques. Ce qui en a été dit suffit à montrer comment s'opère la transition des voies empierrées aux voies ferrées. Le lecteur imaginera de lui-même quel délai doit s'écouler avant que ce dernier perfectionnement s'étende jusqu'aux nombreuses bourgades qui ont intérêt à le réclamer.

Depuis les sentiers raboteux du moyen âge jusqu'à nos routes actuelles, quel progrès! Entre le cheval de selle de l'ancien temps et le wagon de nos jours, quelle différence! C'est en définitive le plus précieux instrument de l'industrie moderne que ce réseau de chemins à mailles serrées sur lequel un Arthur Young perdrait patience maintenant à dénombrer ce qu'il y passe en vingt-quatre heures de voitures de luxe ou de chariots à marchandises. Si l'on y regardait de près et qu'il fût possible de supputer le profit que chacun en retire, peut-être s'apercevrait-on que c'est la terre après tout qui, dans les exploitations multiples à laquelle elle se prête, y a gagné le plus. Par ce motif, les populations rurales, victimes jadis de la corvée, soumises encore aujourd'hui à de lourds impôts, n'ont pas à regretter ce que leur a coûté et ce que leur coûtera toujours la construction ou l'entretien des routes, des chemins ou des tramways qui sillonnent leur territoire.

H. BLERZY.

BASCHINKA

SCÈNES DE LA VIE DES JUIFS POLONAIS (1)

I.

C'était au mois d'août. Le village était dépeuplé comme si le vent de la mort y eût passé. Tous ceux de ses habitans qu'on avait jugés aptes au travail, hommes, femmes, jeunes garçons à peine sortis de l'enfance, venaient d'être poussés vers les champs comme un vil troupeau sans volonté pour moissonner au profit des granges seigneuriales. Misérables et affamés, ils manquaient du strict nécessaire au milieu de l'abondance et donnaient tristement les efforts de leurs bras en échange d'une bouchée de pain. C'est le lot du serf, qui représente pourtant la richesse de son maître. Son sang, ses jours, ses nuits, ses forces physiques, ses facultés intellectuelles, tout ce qui lui appartient est la propriété d'un étranger auquel il est soumis de par la loi; il peut être loué, ou vendu, ou joué aux dés comme un objet inerte; sa vie en somme est celle d'un ver de terre sous le pied qui l'écrase, mais comme le ver de terre il souffre en silence. Habitué dès l'enfance aux privations, aux sacrifices, à l'obéissance passive, terrifié par des mesures d'incessante rigueur, le serf traîne son fardeau tant que ses muscles en sont capables. — Les voici donc tous partis, sauf quelques vieillards infirmes, quelques enfans inutiles, les seuls êtres humains qui restent dans le village. Les chaumières basses en torchis sont toutes vides, aucune fumée ne s'élève au-dessus de leur toit de paille délabré; ni bêlement, ni hennissement ne s'en échappe; les enfans ne rient pas, les vieillards n'ont garde de causer entre eux; tout se fait furtivement, timidement, sous l'influence d'une sorte de crainte habituelle qui a en ce lieu paralysé la joie, supprimé la vie pour ainsi dire. Sur la colline la

(1) Ce récit est tiré d'un livre curieux qui vient de paraître sous ce titre : *Polnische Juden*, von Leo Herzberg-Fränkel. — Stuttgart, 1878. Grüninger.

plus proche, le château se dresse comme une menace; c'est le symbole du pouvoir absolu, le nid de l'aigle auquel rien ne résiste. Et maintenant un homme descend de ce sommet sourcilleux, un homme de haute taille en bottes à revers, en habit de chasse, la cravache à la main; deux lévriers le précèdent en bondissant. Aussitôt le peu de gens qui se trouvent sur son passage saluent jusqu'à terre; il ne répond pas même par un regard; il traverse lentement le village silencieux. Tout au bout se montre une grande maison. Les fleurs qui la précèdent, le chant des oiseaux dont les cages sont accrochées à ses murs blancs et bien lavés, la propreté du chemin qui conduit à la porte, le caquet joyeux des poules qui grattent le fumier de la cour, maint indice de prospérité en un mot, contrastent avec la désolation de tout le reste du village. C'est l'auberge. Ici demeure Jacob Aschkenas, un vieillard qui possède quelque argent et qui a une fille, une très belle fille.

Devant la maison, un homme creuse une rigole... il pose sa bêche, se découvre et courbe l'échine.

— L'aubergiste est chez lui? demande le seigneur.

— Non, seigneur.

— Où est-il?

— Au moulin à huile, votre seigneurie.

— Et Baschinka?

— Elle est ici.

Le seigneur entre dans la maison et pousse sans façon la porte d'une chambre où la jeune fille, occupée à coudre, se lève avec effroi à l'approche du visiteur. Celui-ci a jeté son chapeau et sa cravache sur une sorte de divan où il s'assied lui-même; puis, ayant attiré une chaise sous ses longues jambes pour mieux s'étendre, il interpelle la pauvre enfant, dont les joues sont en feu, dont les mains tremblent. Elle est là debout comme le criminel devant son juge, les yeux rivés au plancher : — Je t'ai écrit, Baschinka, commence le maître. Mon billet t'a-t-il été remis?

— Oui, votre seigneurie.

— En ce cas, pourquoi n'être pas venue au château?

— Qu'y ferais-je?

— Tu y dirigeras le ménage jusqu'à ce que je me remarie.

— Je ne suis pas capable, seigneur, de diriger un ménage aussi considérable; d'ailleurs mon père resterait seul.

— Eh bien! moi aussi, je suis seul. Je te dispense du ménage, puisqu'il t'effraie tant, tu seras dame, si le cœur t'en dit, mais tu demeureras sous mon toit, cela, je me le suis mis en tête, je veux t'avoir auprès de moi, entends-tu? Ta vie, sois tranquille, n'aura rien que d'agréable. Je te ferai venir des robes de Moscou, je te

donnerai une voiture, tu seras servie par mes gens. Accepte, Baschinka, tu t'en trouveras bien.

— Ne vous fâchez pas de ce que j'ose répondre, mais vous exigez là un péché... Je ne le commettrai pas... non, jamais. Je ne suis qu'une pauvre juive ignorante, et vous êtes un noble seigneur à qui nous devons obéissance, pourtant...

— Et c'est justement le devoir d'obéissance que tu sembles oublier! Ma trop grande bonté vous a gâtés, ton père et toi. Vous ne vous rappelez plus que tout ce qui vous entoure m'appartient, que je peux vous chasser à mon gré de votre gîte, et que vous n'auriez pas le droit d'emporter une seule miette avec vous.

— Mon père ne paie-t-il pas le loyer?

— Il ne manquerait plus qu'il ne le payât point!.. mais il le paierait dix fois au lieu d'une que les choses ne changeraient pas pour cela. Les juifs n'ont pas le droit de demeurer en ces parages; ton père ne peut être ici que mon employé, mon serviteur, un serf à qui je suis libre d'enlever jusqu'à la dernière obole...

— Mon père le sait à merveille, seigneur, c'est justement ce qu'il a dit quand je lui ai montré votre lettre.

— Tu lui as montré ma lettre?

La jeune fille se tut.

— Et il t'aura certainement affermie dans ta résolution de refuser. Réponds.

Mais Baschinka s'obstinait à rester muette; elle craignait de nuire à son père.

Alors le gentilhomme se leva et, posant une main sur sa blanche épaule, il lui dit d'une voix plus douce :

— Vois-tu... comprends-moi bien. Quand tu étais encore enfant et que tu promettais déjà de devenir la plus belle fille du pays j'ai jeté les yeux sur toi en vue de l'avenir. Pour l'amour de ta beauté, j'ai abandonné cette auberge à ton père... je la lui ai abandonnée à vil prix; je me suis toujours montré tolérant envers lui afin qu'il pût se créer une certaine aisance et t'en faire jouir. Il est mon débiteur de toutes façons, tu ne l'ignores pas. Eh bien, je prétends que tu sois la récompense de bienfaits si longtemps accumulés. Ton père s'acquittera ainsi. Qu'il choisisse... ce sera toi ou tout ce qu'il possède. Tu conçois ce que vous deviendrez tous les deux si je vous laisse retomber dans la bassesse dont je vous ai fait sortir.

Baschinka courba la tête; elle comprenait toute la portée de ces paroles, elle connaissait l'homme qui, pour son malheur, avait jeté les yeux sur elle.

— Eh bien?.. répéta le gentilhomme.

— Vous pouvez nous ruiner, soupira la pauvre fille.

La colère et l'emportement d'un désir contrarié pour la première fois peut-être empourprèrent le visage du maître; sa haute taille se redressa encore, les ailes nerveuses de son nez, ses lèvres blanchissantes frémirent; il eut un instant la mine de quelque bête de proie prête à fondre sur sa victime. — Je vous ruinerai en effet, dit-il en grinçant des dents. Tremble!

Hélas! elle tremblait bien assez sans qu'il l'y engageât, tout son sang refluait vers le cœur tourmenté qui se brisait dans sa poitrine : souillée, avilie si elle cède, foulée aux pieds si elle résiste, perdue devant Dieu ou bien réduite à la mendicité... Quelle alternative! Et son père! Le pauvre homme, déjà vieux, comme il serait à plaindre, quoi qu'elle fît! Fuir? mais où donc? Où donc dans ces régions du nord une maison hospitalière s'ouvrirait-elle au cri désespéré d'un juif?

— Tremble! répéta le seigneur. Ah! vous croyez que j'ai cessé d'être votre maître parce que depuis longtemps vous vivez sans soucis? Une fois de plus vous sentirez mon pouvoir. Je ne peux pas vous tuer, non, mais je peux vous poursuivre jusqu'à la mort, vous enlever votre bien et vous chasser de la maison comme on chasse des chiens galeux, je peux tirer goutte à goutte le sang de vos veines sans que personne écoute vos doléances. Auriez-vous recours au gouvernement par hasard? Le gouvernement n'y pourrait rien. Vous êtes des juifs, tous les environs sont fermés à ceux de votre race. Vous n'oseriez pas, peut-être, en remettant le pied dans ce village, défier les lois impériales?..

Baschinka jeta un regard d'angoisse par la fenêtre. Au moment même Jacob Aschkenas s'acheminait vers sa demeure d'un pas paisible, ignorant de l'orage qui était venu fondre sur son bonheur.

— Mon père! voici mon père!

Le seigneur se recueillit l'espace d'une seconde; puis, ouvrant d'une main ferme la porte d'une pièce voisine, il dit à la jeune fille : — Entre ici, je ne veux pas que ton père te voie, ni qu'il te sache si près. Entre!

Elle obéit. Au moment même, le vieillard franchissait le seuil. Bien que surpris et un peu effrayé de rencontrer le vautour dans son pigeonnier, il sut dissimuler et s'inclina en silence.

— Une affaire m'amène chez toi, Jacob. Assieds-toi, je te le permets, et maintenant écoute ce que j'ai à te dire sans m'interrompre.

Le vieillard s'affaissa craintif sur le divan, et son maître, continuant à marcher de long en large, reprit :

— Tu sais que je suis un homme résolu qui va droit au but et qui hait les détours. Que penses-tu de ta fille?

— Seigneur, c'est une honnête enfant et la joie de la maison.

— Et elle est belle comme les anges...

— Pure aussi comme eux, noble seigneur.

— Celui qui la possédera un jour sera donc un homme heureux?

— Assurément, si Dieu le permet.

— Eh bien! nous sommes d'accord. Je n'ai jamais rencontré de plus charmante fille que la tienne, et je me suis dit que, dans la solitude souvent triste de mon château, une jeune créature aimable, vive et gaie serait une meilleure distraction que le jeu, la chasse et les festins. Ne le crois-tu pas toi-même ?

— Seigneur, je ne suis qu'un pauvre vieillard.

— Tu as raison, tu ne peux juger le cas. Tes sens sont engourdis depuis longtemps; d'ailleurs vous êtes si timorés, vous autres juifs! Un Dieu, une loi, une femme, cela vous suffit... Écoute encore... Je suis venu passer avec toi un marché. Lorsque la misère te poussa hors de ton pays natal et que tu vins frapper à la porte de mon château, tu n'avais rien qu'une femme maladive et une enfant fraîche, pleine de promesses, comme une fleur en bouton. Tu enterras ta femme sur mon bien; tu souhaitas de fixer ta demeure auprès de son tombeau, et je te permis de récolter sur mes champs, de loger dans une maison qui était mienne, j'étendis sur toi une généreuse protection et ta fille grandit dans le bien-être au soleil de ma grâce.

— Seigneur, ce n'est pas vous...

— Tais-toi!.. Je dis que tu es mon obligé. A quelque heure que ce soit de jour ou de nuit, je peux te jeter sur le grand chemin pauvre et nu ainsi que tu l'étais en arrivant... Si tu veux t'assurer un avenir prospère et pouvoir considérer désormais comme ta propriété cette maison avec les terres qui en dépendent, envoie ta fille au château.

— Au château?.. à quel titre?

— Eh! ce ne sera pas ma femme tout à fait, mais il s'en faudra de peu, et si un jour je me remarie, je te la renverrai, sois tranquille; alors vous pourrez vivre à votre guise; dès le jour où Baschinka sera entrée au château, tu deviendras de locataire propriétaire tout simplement...

— Que Dieu me punisse, s'écria le vieillard en levant les yeux au ciel, que Dieu me punisse si je trafique jamais du salut de mon enfant! Seigneur, vous me donneriez votre bien tout entier et vos serfs, qui sont nombreux, que je refuserais encore...

— Mais ton avenir? songes-y, malheureux! Crois-tu que je permettrai à un révolté tel que toi de continuer à jouer au maître, et à ta jolie fille de continuer à se faire servir? Tous deux vous appren-

drez ce que c'est que la pauvreté. Il t'a fallu beaucoup d'années pour t'élever à ta situation présente... tu en tomberas d'un coup; maintes fois, tu peux me croire, marchant à travers la poussière, le bâton à la main, la faim dans les entrailles, le désespoir au cœur et ta fille avec toi, tu maudiras tes scrupules d'aujourd'hui. L'aube vous éveillera chaque jour à de nouvelles souffrances, et la nuit ne vous apportera pas de repos; les épargnes que tu as faites à la sueur de ton front, je te les retire, et ta fille, l'objet de tes travaux, de tes soucis, ta fille, pour qui tu semais et récoltais, ta fille tendra aux passans une main amaigrie, à moins qu'elle ne préfère descendre à un trafic plus bas que celui dont tu parlais tout à l'heure avec tant de mépris. N'as-tu pas entendu, vieillard ?

Le pauvre homme restait assis, plié sur lui-même comme un patient à la torture, tandis que son seigneur épanchait toute cette colère; chaque fibre de son corps usé par l'âge et les épreuves était tenaillée cruellement; le bourreau savait trouver les points les plus sensibles pour y appliquer le fer et le feu : ses économies, sa fille... et aucune espérance raisonnable de désarmer ce puissant personnage enflammé par la passion, exaspéré par l'obstacle ne lui venait en aide au mileu d'une si horrible crise.

— Réfléchissez, dit enfin le maître, vous avez le temps jusqu'à demain. Demain Baschinka viendra au château, ou bien ce sera la ruine pour vous. Choisissez.

— Seigneur, répondit Jacob, et les larmes inondaient son visage vénérable, il est inutile d'attendre à demain. Si votre volonté est formelle, si vous n'éprouvez aucune pitié pour un vieillard au seuil du tombeau, pour une enfant dont le seul crime est sa vertu, chassez-nous. Le ciel saura me délivrer bientôt; je le prie de donner en même temps à ma fille courage et résignation.

— Tu ne veux pas?.. tu ne veux pas ?..

— Non, seigneur, non..., non...

En ce moment, la porte de la chambre voisine s'ouvrit, et Baschinka parut sur le seuil. Sans doute elle avait passé le temps de cet atroce débat dans la prière, car, ayant essuyé d'une de ses tresses blondes les pleurs qui remplissaient encore ses yeux rougis, elle se montra soudain calme et résolue.

— Que Dieu te bénisse, lui dit son père, tandis qu'elle l'embrassait avec tendresse. C'en est fait de notre bien-être en ce monde; mais notre éternité, nous l'avons sauvée, Baschinka. Regardons en haut.

Toute la maison retentit du fracas de la porte que le seigneur laissait retomber derrière lui. Précipitamment il s'éloigna de ce séjour du bonheur et de la paix où il venait de faire entrer l'affliction

la plus profonde. Le chant des oiseaux dans leurs cages, l'odeur des fleurs étagées aux fenêtres, les tendres jeux des pigeons sur les toits, la gaîté du soleil, tout cela n'était plus qu'ironie cruelle, une sorte de défi à la détresse des deux pauvres êtres qui sanglotaient maintenant dans les bras l'un de l'autre. La seule demeure de tout ce grand village qui eût recélé de l'aisance et du contentement était devenue morne comme toutes les chaumières environnantes, séjours sordides de la résignation désolée.

II.

Lorsque le crépuscule descendit sur le village et que les travailleurs, fatigués de leur tâche, furent rentrés dans leurs cabanes respectives pour s'y reposer, Jacob Aschkenas, laissant sa fille au logis, sortit et se dirigea vers l'église.

A la maison de Dieu s'appuyait une maisonnette en brique non blanchie, dont les volets de bois mal joints permettaient à un filet de lumière de s'échapper dans la nuit. C'était la demeure du pope.

Jacob entra pour trouver le digne prêtre en train de souper, assis comme un patriarche au milieu de sa tribu. Quatre-vingts fois l'hiver avait passé sur sa tête en y laissant des neiges; sa barbe aussi ruisselait à flots d'une éclatante blancheur. Il était vénéré dans le pays à cause de sa droiture, de sa bonté infatigable et d'une grandeur d'âme qui faisait de lui le père de tous les habitans sans différence de religion ni de race. Tous, quand survenait un moment difficile, allaient réclamer les conseils de sa sagesse et de son expérience.

Lorsque la porte s'ouvrit, le pope, abritant de sa main ses yeux affaiblis, dit à sa femme : — Je crois que c'est Jacob Aschkenas?..

Mais la vieille dame avait la vue plus courte encore que son mari; avant qu'elle se fût renseignée auprès d'un de ses petits-fils, le nouveau venu était déjà au bout de la table :

— Ah! c'est vous Jacob, s'écria le pope; vos visites sont rares. Qu'est-ce qui vous amène aujourd'hui? Faites place à notre hôte, mes enfans; verse une tasse de thé, Demetrius. Jacob, prenez-vous le thé avec ou sans rhum? Mais asseyez-vous donc!.. Pourquoi cet air triste... mon Dieu! serait-il arrivé un malheur?..

— Oui, un grand malheur m'a frappé, saint père.

— Quel malheur?.. Votre fille est bien portante, n'est-ce pas?.. Vos affaires vont à souhait, il y a chez vous de l'argent comme du foin, chacun vous estime et vous aime. Dans de pareilles conditions qu'est-ce qui peut vous faire du chagrin?

— Hélas! n'avez-vous pas vu parfois un champ couvert d'épis dorés qui enchantaient vos yeux, ravagé soudain par la grêle?

— Il est vrai que le ciel ne parlemente pas avant de nous faire la guerre, mais...

— Eh bien, il faut que j'aie gravement péché contre le ciel! vous me connaissez pourtant; que pensez-vous de moi?..

— Du bien, rien que du bien. J'ai toujours dit de vous : Jacob Aschkenas est un père heureux, un honnête et riche aubergiste, un brave homme...

— Ah! j'ai été tout cela en effet, mais demain matin, avant votre réveil, je ne serai plus qu'un mendiant, un vagabond, je ne posséderai rien que le fantôme du passé dont le souvenir rendra ma misère plus insupportable encore...

— Jacob Aschkenas... perdez-vous la raison? — Le pope fit un signe à sa nombreuse famille, qui disparut aussitôt. Resté seul avec le juif : — Expliquez-vous maintenant, dit-il.

— Oh! ma fille, commença Jacob en se lamentant, ma pauvre fille! moi j'ai encore les bras d'un homme, et, si je traîne quelques années bien tristes jusqu'à la tombe, peu importe, mais Baschinka!.. vous la représentez-vous demandant l'aumône?..

— Comment?.. C'est du délire! s'écria le vieux pope de plus en plus effrayé.

— Par Dieu qui m'entend, c'est la pure vérité. Ma fille plaît au seigneur...

Le pope leva vers son interlocuteur un regard candide :

— Elle plaît à tous...

— Eh! vous ne comprenez pas... vous êtes un saint, et puis vous êtes vieux... Le seigneur, lui, n'a que quarante ans et ne croit à rien. Ne devinez-vous pas encore? Baschinka a le malheur d'être belle... la maison et ses dépendances seraient... — Jacob cacha son visage entre ses mains... — seraient le prix du sang, mon père... maintenant vous comprenez...

— Trop bien... et que dit-elle?

— Ma fille?.. Pouvez-vous le demander?

— Baschinka repousse à tout risque cette honte?

— Avez-vous douté d'elle?..

— Non, mais je me réjouis de rencontrer encore d'honnêtes gens, de quelque côté qu'ils viennent...

Et le pope tomba dans une méditation profonde.

— A quoi donc pensez-vous? lui demanda Jacob après être resté longtemps les yeux fixés sur ses traits pâles et majestueux.

— Je pense à votre Baschinka et au pauvre Josef.

— A Josef?.. en ce moment?

— Je me dis que si vous ne vous y étiez pas opposé d'une façon si opiniâtre, ce serait aujourd'hui un beau couple...

— Dieu ne l'a pas voulu! soupira Jacob.

— Dieu! Ne rendez pas Dieu responsable de vos erreurs! Vous étiez alors possédé du démon de l'orgueil. Pourquoi, je vous le demande, avez-vous refusé Josef? Parce qu'il était soldat, parce qu'il était moins riche et qu'il vous paraissait moins pieux que beaucoup d'autres. C'était pourtant un digne garçon qui avait vu le monde et qui ne manquait pas d'esprit.

— Vous avez raison. J'étais alors ébloui par ma propre fortune, j'oubliais ce que j'avais été, ce que je pouvais redevenir. Mais tout cela est passé... à quoi bon fouiller dans des choses oubliées depuis longtemps?

— Est-ce que Baschinka a oublié, elle aussi?

— Je ne sais. Baschinka est une fille pieuse qui honore la volonté de son père. Quand il m'a plu d'écarter la demande de Josef, aucune plainte n'est sortie de ses lèvres; mais je n'ai eu garde de descendre au plus profond de son cœur.

— Eh bien, reconnaissez la main de Dieu! Ce jeune soldat, qui venait de recevoir son congé et qui à peine libre se hâtait de déposer cette liberté aux pieds de sa cousine, vous l'avez éconduit, bien qu'il fût le fils de votre propre frère; vous avez négligé de donner un protecteur à votre fille, un soutien à votre vieillesse. Je le vois encore partir pour Moscou l'âme navrée. Il s'en allait là-bas gagner sa vie et chercher l'oubli. C'est lui que nous rappellerons, Jacob; il a de l'énergie, du bon sens, il est brave... il reviendra vous aider dans l'abandon où vous êtes...

— Lui... Josef! Il ne reviendra jamais!

— Vous ne connaissez donc pas l'amour, Jacob Aschkenas! Apprenez-le de moi, vieux pope que je suis: plus la femme qu'on aime est frappée, humiliée, malheureuse, plus on a de joie à la relever. L'amour est généreux, il a des élans irrésistibles. Aussi vite que pourra courir son cheval, Josef sera auprès de vous.

— Dieu le veuille!.. J'ai foi en votre parole. Quand la menace du seigneur me toucha comme la foudre, ma première pensée fut pour vous, pour vous le père de tout le village, qui tendez une main secourable à quiconque en a besoin, indistinctement, qu'il soit chrétien ou juif, riche ou pauvre! Que le ciel vous garde et vous console comme vous m'avez consolé!

D'un pas moins lourd, Jacob regagna sa demeure: il était tard, il n'y avait plus une seule lumière dans le village, sauf celle qui brûlait auprès du lit où Baschinka s'agitait, en proie aux chaleurs de la fièvre. Le repas de midi refroidi et intact était encore sur la table. Dans la cuisine, qui retentissait naguère du bavardage des

domestiques et des ouvriers, tout faisait silence; le pressentiment d'un désastre était passé sur toute la maison, bien que ni Jacob ni sa fille n'eussent rien dit.

— Mon enfant, fit le père en s'approchant du lit, je t'apporte l'espérance; c'est notre ami le pope qui l'envoie. Avant la fin de cette semaine, il t'annonce du secours, Baschinka.

— Quel secours?.. parlez...

— Mais promets-moi d'abord, ma chérie, tant que dureront l'épreuve et la persécution, si nous sommes..., — et le père serra convulsivement sa fille contre sa poitrine en laissant tomber une larme sur ses cheveux, — si nous sommes séparés... — Dieu sait ce qui nous attend!.. promets-moi de t'armer contre les piéges de la tyrannie et de la séduction...

— Jusqu'à mon dernier souffle, dit l'enfant en levant sa main droite.

— Bien! je suis tranquille. Quoi qu'il arrive, tu sauras résister à toutes les tentations?

— Il n'y aura jamais de tentations pour moi, mon père. Je ne saurais être tentée par l'amour de personne.

— Baschinka, j'avais cru que tu aimais Josef?

Elle rougit, puis répliqua vaillamment: — Celui-là, oui, mon père, je l'aime toujours, autant que je hais le baron. Mais vous parliez d'espérance?..

— Notre espérance est en Josef...

— Oh! mon Dieu!

— Tu l'aimais, reprit le père, tu l'aimes, dis-tu; et cependant lorsqu'il me pressait de consentir à votre mariage, lorsqu'il nous implorait tous les deux, tu restais froide, tu ne te prononçais pas, tu éludais mes questions.

— Comment aurais-je attristé vos vieux jours? Je savais qu'un gendre pauvre ne vous agréait pas... Je ne pouvais m'empêcher de chérir Josef, mais je devais dissimuler pour l'amour de vous...

Le vieillard laissa tomber sur sa poitrine sa tête accablée:

— En effet, murmura-t-il, c'est la punition de Dieu.

Au bout d'un instant, il poursuivit: — Quand vous étiez enfans, Josef et toi, et que vous jouiez devant la porte comme deux petits pigeons, ta défunte mère avait coutume de me dire: — Ils sont faits l'un pour l'autre. Nous les marierons un jour... L'adversité entra dans notre famille, nous devînmes pauvres, et les parens de Josef eurent le même sort; leur garçon, encore presque enfant, fut recruté comme soldat (1). J'avais pris la fuite pour échapper à de méchans créanciers; je me dirigeais vers le nord; c'est ainsi que j'ai atteint

(1) En Russie, sous le tsar Nicolas, on recrutait les juifs dès l'adolescence.

un pays où il n'y avait pas encore de juifs. Peu m'importait en somme; je me disais : — Dieu est partout; il n'y a pas de lieu où l'on ne puisse le prier.

Ta mère me suivait quoique bien malade. Tu avais huit ans. Fatigués, mourans de faim, nous nous sommes traînés là-haut, jusqu'au château. Le château est maintenant la caverne d'une bête féroce, c'était alors la demeure d'un homme bienfaisant. Je n'avais pas achevé de raconter ma lamentable histoire qu'il m'offrait cette auberge, — une simple baraque dans ce temps-là, plus un jardin et un champ, à des conditions fort douces. Hélas! ma pauvre femme n'a pas vu la maison neuve s'élever sur l'emplacement de la cabane, et nos granges se remplir à souhait. Elle mourut en nous laissant sa bénédiction, que Dieu a exaucée, car notre fortune grandit très vite. Malheureusement la seigneurie changea de possesseur, et le nouveau maître n'hérita pas envers ses tenanciers de la bienveillance que leur avait témoignée l'ancien. Cependant il ne fallait pas nous plaindre : dur envers tout le monde, il nous favorisait par grâce exceptionnelle. Je ne me doutais pas que, si le père était bien traité, sa petite fille en était cause, je ne voyais pas le loup pénétrer chez nous sous la peau de l'agneau.

Là-dessus arriva Josef, que personne n'attendait, que personne ne put reconnaître. Comment l'aurait-on reconnu? Il y avait loin du petit juif aux joues roses, aux yeux timides, vêtu du long *pekeschele*, à ce gaillard basané, balafré, qui portait des médailles militaires sur la poitrine et dont la voix, le langage, avaient changé; non, vois-tu, il n'avait plus rien d'un juif. Et, après quinze ans d'absence, il entrait ici comme chez lui, en se targuant d'une promesse que le temps et les circonstances avaient effacée de ma mémoire. Fallait-il te livrer à cet homme, à un homme qui, Dieu me pardonne, n'est ni beau, ni riche, sans savoir seulement si tu y tenais? J'avais d'autres projets, je croyais pouvoir choisir... mais Dieu devait en décider autrement. Je le vois bien aujourd'hui, et je me soumets... Certes Josef ne peut nous donner l'aisance qu'il n'a pas, qu'il n'a jamais eue, mais il peut soulager ma vieillesse d'une partie de son fardeau, il peut te défendre contre tout danger, il peut servir de soutien à notre misère... il le peut, si c'est sa volonté.

III.

De grand matin, on frappa violemment à la porte de l'auberge. Jacob se leva; les premiers rayons de l'aube éclairaient la chambre; le pauvre homme eut le sentiment du condamné que le bourreau vient chercher dans sa cellule; un profond soupir sortit de sa poi-

trine, il pensa qu'il fallait éveiller sa fille, mais avant qu'il se fût résigné à troubler son sommeil qui avait été bien court et bien agité, Baschinka était debout devant lui, pâle comme la mort, tranquille cependant.

— Ouvrez, dit-elle à la servante.

— Attends! s'écria son père courant à une caisse dont il glissa en toute hâte le contenu au fond de sa poche. N'oublions pas notre denier de voyage. Si je dois renoncer à tout ce que m'a donné le ciel, blé, troupeaux, fruits des champs et du jardin que j'ai créés dans le désert, je veux sauver du moins le peu d'argent que j'amassais jour par jour...

L'instant d'après, les gens du seigneur et le seigneur lui-même parmi eux firent irruption dans la chambre. Devant le visage de leur persécuteur animé par une méchanceté diabolique, le vieillard et sa fille reculèrent. Alors le baron s'approcha de Jacob et, posant la main sur son épaule, lui dit : — L'heure a sonné. Décide-toi. Je ne t'accorderai pas une minute de grâce. C'est pour vous une question de vie ou de mort, pis que cela, une question de misère ou de richesse. Regarde autour de toi : étables, granges, moulins, tout cela est à toi pour toujours si tu le veux; et ta fille elle-même, ta fille qui, je l'espère encore, a trop de cœur pour réduire son père à la mendicité, sera traitée comme une reine dans mon château. Crois-moi, quand elle reviendra plus tard, chargée de riches présens, dans la maison paternelle, il se trouvera bien un juif pour l'épouser. Que risques-tu donc?

Baschinka se redressa indignée : — Allons, mon père, s'écria-t-elle, advienne que pourra. Tout vaudra mieux que les infâmes félicités qu'on me propose.

Et, entraînant le vieillard, elle voulut ouvrir la porte; mais une main brutale la saisit : — Qu'est-ce à dire? Vous ne quitterez pas cette maison avant d'avoir été fouillés. Sait-on si vous n'avez pas volé quelque chose? Ici tout m'appartient jusqu'aux clous de la muraille. Gueux vous êtes venus, gueux vous partirez.

Sur un signe, le père et la fille furent dépouillés de tout ce qu'ils avaient voulu sauver du naufrage, on ne leur laissa que les habits qu'ils portaient. Derrière eux retomba ensuite la lourde porte, et ils se trouvèrent dehors, le vieillard et la jeune fille, sans pain et sans asile.

De quel côté se tourner? Les paysans du village sont tous pauvres, et d'ailleurs quel serf oserait s'exposer à la colère de son maître?

Ils s'interrogent des yeux; le vaste monde n'a pas de place pour eux, — pour eux comblés, hier encore, de tout ce qui peut rendre facile et douce la vie humaine.

Une voiture vide vient à passer. Baschinka connaît celui qui la conduit : — Veux-tu nous mener à Boloslaw ? En deux heures, ajoute-t-elle, s'adressant à son père, nous serons à l'abri des insultes parmi les étrangers, qui auront peut-être pitié de nous.

— Volontiers, a dit le voiturier. — Mais Jacob retient sa fille : — Baschinka, c'est aujourd'hui le sabbat.

Et la pieuse enfant recule d'un pas, la voiture continue de rouler, laissant les deux misérables derrière elle. — Comment donc faire ?

Une image consolatrice se présente à l'esprit du vieux Jacob : celle du pope. Cette paisible demeure appuyée à l'église est la seule qui s'ouvrira devant eux, la seule où la haine n'osera pas les poursuivre. Jamais nul n'a frappé en vain à cette porte.

Furtivement, comme des voleurs, le juif et sa fille se glissent vers le refuge béni où ils savent qu'est observé ce beau commandement de l'amour du prochain qu'on a si souvent aux lèvres, si rarement dans le cœur. Et en effet le bon prêtre verse le baume de sa charité sur leurs blessures ; ils pourront attendre là plusieurs jours un secours d'en haut.

Tandis que, tout en priant avec ferveur, ils jettent des regards désolés de loin sur la maison déserte qui naguère était la leur, un bruit de grelots vient troubler le silence du village. Ce bruit augmente de plus en plus jusqu'à ce qu'une voiture de poste enveloppée d'un épais tourbillon de poussière s'arrête devant l'auberge. Il en descend un étranger qui cherche à se faire ouvrir la porte. Il frappe aux vitres, il crie, il regarde autour de lui, il interroge d'un air inquiet. Enfin une paysanne lui montre l'église du geste et il y court pâle, haletant, une sueur froide au front.

Ah ! quel retour, quelle réunion ! combien sont profonds et cachés es desseins de Dieu ! Ce pauvre diable qui s'éloignait naguère humilié, déçu dans sa plus chère espérance, le voilà qui revient comme un ange sauveur à ceux qui le repoussaient ; il se lève tel qu'une étoile dans la nuit de leur douleur. Des larmes, des embrassemens, des promesses, des éclats de fureur, de tendres sermens se succèdent, s'entremêlent. Le pope est debout auprès de ces trois êtres longtemps séparés et assiste à la réconciliation qui est son œuvre. Il a jeté la corde de salut à ceux qui allaient périr ; sa foi ingénue dans la générosité d'autrui n'a pas été trompée : Josef est bien le brave cœur qu'il pressentait. Comme il s'emporte au récit des événemens des derniers jours ! Ses lèvres tremblent, ses poings se ferment, il ne peut rester en place et parcourt la chambre à grands pas.

— J'irai le trouver, dit-il ; oui, moi-même,... au château !.. et sans tarder davantage.

Mais Baschinka s'écrie : — N'y va pas... n'y va pas maintenant, je t'en conjure.

— Elle a raison, fait observer le pope. Vous n'êtes pas de sang-froid et tout homme qui veut avoir raison d'un autre doit d'abord se dominer soi-même.

— C'est bon! j'attendrai, j'attendrai un peu, bien que la terre brûle sous mes pieds. N'y a-t-il donc point de droit en Russie, que les nobles peuvent traiter ce peuple comme une bande de pourceaux? Moi, j'ai été soldat, je suis rompu, Dieu le sait, à la discipline; j'ai appris à respecter les différences du rang, mais à l'armée nos supérieurs sont retenus par des lois qui modèrent le despotisme... tandis qu'un tyran de village pourra nous dépouiller de la chair de notre corps, sucer la moelle de nos os... et il faudra nous taire! Allons donc! Jamais vous ne me ferez croire que le tsar, s'il savait combien de vies humaines sont écrasées par la petite noblesse dans les vastes plaines de son empire, ne mettrait pas fin à l'esclavage!..

— Dieu est haut, le tsar est loin, interrompt doucement le vieux prêtre. Oh! si l'on avait le droit seulement d'aller se faire entendre dans les palais... Dieu le permettra tôt ou tard, mes amis. Un jour viendra où l'on nous donnera la parole,... alors les oppressés respireront et les oppresseurs garderont le silence... alors vingt-cinq millions d'hommes dégradés au rang des animaux cultiveront la terre autrement que comme des chevaux de labour, sous le fouet pour le compte d'autrui. Oui, l'absolutisme tombera bientôt comme un tronc pourri... je le sens, je le vois... il n'y aura plus de servitude. Je n'assisterai pas à ce changement, mais je m'en réjouirai dans le tombeau, et, si Dieu le permet, mon âme visitera encore les chaumières où ceux que j'ai connus misérables seront désormais heureux.

IV.

Après une nuit d'insomnie, Josef revêtit ses habits de fête et se rendit au château comme il l'avait annoncé. Une troupe oisive de valets se traînait devant le sombre et morne édifice, en s'amusant à exciter les chiens après les paysans qui, moins favorisés qu'eux, défilaient nu-tête devant la résidence seigneuriale, se rendant à leur tâche quotidienne. — Vraiment les chiens avaient l'air d'être dressés à ce jeu, comme si on leur eût fait comprendre qu'ils pouvaient sans inconvénient arracher un morceau à ces mollets de rustres, et plus les paysans effrayés criaient, plus les valets riaient aux éclats sous leur livrée somptueuse.

L'apparition d'un homme au maintien martial, au visage sévère

fit cesser cependant ces plaisanteries de cannibales. — Puis-je avoir l'honneur de parler au baron Gaspadof? demanda Josef.

— Vous le saurez là-haut..., le corridor à gauche.

Josef monta lentement le grand escalier. Arrivé au sommet, il s'arrêta un moment pour mettre de l'ordre dans ses pensées, pour se remémorer ce qu'il voulait dire au despote. De cette visite dépendait tout l'avenir des siens. Il s'agissait de ne pas faire fausse route.

Un domestique accroupi à la porte du maître lui demanda ce qu'il voulait, et sur sa réponse s'écarta pour le laisser passer.

Josef entra donc. Le premier salon était vide, dans le second se trouvait le baron le dos tourné vers la porte et assis devant une table à jeu. Il s'exerçait à donner des cartes avec toute l'habileté d'un escamoteur. Troublé par le bruit d'un pas, il se leva précipitamment et toisa l'intrus des pieds à la tête. Une exclamation simultanée leur échappa. Ils s'étaient reconnus! Le baron s'appuya chancelant à la table, le juif recula jusqu'à la porte, et il se fit un silence pénible.

Josef fut le premier à recouvrer quelque présence d'esprit. Avec une souplesse digne de sa race, il eut en un clin d'œil changé son plan de campagne, et ne laissant pas à l'adversaire éperdu devant lui le temps de se relever : — Je vous salue, mon colonel, commença-t-il.

Ce seul mot parut frapper le baron à la façon d'un coup d'épée; il se redressa de toute sa taille, mais une pâleur livide trahissait assez son agitation. — Vous vous trompez, s'écria-t-il enfin, qui êtes-vous? Que voulez-vous de moi?

Josef se sentait maître de la situation.

— Je suis, répondit-il, un ancien sous-officier du 7e régiment des cosaques de Volhynie, et je viens présenter mes respects à mon colonel.

— Qui donc est colonel ici?

— Mais vous-même, Romain Vassilevitch Konopkof.

— Va au diable! Tu y trouveras peut-être un Romain Konopkof. Ici demeure et règne le baron Gaspadof, seigneur de Milatine.

— Monsieur, répliqua Josef tout tranquillement, je reconnais d'autant mieux mon ancien colonel qu'il a oublié son nom avec sa distraction habituelle. Vous vous prenez pour un autre comme ce distrait qui, entrant dans une maison étrangère, y endossa une robe de chambre, étrangère aussi, et s'y carra comme chez lui. Pure distraction, sans doute! une de ces distractions comme vous en aviez si souvent au jeu avec messieurs les officiers quand il vous arrivait de piper les cartes.

Le seigneur pâlit encore et tourna un regard enflammé vers l'insolent, auquel il eût bien volontiers planté un couteau dans le ventre; mais, toujours calme, Josef, continua : — Par distraction aussi, vous oubliiez la paie de vos soldats, vous oubliiez d'inscrire les noms de ceux d'entre eux qui étaient morts ou congédiés, des déserteurs aussi. Par distraction, vous tiriez sur le jeune comte Stanislas Horski... oh! il vous avait injurié publiquement, je le sais bien, à cause de quelque bagatelle au jeu, mais enfin dans ce duel vous faisiez feu avant qu'il ne fût prêt... Et quand vous avez fui pour éviter le châtiment qu'une loi rigoureuse inflige aux meurtriers, vous avez, par distraction, je le répète, emporté avec vous la caisse du régiment. Ma foi! je comprends que vous vous plaisiez après cela dans le nord, où l'on ne connaît pas mon colonel, à trancher du seigneur et de monsieur le baron...

Le prétendu Gaspadof avait vraiment l'air d'un chien enragé. Ramassé sur lui-même, il semblait prêt à s'élancer... ses yeux sortaient de l'orbite cherchant une arme qui lui permît d'en finir avec l'audacieux qui était venu le relancer dans sa tanière de bête féroce. Au mur, près du poêle, pendaient plusieurs fusils; il essaya d'en saisir un, et Josef vit la mort planer au-dessus de sa tête.

— Un instant, monsieur le colonel, dit-il sans reculer d'un pas, mon beau-père et ma fiancée m'attendent en bas et le pope s'intéresse très vivement à moi. Si vous me tuez, l'identité du baron Gaspadof et de Romain Konopkof ne sera pas divulguée sans doute, mais ne craignez-vous pas d'être une seconde fois poursuivi pour meurtre?

Le faux baron resta immobile et comme atterré.

— Qui donc est ta fiancée, drôle? demanda-t-il.

— Ma cousine Baschinka; son père est mon oncle, et leur sort sera le mien.

— Quoi?.. Baschinka?.. S'il en est ainsi, les choses peuvent s'arranger entre nous, mon garçon.

La physionomie du baron s'était rassérénée : — Serais-tu venu me trouver pour plaider la cause de ces gens-là?

— En effet, c'était mon but, monsieur le colonel...

— Chut! qu'il ne soit plus question de colonel, ni de rien de semblable. Tu n'as rien raconté, j'espère, à tes parens de cette histoire?..

— Comment l'aurais-je fait, puisque moi-même je ne savais rien? J'arrive pour parler au baron Gaspadof, et je trouve Romain Vassilevitch.

— Tais-toi, malheureux! A quel prix garderas-tu le silence? Fixe toi-même la somme; je te le permets.

— En ce cas, je demande les biens de mon futur beau-père, rien de plus.

— Ton beau-père n'a pas de biens...

— Oui, je sais que ses terres dépendaient de la seigneurie, qu'il n'en était que le fermier; par votre volonté, cependant, il peut passer de fermier propriétaire.

— Y penses-tu?.. Ce sont là des prétentions exorbitantes.

— Soit! Je n'en démordrai pas pourtant!

— Mais si je te donnais une grosse somme en te disant : — Va-t'en et oublie-moi pour toujours.

— Je m'en irais dans la ville la plus proche raconter que Romain Vassilevitch Konopkof du Caucase se traduit dans la langue de ce pays-ci : baron Gaspadof.

Le seigneur grogna un sourd juron qui n'intimida nullement l'intrépide Josef; celui-ci restait debout, les bras croisés, la tête haute, en homme qui a le sentiment de sa force et le mépris de son adversaire. Le hasard lui avait conféré une puissance dont il comptait se servir sans en abuser.

Au fond rien ne pouvait être plus insupportable au faussaire que d'avoir à tout jamais son ennemi et son vainqueur pour voisin. — Comment, lui dit-il, je serais condamné à te rencontrer sans cesse sous mes pas?..

— Rien n'empêche mon colonel de voyager si notre présence lui est importune;... mais voyez-vous, mon colonel...

— Maudit! que je n'entende plus ce mot.

— Je me déshabituerai de le prononcer... voyez-vous, seigneur, mon beau-père s'est attaché à cet endroit-ci, et il ne s'en séparerait, je le sais, qu'à contre-cœur... Quand on est vieux, on n'aime pas le changement, mon colonel...

— Encore!..

— Excusez, monsieur le baron. C'est une erreur de croire que le juif n'a de goût que pour l'argent et ne tient pas plus à un pays qu'à un autre. Quitter la maison qu'il a bâtie, le champ qu'il a ensemencé lui est fort douloureux... Et quand bien même vous viendriez lui dire : — Voici de l'argent en échange, il ne serait pas consolé, non, seigneur. Tout autant qu'un chrétien il aime la motte de terre sur laquelle l'a jeté sa destinée... et s'il s'agit de la quitter, le vieux juif peut céder à la force... l'argent ne le décidera pas...

— Mais entends donc raison. Cette maison, ces champs, appartiennent-ils à ton beau-père ou bien au baron Gaspadof?

— En aucun cas, répondit Josef avec un sourire moqueur, ils ne sauraient appartenir au baron Gaspadof. Mon beau-père a reçu des mains de l'ancien seigneur une méchante baraque avec la pro-

messe d'en rester maître toute sa vie moyennant un petit loyer déterminé d'avance; de la baraque il a fait une maison, il a défriché un coin de plaine sauvage, il y a élevé des troupeaux. Tout cela est donc à lui... D'ailleurs, monsieur le baron, il ne s'agit pas ici d'une question de droit, il s'agit d'un marché.

Le seigneur parcourait la chambre à grands pas : — Tu auras de l'argent, autant d'argent que tu en voudras, mais je tiens à vous envoyer bien loin d'ici.

Josef secoua la tête.

— Que le diable t'emporte ! s'écria enfin l'imposteur en frappant du pied de telle sorte que les vitres tremblèrent et que tous les siéges se mirent à danser. Finissons-en coûte que coûte ! Je consens... tu as ma parole.

— La seule parole ne suffit pas. Il faut que ce soit écrit, signé et scellé.

— Très bien... nous irons demain à la ville.

— Non, non... aujourd'hui même.

— Aujourd'hui, je ne m'y oppose pas...

Personne, sauf Baschinka, ne sut ce qui avait décidé le baron à cet acte d'éclatante générosité qui resta une énigme pour tout le monde.

Les serfs se réunirent autour de l'auberge quand la famille juive y rentra et témoignèrent de leur satisfaction. Depuis qu'elle était fermée, il semblait que le cœur du village eût cessé de battre. Maintenant les portes grinçaient de nouveau, les fenêtres laissaient pénétrer le soleil, les oiseaux chantaient dans leurs cages, les bêtes bêlaient, mugissaient, gloussaient dans la cour, et la voix joyeuse de Baschinka s'élevait au milieu de ces bruits comme un gazouillement d'allégresse qui réjouissait l'oreille et l'âme de chacun.

Le vieux pope félicita chaleureusement ses protégés de ce retour imprévu au bonheur d'autrefois. — Et maintenant, mariez-vous, dit-il à Josef, mariez-vous vite ; il faut que le plus beau roman ait une fin ; point de préparatifs, point de cérémonies, nous sommes au village, agissons simplement...

— Volontiers, mais où trouver le *minian* (1) et le *cazan* (2) et tout ce qui est indispensable à la célébration de l'acte du mariage juif dans un village de la Russie du nord?

Leur perplexité était grande. Se mettre en route pour aller rejoindre une congrégation israélite quelconque c'était impossible... à qui aurait-on confié la maison pendant cette absence? Il n'y avait d'autre moyen que de faire venir à grands frais le nombre voulu de juifs dans ce pays où ils manquaient.

(1) Les dix hommes nécessaires pour représenter le culte en commun.

(2) Celui qui prononce les prières.

— Oh ! mes enfans, dit mélancoliquement Jacob, que tout ceci est triste ! Quand je pense que nous sommes mortels, que nous pouvons tout à coup, à l'improviste, fermer les yeux et que nous ne serons pas ensevelis par nos frères, qu'il ne se trouvera personne de notre peuple pour dire le *kadisch* sur notre tombeau !.. Maintenant même nul ne célèbre nos fêtes avec nous, nul ne se lamente, nul ne prie avec nous aux jours de deuil !.. Quand je pense à tout cela sur mes vieux jours, je me demande si je n'ai pas péché en m'exposant à être enterré comme un chien...

Les yeux de Jacob se remplirent de larmes, et ses enfans, surpris, se demandèrent pourquoi, vigoureux qu'il était encore, le père s'abandonnait à ces lugubres pressentimens. Les scrupules qu'il exprimait étaient justes d'ailleurs. Josef en convint, puis, après s'être recueilli une minute, il reprit joyeusement :

— Ne vous tourmentez plus; il me vient une idée; je vais vous la dire, seulement n'en riez pas...

— Quelle est ton idée ?

— Parbleu ! nous ferons venir notre religion ici.

— Tu es fou !

— Vraiment non ! vous allez voir. Nous ferons venir dix garçons robustes et actifs qui s'occuperont des travaux agricoles, et nous aurons ainsi fondé une petite colonie juive, une congrégation juive.

— Mais le gouvernement ne permet pas aux juifs de séjourner dans la Russie du nord.

— Bah ! qu'est-ce qui représente ici le gouvernement ? Des employés que nous paierons pour être un peu myopes : que leur importe après tout que quelques juifs marchent derrière la charrue et battent le blé à Milatine ?

— Et le baron ?..

— Oh ! je me charge de celui-là. Le baron peut tout ce qu'il veut, et vous avez pu juger que j'avais quelque influence sur lui.

Trois mois après deux bâtimens en bois très propres s'étaient élevés derrière l'auberge. Ces bâtimens servaient de demeure aux colons dont plusieurs étaient mariés. Les femmes filaient et cultivaient le jardin pendant que les hommes travaillaient aux champs.

Josef et Baschinka formaient, comme l'avait dit le pope, un beau couple; leur père semblait rajeunir à vue d'œil. Pour la première fois depuis des années il se trouvait entouré de coreligionnaires dont il était le chef spirituel aussi bien que temporel, car il prêchait et disait les prières.

Force était bien au baron de se taire. Un instant, il forma le projet d'ameuter ses serfs contre les juifs, mais il eut peur que Josef ne découvrît d'où partait ce complot et y renonça prudem-

ment. Néanmoins il ne pouvait supporter davantage tout ce qui se passait autour de lui ; sa situation devenait de plus en plus intolérable. Un jour il fit venir Josef :

— Je suis las de vivre à la campagne, lui dit-il, et j'ai résolu d'aller dépenser mes revenus dans une grande ville. Veux-tu prendre tous mes biens à ferme?

— Soit... pour dix ans.

— Quel prix m'en offres-tu?

— Fixez le prix vous-même, monsieur le baron.

— Eh bien! six mille roubles par an... est-ce trop?

— Non, vous aurez six mille roubles.

Quand le maître eut disparu, les serfs si longtemps maltraités respirèrent. Le village prit une physionomie nouvelle; tout devint plus gai, la mine des gens, le feuillage des arbres, le chant des oiseaux, le son de la cloche.

Cinq années se sont écoulées depuis. Le faux Gaspadof fait brillante figure à l'étranger ; le digne pope repose sous le gazon; il n'a pas assisté à la délivrance des serfs, à cet affranchissement qu'il appelait et qu'il prévoyait.

Baschinka et Josef sont resplendissans de bonheur et de santé; quatre petites branches vivaces sortent de ce tronc vigoureux. Jacob, affaibli par l'âge, renonce peu à peu à ses travaux habituels, pour passer chaque jour plusieurs heures dans la salle de prière qu'il a pieusement arrangée au milieu de sa maison.

La colonie s'est augmentée. Trente familles juives venues de la partie occidentale de l'empire mènent à Milatine la vie des paysans, cultivant la terre, élevant des moutons, fabricant de l'huile. Quand toutes les récoltes sont rentrées, ces gens industrieux s'occupent dans leurs maisons à forger, à raboter, à tisser de la toile, à faire des souliers, et à instruire les petits enfans qui sont l'avenir de cette jeune et florissante colonie.

L. Herzberg-Fränkel.

LA REPRISE

DE

L'ÉTALON D'ARGENT

AUX ÉTATS-UNIS

Les lecteurs de la *Revue* ont déjà entendu parler plus d'une fois de la question monétaire : nous les en avons entretenus à différentes reprises pour les mettre au courant des difficultés qu'elle présentait; il n'y a pas très longtemps encore, une plume plus autorisée que la nôtre refaisait ici même l'historique de cette question (1). Il faut pourtant en reparler, non pas pour revenir sur le passé et discuter des principes qui paraissent admis aujourd'hui par tous les esprits sérieux et réfléchis, mais pour signaler ce qui s'est fait depuis quelques années dans d'autres pays que le nôtre, particulièrement aux États-Unis. Ce grand peuple nous a toujours réservé des surprises. Autrefois on le trouvait à la tête de toutes les innovations, même les plus téméraires; s'il y avait quelque chose de hardi à tenter en fait de progrès, on était sûr que l'expérience serait faite par les Américains, et voilà que maintenant, par une évolution assez bizarre, ils reviennent aux pratiques les plus surannées. Nous ne parlons pas de ce qu'ils ont imaginé en matière d'impôts, après la guerre de sécession, en taxant, comme on l'a dit, tout ce qui peut servir à l'homme depuis le berceau jusqu'à la tombe. Ils avaient alors de grands besoins d'argent, il

(1) Voyez, dans la *Revue* du 1er avril et du 1er août 1876, les études de M. Michel Chevalier sur la question du double étalon.

fallait frapper à toutes les portes, ils l'ont fait sans méthode et sans système, jusqu'au jour où il leur a été possible de mettre un peu plus d'ordre dans leurs finances. Mais on les a vus tout récemment, pendant que la vieille Europe s'éveillait aux idées de la liberté commerciale et s'occupait de renouveler ses traités de commerce en faisant un pas de plus dans le sens de cette liberté, on les a vus organiser la protection à outrance, établir des taxes excessives sur toutes les marchandises venant du dehors, et particulièrement sur les objets fabriqués; ils ont levé ouvertement l'étendard de la résistance au progrès, et c'est à cet exemple donné d'une façon si fâcheuse et si inopportune qu'on doit certainement l'hésitation que manifestent aujourd'hui certains états de l'Europe à renouveler ces traités et à faire le pas en avant dont nous parlions tout à l'heure; quelques-uns même seraient disposés, dit-on, à élever leurs tarifs de douane. Les Américains ne s'en sont pas tenus là, ils viennent de se signaler de nouveau par un acte des plus rétrogrades, que nous n'aurions pas attendu d'eux il y a quelques années, et qui surprend moins aujourd'hui, lorsqu'on est témoin de l'espèce de désarroi qui existe dans leurs idées économiques et financières. Nous faisons allusion à la reprise du double étalon monétaire, et au rétablissement de l'argent sur le même pied que l'or.

La législation a beaucoup varié aux États-Unis sur cette matière: de 1791 à 1834, ils ont eu en principe le double étalon, comme il existait alors partout en Europe, excepté en Angleterre; les deux métaux précieux étaient, à l'égal l'un de l'autre, des instrumens libératoires pour tous les paiemens; seulement, comme le rapport de l'or à l'argent était de 1 à 15, tandis qu'il était ailleurs de 1 à 15 1/2, il s'ensuivait que l'or n'avait pas en Amérique la valeur qu'il devait avoir; il s'en allait, et l'argent seul restait dans la circulation. En 1834, on changea le poids et le titre de ce dernier métal. On frappa des dollars d'argent à 900 millièmes de fin et au poids de 412 grains 1/2, ce qui modifia le rapport avec l'or et le mit de 1 à 16. L'argent n'eut plus sa valeur réelle, il disparut à son tour, et ce fut l'or qui le remplaça. Les choses durèrent ainsi jusqu'à la guerre de sécession en 1861. — A ce moment, les États-Unis, pressés par des besoins excessifs, durent recourir au papier-monnaie, à ce qu'ils ont appelé les *greenbacks*, et, comme le papier perdit immédiatement de sa valeur, les deux métaux, or et argent, s'en allèrent à la fois; on n'en vit plus dans la circulation, excepté pour l'acquit des droits de douane, car les Américains avaient eu la précaution de déclarer que les droits de douane seraient toujours soldés en or; ils avaient besoin de cet or pour payer les intérêts des em-

prunts qu'ils contractaient au dehors et qu'ils n'auraient pu réaliser s'ils n'avaient stipulé que ces intérêts seraient payés autrement qu'en papier. Le métal précieux restait dans les caisses du trésor public, qui en fournissait au cours du jour à ceux qui en demandaient, il ne circulait pas. En 1873, après les conférences et enquêtes qui avaient eu lieu en Europe, et particulièrement en France, sur la question monétaire, et auxquelles l'Amérique elle-même avait pris une part active, après surtout la grande résolution votée par l'empire d'Allemagne à la même époque de démonétiser l'argent et de n'avoir plus que l'étalon d'or, les États-Unis firent une nouvelle évolution et adoptèrent aussi l'or exclusivement. On put espérer à ce moment que ce serait en cette monnaie qu'on reprendrait les paiemens, lorsque les *greenbacks* cesseraient d'avoir cours forcé; mais les destins sont changeans en Amérique comme ailleurs, et plus qu'ailleurs. A mesure qu'on approcha de cette reprise des paiemens qui doit avoir lieu au 1er janvier 1879, les passions et les intérêts commencèrent à s'agiter; on vit se manifester une opinion favorable au retour à l'étalon d'argent. Cette opinion était née de plusieurs causes. — D'abord les états de l'ouest, qui se livrent à l'agriculture particulièrement, sont débiteurs des grandes villes manufacturières de l'est pour les marchandises qu'ils leur achètent, ils sont débiteurs aussi pour les capitaux qu'ils leur empruntent afin de défricher leurs terres et faire les premiers ensemencemens; ils ont chaque année des intérêts plus ou moins considérables à leur payer. Ils voyaient arriver avec regret, et on pourrait presque dire avec terreur, le moment où ils devraient régler ces intérêts en or. Leur idéal eût été de conserver les *greenbacks* non remboursables, et et même d'en augmenter le nombre selon les besoins, ce qui leur fit donner le nom d'*inflationists;* mais, sentant bien qu'ils ne pourraient empêcher la reprise des paiemens, qui était réclamée en définitive par la majorité des états, ils se rejetèrent vers un autre moyen pour en atténuer la portée, ils demandèrent le rétablissement de l'argent comme monnaie légale.

De plus on avait excité leur imagination, on leur avait dit qu'ils avaient à leur disposition une source de richesses inépuisable avec les mines d'argent qui étaient sur leurs territoires, et que, si on laissait à ce métal toute la valeur qu'il doit avoir, si on n'en entravait pas l'exploitation, la fortune de ces états pourrait être faite. M. Lincoln, l'ancien président, n'avait-il pas déclaré lui-même que les États-Unis possédaient avec les mines d'argent de quoi rembourser toute la dette qu'ils avaient contractée pendant la guerre de sécession? Et qu'est-ce qui s'opposait à la mise en valeur complète de ces mines? C'étaient les *monométallistes,* comme on les

appelle aujourd'hui. Non-seulement les états de l'ouest ne seraient pas plus riches, mais l'exigibilité des paiemens en or allait rendre leur situation beaucoup plus malheureuse et produire un abaissement de prix de toutes les marchandises qu'on aurait à vendre : tout cela pour favoriser les gens de l'est. Les états du sud n'étaient pas non plus sans faire entendre leur voix. On avait répudié complétement leur dette après la guerre de sécession et on les laissait sous le poids de celle qu'avaient contractée leurs adversaires pour les écraser. C'était pour payer les intérêts de cette dette qu'on les accablait d'impôts, ils se plaignaient tout naturellement, et leur concours était acquis à tout ce qui pouvait diminuer le fardeau des charges qui pesaient sur eux. Ils auraient admis volontiers que l'on restât avec le papier-monnaie non remboursable, qu'on s'en servît surtout pour payer les intérêts de la dette américaine, dont la plus grosse partie était entre les mains des gens du nord ou de l'étranger; mais cela était difficile à obtenir, et ils étaient ralliés d'avance à tout ce qui avait pour effet d'atténuer en leur faveur les conséquences de la reprise des paiemens. Enfin, comme en Amérique les intérêts des personnes jouent aussi un certain rôle, même au sein du parlement, il s'est trouvé dans ce parlement des propriétaires de mines d'argent qui ont fait toute la propagande possible pour le retour au double étalon. De là est né ce qu'on a appelé le *Bland-bill*, c'est-à-dire une proposition demandant que l'argent fût repris comme monnaie principale à l'égal de l'or, et à ceux qui venaient combattre sa proposition, l'auteur du bill, M. Bland, disait : « Vous ferez bien de l'admettre, car autrement vous risquez de voir vos obligations payées en *greenbacks*, peut-être même passera-t-on l'éponge dessus. » En effet quelque temps auparavant, à une époque où les billets perdaient encore 25 pour 100, on avait proposé de payer en papier les porteurs des obligations fédérales.

Ce bill, aussitôt qu'il fut présenté, passionna beaucoup l'Amérique. Tout le monde n'était pas du même avis. A côté de ceux qui en prenaient aisément leur parti, et qui avaient même intérêt à le voir réussir, il y en avait d'autres qui étaient préoccupés des conséquences fâcheuses qu'il pourrait avoir pour le crédit de leur pays. Cela leur paraissait être un manque de foi des mieux caractérisés. Tous les prêts qui avaient été faits depuis 1873, tous les engagemens qui avaient été pris, l'avaient été dans l'idée que la reprise des paiemens se ferait en or, et voilà qu'on allait mettre à côté de l'or, comme moyen de libération, un métal qui perdait environ 10 pour 100. C'était diminuer d'autant la valeur des engagemens et porter préjudice à ceux au profit de qui ils avaient été souscrits.

On devait payer en or, dit M. David A. Wells, qui vient de publier un travail sur la question, « parce que l'honnêteté est la loi suprême du pays, et que la déloyauté ne peut pas être tolérée. » On était pénétré aussi des difficultés de toute nature qui allaient surgir pour les États-Unis dans les rapports avec le dehors; les principaux états de l'Europe sont en train de se rallier à l'étalon d'or. Comment ferait-on pour les échanges quand on n'aurait pas le métal de tout le monde? Le nouveau président des États-Unis, M. Hayes, avait été frappé de ces difficultés et avait déclaré qu'il mettrait son *veto* à l'exécution du bill, s'il était adopté. Mais rien ne put triompher de la coalition des intérêts, et le Bland-bill, après une discussion très animée, passa dans les deux chambres à la majorité des trois quarts des voix. Le *veto* du président s'est trouvé ainsi paralysé, car, au terme de la constitution, il ne peut avoir d'effet que contre un bill qui n'a pas réuni les deux tiers des suffrages. Le bill Bland est donc devenu la loi des États-Unis, et, après avoir subi devant le sénat un léger amendement tendant à limiter la fabrication de l'argent, il est ainsi conçu : « Il sera frappé des dollars d'argent du poids de 412 grains 1/2, au titre de 900 millièmes, lesquels dollars seront monnaie légale pour toutes les dettes publiques et privées; il ne peut en être frappé par mois pour moins de 2 millions de dollars et pour plus de 4. Cette limitation ne sera pas désagréable aux propriétaires des mines d'argent, car elle empêche l'afflux du métal sur le marché et en maintient le prix. Avec une moyenne de 3 millions de dollars par mois à faire frapper, ils ont un débouché suffisant pour leur exploitation. Aussi est-ce, dit-on, sinon sur leurs instances, du moins avec leur assentiment que la limitation a été introduite.

I.

Avant d'en arriver à la discussion du Bland-bill, qui avait été ajournée au moment de l'élection du dernier président, le parlement américain avait nommé une commission dite *silver-commission* afin d'étudier la question et de faire une enquête : l'enquête a eu lieu, et sait-on à quelle conclusion on est arrivé dans cette commission? Le rapport qui a été déposé en son nom par le sénateur Jones, du Nevada, c'est-à-dire de la contrée où existent particulièrement les mines d'argent, non-seulement s'est prononcé pour la rémonétisation de l'argent, mais pour la fabrication d'un papier-monnaie inconvertible. « L'inconvénient de la monnaie métallique, dit-il, est qu'on est exposé à la voir disparaître par l'exportation. Un tel danger n'est pas à craindre, si l'on a seulement du papier.

Que l'état se charge d'en fabriquer, et pour mesurer la quantité qui doit être nécessaire, il n'a pas besoin de consulter l'état du commerce et de l'industrie, ce qui est toujours un baromètre incertain; il n'a qu'à prendre pour base le chiffre de la population, en rapprochant le nombre des enfans nouveau-nés de celui des décès. » Et il y eut une majorité dans la *silver-commission* pour voter ces conclusions du sénateur Jones. Voilà où l'on en est aux États-Unis.

Du reste, il n'y a rien de nouveau sous le soleil, le célèbre Law avait déjà dit en 1720 : « La valeur des choses varie pour deux causes principales : la plus ou moins grande abondance des produits, et la plus ou moins grande abondance de la monnaie. De ces deux causes, l'une échappe à l'action de l'homme, tandis que l'autre peut être soumise à son empire. Il ne dépend pas de l'homme que la quantité de blé ou de vin, etc., se maintienne toujours en équilibre avec les besoins, mais il dépend de lui que la somme de la monnaie demeure toujours dans un juste rapport avec la demande, pourvu que cette monnaie n'ait pas de valeur intrinsèque, et qu'elle ne consiste pas dans l'or et dans l'argent. » Le sénateur Jones ne diffère que sur un point avec son illustre prédécesseur; au lieu de prendre pour base de l'émission du papier-monnaie les besoins du commerce, ce qui en effet est difficile à déterminer, il la règle sur l'état de la population, c'est plus simple et plus facile. Au fond, la théorie est la même. Il faut que la société trouve toujours, à défaut de monnaie métallique, un instrument de circulation suffisant pour ses besoins. On n'indique pas quel moyen on aura pour maintenir le papier au pair; c'est un détail dont on ne juge pas à propos de se préoccuper. On comprend qu'indépendamment des intérêts particuliers, dans cette disposition d'esprit et avec une telle théorie financière, émanant d'une commission formée au sein du premier corps de l'état, il n'était pas difficile de trouver aux États-Unis une majorité très forte pour voter le Bland-bill; il a donc, je le répète, été adopté, et il s'agit maintenant de le mettre en pratique. Ici les difficultés commencent. D'abord les banquiers des états de l'est, qui auront plus ou moins à souffrir de cette mesure, ont dressé une *liste noire* où figurent les noms des principaux personnages de l'ouest et du sud qui ont favorisé le Bland-bill: ils sont décidés à leur fermer leurs caisses et à leur refuser toute espèce de crédit. Or, comme le commerce de l'ouest et du sud ne se fait en grande partie qu'avec des capitaux empruntés à New-York ou dans les grandes villes de l'est, la situation des premiers états va se trouver fort embarrassée, et, si les banquiers reviennent sur leur décision, ce sera, bien entendu, à la condition de faire courir aux emprunteurs tout le risque qui peut résulter de la monnaie d'argent.

De plus, on a déjà pu voir que toutes les valeurs mobilières, la dette fédérale, les actions et obligations de toute nature, avaient baissé en proportion de la dépréciation de ce métal. Le 5 pour 100 américain, qui était à 108 et 109 avant le vote du Bland-bill, est tombé à 102 et 103 ; c'est un grand trouble pour la fortune publique et une certaine atteinte portée au crédit des États-Unis. Ce n'est pas tout, les difficultés intérieures ne sont qu'un des côtés de la question et peut-être le moindre ; l'Union américaine, quels que soient l'aveuglement et la passion qui l'ont fait agir, sent très bien que, pour donner au Bland-bill une véritable sanction, pour en rendre l'exécution moins préjudiciable pour elle, il faudrait qu'elle s'entendît avec les principaux états commerçans de l'Europe, et qu'eux aussi reprissent l'étalon d'argent. C'est pourquoi on a fait insérer à la suite du bill la clause suivante : « Aussitôt après le vote de la loi, le président des États-Unis invitera les puissances de l'union latine et autres nations qu'il jugera opportun à entrer en conférence pour l'adoption d'un rapport constant entre l'or et l'argent, en vue de donner à l'usage de la monnaie bimétallique un caractère national, et d'assurer la fixité du rapport de valeur entre les deux métaux. » En effet, il y a eu une circulaire d'envoyée par le secrétaire d'état des États-Unis, et qui a été adressée particulièrement à l'union latine pour lui demander de se concerter sur la question à Paris, à l'occasion de l'exposition universelle. Il est dit dans cette circulaire qu'aussitôt qu'on aura l'adhésion de trois puissances, la conférence pourra se constituer et délibérer. On a même déjà nommé deux délégués aux appointemens de 2,500 dollars par mois, qu'ils toucheront pendant tout le temps de leur séjour au dehors.

Que va répondre l'union latine à cette invitation ? Nous ne le savons pas. Mais, si elle s'inspire de ses véritables intérêts, et si elle prend en considération les tendances actuelles de l'Europe, elle refusera de s'y rendre, car il n'en peut rien sortir d'utile. Quoi ! c'est au moment où toutes les nations de l'Europe vont à l'étalon d'or comme on va vers un progrès nécessaire, où, après l'Angleterre, l'Allemagne, les états scandinaves, on voit s'y rallier la Hollande, l'Autriche, l'Espagne, où enfin ce qu'on appelle l'union latine elle-même, sans avoir répudié le double étalon en principe, l'a cependant répudié en fait, puisque depuis deux ans on ne frappe plus de monnaie d'argent dans le principal des états de cette union, c'est-à-dire en France, c'est à ce moment que l'on convoque l'Europe pour lui demander de revenir en arrière, de tourner le dos au progrès pour la plus grande satisfaction des intérêts américains ! En vérité, l'invitation est un peu naïve, ou bien pré-

somptueuse. Naïve, si l'on suppose que, sur une question si longtemps débattue chez nous et qui est aujourd'hui soumise à l'expérience, la lumière va nous venir tout à coup d'au-delà de l'Atlantique, ou présomptueuse, si l'on croit que l'exemple des États-Unis suffira pour entraîner les autres nations et les engager à faire le contraire de ce qu'elles veulent faire. Nous avons plusieurs fois, ici même, démontré que l'argent n'était plus l'instrument de circulation qui convenait aux pays riches et avancés en civilisation, qu'il était trop encombrant, trop lourd, difficile à manier, et qu'il fallait aujourd'hui des instrumens de plus de valeur sous un moindre volume. A ce point de vue, la supériorité de l'or est incontestable, et rien ne peut faire que cela change, à moins qu'on ne suppose que la civilisation va rétrograder.

Il y a une comparaison qui donne une idée exacte de la situation. L'or est aujourd'hui à l'argent, en fait d'instrument d'échange, ce que sont les chemins de fer aux diligences pour les moyens de transport et de locomotion. Y a-t-il quelqu'un qui puisse rêver que les diligences vont revenir en usage à l'égal des chemins de fer? Évidemment, non. Tous les jours on étend le domaine de ceux-ci, on en construit là où il n'y en a pas, et, quant aux diligences, elles ne servent plus que comme moyen secondaire, là où les chemins de fer n'existent pas. Le même sort est réservé à l'argent; il ne sera pas banni complétement de la circulation, mais on en fera de moins en moins usage, et il ne servira plus que comme monnaie divisionnaire, là où l'or n'a pas d'emploi. Chaque jour le démontre. La Banque de France a dans son encaisse, de 2 milliards et plus, pour 7 ou 800 millions d'argent; elle fait tous les efforts possibles pour les répandre dans la circulation, elle donne des ordres en conséquence à toutes ses succursales, n'osant pas trop agir de même à Paris, au siége de son établissement principal; ces efforts demeurent impuissans, les écus de 5 francs rentrent peu après être sortis, même dans les localités où l'on pourrait espérer les placer plus facilement, dans celles, par exemple, où il y a de nombreuses fabriques et des salaires d'ouvriers à payer. Ils sortent pour le paiement de ces salaires, et rentrent par le solde des billets des commerçans. C'est le contraire de ce qui se passait pour le tonneau des Danaïdes : celui-ci ne pouvait retenir l'eau qu'on y mettait; les caisses de la Banque, elles, pleines d'écus de 5 francs, ne peuvent pas parvenir à se vider. Il y a même à ce sujet une particularité assez curieuse à citer, et qui montre à quel point on se pique d'être logique dans notre pays, dans les sphères les plus élevées de notre monde industriel. La chambre de commerce d'une grande ville, nous ne la nommerons pas, écrivait, il y a quelque temps, au gouverneur de la Banque de France

pour se plaindre de ce qu'on mettait trop de pièces de 5 francs en circulation; elle disait qu'elle était en principe pour le maintien du double étalon, mais qu'en fait, dans les circonstances actuelles, elle était obligée de reconnaître que les pièces de 5 francs n'étaient plus recherchées.

Les preuves surabondent pour démontrer l'infériorité du métal d'argent par rapport à l'or et l'impossibilité où l'on est aujourd'hui d'en faire un étalon monétaire principal. Depuis deux ans, l'Inde, la Chine, l'Inde particulièrement, en ont absorbé des quantités considérables, d'autant plus considérables que, comme il baissait de prix, il en fallait davantage pour les besoins de la circulation. Les statistiques anglaises établissent qu'en 1876, par exemple, l'Inde a reçu pour 225 millions d'argent et en 1877 pour 325. Eh bien, malgré cette absorption, sensiblement plus forte que celle qui avait eu lieu les années précédentes, le prix de l'argent n'a pas monté, il est toujours à 9 ou 10 pour 100 de perte, à 53 ou 54 deniers l'once *standard* en Angleterre, lorsque le pair est à 60 deniers et demi. Et cependant les mines d'argent nouvellement découvertes, et de l'abondance desquelles il y avait peut-être lieu de s'effrayer, n'ont pas donné, soit par calcul de la part de ceux qui les exploitent, soit pour d'autres raisons, autant qu'on le supposait. Et cependant encore les États-Unis, ce grand pays de près de 50 millions d'habitans, qui fait un commerce considérable et qui a besoin pour cela de beaucoup d'instrumens d'échange, et particulièrement d'instrumens métalliques, à la veille où il est de reprendre les paiemens en espèces, ce grand pays s'est prononcé pour le double étalon et le remonnayage de l'argent, et, depuis que cette mesure a été votée, qu'elle est déjà mise en pratique par l'approvisionnement d'argent qu'on se hâte de faire au-delà de l'Atlantique, le métal reste toujours à 10 pour 100 de perte. Que veut-on de plus concluant pour montrer que l'argent est aujourd'hui condamné comme monnaie principale et qu'il ne peut plus revenir à l'ancien rapport avec l'or? On l'a si bien senti en Amérique même que toutes les valeurs publiques ont baissé de prix. On a compris, avec cet instinct qui nous rend si perspicaces sur nos intérêts, que la monnaie légale avec laquelle on serait payé n'aurait plus la valeur que la loi lui attribue, et serait dépréciée. Il ne faut pas s'y tromper, les États-Unis ont bien décidé en principe qu'ils auraient le double étalon, l'or et l'argent, mais en fait ils n'en auront jamais qu'un, celui qui aura le moins de valeur, c'est-à-dire l'argent. Les Américains nous convient à une conférence internationale, ils veulent nous faire partager les embarras dans lesquels ils se sont mis imprudemment. Cela ressemble un peu trop à la fable du renard qui avait la queue coupée

et qui invitait ses semblables à se débarrasser aussi « d'un poids inutile. »

En prenant l'argent pour étalon monétaire, l'Union américaine a rétabli l'ancien rapport qu'il avait avec l'or, celui de 1 à 16; elle lui donne ainsi un peu moins de valeur qu'il n'en a en Europe, où le rapport est généralement de 1 à 15 1/2; mais, comme le rapport vrai au cours actuel est de 1 à 17, la perte est encore de 6 ou 7 pour 100. Et puis, qu'est-ce que le rapport d'aujourd'hui? Ce ne sera peut-être plus celui de demain, il variera sans cesse! On ne peut rien établir de stable à cet égard, pas plus qu'on ne peut fixer par la loi le prix d'une marchandise par rapport à une autre, et déclarer par exemple qu'un mouton vaudra toujours le 12e ou le 15e d'un bœuf. On dira peut-être que le problème a été résolu en fait pendant plus de soixante-dix ans, depuis la loi de germinal an II. C'est une grave erreur, comme l'a très bien démontré M. de Parieu dans ses excellens travaux sur la question. Jamais le rapport fixé par la loi n'a été absolument exact, jamais les deux métaux n'ont été admis concurremment, et il y en a toujours eu un qui a prédominé sur l'autre dans la circulation, tantôt l'argent, tantôt l'or, et toujours celui qui n'avait pas dans le moment la valeur qui lui était attribuée par la loi. Seulement, les différences étaient moins sensibles qu'elles le sont devenues depuis. Il s'agissait tout au plus autrefois d'un écart de 1 à 2 pour 100 au maximum, et cela suffisait pour bannir le métal le plus cher. Aujourd'hui l'écart est de 9 à 10 pour 100, l'argent a même perdu un instant jusqu'à 20 pour 100; et c'est dans cette situation qu'on voudrait essayer de fixer un rapport légal de valeur entre les deux métaux! l'œuvre est insensée. On ne se rend pas assez compte des motifs qui déterminent cet écart. La volonté de tous les législateurs du monde serait impuissante à l'empêcher; il tient à la force des choses, à ce que, l'un des deux métaux étant devenu plus nécessaire que l'autre, il est par cela même plus recherché.

Un de nos compatriotes, l'honorable M. Cernuschi, qu'on a appelé assez spirituellement « le pontife du bimétallisme, » a traversé l'Atlantique pour aller prêcher aux États-Unis la croisade du 15 1/2 universel. Il a déclaré que, si tous les états s'entendaient pour reprendre le double étalon en maintenant entre l'or et l'argent le même rapport qu'autrefois, celui de 1 à 15 1/2, le problème serait résolu et que l'argent, si injustement déprécié, reviendrait immédiatement au pair avec l'or. Ce sont les monométallistes, a-t-il dit, les partisans de l'étalon d'or unique, qui sont la cause de tous les maux. Ce sont eux qui ont amené la dépréciation de l'argent : qu'on répudie leurs doctrines, et tous les embarras vont disparaître.

Nous ne savions pas être de si grands coupables, et nous croyions qu'en démontrant la supériorité de l'or sur l'argent dans la circulation, nous ne faisions que constater l'évidence. Nous n'avons pas même sur la conscience le crime de ceux qui ont inventé les chemins de fer : ceux-ci, en mettant en pratique leur découverte, ont bien réellement causé un tort irrémédiable aux diligences, tandis que nous, nous n'avons pas inventé l'or, il circulait déjà depuis longtemps ; seulement, grâce à la fécondité des mines, il a pris dans ces dernières années une extension considérable : c'est cette extension que nous avons indiquée en cherchant à en expliquer les motifs. Voilà notre crime, et malheureusement pour les bimétallistes l'usage de l'or s'est tellement répandu et est tellement entré dans les habitudes qu'il sera bien difficile de l'en retirer.

II.

On convie particulièrement à cette conférence internationale l'union latine; en voici la raison : comme les divers états qui la composent n'ont pas encore admis en principe l'étalon unique, que la monnaie d'argent a toujours chez eux cours légal, on a pensé qu'ils auraient moins de répugnance que d'autres à se rallier au système des États-Unis. On oublie que, si la démonétisation de l'argent n'est pas proclamée en principe, elle l'est en fait. Il n'y a plus que l'or ou le papier qui circule comme instrument principal des transactions; on peut même dire que les billets de banque circulent encore de préférence à l'or. On a besoin de signes monétaires ayant beaucoup de valeur sous un très petit volume, faciles à compter, faciles à porter, et c'est ce qui fait préférer les billets, surtout lorsqu'on est en face d'une encaisse aussi considérable que celle de la Banque de France : on est alors parfaitement rassuré sur la solidité de ces billets. Le moment est donc très-mal choisi pour nous proposer de reprendre l'argent comme autrefois. Toute tentative dans ce sens serait absolument infructueuse. Le gouvernement, sans se prononcer en principe pour l'étalon unique d'or, a déjà paré aux dangers les plus pressans en interdisant la fabrication de l'argent, et il se trouve aujourd'hui dans une excellente situation pour passer à l'étalon d'or quand il le voudra. Nous aimerions mieux, quant à nous, qu'il le fît tout de suite, sans plus tarder; ce serait plus favorable aux intérêts de l'avenir. Tant que l'argent est encore monnaie légale, on a beau n'en plus ajouter à la circulation, ce qui en reste, et il y en a beaucoup, peut être donné en paiement pour les plus grosses sommes; la Banque de France elle-même pourrait rembourser ses billets en ce métal. Il est vrai qu'elle éprouverait

beaucoup de résistance, si elle s'avisait de le faire, les écus lui rentreraient presque aussitôt qu'ils seraient sortis; mais enfin elle aurait la loi pour elle, et c'est grâce à cette loi que nous stérilisons dans les caisses de cet établissement 7 ou 800 millions d'argent qui sont parfaitement inutiles et dont il y aurait intérêt à se défaire. On est effrayé de la perte à subir sur la vente de ce métal, et on n'ose prononcer dès à présent la démonétisation. On préfère attendre. Si l'attente n'avait pas d'inconvénient et ne causait de préjudice à personne, nous n'aurions rien à dire; mais pendant qu'on attend, on conserve dans la circulation 7 ou 800 millions qui ne servent à rien, qui sont comme des cailloux dans un sac, et qui cependant coûtent à la société la valeur qu'ils représentent. Croit-on que, si, au lieu de ces 7 ou 800 millions d'argent, il y avait dans le pays pour pareille somme de marchandises et de travaux en plus, comme des étoffes, par exemple, ou des chemins de fer et des canaux, etc., ce pays ne s'en trouverait pas mieux et ne serait pas plus riche? La Banque de France a en ce moment, pour couvrir sa circulation fiduciaire, une encaisse de 2 milliards 81 millions (1). Croit-on que, si on en retranchait, non pas les 7 ou 800 millions d'argent, car il en faudrait toujours une certaine quantité pour la monnaie d'appoint, mais 600 millions, par exemple, la circulation de papier ne serait pas suffisamment garantie et qu'elle rendrait un service de moins au pays?

Nous avons plus d'or qu'il ne nous en faut pour toutes nos transactions, l'Angleterre en a moitié moins que nous et fait des affaires beaucoup plus considérables. Par conséquent, il n'y aurait pas disette de numéraire, si les 600 millions d'argent nous quittaient. Reste la perte à subir avec la démonétisation. On n'a pas le courage de l'affronter en présence des nécessités de notre budget. On devrait pourtant se rappeler les précédens. En 1870, pendant la fameuse enquête sur la question monétaire, alors que l'argent perdait seulement de 2 à 3 pour 100, nous disions : « Le moment est propice pour opérer la démonétisation, la perte sera minime; prenez garde d'être devancé dans cette voie par d'autres puissances, — et nous avions surtout en vue l'Allemagne, qui déjà se préparait à ce qu'elle a fait depuis; — alors la perte sera plus grande, et la démonétisation plus difficile. » On voulut attendre malgré tout, et aujourd'hui la dépréciation est de 10 pour 100, avec beaucoup de probabilité de la voir augmenter dans l'avenir. On est comme en présence d'un fleuve, attendant pour passer que l'eau cesse de couler; elle coulera toujours, il faut en prendre son parti, et le

(1) Voyez le bilan du 23 mai.

mieux serait de résoudre dès à présent et définitivement une question qui a été parfaitement étudiée, qui est tout à fait mûre, et au sujet de laquelle il ne peut y avoir que préjudice à attendre. Mais, si on ne va pas jusque-là, il faut au moins garder la situation dans laquelle nous sommes, et continuer à interdire la fabrication de l'argent, ce qui est un point essentiel pour sauvegarder l'avenir. La conférence que proposent les États-Unis, si elle se réunissait, n'aurait qu'une bien courte existence, c'est à peine si elle pourrait arriver à l'enfance, *healthy infancy*, comme disait dernièrement une grande autorité en Angleterre. On sentirait dès les premiers momens qu'il n'y a rien à faire dans l'ordre d'idées où se placent les Américains. Et malgré tout le désir que l'on a de leur être agréable, on ne peut pas cependant s'exposer à jouer un rôle ridicule et travailler à une œuvre impossible.

Ah! si les Américains, mieux inspirés, moins aveuglés par leurs intérêts, nous proposaient de reprendre la suite de la conférence internationale de 1867 qu'avait si bien dirigée et préparée M. de Parieu, ce serait à merveille, et nous pourrions leur prêter notre concours. Cette conférence de 1867 s'était prononcée pour l'étalon d'or unique, et avait pensé que sur cette base on pourrait établir une monnaie universelle : les uns indiquant leur préférence pour la pièce de 25 francs, d'autres pour celle de 10 francs, d'autres encore, en très petit nombre, demandant qu'on prît le gramme comme unité monétaire; mais il n'était venu à l'esprit de personne que la monnaie universelle pourrait également se faire avec le double étalon. Cette idée devait appartenir à l'honorable M. Cernuschi. Pour cela, il faudrait d'abord qu'on réhabilitât l'argent, qu'on lui donnât la valeur qu'il avait autrefois par rapport à l'or, qu'on décrétât le 15 1/2 universel, comme le demande l'auteur de l'idée. Ceci fait, on prendrait pour type de l'argent la pièce de 5 francs de notre pays et pour type de l'or la livre sterling anglaise. Nous aurions à refondre toutes nos pièces de 10 et de 20 francs pour en faire des livres sterling. Les Anglais frapperaient des pièces de 4 shillings exactement semblables à nos pièces de 5 francs, et quant aux Américains, ils refondraient également leurs dollars d'argent et leurs dollars d'or actuels pour en faire des pièces de 5 francs françaises et des livres sterling anglaises, et le problème serait résolu. Il est vrai que dans ce projet on ne s'occupe pas de l'Allemagne et des autres états de l'Europe, *de minimis non curat prætor*. On pense qu'une fois l'unité monétaire établie entre l'Angleterre, les États-Unis et l'union latine, elle aurait une telle force d'attraction que les autres états seraient bien obligés de s'y rallier. Voilà le système de M. Cernuschi; non-seulement il réhabilite l'argent, mais il lui

donne un peu plus de valeur qu'il n'en a déjà en vertu de la loi de germinal an XI. D'après cette loi, et sur le rapport de 1 à 15 1/2, 5 pièces de 5 francs d'argent valent exactement 25 francs en or, mais elles ne sont pas tout à fait égales à la livre sterling d'or, qui a une valeur intrinsèque de 25 francs 22 centimes; on les ferait bénéficier des 22 centimes, ce qui ajouterait encore près de 1 pour 100 au prix légal de l'argent. Nous ne croyons pas qu'on puisse discuter sérieusement un pareil système. Déjà le problème de l'unité monétaire était difficile à résoudre avec la seule pièce de 25 francs d'or, parce que celle-ci entraînait la refonte des monnaies partout, et avait l'inconvénient de ne pas se prêter aisément au calcul décimal; si on y joignait encore une subdivision en monnaies d'argent, en cherchant à établir un rapport fixe de valeur entre les deux métaux, on tenterait l'impossible, et l'on perdrait son temps.

Il n'y a qu'une chose possible en fait d'unification monétaire, c'est l'adoption de la pièce de 10 francs. Cette pièce a déjà été indiquée dans la conférence de 1867, nous l'avons nous-même proposée ici dans un travail sur la question, elle nous paraît répondre à toutes les objections. D'abord, elle n'entraîne pas partout la refonte du système monétaire; les pays de l'union latine la possèdent déjà; il y a quelques années, les états scandinaves l'avaient adoptée, et ils l'auraient maintenue, si elle avait été la base de l'unité monétaire. L'Autriche frappe en ce moment des pièces de 4 et de 8 florins qui sont en tout semblables à nos pièces de 10 et de 20 francs et qui circulent concurremment avec elles. L'Espagne met également en circulation depuis quelque temps une pièce de 10 *pesetas* ou 10 francs. La Finlande l'a prise aussi, au dire de M. Wallenberg. On le voit, les dispositions sont favorables à cette unité monétaire dans beaucoup de pays, et cela se comprend. La pièce de 10 francs pourrait servir à la fois de monnaie en usage et de monnaie de compte. Elle n'est ni trop forte, ni trop faible. C'est un intermédiaire entre le franc, qui n'a pas assez de valeur, et la livre sterling, qui en a peut-être trop. De plus elle est décimale, sinon quant au poids, du moins quant à l'unité. On peut avec elle calculer les plus grosses sommes par de simples déplacemens de virgule, c'est un avantage inappréciable. Si une conférence internationale se réunissait avec l'intention d'adopter cette pièce et d'en faire l'unité monétaire, nous n'osons pas dire qu'elle réussirait du premier coup, de grandes résistances sont encore à vaincre, mais elle planterait un fort jalon pour l'avenir.

En résumé donc, il n'y a, je le répète, rien à faire dans l'ordre d'idées où se placent les Américains; on ne peut pas redonner à

l'argent la valeur qu'il a perdue par la force des choses et qu'il perdra de plus en plus, à n'en pas douter. Il ne s'agit pas de le bannir complétement de la circulation, il aura toujours un rôle utile comme monnaie divisionnaire; mais le rôle principal appartient désormais à la monnaie d'or. Cela est si vrai que tous les emprunts d'états qui se font maintenant sont stipulés remboursables en or, intérêts et capital; on ne les réaliserait pas autrement à des conditions aussi favorables. Si on reprenait chez nous le monnayage illimité de l'argent, comme le demande M. Cernuschi, sait-on ce qui arriverait? Les nouveaux écus de 5 francs se répandraient forcément dans la circulation, et il faudrait bien les accepter, car on n'aurait plus d'autre monnaie métallique, l'or disparaîtrait et s'en irait à l'étranger; ou plutôt, non, on ne les accepterait pas encore, tant la répugnance est vive à leur endroit. On aurait recours sur une échelle plus grande aux billets de banque, aux chèques, à tout ce qui peut remplacer la monnaie métallique. Je sais bien que ce serait l'idéal aux yeux de certaines gens qui s'étonnent qu'il y ait encore des métaux précieux comme instrumens d'échange, et qu'on ne s'en tienne pas exclusivement au papier. On peut répondre à cela, sans entrer dans une discussion à fond sur la question, qu'avec les métaux précieux, avec ceux surtout qui ne sont pas dépréciés, on a une mesure exacte de la valeur, parce qu'ils sont eux-mêmes une valeur acceptée universellement. Avec la monnaie de papier, qu'on peut multiplier à volonté, on n'en a plus, et on est livré sans frein aucun à tous les excès de la spéculation. Ah! ceux qui prêchent le retour à la monnaie d'argent ne savent pas ce qu'ils font. Quelques-uns se déclarent les ennemis du papier-monnaie, M. Cernuschi, par exemple, et c'est l'extension de ce papier qu'ils favoriseraient.

Laissons donc les Américains faire tout seuls l'expérience de leur folie, ils gagneront peut-être 40 ou 50 millions par an à payer les intérêts de leur dette en dollars d'argent, mais ils les reperdront bien vite en recevant dans la même monnaie leurs impôts et leurs droits de douane. Et puis, quelle sera leur situation vis-à-vis du dehors lorsqu'ils auront le change défavorable? On ne réfléchit pas assez à ce côté de la question, quand on adopte une monnaie qui n'est pas celle de tout le monde. C'est cependant le plus important. En définitive, à l'intérieur, si on a une monnaie dépréciée, tous les règlemens se font avec cette monnaie, on paie moins et on reçoit moins, et les choses se compensent à peu près. Il n'en est pas de même avec le dehors. L'étranger n'accepte en paiement pour la balance commerciale que la monnaie qui a cours chez lui, et si cette monnaie est d'or, il faut qu'on lui donne de l'or, ou qu'on supporte la perte qui résulte du change. Cette perte peut s'élever

très haut. Avant 1848, lorsque nous n'avions en France que de l'argent pour régler nos comptes avec l'Angleterre et que le change nous était défavorable, la livre sterling a valu quelquefois chez nous jusqu'à 25,60 au lieu de 25,30 et 25,35, qu'elle ne peut plus dépasser depuis que nous avons l'or dans la circulation; elle vaudrait aujourd'hui 26 francs avec l'argent au prix où il est. Du reste les Américains le savent bien eux-mêmes par leur propre expérience. Ils ont toujours eu à leur charge dans leurs rapports avec l'étranger la dépréciation des *greenbacks*, et le change a varié à leur préjudice selon l'importance de cette dépréciation. — Dans l'état des choses, il vaudrait mieux, pour un pays riche comme le leur, avoir le papier-monnaie que le métal d'argent. Avec le papier-monnaie, au moins on peut être sûr, si on a une administration sage et économe, d'en avoir un jour le remboursement en or et au pair : c'est ce qui serait arrivé en Amérique, sans le fameux Bland-bill; tandis qu'avec le métal d'argent on a peu de chance de revoir le pair avec l'or, et il y en a beaucoup au contraire pour qu'on se trouve en face d'une dépréciation chaque jour plus grande.

Quand on réfléchit à ces conséquences, on ne peut pas croire que les Américains, qui sont après tout des gens pratiques, aient adopté sérieusement et définitivement l'étalon d'argent. Ils ont voulu lancer un ballon d'essai pour utiliser le produit de leurs mines, voir l'effet qu'il produirait dans le monde, et, quand ils seront bien convaincus que personne ne peut adhérer à leur projet de conférence, que le but qu'ils poursuivent est chimérique et contraire aux tendances actuelles de l'Europe, ils aviseront et feront probablement une nouvelle évolution monétaire, dans un sens plus rationnel et plus conforme au progrès. C'est ce que nous leur souhaitons dans leur intérêt. Et quant à nous, s'il ne doit pas y avoir de conférence internationale pour chercher à réaliser l'unité monétaire sur la base de l'étalon d'or, restons au moins dans la situation où nous sommes, et continuons à interdire la frappe de l'argent.

VICTOR BONNET.

UNE RÉCEPTION

A

L'ACADÉMIE FRANÇAISE

La réception de M. Sardou ne pouvait manquer d'attirer dans la rotonde du palais Mazarin tout le Paris des premières représentations de l'Académie. La séance promettait d'être intéressante ; elle l'aurait été davantage encore, si l'éminent homme d'état dont la verte vieillesse rend à son pays de précieux services n'avait dû se décharger sur un de ses confrères du soin de souhaiter la bienvenue au nouvel immortel. M. Charles Blanc s'est acquitté de sa tâche avec autant de bonne grâce que de dextérité et à la satisfaction générale ; mais il sentait lui-même que la fête n'était pas complète, qu'elle avait perdu l'un de ses principaux attraits. — « L'honneur de vous recevoir ne m'était pas échu, a-t-il dit au récipiendaire ; il ne fallait pas moins que les occupations d'un premier ministre pour vous enlever le privilége d'être complimenté au seuil de l'Académie française par un orateur dont la parole eût donné tant d'importance à cette cérémonie et tant d'éclat. Tout ce que vous y perdez, je n'ai pas besoin de vous le dire, et je le sens mieux que personne. » Non-seulement la parole éloquente de M. le président du conseil aurait donné à la cérémonie de l'importance et de l'éclat ; mais qui n'eût été curieux de savoir ce qu'un juge si grave pensait des *Pattes de mouche* et des *Femmes fortes*, quelle place il accordait dans son estime littéraire à l'ingénieux auteur de tant de comédies vives et spirituelles, amusantes ou passionnées ? M. Dufaure est la conscience même ; il n'y a pas pour lui de petits devoirs, et ce n'est pas seulement dans les affaires d'état qu'il pousse l'exactitude jusqu'au scrupule. Nous doutons fort qu'il ait jamais vu représenter les *Pattes de mouche ;* il n'eût pas laissé d'en parler en connaissance de cause. —

« Je suis en règle avec M. Sardou, disait-il un jour, je viens de lire toutes ses pièces, mon dossier est prêt. » Si ses occupations multiples ne l'avaient pas contraint à se faire suppléer, on aurait vu une fois de plus combien il y a d'adresse et d'art caché dans cette parole si franche, dans ce talent si robuste; n'a-t-il pas prouvé tout récemment à la chambre, en parlant de Voltaire, qu'il s'entend à mettre dans l'embarras ceux qui se flattaient de l'embarrasser? Les plus habiles sont ceux qui ne se piquent pas de l'être.

M. Sardou a observé dans son discours toutes les convenances prescrites par le code du parfait académicien; c'est une justice que peut lui rendre la statue de Sully, à laquelle il a paru s'adresser particulièrement. Cependant il ne s'est pas cru dans l'obligation de faire un discours académique, et l'assistance lui en a su beaucoup de gré. Son compliment à ses nouveaux confrères a été suffisant, quoique un peu court. — « Messieurs, leur a-t-il dit, une année s'est écoulée depuis le jour où vous avez daigné m'appeler à l'honneur de partager vos travaux, et s'il ne m'a pas été possible à mon grand chagrin de vous exprimer plus tôt ma reconnaissance, permettez-moi de penser que ce retard n'aura pas été sans profit pour la tâche que j'avais à remplir. » Nous ne sommes plus au temps où les récipiendaires se déclaraient indignes de l'honneur que leur avait fait l'Académie, en les invitant à venir s'asseoir dans un de ces quarante fauteuils qui ne sont pas des fauteuils; leur modestie s'écriait, comme le doge de Gênes : « Ce qui m'étonne le plus ici, c'est de m'y voir. » Impériale Lescaro, doge de Gênes, s'étonnait à juste titre de se voir à Versailles; il y était venu à son corps défendant, la corde au cou. Les nouveaux académiciens entrent à l'Académie de leur plein gré; ils se sont crus dignes d'y entrer, et la seule chose qui pût les étonner, ce serait de ne pas s'y voir.

Au surplus n'ont-ils pas suffisamment acquitté leur dette envers la docte compagnie par toutes les peines qu'ils ont prises pour assurer le succès de leur candidature, par le mouvement qu'ils se sont donné, par les perplexités et les tracas qu'ils ont soufferts, par les démarches qu'ils ont imposées à leurs amis et à la femme de chacun de leurs amis? Quand une fois le rêve du fauteuil académique s'est emparé d'une âme, c'en est fait, tout autre désir languit. Adieu le bonheur, la gaîté; plus d'appétit, plus de sommeil, plus de chant. De toutes les passions humaines, c'est la plus inquiète, la plus agitée, la plus dévorante. Quoiqu'un grand poète ait dit que « l'escalier d'autrui est dur à monter, » on ne compte plus les marches, on se résigne à toutes les lassitudes, à l'essoufflement perpétuel; on passe ses jours à faire des visites, on emploie ses nuits à faire des pointages. Oh! qu'heureux sont les peuples étrangers, les Anglais, les Allemands, les Italiens! S'ils connaissent la fureur du jeu, les fièvres de l'ambition, le trouble et les tourmens de l'amour, ils

ignorent le supplice et les écœuremens auxquels se condamne un pauvre homme qui s'est mis en tête de devenir un des quarante. Et qui peut répondre de soi et de sa vertu? Qui peut dire : Je suis à l'abri de cette fureur? Tel homme d'esprit persifle aujourd'hui l'Académie, lui décoche force épigrammes, demain peut-être il se mettra en campagne pour solliciter ses suffrages. C'est vraiment la maladie française, et il faut croire que personne n'y échappe, puisque Piron lui-même en fut atteint. Il est vrai qu'elle ne put lui enlever sa gaîté. — « Mon discours est tout fait, disait-il au secrétaire qui devait le recevoir, et le vôtre aussi. Je me lèverai, j'ôterai mon chapeau, je dirai : Messieurs, je vous remercie de l'honneur que vous m'avez fait de m'admettre. Vous vous lèverez, vous ôterez votre chapeau, vous répondrez : Eh bien là, monsieur, en conscience, cela n'en vaut pas la peine. »

Pourquoi les récipiendaires feraient-ils étalage de leur reconnaissance? Sont-ils même tenus d'en avoir? Jadis l'abbé Cureau de la Chambre définissait l'Académie française « un corps glorieux et triomphant, revêtu de la pourpre des cardinaux et des chanceliers, protégé par le plus grand roi de la terre, rempli des princes de l'église et du sénat, de ministres, de ducs et pairs, de conseillers d'état, qui, se dépouillant tous de leur grandeur, se trouvaient heureusement confondus pêle-mêle dans la foule d'une infinité d'excellens auteurs, historiens, poètes, philosophes, orateurs, sans distinction et sans préséance. » Parlons sans emphase et laissons au bon abbé ses hosannas et sa trompette. Dans tous les temps, il y a eu parmi les quarante des hommes considérables par leur nom, par leur naissance, par leur situation, par leur génie ou par leur talent. Si ces hommes n'étaient pas de l'Académie, l'Académie ne serait rien du tout; en revanche, certains hommes seraient bien peu de chose, s'ils n'étaient pas académiciens. Mais les uns comme les autres, ceux qui donnent du lustre à l'auguste compagnie comme ceux qu'elle met en lumière, peuvent se dispenser de la remercier longuement de la faveur qu'elle leur a faite. En est-il un seul assez naïf pour se figurer qu'on l'a élu pour lui être agréable, à la seule fin de lui faire plaisir? L'Académie n'est pas une société de bienfaisance, l'Académie est une école de haute politique, et ses choix sont toujours le résultat de profondes combinaisons, dont le secret échappe à l'intelligence du vulgaire. — « J'aurai mon jour, nous disait un candidat malheureux, plusieurs fois éconduit; tôt ou tard on aura besoin de moi pour faire pièce à quelqu'un. » M. Sardou n'a pas eu besoin de frapper deux fois à la porte, son premier appel a été entendu; il a mené sa campagne avec autant d'adresse qu'il en met à débrouiller au moment décisif l'intrigue compliquée de ses plus savantes comédies. Et pourtant ce n'est ni à son habileté, ni à ses titres incontestables, ni à son grand talent que cet homme heureux a dû son succès; lui aussi a été élu pour faire pièce à

quelqu'un. Encore a-t-il fallu que le sort, que les circonstances, que les affaires de l'état travaillassent pour lui, qu'il se formât au ciel une conjonction d'étoiles propice à son désir. On peut affirmer que M. Sardou ne serait pas académicien, s'il ne s'était rien passé le 16 mai 1877. C'est le 16 mai qui l'a mis en possession de son fauteuil, en ôtant quelques voix à son redoutable concurrent; c'est aux hommes qui ont fait ou approuvé le 16 mai qu'il est redevable de son élection, quoiqu'ils aient voté contre lui. Voilà une situation à la fois embarrassante et commode. N'était-il pas permis à M. Sardou de garder toute l'indépendance de son cœur? A qui aurait-il adressé l'expression de sa gratitude? Assurément ses bienfaiteurs involontaires l'en tenaient quitte.

Si le 16 mai a été dans la carrière de M. Sardou un heureux accident, c'est une bonne fortune pour la mémoire de Joseph Autran, que l'auteur de *Maison neuve* et de *Patrie!* devenu l'héritier de son fauteuil, ait été chargé de nous raconter sa vie et de nous recommander ses vers. Il a parlé de son prédécesseur avec beaucoup de verve, avec un parfait naturel, avec une grâce charmante, avec une sympathie émue ; il a donné à ses éloges un tour vif et leste, il les a assaisonnés d'anecdotes agréablement contées, et son discours a mérité de tout point le chaud accueil que lui a fait le public. Il n'a eu garde de surfaire Joseph Autran; il n'a point affirmé que l'auteur des *Poèmes de la mer* possédât cette suprême liberté de l'esprit ni cette fantaisie souveraine qui sont le partage des tout grands poètes. La muse ne dit tous ses secrets qu'aux naïfs et aux fous; Autran n'était ni fou ni naïf. Les beautés imprévues, les hasards miraculeux de la pensée et de la langue, les mots tombés du ciel, ce n'est pas dans ses œuvres qu'il faut les chercher. Les grands poètes, semble-t-il, n'inventent rien, ils trouvent; ils ne font pas leurs vers, leur génie les ramasse. Autran faisait les siens, et on s'en aperçoit; c'était un habile ouvrier, mais cet ouvrier avait de l'âme; aussi occupe-t-il au second rang de nos lyriques l'une des premières places, et cette place ne lui sera point ôtée. — « Ami de la solitude et de la retraite, a dit M. Sardou, rebelle un peu trop peut-être à nos idées modernes, dont il ne voit que la turbulence et le fracas, sévère jusqu'à la rigueur envers Paris, où le poursuivent la nostalgie de ses chères campagnes et le désir pressant d'y retrouver l'heureux loisir de son travail, fuyant toute charge publique et toute popularité, étranger à nos débats littéraires comme à nos luttes politiques, non par un détachement égoïste des intérêts du pays, mais par l'heureuse absence de toute ambition, M. Autran est un peu en dehors des choses contemporaines, et dans ses écrits comme dans sa vie il s'est fait une place à part, isolement qu'il convient de respecter. » — « Son bonheur, a ajouté avec non moins de justesse M. Charles Blanc, était de respirer l'air pur des champs, l'air salin de la mer, et de dire en vers faciles tout ce qui

avait ému son âme délicate, tranquille et tendre, son âme qui trouvait, comme dit Montaigne, *de la friandise au giron même de la mélancolie.* »

Ce solitaire n'était ni un boudeur, ni un mécontent, ni un égotiste, ni un misanthrope. S'il éprouvait au printemps le désir de quitter « Paris en plein avril toussant comme un vieillard » et de s'envoler vers sa chère Provence, il n'entendait pas se claquemurer dans sa retraite. Il tenait sa porte et sa fenêtre ouvertes.

> Tout homme sachant voir peut dans son horizon
> Faire un voyage immense autour de sa maison.

Il était du nombre de ces ermites qui aiment le monde à la condition qu'on ne les oblige pas d'y vivre, et qui n'ont besoin que d'être seuls pour voir l'homme en beau. Sa malice n'était jamais méchante. Il n'était pas dupe des charlatans, mais il ne leur disait point d'injures; il goûtait peu les faux grands hommes, mais il se contentait de les effleurer de sa férule, qu'il n'a jamais cassée sur le dos de personne. En revanche il aimait les petits, les humbles, les ignorés, les obscurs passans de la vie, qui marchent sans bruit et traversent le monde sans faire ombre à personne. Il a chanté le soldat, le laboureur, le marin, et il souhaitait qu'on inscrivît sur sa tombe ce simple mot: *Exaltavit humiles!*

M. Charles Blanc s'est plaint dans sa réponse que l'affectation est la maladie de notre temps, qu'elle a pénétré partout, dans les mœurs, dans le langage, dans les idées, que celui-ci affecte la dévotion, que tel autre affecte des opinions aristocratiques pour qu'on le croie de bonne maison, que tel autre encore, pour se donner un air profond, affecte la peur de l'avenir. — Aujourd'hui, disait un homme d'esprit, les uns se vantent de leur peur, les autres s'en servent. — Autran n'a jamais rien affecté. A la générosité du sentiment il joignait la franchise de l'inspiration, aussi souvent du moins que, fidèle à son vrai genre, il ne s'avisait pas de toucher à la lyre de Sapho ou de souffler dans les pipeaux de Théocrite. Il a tour à tour invoqué deux muses, dont l'une était une étrangère, habillée à la grecque, un peu guindée, un peu tendue, qui manquait d'ingénuité et de bonhomie. Cette fausse Athénienne voyait la Grèce avec des yeux latins, et son vêtement d'emprunt la gênait; elle trébuchait dans son cothurne. Autran lui a dû ses moins bons vers, ceux-ci par exemple qu'il n'a pas craint de mettre dans la bouche de Sophocle:

> J'ai gravi les sommets *du bel Acropolis*,
> Où brillent les autels nouvellement polis.

Qu'en eût pensé André Chénier? Il n'est pas donné à tout le monde d'aller à Corinthe, il est donné à peu de modernes de devenir bourgeois

d'Athènes. Quand il traitait des sujets grecs, Autran mettait trop de gomme dans sa couleur, et rien n'est moins grec que la gomme. Sa vraie muse, à laquelle il n'aurait jamais dû fausser compagnie, était une Provençale qui parlait français ; elle était née sous un buisson près d'un chemin creux ; elle aimait les moutons et elle daignait les garder. Il semble qu'il nous ait fait son portrait dans une pièce qu'il a intitulée *Figure à peindre* et dont l'héroïne est une pastourelle vêtue

D'un jupon de futaine à plis simples et lourds,
Qui n'exagère pas les contours de la hanche...
Ses petits pieds charmans ont des souliers de bois...
Viens donc, cher compagnon, peindre la belle enfant,
Choisis pour atelier la colline en plein vent.
Les bouvreuils chanteront, t'accordant leur suffrage,
Et le portrait fini, pour te payer l'ouvrage,
Elle t'apportera, riante, un pot de lait
Qui mêle à son écume un goût de serpolet (1).

Autran était un de ces peintres de genre qui ont tort de s'essayer dans la peinture d'histoire. La poésie familière, intime, était son fait; la plupart de ses *Épîtres rustiques* sont des œuvres exquises et sans tache, où l'on rencontre çà et là des traits de vérité exacte et pittoresque, dignes d'Horace et de Régnier. Il a raconté qu'en 1832, se promenant dans les environs de Marseille avec M. de Lamartine, qui se disposait à s'embarquer pour l'Orient, il vit l'illustre voyageur s'arrêter tout à coup en pleine campagne pour s'écrier : « Admirable paysage ! quelle majesté ont ces antiques sycomores ! » M. Autran, fort étonné, chercha des yeux ces sycomores et n'aperçut que de petits mûriers rabougris. Ces mûriers qui n'étaient pas sycomores, il les a trouvés dignes d'être chantés, et ils l'ont bien inspiré. S'il préférait parmi les hommes les humbles et les petits, il préférait aussi dans la nature les petits endroits, les coins écartés et solitaires, les paysages agrestes et un peu mélancoliques avec lesquels il faut vivre longtemps pour en sentir le charme et la discrète beauté. Il nous a donné le secret de son vrai talent dans une de ses *Épîtres*, adressée à un artiste avignonnais, qui s'en allait chercher en Égypte des sujets dignes de son pinceau, le Caire et Memphis, Karnac et les pyramides, des fellahs et des chameaux, des hiéroglyphes et des crocodiles, des sphinx, des obélisques, des piliers de marbre rose, l'ombre des Pharaons,

Et ces vastes monceaux de pierre impérissable
Qu'érigeait à ses dieux, dont il changeait les noms,
Un peuple adorateur des chats et des oignons.

Le poète arrache à ses ravissemens ce chercheur d'aventures, cet

(1) Œuvres complètes de J. Autran, tome II, pages 314-317 ; Paris, Calmann Lévy.

homme épris de l'ocre et du cinabre, cet amateur de beautés rares et exotiques et de grandes machines. Il lui représente qu'il se mêle un peu de fatigue aux enchantemens des lointains voyages, qu'on mange mal en Égypte, que la patte d'un héron ou l'aile d'un ibis sont un méchant régal, qu'au surplus il n'est pas besoin de s'en aller jusqu'aux bords du Nil pour découvrir des motifs d'esquisses et de tableaux, que les rois du paysage, les peintres hollandais, ont cherché tous leurs sujets en Hollande, qu'il suffit pour en trouver d'ouvrir ses yeux et sa fenêtre.

Wynants, qui le savait et peignait de la prose,
Fidèle à son village, eût donné mille fois
Un pylône sacré pour un moulin bourgeois...
Et Nicolas Berghem estimait sagement
Qu'une vache en un pré vaut bien un monument.

— Quand tu seras satisfait et las de ta longue odyssée, lui écrit-il, quand tes yeux saturés auront vu du Caire jusqu'au Darfour assez de géans, de pylônes et de cryptes, reviens auprès de nous peindre quelque étroit chemin bordé de câpriers, une fontaine, « qu'assiégent à midi les cruches du village, » un ruisseau dont les grands bœufs traversent deux à deux le tranquille miroir, une mare ridée par le vent,

Où, parmi les reflets des mûriers et des vignes,
Naviguent deux canards, que j'appelle mes cygnes.

Nous rendons justice à *la Fille d'Eschyle*, nous admirons comme il convient les *Chants de la mer* et les hymnes enthousiastes dans lesquels Autran a célébré la Méditerranée, ses grâces et ses colères ; mais nous goûtons bien davantage les airs de chalumeau et les causeries familières de ce Provençal, ses mûriers, ses câpriers, ses bœufs et ses moutons, sa crème parfumée de serpolet; à ses cygnes nous préférons résolûment ses canards.

Il y a dans la vie d'Autran un fait rare qui mérite d'être relevé. Il remporta un jour un grand succès de théâtre, il connut et savoura cette ivresse; mais il n'a pas tenté deux fois la fortune. En vain les sirènes l'appelaient-elles; du fond de sa Provence, il leur criait : Je sais que vous habitez parmi des récifs et que vos caprices sont redoutables; hier vous m'avez fait fête, demain vous me mangeriez.

Ce fut un grand succès dont tout Paris parla;
Mais, en homme prudent, je m'en suis tenu là.

Faut-il voir dans cette admirable prudence un effort surhumain de raison et de vertu ? — Non, a répondu M. Sardou; si Autran avait eu la vocation dramatique, s'il avait été possédé du démon, il n'aurait pas eu la force d'être si prudent. — Quel démon que le démon du théâtre! Quand il s'est emparé d'un homme, il ne lâche plus sa proie, et il n'y

a pas de vertu qui tienne, il faut subir sa destinée. M. Sardou a eu raison d'avancer que le joueur n'est pas plus hanté par les visions du jeu, ni l'avare par celles du lucre, que l'auteur dramatique par la constante obsession de son idée fixe, qu'il y rattache tout, y ramène tout, qu'un paysage qu'il admire le fait penser aussitôt à un beau décor, que telle conversation qu'il entend lui fournit le motif d'un joli dialogue, que cette jeune fille charmante qui passe lui apparaît comme une adorable ingénue, que dans tel malheur, dans tel crime qu'on lui raconte, il découvre à l'instant une situation, une scène, un drame. En nous expliquant ce que n'était pas Autran, le nouvel académicien nous a donné une excellente définition de M. Sardou. Il est de la race des possédés et des hantés; personne ne peut parler plus savamment que lui des tourmens savoureux, des souffrances délicieuses que le démon inflige à ses victimes.

Quelqu'un qui le connaît bien nous disait : — « Dans une petite villa près de Paris, que j'habite pendant l'été, il y a un mur sur lequel passent quelquefois des chats; depuis que mon chien en a vu passer un, il est toujours en contemplation devant le mur, et moi, quand je regarde mon chien, je ne peux m'empêcher de penser à Sardou. » Oui, M. Sardou est toujours à l'affût, aux aguets; il est toujours en quête de personnages et de sujets, et ce grand chasseur revient rarement bredouille. Son ardente curiosité ne s'endort jamais; elle n'a point de distractions, pas plus dans les bois de Marly que sur le boulevard ou ailleurs. Vous vous promenez avec lui, vous êtes tout entier au charme de sa conversation; mais, pendant qu'il vous parle, il a l'œil sur le chemin, il y voit passer quelque chose que vous ne voyez pas, et il se dit à lui-même : Eh! Dieu merci, voilà mon dénoûment! Que ses confrères de l'Académie y prennent garde! Gibier à plume ou à poil, tout lui est bon. Tel jeudi peut-être sortira-t-il du palais Mazarin en se frottant les mains, et on l'entendra s'écrier : — Je regardais le mur, il a passé un chat; je le tiens.

Une autre qualité qui manquait à Autran et qui est nécessaire à l'auteur dramatique, c'est *la combativité*. Il était né pour la littérature assise, et le théâtre, c'est la littérature debout, la littérature de combat. — « Cette nature tendre et rêveuse, ennemie du bruit et de l'action, se fût-elle bien accommodée de la vie théâtrale, passionnée, fiévreuse, où la lutte est constante, lutte contre l'œuvre pour la dompter, contre l'interprétation pour l'obtenir, contre le public pour le convaincre et le vaincre? » M. Sardou n'est point tendre, il n'est point rêveur, et personne ne l'accusera d'être ennemi du bruit. Il lui a fallu du temps et de grands efforts pour convaincre et pour vaincre le public. Il a commencé par des échecs, qui n'ont jamais ébranlé son courage; il a fini par se faire de la victoire une douce et chère habitude. Dans une lettre

publiée en 1866, il nous a expliqué ce qu'il était en 1856, « un être inconnu, de chétive apparence, très pauvre, n'ayant pour tout bagage littéraire qu'une pièce outrageusement sifflée, meurtri de cette chute et non découragé, voulant à tout prix sa revanche et comptant pour l'obtenir sur son travail et son instinct de la scène, servis par des jarrets d'acier dans un corps frêle et par une volonté de fer. » Il s'est servi de cette volonté de fer non-seulement pour lutter contre le public, contre les comédiens, contre les directeurs, mais pour se battre contre lui-même, pour résister à ses goûts, à ses fantaisies, aux entraînemens de son inspiration et aux écarts de sa plume. Nul autre genre littéraire n'exige autant que l'art dramatique la pénible vertu du sacrifice, qui est le secret des œuvres fortes et accomplies. Nous tenons de M. Sardou lui-même que, quand des débutans, des écoliers lui soumettent leurs premiers essais, il ne se lasse pas de leur dire : — Voilà une scène, voilà un acte à couper! et qu'ils lui répondent : — Y pensez-vous? cette scène est précisément ce que j'ai fait de mieux. — Coupe, jeune homme, puisqu'on te le dit; il est des amputations bienfaisantes, et il faut que la chirurgie vienne en aide à la médecine. Un dramaturge de grand renom et de grande expérience n'a-t-il pas déclaré que ce qu'il y a de mieux dans une pièce, c'est ce qui n'y est plus?

La Fille d'Eschyle a dû son triomphe inespéré moins au talent de l'auteur qu'aux circonstances; elle est venue dans un moment favorable, mais cet à-propos n'était point prémédité. Autran pouvait-il prévoir la révolution de 48? M. Sardou prémédite toujours ses à-propos; il a plus que personne le génie de l'opportunité, comme l'a remarqué ici même M. Montégut dans l'intéressante étude qu'il lui a consacrée (1). Ce n'est pas là sa seule habileté, il les a toutes. Non-seulement l'auteur dramatique doit avoir le diable au corps et l'humeur batailleuse, il est encore tenu d'être ingénieux, adroit et subtil. Dans les autres genres de composition littéraire, la maladresse ne nuit pas toujours au succès, et il y a des gaucheries qui plaisent; le théâtre est un métier de malins, il n'est pas permis d'y être gauche. M. Sardou ne l'a jamais été; à la fécondité d'un cerveau plein de ressources, fertile en expédiens, il joint la main souple et leste d'un prestidigitateur; il accomplit en se jouant des tours de gobelets. On a beau se dire : Ayons l'œil sur lui, surveillons ses mains; c'est au quatrième acte qu'il cherchera à nous attraper, n'allons pas nous laisser prendre, — on finit toujours par être pris. Combien de fois déjà ne nous a-t-il pas escamotés! Nous ne lui en gardons pas rancune, bien au contraire; il ne faut pas être l'ennemi de ses plaisirs. M. Charles Blanc a été plus sévère que nous. Il a reproché à M. Sardou, non sans finesse, qu'il y avait de

(1) Voyez, dans la *Revue* du 1er mars 1877, *Esquisses dramatiques, Victorien Sardou*.

l'excès dans son habileté, qu'il abusait des petits moyens pour arriver à de grands effets, que la lettre, l'éternelle lettre, jouait un rôle trop considérable, trop décisif dans plusieurs de ses intrigues. Il lui a reproché aussi d'attacher trop d'importance aux minuties de la mise en scène, au mobilier de ses pièces, et de se servir trop souvent de ses meubles « pour amener un tête-à-tête, pour masquer une déclaration, pour favoriser le glissement d'un billet, pour faciliter un évanouissement ou cacher le cadavre d'un amoureux ivre mort. » Il lui a reproché enfin d'abuser des accessoires, et il a cité ce mot du peintre Gros, disant à l'un de ses élèves : « Mon ami, prends garde à ne pas mettre trop de détails, parce que, si tu en mets trop, il n'y en aura plus assez. » Voltaire avait dit dans un style plus énergique : « Les détails sont la vermine qui ronge les grands ouvrages. »

A ces critiques M. Charles Blanc en a ajouté une autre, qui nous paraît beaucoup moins fondée. — « La France, qui se pique d'avoir en cela plus d'atticisme que la Grèce contemporaine d'Aristophane, ne tolère pas facilement au théâtre des allusions qui seraient trop transparentes. Elle admet qu'on fasse de Tartufe un substantif, et d'Harpagon et d'Agnès; elle n'admet pas qu'un nom propre soit caché sous un nom de fantaisie. A ce propos, monsieur, je serais tenté de vous faire une grosse querelle ou du moins de vous adresser quelques remontrances un peu vives; mais, toute réflexion faite, j'aime mieux me taire. » C'est à *Rabagas* sans doute qu'en avait M. Charles Blanc. Dût-il nous soupçonner d'affecter des opinions aristocratiques pour faire croire que nous sommes de bonne maison, nous ne craindrons pas d'avouer que le *Rabagas* de M. Sardou nous paraît l'une de ses œuvres les mieux venues, l'une de ses comédies où il a dépensé le plus de verve, le plus d'inventions heureuses, le plus de vérité et de finesse d'observation, l'une de celles que le démon a marquées de sa griffe, et que les Camerlin, les Chaffiou, les Vuillard, les Pétrowlski, les faux Camille Desmoulins, sont des figures qui font grand honneur à son crayon. L'impartialité est une vertu, ce n'est pas une muse, et sans contredit *Rabagas*, comme toutes les comédies politiques, est une œuvre de parti, dont on pourrait faire la contre-partie. Mais quant à découvrir dans cette pièce un mystère d'iniquité et « un nom propre caché sous un nom de fantaisie, » nous n'y avons point réussi, et nous ne savons pas quelle ressemblance il peut y avoir entre Rabagas et l'éloquent orateur que M. Sardou s'est toujours défendu d'avoir voulu mettre en scène. Nous sommes persuadé que M. Gambetta n'a jamais songé à se reconnaître dans ce personnage tragi-comique, pas plus que dans le Caliban de M. Renan, qui pour sûr n'avait pas pensé à lui. O zèle intempérant et indiscret de l'amitié! Nos amis sont parfois plus susceptibles, plus vifs que nous-mêmes sur nos affaires particulières; ils se forgent à

notre usage des griefs chimériques, et nous avons souvent beaucoup de peine à les consoler de tel insuccès que nous n'avons pas essuyé, de telle offense que nous n'avons pas sentie, de tel affront que personne ne nous a fait. La seule chose que, nous trouvions à redire dans cette spirituelle comédie, c'est que, s'il y avait un peu moins de portes dans le salon d'hiver du prince de Monaco et si la petite porte du couloir de sortie n'était pas restée entre-bâillée, Rabagas serait aujourd'hui le dictateur de cette charmante principauté. Après tout, le malheur serait-il si grand? Avoir pour maîtres Camerlin le défroqué, rédacteur de la *Carmagnole* et propriétaire du *Crapaud-Volant*, Vuillard le grincheux, ex-pion aigri par la lutte, Chaffiou l'imbécile ou les grandes bottes à l'écuyère du général Petrowlski, ce serait un cas désespéré; mais il ne faut pas être trop difficile en matière de gouvernement, et Rabagas est un homme d'esprit, qu'on accuse bien à tort de changer d'opinion, puisqu'il n'en a pas.

Nous n'avons pas plus de goût que M. Charles Blanc pour les personnalités; mais, quand il s'étonne que la comédie antique en ait poussé l'usage jusqu'à l'abus, nous nous étonnons de son étonnement, et nous ne pensons pas que cet abus tirât si fort à conséquence. Les temps sont bien changés. Les Athéniens ne faisaient pas la différence de la vie publique et de la vie privée, ils ne distinguaient pas l'homme du citoyen, ils n'avaient pas de loi Guilloutet. A Athènes, les murs étaient transparens, et l'examen préalable excluait de toute charge, de toute magistrature tous ceux qui avaient une naissance suspecte ou de fâcheux antécédens. A Athènes, il y avait défense de parler soit devant le sénat, soit devant le peuple, pour quiconque avait manqué à ses devoirs domestiques, et le premier venu pouvait obliger un orateur à redescendre de la tribune en se faisant fort de démontrer qu'il était un fils impie, ou un débauché sans vergogne, ou qu'il avait dissipé dans le libertinage le patrimoine de ses pères (1). Pourquoi les Cratinus, les Eupolis, les Aristophane, se seraient-ils abstenus de toute ingérence dans la vie privée, quand les lois et les mœurs autorisaient leur indiscrétion? N'oublions pas d'ailleurs que les Athéniens n'avaient pas de théâtre permanent, que la comédie était pour eux un plaisir intermittent, qui revenait à de longs intervalles. C'était leur carnaval, et le carnaval est un besoin pour les peuples du midi, une revanche sur le respect. Chaque année ils éprouvent l'impérieux désir de consacrer quelques jours à se moquer de tout et d'eux-mêmes, à faire retentir les grelots de la folie, à jeter des dragées à la tête des hommes et des dieux, qui n'ont garde de s'en formaliser. Le lendemain tout rentre dans l'ordre, Jupiter remonte sur son trône, Hercule reprend sa massue, et Cléon redevient

(1) Voyez, dans l'excellent livre de M. George Perrot sur *le Droit public et privé de la république athénienne*, le chapitre sur la Dokimasie, p. 79 et suiv.

tout-puissant. Malheur à qui l'attaque! malheur à qui profane les mystères d'Éleusis ou se permet de mutiler les Hermès! Le fond de la comédie antique est une joyeuseté de mardi gras. Aristophane y a mêlé sa verve incomparable et son étincelante fantaisie. De ce mariage sont nés des chefs-d'œuvre que M. Charles Blanc n'aime pas assez. Lui qui parle si bien du Parthénon, pourquoi goûte-t-il si peu *les Chevaliers*? Ce sont pourtant des fruits mûris par le même soleil et par les mêmes rosées.

La Grèce n'est plus, et nous ne regrettons pas la licence de son théâtre, si vive que soit notre admiration pour le génie du grand poète, qui fut le plus beau rieur et le premier lyrique de l'antiquité. Mais M. Charles Blanc n'est-il pas allé bien loin en avançant qu'il n'y a plus rien de commun entre la muse grecque et nous, que le XVIII[e] siècle et la révolution ont à jamais modifié le génie de la France, et que la comédie moderne procède de Diderot et du *Père de famille*? Quelque changés que soient les temps, les principes littéraires ne changent pas; la comédie sera toujours la peinture piquante et quelquefois meurtrière des folies humaines, une guerre impitoyable faite à la sottise. L'Évangile nous enseigne que tout est perdu quand le sel a perdu sa saveur; tout est perdu aussi quand la comédie n'est plus comique. N'ôtons pas au sel sa saveur, n'enlevons pas non plus son aiguillon à l'abeille. Les piqûres d'abeilles font partie de l'hygiène de l'humanité, si sujette à s'engourdir dans la torpeur ou à se confire dans une béate admiration d'elle-même. M. Charles Blanc prétend que « les plus belles scènes de M. Sardou, celles qu'il a le mieux préparées et qui ont le plus d'éclat, sont des scènes dramatiques après lesquelles on est peu disposé à rire. » Nous sentons tout le prix de quelques-unes des scènes dramatiques que M. Charles Blanc a raison de vanter; mais à nos yeux le premier mérite de M. Sardou est d'être un grand amuseur, et c'est un mérite bien rare. L'un des auteurs dramatiques les plus goûtés de ce temps nous disait : « Le théâtre que j'aime, c'est de la gaîté avec quelque chose dessous. » Voilà une définition qui convient à Shakspeare comme à Molière, à Aristophane comme à Beaumarchais. C'est peu de chose que la gaîté quand il n'y a rien dessous; mais nous apprécions peu ce qu'il y a dessous lorsque la gaîté vient à manquer. Que chacun fasse son métier. Les guerres, les révolutions, la question d'Orient, les régicides, sont des sujets de réflexions peu réjouissantes, et, comme l'histoire, la vie a ses tristesses. Les philosophes nous aident à nous en consoler; béni soit le poète comique quand il réussit à nous les faire oublier, quand il nous apprend à jouer avec la vie!

G. VALBERT.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

31 mai 1878.

Nous assistons curieusement, un peu tristement, à un spectacle qui n'est peut-être pas nouveau et qui n'est pas moins instructif. Évidemment, la république réunit aujourd'hui toutes les conditions qui font un régime régulier. Elle est née d'une certaine force des choses, de la nécessité, de la division même de ses adversaires, qui ne peuvent nouer contre elle que des coalitions momentanées et stériles. Elle a été votée par une assemblée souveraine qui, pour épargner à la France les périls d'un provisoire indéfini, a eu la prudence de se soumettre à ce qu'elle ne pouvait empêcher. Elle a été organisée par une constitution aussi définitive que toutes les constitutions. Elle a été sanctionnée par le pays dans des élections successives qui ont envoyé au parlement une majorité favorable aux institutions nouvelles. Si elle a passé par des crises qui auraient pu être mortelles, elle en est sortie intacte; elle a échappé à ses ennemis, elle est désormais sous la garde, sous la direction d'un ministère sensé, honorable, dont on ne conteste ni la fidélité ni les intentions libérales, ni la modération conservatrice, qui, en un mot, est une garantie pour toutes les opinions sincères.

Que faut-il de plus? La république existe, elle est à peine contestée par des adversaires de plus en plus impuissans, elle a pour elle la loi, la majorité du parlement, tous les moyens de vivre. La paix est dans les pouvoirs publics comme elle est assurément dans les désirs, dans les besoins du pays, — et cependant il y a partout des apparences de lutte dans une situation qui semble sans fixité. On dirait que nous jouissons tout au plus d'une trêve à échéance prochaine. Ceux-là mêmes qui devraient se préoccuper le plus d'acclimater un régime qu'ils ont appelé de leurs vœux sont les premiers à laisser éclater leurs impatiences. On ne peut se contenir, et, comme s'il n'y avait pas assez de problèmes sérieux faits pour intéresser le pays, finances, chemins de fer, réformes de l'enseignement, organisation militaire, on se plaît à

susciter des émotions factices, à engager des campagnes de fantaisie, à réveiller toute sorte de questions irritantes ou inutiles. Tantôt ce sont quelques municipalités un peu échauffées de province qui, pénétrées de leur importance, se mettent à déclarer la guerre aux processions, jusqu'à ces modestes processions des rogations, qui n'ont fait jusqu'ici, que nous sachions, de mal à personne. Tantôt c'est le conseil municipal de Paris qui se met en travail pour imaginer des fêtes nationales, pour donner un 15 août à la république, ou qui se fait le patron du centenaire de Voltaire, qui prescrit des illuminations et des pompes, au risque de provoquer d'inévitables contestations.

Oui, en vérité, depuis quelques jours, la question du centenaire de Voltaire a tout éclipsé, elle a été la première des questions politiques. Voltaire est redevenu un personnage du moment, livré au feu de toutes les polémiques. Il a obtenu la protection du conseil municipal de Paris, il a comparu en accusé devant le sénat sur l'interpellation de M. l'évêque d'Orléans. Aux exaltations des uns ont répondu les protestations des autres. C'était facile à prévoir, et si cette agitation du centenaire n'a pas pris plus de gravité, si elle est probablement destinée à s'éteindre avec la journée d'hier, anniversaire de la mort de Voltaire, c'est que le gouvernement a su intervenir dès l'origine avec une prudente résolution. Le ministère a eu le mérite de prendre son parti à propos. M. de Marcère, par ses lettres aussi habiles que sensées au conseil municipal de Paris, M. Dufaure, par ses explications devant le sénat, ont nettement défini l'attitude d'impartialité que le gouvernement entendait garder. Le ministère a fait strictement et justement ce qu'il devait faire, ramenant le conseil municipal dans la limite de ses attributions légales, interdisant toutes les manifestations ou contre-manifestations publiques, laissant à la fête qu'on se proposait de célébrer le caractère d'une démonstration privée. Que pouvait-il de plus? Il ne pouvait évidemment associer les pouvoirs publics à une commémoration trop contestée; il ne pouvait pas bonnement non plus promettre à M. l'évêque d'Orléans de poursuivre Voltaire pour une édition du centenaire, de livrer au bras séculier des œuvres publiées cent fois et sous toutes les formes depuis cent ans. M. le président du conseil a pu le dire avec une apparente bonhomie qui ressemblait à un sarcasme : « Veuillez songer à cette idée, — exercer des poursuites, aujourd'hui, devant le jury, contre Voltaire!.. » Le gouvernement est resté dans son rôle de pouvoir politique, de modérateur entre des passions également implacables, de gardien de la paix publique. Il s'en est tenu là, et si le centenaire, par mesure de police, a été réduit à se renfermer dans un cirque, s'il n'a pas été ce qu'il aurait pu être, c'est la faute de ceux qui ont voulu faire de ce miraculeux esprit un saint de leur église, un précurseur du radicalisme révolutionnaire, et de cette fête une manifestation de parti.

Certes Voltaire a été et reste toujours une des personnifications les plus puissantes, les plus étincelantes du génie français. Il a porté dans toutes les sphères l'infatigable activité qui le dévorait et ce goût de l'universalité qui lui faisait dire : « Il faut donner à son âme toutes les formes possibles. Il faut faire entrer dans notre être tous les modes imaginables, ouvrir toutes les portes de son âme à toutes les sciences et à tous les sentimens; pourvu que tout cela n'entre pas pêle-mêle, il y a place pour tout le monde. » Voltaire a été ce qu'on peut appeler un apôtre, un apôtre à sa manière; il a eu la haine de tous les fanatismes, de toutes les intolérances, de toutes les iniquités, et M. le garde des sceaux, sans sortir de la réserve de l'homme d'état, sans se livrer à des appréciations de fantaisie, a bien pu dire l'autre jour que « s'il y a dans nos mœurs un adoucissement remarquable, si les idées de tolérance se sont répandues, si nos lois criminelles ont été adoucies, si nous sommes moins exposés à de grandes iniquités judiciaires, les écrits de Voltaire y ont contribué ! » C'est sa gloire, c'est, avec le don brillant de l'universalité, le secret de sa popularité dans le monde entier, de son irrésistible influence; mais en même temps, le grand moqueur, il n'a rien respecté, il a tout bafoué, il a offensé de son ironie les croyances sincères et les généreuses pudeurs; il a mis la raison la plus lumineuse au service de ses passions et de ses antipathies. En un mot, il a été dans toute sa nature, dans sa longue existence, un prodigieux mélange de bien et de mal, gagnant des batailles pour les causes justes et déployant l'art le plus raffiné du courtisan, mentant avec délices, sans scrupule, se moquant effrontément de lui-même et de ses contemporains, de ce monde et de l'autre, jouant une perpétuelle comédie au profit de sa vanité et souvent de ses intérêts. Ce qu'il y a de mieux à faire, c'est de ne jamais le séparer de son temps, dont il résume si merveilleusement les vivacités, la grâce légère, les licences, les impudeurs et aussi le génie philosophique. Tel qu'il est, avec ses qualités et ses défauts, il est assurément un personnage éclatant, peut-être le plus éclatant de ce XVIIIe siècle, — ce que Sainte-Beuve appelle « un démon, un élément aveugle et brillant, un météore qui ne se conduit pas, plutôt qu'une personne humaine et morale... » Il lui a manqué, selon le mot de Royer-Collard, « l'attribut essentiel de la supériorité, la grandeur et la dignité. » Grand par l'esprit, il l'est toujours sans doute, il reste l'irrésistible fascinateur de la *correspondance*, des *romans*, des poésies légères ou de l'*Histoire de Charles XII;* il n'est grand ni par le cœur, ni par l'inspiration morale, ni par le caractère, et voilà pourquoi c'est l'homme le moins fait pour être un objet d'apothéose publique, pour devenir le héros d'une fête nationale.

Ce qu'on a voulu célébrer et faire célébrer en Voltaire, ce n'est pas l'écrivain, qui, s'il se réveillait du tombeau, n'aurait pas de flèches

assez aiguës pour quelques-uns de ses adorateurs d'aujourd'hui; c'est la dernière partie de sa vie, c'est la polémique antichrétienne, et on n'a pas vu que par cela même on diminuait cet étincelant esprit en le jetant après un siècle dans une campagne contemporaine. On ne s'est pas aperçu qu'on ravivait autour de lui toutes les contestations, qu'on allait remuer les croyances qu'il a défiées, les instincts qu'il a offensés, et, par une fatalité de plus, il s'est trouvé que ce centenaire de Voltaire coïncidait avec l'anniversaire de la mort d'une autre héroïne, de Jeanne d'Arc elle-même, cette pure et poétique expression de la patrie française mutilée et délivrée. Assurément, après des siècles révolus, on peut, comme le disait M. Gambetta ces jours derniers, être « un dévot de Jeanne la Lorraine et un admirateur de Voltaire. » La rencontre soudaine, presque imprévue entre ces deux grandes ombres, celle de la généreuse libératrice de la France et celle du profanateur graveleux de *la Pucelle,* cette rencontre n'est pas moins saisissante. Le gouvernement s'est cru obligé d'interdire toute manifestation autour de la statue de Jeanne d'Arc comme autour de la statue de Voltaire; il a été prudent jusqu'au bout, il a voulu ne laisser aucun prétexte d'agitation et de conflit extérieur : il a fait son devoir, rien de mieux. La coïncidence existe, elle garde toute son éloquence, elle est justement le signe frappant de ce qu'il y a d'irréfléchi, de mal calculé dans ces réhabilitations conçues par l'esprit de parti, faites pour blesser les sentimens les plus vifs. Elle montre d'une façon presque dramatique le danger de ces perpétuelles évocations historiques imaginées par les passions du moment, appelées au secours des partis contraires dans nos luttes contemporaines.

Chose étrange et tristement significative! Les souvenirs de l'histoire, qui semblent faits pour tempérer les animosités, ne sont ici qu'un moyen de plus pour continuer la guerre. L'histoire est comme un arsenal où l'on va chercher des armes nouvelles. L'esprit de parti se sert du passé, il se sert de Voltaire comme il se sert de tout ce qu'il trouve sur son chemin. Il invoque jusqu'aux fantômes, il va réveiller les morts dans leur tombeau, c'est M. Victor Hugo qui le disait hier dans cette cérémonie du centenaire qui a fini sans éclat et sans retentissement sinon sans fracas d'éloquence; il joue avec tout, et les étrangers qui nous regardent de loin ou de près, qui ne voient quelquefois que les apparences, doivent se dire que nous sommes un peuple bien exempt de préoccupations et de soucis, puisque nous avons assez de temps et de liberté d'imagination pour nous livrer à ces jeux passionnés ou à la recherche de fêtes nouvelles. Avec plus de prévoyance et de jugement, on invoquerait un peu moins les fantômes, on laisserait Voltaire à sa gloire orageuse, en tâchant seulement de lui demander un peu de son esprit et de son bon sens; on interrogerait le passé pour y chercher

des lumières, non des excitations, pour s'éclairer de l'éternelle expérience humaine, et pour des hommes qui ont leur patrie à relever, des désastres à réparer, des réformes de tous les jours à réaliser, la puissance nationale à raffermir et à remettre en marche, il resterait certes assez à faire; il y aurait assez de questions pressantes, pratiques, où tous les patriotismes pourraient se rencontrer sans se heurter, où la contradiction même, au lieu d'être considérée comme une marque d'irréconciliables hostilités, devrait n'être qu'un moyen de plus pour s'exciter à l'œuvre commune. C'est la tâche des assemblées, et, puisqu'il y a dans ces assemblées une majorité républicaine, c'est la tâche de cette majorité, d'autant plus obligée à un travail sérieux, à la modération et à la prévoyance, qu'elle est la majorité, qu'elle peut tout faire, tout seconder ou tout empêcher.

Est-ce donc, encore une fois, que les questions manquent? Il y en a de tous les jours, et il y en a qui attendent une solution depuis des années. Elles se reproduisent incessamment, tantôt sous la forme des affaires de finances ou de chemins de fer, tantôt sous la forme de ces projets qui se succèdent, qui touchent à notre réorganisation militaire. L'autre jour encore, dans le sénat, à propos de la création des ressources nécessaires pour ce rachat d'un certain nombre de chemins de fer qui a été récemment voté, M. le ministre des finances a tracé un exposé aussi lumineux que rassurant de notre situation économique. M. le ministre des finances, dans un langage aimable et presque familier, a témoigné une juste confiance; mais en même temps il s'est défendu des illusions optimistes, il a eu bien soin de montrer à l'horizon ce qui pouvait être un péril, les engagemens téméraires, les dégrèvemens trop hâtifs, les aggravations de charges improvisées par l'initiative parlementaire et venant troubler toute l'économie d'un budget. M. le ministre des finances est à la fois confiant et prévoyant. M. Léon Say n'a point hésité à déclarer qu'il n'y avait aucune inquiétude à avoir, à une condition pourtant, à la condition qu'on saurait se défendre des entraînemens irréfléchis, — « et, a-t-il ajouté, je compte sur vous pour m'aider à y résister énergiquement. » C'est le secret de l'équilibre financier, c'est là aussi que le sénat peut avoir une action utile, profitable au pays autant qu'à son propre crédit d'assemblée expérimentée et modératrice.

Il y a surtout des questions qui se renouvellent sans cesse, qui sont pour le moins aussi sérieuses et plus délicates encore que les questions financières, ce sont celles qui intéressent la reconstitution des forces militaires de la France. Assurément bien des efforts patriotiques ont été faits depuis sept ans. On ne s'est refusé à aucun sacrifice pour rendre au pays l'armement qu'il avait perdu et pour lui assurer une organisation efficace. L'ancienne assemblée, les chambres nouvelles n'ont laissé pas-

ser aucune occasion de témoigner leur bonne volonté. Tout ce qu'on leur a demandé, elles l'ont voté sans marchander, et ce travail qui se poursuit depuis sept ans n'a point été certes sans résultat; mais on peut bien dire que c'est là surtout qu'il reste toujours à faire. Tout récemment le sénat en finissait à peine avec une loi sur le service d'état-major qui, avant d'être adoptée, a passé par mille péripéties et qui n'a été peut-être sanctionnée que de guerre lasse. La chambre des députés, à son tour, vient de s'occuper de deux lois d'une certaine importance, l'une améliorant les pensions militaires, l'autre, attendue et proposée depuis longtemps, faite pour assurer aux sous-officiers une position et des avantages qui puissent les attacher à l'armée dont ils sont le premier ressort et le nerf, dont ils forment le cadre élémentaire.

Cette question des sous-officiers qui vient d'être discutée et tranchée par un vote à Versailles, elle n'est point, à vrai dire, spéciale à la France. Depuis quelques années, elle s'est élevée dans tous les pays, en Allemagne comme en Italie. Partout on s'est trouvé en présence de la même difficulté : les sous-officiers ne restent pas sous le drapeau. Ils font leur service légal, ils ne suivent pas la carrière. Ceux-là mêmes qui sont proposés pour l'avancement refusent assez souvent d'aller plus loin, d'attendre une épaulette incertaine ou lente à venir, et, dès que l'heure de la libération arrive, ils se hâtent de partir, de rentrer dans la vie civile, où ils espèrent retrouver des conditions plus favorables. De là un affaiblissement évident pour l'armée privée de cette cohésion que donne un encadrement permanent et solide par un corps de sous-officiers éprouvés, façonnés aux traditions et aux mœurs militaires. La difficulté est réelle, pressante, elle a mille fois attiré l'attention de tous ceux qui s'intéressent à notre réorganisation militaire. C'est à ce mal qu'on a voulu remédier par la loi nouvelle, en créant tout un système d'avantages pécuniaires pour les sous-officiers qui consentiront désormais à prolonger leur service. On n'a rien négligé, nous en convenons. On n'a pas craint de se déjuger et d'oublier cette déclaration un peu naïve par laquelle on assurait il y a quelques années qu'il n'y avait plus désormais de prime dans l'armée française. On a cette fois multiplié les primes, les hautes paies, sans parler des perspectives d'emplois civils à l'heure de la retraite. Tout cela a été étudié et combiné avec soin, avec sollicitude et avec prudence. Rien de mieux, c'est la marque de l'intérêt que la chambre porte aux affaires de l'armée; il ne faudrait pas cependant, après avoir eu l'illusion du service absolument désintéressé, tomber aujourd'hui dans une méprise d'un autre genre. Le problème est infiniment plus complexe et plus délicat qu'on ne semble quelquefois le croire. Les avantages matériels sont quelque chose sans doute, ils ne sont pas tout et ils ne suffiraient probablement pas pour décider des vocations que d'autres mobiles ne

contribueraient pas à déterminer. Il y a aussi ce qu'on pourrait appeler la partie morale de la question, la position faite aux sous-officiers, les garanties protectrices de leur carrière, les traitemens, les égards qui dans la vie de tous les jours peuvent les relever à leurs propres yeux comme aux yeux de leurs soldats. Il y a en un mot ces mille détails qui font qu'un sous-officier peut s'attacher à son modeste rang, et ici ce n'est plus seulement une affaire de prime et de haute paie, ce n'est pas même une simple affaire de législation; c'est une affaire de discernement et de tact dans le commandement, dans l'art de choisir les hommes, de les distinguer, de les manier et de les employer. Ce n'est plus la question des sous-officiers, c'est la question vitale de l'armée tout entière. Il y a eu dans la dernière discussion un député, M. le comte de Lur-Saluces, qu'on a voulu à peine écouter et qui a cependant touché le point sensible. Le rapporteur de la loi des sous-officiers, M. le colonel Tézenas, a défini le mal: « Il semble qu'il n'y ait plus qu'une préoccupation dans l'armée, celle d'en sortir au plus vite. » M. de Lur-Saluces a indiqué une cause essentielle: c'est que l'esprit militaire s'est affaibli! Comment cet affaiblissement devenu un péril s'est-il produit? Comment relever et fortifier l'esprit militaire sans lequel il n'y a point d'armée? Voilà le problème, et il mérite d'être l'objet d'une incessante étude bien plus que toutes les propositions sur la réduction des années de service ou sur la manière de pratiquer à volonté l'obéissance militaire.

Pendant que la France en est à son exposition, au centenaire de Voltaire ou à la discussion de ses intérêts financiers et militaires, l'Europe touche-t-elle enfin à la réunion d'un congrès, à l'apaisement vraisemblable de la crise orientale! Cette éternelle question d'Orient, elle est véritablement entrée depuis quelques semaines dans la phase des obscurités. Ce qu'il y a de plus clair, c'est qu'on ne sait rien avec précision, ou du moins on ne sait qu'une chose, c'est que la situation ne s'est point aggravée, c'est que la mission du comte Schouvalof à Saint-Pétersbourg a rendu la réunion d'un congrès plus vraisemblable, et si le congrès est redevenu possible, c'est que la Russie a consenti à soumettre le traité de San-Stefano à la juridiction de l'Europe. C'est sans doute un premier gage, un premier signe favorable. Au-delà, pour le moment, tout reste encore assez obscur, et c'est le jour où le congrès s'ouvrira qu'on aura la juste mesure de l'esprit de conciliation du cabinet de Saint-Pétersbourg, du différend qui existe encore entre la Russie et l'Europe, représentée surtout par l'Angleterre.

Rien n'est nouveau en politique. Il y a eu toujours des conspirations et des attentats qui ont eu invariablement les mêmes effets. L'autre jour, au moment où l'on y songeait le moins, lorsqu'on ne parlait que de

l'exposition à Paris, de la mission du comte Schouvalof à Saint-Pétersbourg, de la paix ou de la guerre dans toutes les capitales, un fanatique sorti on ne sait d'où a attenté à la vie de l'empereur Guillaume en pleine promenade de Berlin. Certes, s'il y a un souverain qui dût sembler à l'abri de ces tentatives meurtrières, qui pût se croire en sûreté dans son pays, c'est celui qui depuis quinze ans a comblé l'Allemagne de gloire, qui n'a jamais passé pour un tyran et qui est aujourd'hui un vieillard. L'empereur Guillaume à son tour, malgré ses quatre-vingts ans, n'a point échappé à cette manie de meurtre qui attire certaines âmes perverses; en rentrant au palais avec sa fille la grande-duchesse de Bade, il a essuyé le feu d'un obscur assassin, qui heureusement n'a fait aucune victime. L'auteur de cet attentat a été reconnu depuis pour un fanatique subalterne, pour un vulgaire halluciné de socialisme, poussé au crime par les surexcitations de la démagogie, peut-être aussi par la misère envieuse ou par la passion de se faire un sinistre renom. Rien n'indique jusqu'ici qu'il ait eu des complices, il paraît avoir agi de son propre mouvement. Ce n'est pas moins l'éternelle fatalité des tentatives de ce genre, même quand elles échouent, même quand elles sont isolées, d'avoir d'inévitables conséquences, de provoquer immédiatement des réactions ou des velléités de réaction. C'est l'histoire de tous les temps et de tous les pays; c'est ce qui vient d'arriver encore une fois à Berlin où, au lendemain de l'attentat, le gouvernement s'est hâté de proposer des mesures répressives ou préventives, une sorte de loi d'exception ou de circonstance contre les réunions et les propagandes socialistes. L'empereur Guillaume, dès sa première entrevue avec ses ministres, leur aurait dit, assure-t-on, qu'il fallait s'occuper de préserver les sentimens religieux du peuple, de combattre les contagions malfaisantes. Le projet qui a été présenté aussitôt au Reichstag allemand est à peu près la traduction de cette pensée conservatrice.

C'est toujours le premier mouvement, l'esprit de répression se redresse devant le péril. Sans doute depuis quelques années le socialisme a fait de singuliers progrès en Allemagne; il s'est développé assez pour avoir ses organes dans la presse, ses représentans dans les chambres, pour se faire craindre, et il est bien certain que les menées démagogiques de plus en plus actives peuvent n'être point étrangères à l'exaltation de quelques forcenés qui se laissent entraîner au crime. Le dernier attentat est l'œuvre d'un affilié de cette démagogie, et il a paru une occasion décisive pour se mettre en défense. Jusqu'à quel point cependant le gouvernement avait-il besoin de pouvoirs nouveaux, de cette sorte de dictature administrative qu'il s'est empressé de réclamer par son projet de loi? C'est là précisément ce qui vient d'être l'objet

d'une discussion des plus sérieuses, des plus significatives dans le Reichstag, et ce qui aggrave ou caractérise cette discussion, c'est la manière dont elle s'est dénouée.

Le gouvernement, en l'absence de M. de Bismarck toujours indisposé ou occupé des affaires d'Orient, en a été pour ses propositions de salut public, il a été vaincu au scrutin! Vainement le président de la chancellerie, M. Hoffmann, le ministre de l'intérieur, le comte Eulenbourg, ont déployé toute leur éloquence en faveur de leur projet; vainement M. de Moltke lui-même est intervenu sur ce champ de bataille tout politique, évoquant les souvenirs de la commune de Paris, des « professeurs de barricades et des pétroleuses, » le ministre n'a pu éviter un échec presque éclatant. Il se trouvait dans une situation singulière et assez fausse. Quand il se tournait vers le centre catholique et conservateur, il s'exposait à s'entendre dire par M. Windthorst ou par M. Jœrg que c'était lui qui, par sa politique religieuse ou irréligieuse, depuis quelques années avait donné de la force aux idées, aux passions révolutionnaires; lorsqu'il se tournait vers ses amis les libéraux-nationaux, il rencontrait une opposition réfléchie, décidée, quoique exempte de malveillance. Ce n'est point à coup sûr qu'il y eût une divergence de sentimens au sujet de l'attentat dont l'empereur Guillaume avait failli être la victime ou que le danger du socialisme fût méconnu. Tout le monde était à peu près d'accord sur le caractère périlleux des menées socialistes et démagogiques; mais on était aussi d'accord sur l'inopportunité, sur l'inefficacité de la loi du gouvernement, et un des chefs du parti national-libéral, M. de Bennigsen, l'a dit sans détour, on était d'autant moins porté à accorder de nouveaux pouvoirs « qu'on ne sait pas aujourd'hui qui gouvernera demain, car la crise ministérielle est permanente en Prusse. » Le ministère est resté avec une minorité presque insignifiante, et le vote négatif qui a décidé de la loi a été suivi aussitôt d'un décret qui a clos la session du Reichstag. Le parlement sera-t-il dissous? Reviendra-t-il à d'autres idées dans une session nouvelle? Jusqu'à ce que la question soit tranchée, le gouvernement garde les moyens de répression dont il a disposé jusqu'ici et dont le ministère de l'intérieur, le comte Eulenbourg, a d'ailleurs déclaré qu'il userait « jusqu'à la dernière limite du possible. »

Au fond, le parlement allemand avec son libéralisme a été plus prévoyant et aussi conservateur que le ministère avec ses mesures extraordinaires de répression et de salut public. Ces lois d'exception, conçues le plus souvent dans un moment d'émotion, sous le coup de quelque événement sinistre, ont le malheur de ne rien empêcher, de ne rien préserver; elles n'ont généralement d'autre effet que de jeter les esprits ardens dans les conspirations secrètes, de donner aux idées chimériques l'attrait du fruit défendu et d'enflammer les partis par la persécution. La

France certes, dans sa longue et laborieuse histoire, offre une riche variété de mesures d'exception, toutes à peu près inefficaces, et le socialisme n'a peut-être cessé d'être un vrai et sérieux péril dans notre pays que depuis qu'il a pu se produire au grand jour, depuis qu'il a subi l'épreuve de la discussion. Le déclin des écoles socialistes a sans doute bien d'autres causes frappantes : le progrès des lois civiles, l'égalité des droits, la diffusion de la propriété, le développement des intérêts, les efforts constans pour élever la condition des classes populaires, l'esprit de travail et d'épargne fructueuse, tout cela a contribué à former un état social inexpugnable et a fini par créer une réalité devant laquelle les vaines théories des réformateurs hallucinés sont impuissantes. C'est la société de 1789 qui, en grandissant, en mûrissant pour ainsi dire, est devenue assez forte pour défier les utopies, pour résister aux assauts des criminels et des fous. Tous les foyers incendiaires ne sont pas éteints sans doute; le mal révolutionnaire subsiste, il est déplacé ou déguisé, il n'affecte plus la forme socialiste, et, chose curieuse, la France, après avoir eu ses grandes épidémies de sectes il y a trente et quarante ans, la France est peut-être aujourd'hui le pays où le socialisme est le plus tombé en discrédit. Il y a parmi nous tout ce qu'on voudra, des maniaques d'agitation, il n'y a plus à vraiment parler de parti socialiste, la maladie est passée à d'autres pays, même à des pays monarchiques; elle s'appelle le nihilisme en Russie, elle a toute sorte de noms au-delà du Rhin. Plus d'une fois encore vraisemblablement elle embarrassera M. de Bismarck. Ce que l'Allemagne a de mieux à faire, c'est de combattre cette maladie par l'action morale et intellectuelle, sans recourir à des mesures d'exception qui n'ont été le plus souvent, pour ceux qui les ont employées, que de vains palliatifs, et n'ont jamais empêché un fanatique de méditer obscurément un attentat.

La liberté franchement et régulièrement pratiquée est le meilleur de tous les remèdes. Elle a servi à préserver l'Italie de l'invasion socialiste; elle l'a guérie dans tous les cas des conspirations secrètes, du meurtre politique, et de nos jours on a vu un prince menant la vie la plus active au milieu des luttes les plus ardentes, toujours mêlé à l'armée et au peuple, régnant près de trente ans sans être même effleuré par la balle d'un assassin. C'est le souverain qui s'éteignait il y a quelques mois à Rome, qui, à peine disparu, a eu ses historiens empressés; c'est le roi dont M. Giuseppe Massari entreprend aujourd'hui de retracer la brillante, la populaire et laborieuse carrière dans un livre dont le premier volume paraît à Milan : *la Vie et le règne de Victor-Emmanuel II de Savoie, premier roi d'Italie.* Nul n'était mieux fait que M. Giuseppe Massari pour cette œuvre de patriotisme. Il a vécu à Turin depuis le commencement du règne, il a été mêlé à toutes les péripéties de la politique italienne qu'il a servie de son activité et de son esprit,

de son zèle comme député au parlement, de son talent d'écrivain. Il a été l'historien de Gioberti et de Cavour, et il sera bientôt l'historien de La Marmora; aujourd'hui il raconte la vie du soldat couronné qui a été le chef des politiques dans la grande entreprise nationale, et cette vie, M. Giuseppe Massari la retrace en homme qui a tout vu, qui a connu jusqu'aux détails les plus familiers, qui a été souvent le confident de Cavour dans les heures les plus décisives. Dans ces pages émues, pleines de souvenirs et de traits nouveaux, Victor-Emmanuel reparaît tout entier avec sa vive et forte originalité.

C'était assurément un prince fait pour l'œuvre qu'il a accomplie, pour un rôle où il fallait autant de finesse que de résolution. On le traitait quelquefois, surtout au début, assez légèrement, et il le savait. Il avait dans une circonstance avec le comte César Balbo ce singulier dialogue : « On prétend que je n'ai pas beaucoup de tête. — Majesté, répondait Balbo, je n'ai jamais entendu dire cela. — On prétend du moins que je n'ai pas de goût à m'occuper. — Ceci, reprenait Balbo avec un sourire respectueux, je l'ai entendu dire. » En réalité, Victor-Emmanuel s'occupait quand il le fallait; il savait agir ou parler à propos, et il n'est point douteux aujourd'hui que, si Cavour avait conçu l'idée de l'intervention du Piémont dans la guerre de Crimée, c'est le roi qui la décidait ou qui la rendait possible, par sa promptitude à en saisir l'importance, par sa résolution prévoyante. Victor-Emmanuel, avec ces formes familières qui ont fait sa popularité, avait la fierté de sa race, un sentiment aussi élevé que ferme de sa position, de ses devoirs de prince italien. Il avait parfois de brusques reparties qui déconcertaient ses interlocuteurs. Un jour un ambassadeur du roi de Naples, nouvellement arrivé à Turin, lui parlait en grande cérémonie de son trône et des dangers qui le menaçaient. Victor-Emmanuel interrompait aussitôt l'ambassadeur : « Quels sont ces dangers? lui disait-il vivement... je n'ai rien à craindre, monsieur le chevalier, car derrière mon trône il n'y a ni trahison ni parjure... » C'est cette loyauté qui a fait la force, nous dirons presque l'originalité de Victor-Emmanuel. C'est le secret de cette destinée royale qui se confond avec la résurrection d'un peuple, et que M. Giuseppe Massari retrace avec autant d'intérêt que de bonne grâce en donnant de nouveaux élémens à l'histoire de son pays et de notre temps.

CH. DE MAZADE.

ESSAIS ET NOTICES.

Milet et le Golfe Latmique. — Fouilles et explorations archéologiques faites par M. Olivier Rayet, ancien membre de l'École française d'Athènes, et M. Albert Thomas, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome.

Notre école d'Athènes n'a pas seulement produit des épigraphistes et des archéologues qui tiennent un rang distingué dans la science, elle a formé des voyageurs qui ont visité avec soin les diverses contrées de l'Orient, et entrepris des explorations dont l'histoire a tiré de grands profits. C'est ainsi que M. Heuzey a parcouru la Macédoine et la Thessalie pour étudier les champs de bataille de César, et que M. Perrot nous a rapporté d'Ancyre le testament politique d'Auguste. Un de leurs jeunes successeurs, M. Olivier Rayet, a marché sur leurs traces; il a exploré, en 1872 et 1873, les côtes de l'Asie-Mineure, et il commence la publication d'un important ouvrage qui contiendra les résultats de ses recherches et les découvertes qu'il a faites dans ce pays si curieux et si mal connu.

L'attention du public a été dans ces derniers temps ramenée sur l'Asie-Mineure par les fouilles heureuses qu'y ont exécutées les voyageurs anglais. M. Wood a étudié à Éphèse les ruines du fameux temple d'Artémis; M. Newton a retrouvé les restes du tombeau de Mausole. Les colonnes, les bas-reliefs, les statues qu'ils ont tous deux rapportés en Europe forment l'un des principaux ornemens du *British Museum*. Ces magnifiques débris ont fait mieux connaître l'importance de l'art asiatique; ils aident aussi à mieux comprendre l'art grec, et permettent de distinguer plus nettement ce qu'il ne doit qu'à lui-même et ce qu'il emprunta des pays voisins. La Grèce, quelle que soit son originalité charmante, n'est pas restée aussi étrangère qu'on le prétend aux influences du dehors. Les artistes de l'Égypte, surtout ceux de l'Assyrie, lui ont beaucoup appris. « Chaque jour, dit M. Rayet, montre d'une manière plus évidente l'immense ascendant, non-seulement militaire, mais encore religieux, scientifique et artistique qu'a exercé sur tout l'Orient le puissant empire des Sinakhérib et des Sargon. Aussi ne devons-nous pas être surpris que certains ornemens d'architecture aient passé des Assyriens aux Lydiens et aux Phrygiens, leurs imitateurs en tant de choses, et de ceux-ci aux colons grecs, fixés sur la côte d'Asie-Mineure, Ioniens pour la plupart. Entre les mains de ces derniers, et grâce à l'admirable sentiment du beau dont la race hellénique était douée, grâce aussi à l'abondance tout autour d'eux de matériaux

bien supérieurs à ceux dont disposaient les Assyriens, ces inventions asiatiques se perfectionnèrent; la mesure dans laquelle elles pouvaient s'adapter à la construction grecque, les règles auxquelles la raison et le goût en soumettaient l'usage, furent reconnues, et il résulta de tout ce travail la création d'un ordre particulier d'architecture qui prit à juste titre, des lieux où il s'était constitué, le nom d'*ordre ionique*. » C'est donc en Asie-Mineure qu'est né cet art admirable qui devait produire en Grèce tant de chefs-d'œuvre : pour être sûr de le bien comprendre à Athènes, où il atteignit sa perfection, il est utile de l'étudier d'abord dans le pays où il s'est formé. Cette raison a déterminé M. Rayet à explorer la vallée du Méandre, où se trouvent les ruines de tant de villes importantes. La libéralité de MM. Gustave et Edmond de Rothschild, qui honorent leur fortune par l'usage qu'ils savent en faire, lui en a fourni les moyens. Aidé par un jeune architecte de l'école de Rome, M. Albert Thomas, il a exploré ce qui reste des villes de Priène, de Tralles, de Myonte, de Magnésie, déblayé une partie du sol de Milet et d'Héraclée. Pour se convaincre que ces fouilles ont été fécondes, on n'a qu'à visiter les salles du Louvre qui font suite au musée assyrien et qu'on vient récemment de rouvrir. On y verra d'admirables débris du temple d'Apollon Didyméen, rapportés à grand'peine par M. Rayet et que MM. de Rothschild ont libéralement donnés à l'état; ce sont des bas-reliefs, des chapiteaux de pilastres, couverts des plus élégantes sculptures, et des bases de colonnes dont la hauteur devait dépasser d'un bon tiers celles de la Madeleine. Ces vastes proportions ne sont pas ordinaires aux monumens grecs; celui-là causera certainement aux visiteurs autant de surprise que d'admiration. Ce sera pour beaucoup de curieux la révélation d'un art dont ils n'avaient pas l'idée.

La première livraison du voyage de M. Rayet contient la description de la vallée du Méandre et du vilayet d'Aïdin. Aïdin est une des villes les plus importantes de l'Asie-Mineure, qui fait encore, comme au temps de Dioclétien, le commerce des cuirs et des tapis. M. Rayet nous en dépeint avec beaucoup d'agrément le site pittoresque; il nous fait pénétrer dans les divers quartiers de la ville : c'est d'abord la grande rue « sale et boueuse, bordée des deux côtés de maisons noires et gluantes, » où habitent les juifs; puis, sur la croupe de la colline, la vieille cité occupée par les musulmans, avec ses mosquées, ses konaks et son bazar. En face, deux faubourgs, plus propres et mieux bâtis, appartiennent aux Arméniens et aux Grecs. Tout ce monde est occupé d'affaires, et tandis qu'on fabrique des selles de maroquin avec des brides de soie rouge pour les beys ou les pachas et des tapis pour les grands magasins de Paris, on ne songe guère à se souvenir que la ville moderne est construite sur l'emplacement d'une ville ancienne, qui fut plus riche encore et plus importante, et qu'on regardait comme une des

grandes cités de l'Asie : c'était Tralles, dont les ruines couvrent encore tout le plateau. M. Rayet nous les fait parcourir, essayant de retrouver dans ces amas de décombres les monumens dont les anciens nous ont conservé le nom. Puis, en s'aidant des médailles et des inscriptions, il nous raconte l'histoire de la ville. Il est difficile d'imaginer une destinée plus accidentée. Placée sur le chemin de tous les conquérans de l'Asie, Tralles changea souvent de maîtres et subit avec chaque maître différent des fortunes très diverses. Heureuse et prospère tant qu'elle fut gouvernée par les satrapes du roi des rois, elle tombe dans les mains des successeurs d'Alexandre qui s'en disputent la possession. Sous les Romains de la république, elle est, selon l'usage, rudement pillée par les publicains et les proconsuls. Sa prospérité recommence avec l'empire; nous trouvons sans doute qu'elle flatte un peu trop les césars, même les plus mauvais, et leur élève trop de temples, mais au moins sous leur domination elle est tranquille et se livre en paix à son commerce qui l'enrichit. Elle produit alors des artistes renommés, des rhéteurs, des savans, et même deux médecins, dont l'un appartenait à la secte des « donneurs de vin, » qui n'avaient pas d'autre remède pour les maladies les plus graves, et l'autre, qui fut un moment célèbre, se flattait d'avoir dépassé tous ses prédécesseurs, et se donnait à lui-même, sur le tombeau qu'il s'était fait construire le long de la voie Appienne, le titre superbe de « vainqueur des médecins. » Enfin il sortit de Tralles, à la même époque, une dynastie royale qui régna, non sans gloire, sur le Pont et sur l'Arménie, et dont M. Rayet a recomposé entièrement l'histoire.

Le texte de M. Rayet est accompagné de planches importantes qui contiennent des cartes de géographie, des reproductions de sculptures et des plans d'édifices antiques. On promet de nous donner, dans les livraisons suivantes, l'*agora* d'Héraclée, le seul exemple connu d'une place publique grecque, et la belle restauration du temple d'Apollon de Didymes qui a valu à M. Thomas la première médaille à l'exposition de 1876. Tout nous fait donc espérer que l'ouvrage de M. Rayet obtiendra le même succès que ceux de MM. Perrot et Heuzey et qu'il fera honneur à la science française. G. B.

Le directeur-gérant, C. Buloz.

